
SE TAIRE
ET FAIRE

73

COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DES

ROMAINS

SOUS L'EMPIRE

Bruxelles. — Typ. A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie, rue Royale, 3, impasse du Parc.

CHARLES MERIVALE

HISTOIRE
DES
ROMAINS
SOUS L'EMPIRE

TRADUCTION DE L'ANGLAIS PAR FR. HENNEBERT

SEULE ÉDITION FRANÇAISE AUTORISÉE

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15
Au coin de la rue Vivienne
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
A BRUXELLES, A LIVOURNE ET A LEIPZIG
1865

Vignaud Lit.

CHAPITRE I

Le parti sénatorial s'assemble à Thessalonique.— Examen de ses forces et de sa position. — César passe la mer pour se rendre en Épire. — Pompée se jette devant Dyrrhachium — Opérations maritimes de Bibulus; son humiliation et sa mort. — Sédition en Italie et mort de Calius.— Antoine passe en Épire avec des renforts. — César bloque Pompée dans ses lignes. — Opérations en Macédoine et en Grèce. — Appius Claudius consulte l'oracle de Delphes. — César échoue dans son attaque contre Pompée et se retire en Thessalie. — Pompée le suit et effectue sa jonction avec Scipion. — Il livre bataille à Pharsale. — Déroute des forces du Sénat. — Suite de Pompée : mort de Domitius : soumission de M. Brutus. (Janv.-Août A. U. 706 ; avant J.-C. 48.)

Énumération des forces de Pompée. — Pompée n'eut pas plutôt placé la mer entre ses partisans et le sol chéri de l'Italie, qu'il commença à développer les plans militaires qu'il avait longtemps médités en secret. Il n'avait plus de raison d'observer de la réserve. Les consuls et leur parti étaient alors réellement à sa merci ; ils ne pouvaient se passer de ses services, car, une fois éloignés du centre du gouvernement, ils n'eurent dans le camp qu'une autorité purement nominale. Les chefs des États alliés et dépendants de l'Orient devaient leurs trônes au vainqueur de Mithridate. Tandis qu'il n'était parvenu jusqu'à eux que de lointaines et douteuses rumeurs des exploits de César sur les rivages de l'océan Occidental, ils avaient devant les yeux des preuves sensibles que leur rival était le plus grand capitaine et le plus puissant homme

d'État du monde. La gratitude et la crainte conspiraient donc également pour les presser d'obéir à ses ordres, quand il désigna Thessalonique pour le rendez-vous de ses forces. Déjotarus et Dorilaus, princes de Galatie, Rhascupolis et Sadala, de Thrace, Tarcondimotus, de Cilicie, Ariobarzane, de Cappadoce, Antiochus, de Comagène, se remarquaient parmi les chefs barbares qui se rassemblaient sous ses enseignes (1). Chacun d'eux était accompagné d'un corps choisi de cavaliers de son pays. Parmi les alliés orientaux, César énumère seulement la cavalerie, les archers et les frondeurs, qui formaient la force auxiliaire ordinaire du corps principal des légionnaires (2). Mais on ne peut douter que la plupart des États tributaires et des souverains de l'Orient n'aient fourni aussi de grands contingents de fantassins. Ceux-ci, toutefois, étaient pour la plupart mal équipés, et plus mal disciplinés encore; et dans l'énumération des combattants, il n'était point d'usage chez les écrivains militaires romains d'en faire aucune mention spéciale (3). Les sénateurs et les chevaliers servaient aussi à cheval, et il y en avait un grand nombre. Un corps de cinq cents hommes de cavaliers ro-

(1) César, *Bell. civ.*, III, 4; Velléius, II, 51.

(2) César fait monter la cavalerie à 7,000, les frondeurs et les archers à 4,000 hommes, accordant en chaque cas, une proportion extraordinaire à l'infanterie légionnaire.

(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 70. Lucain (VII, 360) enfle emphatiquement le nombre de ces alliés orientaux, et compare leur variété aux forces de Cyrus, de Xercès et d'Agamemnon (III, 384). Pour ne pas insister sur le témoignage du poète rhéteur, nous avons une preuve semblable dans les lettres de Cicéron; et Appien dit clairement : ἔθνεσι τε πᾶσι καὶ στρατηγοῖς καὶ βασιλεῦσι καὶ δυνάσταις καὶ πόλεσι ἔγραφε κατὰ σπουδὴν ὅτι δύναιτο ἕκαστος εἰς τὸν πόλεμον συμφέρειν (*Bell. civ*, II, 38). De telles troupes ne pouvaient pas, naturellement, être opposées aux vétérans de César sur le champ de bataille, mais elles pouvaient rendre des services dans un grand nombre d'opérations de guerre.

mains, qui avait été laissé à Alexandrie par Gabinius pour maintenir ou surveiller l'autorité de Ptolémée, fut amené par Cn. Pompée, le fils aîné du triumvir qui avait armé en outre huit cents hommes pris parmi ses esclaves, et parmi les laboureurs des vastes domaines appartenant à sa famille. Mais la force principale de l'armée consistait, naturellement, en infanterie légionnaire. Cinq légions avaient été amenées d'Italie; une sixième fut formée de l'union des deux divisions incomplètes que Caton avait commandées en Sicile; une septième fut levée parmi les vétérans que Sylla, Lucullus et leurs successeurs avaient établis en Macédoine et en Crète : deux de plus avaient été levées à la hâte par Lentulus parmi les citoyens de la république dans la province d'Asie. La force de ces divisions avait été considérablement accrue par l'addition de cohortes supplémentaires ou auxiliaires d'Achéens, de Béotiens, d'Épirotes et de Thessaliens. Scipion s'était mis en marche pour la province de Syrie, qui lui avait été assignée. On attendait son retour avec les deux légions postées à cette frontière. Le nom de Pompée pouvait paraître suffisamment terrible pour tenir en bride l'audace des Parthes. Mais Orode avait eu l'arrogance de négocier la cession de la Syrie pour prix de son active alliance, et Lucceius Hirrus fut envoyé en mission pour amuser sa vanité tout en sollicitant ses faveurs (1). Il faut ajouter à ces forces le détachement de C. Antonius récemment pris par Octavius.

Ses armements navals. — Ces multitudes armées auxquelles se borne l'énumération de César, étaient tout ce qu'on pouvait commodément entretenir et faire manœuvrer, suivant les principes et les habitudes de l'ancien art militaire. Bien que composées en partie d'éléments étrangers et discordants, en partie de levées non dressées, elles pouvaient former, entre

(1) César, *Bell. civ.*, III, 82; Dion, XLI, 55.

les mains d'officiers habiles, une force militaire plus formidable que tout ce que le monde eût encore vu. On peut en fixer le nombre, avec beaucoup de modération, à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix mille (1) hommes. Pompée s'employa lui-même à les exercer ensemble, avec la plus grande diligence. Il condescendit à passer en personne par la sévère école du légionnaire, lançant le javelot et brandissant l'épée, à cheval et à pied, et il déploya, dit-on, quoique âgé de cinquante-huit ans, la force et l'ardeur d'une jeune recrue (2). En même temps, on s'efforça de remplir des magasins de vivres et de munitions, tandis qu'une flotte de cinq cents vaisseaux de guerre et un nombre infini de transports, fournis par toutes les puissances navales des mers orientales (3), était placée sous le commandement de Bibulus, et divisée en plusieurs escadres pour garder tous les ports d'où l'ennemi pourrait sortir, ou dans lesquels il pourrait tenter d'opérer son débarquement (4).

Les nobles se rassemblent dans le camp de Pompée. Haute estime dans laquelle Domitius est tenu parmi eux. — L'écrasante force navale que possédait Pompée le mettait certai-

(1) Onze légions pouvaient monter à 60,000 hommes. Les troupes légères et la cavalerie dépassaient 10,000 hommes. Les cohortes supplémentaires ne pouvaient guère compter moins de 20,000.

(2) Plutarque, *Pomp.*, 64.

(3) Cicéron, *ad Att.*, IX, 9 : « Omnis hæc classis Alexandrea, Colchis, Tyro, Sidone, Arado, Cypro, Pamphylia, Lycia, Rhodo, Chio, Byzantio, Lesbo, Smyrna, Mileto, Coo, ad intercludendos commeatus Italiæ et ad occupandas frumentarias provincias comparatur. »

(4) César, *Bell. civ.*, III, 5. Cicéron, (*ad Att.*, X, 8) dans un de ses accès de confiance dans les préparatifs de Pompée : « Cujus omne consilium Themistocleum est. Existimat enim qui mare teneat cum necesse esse rerum potiri. Itaque nunquam id egit, ut Hispaniæ per se tenerentur : navalis apparatus ei semper antiquissima cura fuit. Navigabit igitur, quum erit tempus, maximis classibus, et ad Italiam accedet. »

nement en état de jeter des renforts sur tout point de la côte, où ses intérêts seraient mis en péril par l'ennemi. Mais il ne voulait détacher ni un vaisseau ni une cohorte pour secourir ses provinces ou ses légions. Il requit tous ses adhérents de le rejoindre dans la position où il avait résolu d'attendre l'attaque, et il se vit arracher avec une apparente apathie ses meilleurs généraux et ses plus amples ressources. Il est vrai que son adversaire eut la libéralité de lui rendre les officiers que sa propre négligence lui avait fait perdre. Afranius avait suivi l'exemple de Domitius et de Vibullius en tournant de nouveau ses armes contre le vainqueur auquel il devait sa liberté. Les menaces du sénat ne leur laissèrent peut-être pas d'autre choix que de prendre une décision nette, d'un côté ou de l'autre. Mais Pompée était jaloux à l'excès de ses principaux officiers, principalement de ceux qui avaient la confiance de son parti. Quoique forcé de leur confier les plus importants commandements de son armée, il n'était nullement disposé à écouter leurs conseils. La fortune de la guerre qui avait délogé les partisans du sénat de tant de positions, parmi celles qu'ils avaient essayé de défendre, avait alors rassemblé à Thessalonique tous les grands chefs de la faction aristocratique. Quelque divergentes et contradictoires que fussent leurs opinions sur l'état des affaires, ils semblaient tous s'accorder dans leur aversion et leur défiance pour le champion sous lequel ils étaient forcés de se ranger. Ce fut avec une grande répugnance que Domitius se rendit à Thessalonique après s'être échappé de Marseille. La rancune que lui avait causée l'abandon de son chef à Corfinium couvait encore dans son cœur; il sentait que ce n'était que grâce à son dévoûment chevaleresque que les consuls, le sénat et Pompée lui-même avaient pu s'enfuir d'Italie. C'était un service qu'il ne permit jamais à ses associés d'oublier, et il n'était pas d'un carac-

tère à se contenter patiemment d'un commandement inférieur. Mais il se trouva naturellement à sa place, à la tête de la fraction la plus orgueilleuse et la plus exclusive des nobles; et en leur compagnie il ridiculisait les airs de souveraineté que se donnait Pompée au milieu des petits potentats qu'il avait appelés sous ses enseignes (1).

Cicéron arrive au camp. Son mécontentement et sa légèreté hors de saison. — Cicéron avait aussi trouvé la route du quartier-général de ses amis. On ne sut pas comment il trompa la vigilance d'Antoine. Mais nous devons supposer qu'il se retira d'Italie avec le consentement, sinon la permission expresse de César. Un habile politique pouvait prévoir que la présence d'un esprit si mécontent dans le camp ennemi y apporterait des semences de discorde au lieu d'un accroissement de forces. Dès l'instant de son arrivée à Thessalonique, Cicéron semble s'être trouvé mal à l'aise sous l'autorité d'un chef militaire. Son arrivée tardive devint un sujet de reproche, l'absence de quelques-uns de ses parents donna couleur à des insinuations contre sa sincérité, à peine dissipées par le dévoûment manifesté par son frère Quintus, qui abandonna pour son parti son ancien patron et général. Mais Cicéron se vengea de son mieux, en décochant maints sarcasmes amers contre l'apparente ineptie de ses détracteurs (2). Quand Pompée le railla de ce qu'il faisait son apparition si tard : « Comment peut-on dire que je vienne trop tard, répliqua-t-il, alors que je ne trouve rien de prêt chez vous? » Il cherchait à se cacher à lui-même combien peu il était satisfait de sa détermination de s'attacher à une faction dont il ne pouvait attendre aucun bien pour son pays.

(1) Plutarque, *Pomp.*, 67.

(2) Idem, *Cicéron*, 31; Macrobe. *Saturn.*, II, 3, où sont rapportés quelques lardons de Cicéron à cette occasion.

Caton possède peu d'influence dans les conseils de son parti. — Quand on voit un homme d'État sensé et pratique comme Cicéron, désespérer ainsi du bonheur de la république, même dans le cas où le parti avec lequel il marche réussirait dans sa lutte, pour préserver son ascendant, on comprend à quel point cette petite mais honorable fraction ayant Caton et Brutus pour chefs, était méprisée et sans pouvoir. Leurs noms sont, il est vrai, arrivés jusqu'à nous, entourés d'une auréole de gloire; mais c'est qu'ils étaient les plus purs représentants d'une cause que la postérité regardait comme l'antagoniste de la tyrannie sous laquelle elle souffrait elle-même, et que la secte philosophique qu'ils illustrèrent par leur vie et par leur conduite fut précisément celle qui jouit de la plus grande faveur auprès des générations qui leur succédèrent. Mais il est évident qu'ils avaient peu d'influence sur les sentiments de leurs contemporains. Caton avait agi avec une grande malignité. Le premier il avait émis l'idée de s'armer contre César. Il aurait voulu le combattre dans le forum. Il se plaisait dans la confusion des élections populaires, et son courage ne s'éleva jamais plus haut que lorsqu'il se trouvait sur les hustings, dominant de sa voix les clameurs de la multitude et défiant la violence des tribuns et des démagogues. Il mettait son orgueil à régler sa conduite de manière à affirmer ses principes plutôt qu'à en ménager le triomphe. Quand il fut forcé de suivre le sillage du sénat, il continua à manifester une grande répugnance à prendre un commandement militaire. Le gouvernement de la Sicile lui fut enfin imposé. Pompée, sans doute, était heureux d'être débarrassé de sa présence, car il savait bien qu'en cas de victoire, personne ne serait plus vigilant que Caton à circonscrire son autorité. Mais sa retraite précipitée de cette île, contrairement à tout ce qu'attendaient de lui amis et ennemis, ne peut guère s'ex-

pliquer que par cette intraitable malignité de caractère, mieux comprise par ses contemporains que par la postérité. Il ne ressentait d'ailleurs aucune honte en réapparaissant dans le camp des nobles, où il semblait n'avoir nullement conscience de ce qu'il était doublement odieux, tant pour son impraticable politique que pour sa faiblesse comme général. En un seul point, il est vrai, sa noble humanité, en faisant rougir son parti de sa férocité, le força à obéir à ses conseils. Sur ses instances, le sénat passa un décret destiné néanmoins à devenir dans la suite une formule vide et sans valeur, d'après lequel aucune ville ne serait saccagée, et aucun citoyen ne serait mis à mort, sauf ceux qu'on prendrait les armes à la main.

Dévoûment de M. Brutus à son oncle. — Mais, quelque limitée que pût être l'influence de Caton sur ceux qui suivaient le même parti, elle était au moins toute puissante à l'égard de son neveu M. Brutus. Le jeune philosophe n'avait jamais oublié que Pompée avait tué son père, et, tout dévoué qu'il fût par tradition de famille et par inclination à la cause de l'oligarchie, il s'était néanmoins abstenu rigoureusement de se mêler au concert d'adulations qu'elle avait prodigué à son champion. Alors pourtant l'appel que fit son oncle au sentiment de ses devoirs publics, triompha de sa réserve hautaine. Il offrit ses services à Pompée. Bien que porté par nature à l'étude, et aux occupations pacifiques, il ne manquait pas des qualités d'un bon officier; et en se dévouant, malgré sa répugnance, à l'entreprise à laquelle il s'était associé, il semble s'être gardé de toute marque d'impatience ou de mécontentement.

Secondes noces de Caton avec Marcia. — Nous n'aurions du caractère de Caton qu'une idée incomplète, si nous omettions de noter un incident domestique, qui l'éclaire d'une façon curieuse. Cicéron avait laissé sa femme derrière lui à

Rome, sous la protection de son beau-fils Dolabella. Il avait exprimé, il est vrai, une appréhension décente de ce qui pourrait lui arriver, ainsi séparée d'un époux pour lequel le vainqueur aurait peut-être des dispositions hostiles ; mais, ne sachant encore à quelle ligne de conduite se résoudre, il croyait avantageux pour ses intérêts de montrer cette entière confiance dans la bienveillance de César. Pompée, d'autre part, qui avait déjà transféré à sa nouvelle femme Cornélie la tendre affection qu'on l'avait vu accorder à Julia, semblait, dans sa sollicitude pour la sûreté de la première, se défier de la sécurité de son propre camp, et l'avait envoyée fort à l'écart, dans l'obscure retraite de Lesbos (1). De son côté cependant, Caton, aussi loin des artifices de l'un que de la timidité de l'autre, avait choisi la crise même du salut public et du sien propre, pour se marier, ou plutôt se remarier à la veuve d'Hortensius. Marcia lui avait déjà été unie à une époque antérieure. Mais la loi romaine accordait une excessive facilité de divorce ; et cette licence, que conseillaient à ses contemporains la passion, l'avarice, ou le caprice, fut prise par Caton, non dans un but égoïste, mais pour faire plaisir à son ami. Hortensius était sans enfants ; Marcia avait donné des preuves de sa fécondité, et le philosophe fit passer gravement la mère de ses enfants dans le ménage du voluptueux (2). Mais cette seconde union, après avoir répondu aux vues dans lesquelles on l'avait contractée, avait été dissoute par la mort ; et la matrone, malgré la fidélité qu'elle

(1) Plutarque, *Pomp.*, 66 ; Dion, XLII, 2.

(2) Idem, *Cat. Min.*, 25. J'ai omis quelques-uns des détails les plus extraordinaires de cette affaire. César, dans sa satire qu'il intitula *Anti-Caton*, accusait le philosophe d'avoir eu égard à la grande richesse qu'Hortensius avait laissée à sa veuve ; mais nous devons nous fier, peut-être, au désaveu indigné qu'on trouve dans Plutarque : ὅμοιον γὰρ ἐστι τῷ Ἡρακλεῖ μαλακίαν ὀνειδίζειν καὶ κατηγορεῖν αἰσχροκέρδειαν Κάτωνος (chap. LII).

avait montrée à son second mari, était plus fière du nom de son premier (1). Elle lui proposa une nouvelle union; et attesta la sincérité de son dévoûment en cherchant à partager ses périls (2). Les noces furent solennelles et intimes, comme il convenait au cas et aux circonstances (3). On ne jugea qu'un témoin digne d'y assister : Brutus seul put attester la faiblesse ou la force d'âme de Caton (4).

César passe en Épire, en janvier 706. — César arriva à Brundisium au commencement de l'année romaine, et probablement son impatience d'atteindre la côte sans perdre e temps, avait été d'autant plus grande, que la saison, dépassant réellement un peu le milieu de l'automne, était encore favorable pour transporter son armée au delà des flots. Il avait donné l'ordre à douze légions de le rejoindre au lieu d'embarquement; mais leur effectif était loin d'être complet. Les pertes de tant de campagnes en Gaule et en Ibérie, et en dernier lieu la fatigue d'une marche longue et rapide depuis

(1) Lucain, II, 343 :

« Liceat tumulo scripsisse Catonis
Marcia. »

(2) Lucain, II, 346 :

« Non me lætorum sociam rebusque secundis
Accipis : in curas venio partemque laborum.
Da mihi castra sequi : » .

Il semble cependant que Caton laissa Marcia en Italie pour surveiller ses affaires domestiques, Plutarque, *loc. cit.*

(3) Lucain, II, 365 :

« Sicut erat, mœsti servans lugubria cultus,
Quoque modo natos hoc est amplexa maritum :
Non soliti lusere sales, sed more Sabino
Excepit tristis comicia festa maritus. »

(4) Lucain, II, 371 :

Junguntur taciti, contentique auspice Bruto. »

l'Ebre jusqu'à la mer Ionienne, avait éclairci les rangs de ses vétérans, pendant que les troupes tenues en quartier sur la côte d'Apulie, en avaient éprouvé les fièvres automnales, et étaient affaiblies et démoralisées par la maladie et l'inaction (1). Tous les vaisseaux qu'on parvint à rassembler pour le transport de ces forces, ne purent contenir plus de quinze mille hommes d'infanterie et cinq cents cavaliers, quoique le bagage fût laissé derrière; toutefois ce petit nombre comprenait la totalité de sept légions (2). Avant l'embarquement, César harangua ses soldats, déclarant que le sacrifice qu'il leur demandait était le dernier qu'il aurait à exiger d'eux, et les assurant que l'abandon de leurs bagages serait compensé par un riche butin, et de magnifiques largesses. Ils répondirent avec enthousiasme que ses ordres seraient obéis, quels qu'ils pussent être. Au second jour, le 5 janvier, l'expédition atterrit heureusement près d'un endroit nommé Palœste (3). Les pilotes avaient choisi une plage abritée, sur laquelle leurs vaisseaux pouvaient être tirés sans danger, bien qu'entourés de tous côtés par les dangereux promontoires des monts Cérauniens. Ils avaient reçu l'ordre d'éviter les ports de la côte, qu'on savait être tous occupés par l'ennemi : mais la construction des galères romaines donnait de grandes facilités pour débarquer, et dans ce but un armement naval pouvait s'aider de baies, de criques et

(1) César, *Bell. civ.*, III, 2 : « Multi Gallicis tot bellis defecerant, longumque iter ex Hispania magnum numerum diminuerat, et gravis autumnus in Apulia circumque Brundisium omnem exercitum valetudine tentaverat. »

(2) Idem, *ibid.*, III, 2-6.

(3) Idem, *ibid.*, III, 6. La leçon des manuscrits est Pharsalus ou Pharsalia, ce qui est évidemment une méprise ou une corruption. Lucain (IV, 460) fournit le nom adopté dans le texte :

« Palestinas uncis confixit arenas. »

de bancs de sable, comme ceux qui, dans les temps modernes, ne sont plus accessibles qu'au léger esquif du contrebandier.

Activité tardive des flottes pompéiennes. — On ne peut supposer, cependant, que César se confiât entièrement à la fortune, en se lançant ainsi sur un élément occupé par une force navale écrasante. En même temps qu'ils complétaient leurs équipements militaires en Macédoine, ses adversaires prétendaient le tenir en échec à travers un canal de quarante milles de larges. Mais l'hiver avançait. Les troupes de César étaient disséminées. On le supposait encore absent en Espagne : pour un moment la vigilance des commandants pompéiens se relâcha, et les ports de l'Orient furent laissés sans surveillance. César savait sans doute que Bibulus avec les galères, au nombre de cent dix, qu'il gardait sous ses ordres immédiats, restait inactif à Corcyre. Il n'ignorait pas non plus qu'une autre escadre ennemie stationnait à Oricum, à une distance peu considérable de l'endroit où il projetait d'aborder. L'un ou l'autre de ces armements aurait suffi pour détruire sa flottille sans défense; mais la police des mers était un des côtés faibles de la science navale des anciens; leurs vaisseaux étaient impropres à croiser par un temps variable; et l'usage des rames arrivait presque à produire l'effet de la vapeur, en donnant des ailes à la faiblesse, et en déjouant le blocus le plus vigilant. Bibulus fut profondément mortifié d'un exploit dont il ne doutait pas qu'on n'attribuât le succès à sa négligence. Il avait été informé de l'arrivée soudaine de César à Brundisium; il prévit la foudroyante rapidité avec laquelle il franchirait le détroit, et il se hâta, bien que trop tard, de lui barrer le passage. Tandis qu'il s'élançait lui-même en mer, il avait envoyé à tous ses officiers l'ordre de partir simultanément de leurs stations sur la côte. De Corcyre à Salone, le golfe d'Ionie était sil-

lonné par leurs escadres. César, le soir même de son débarquement, dépêcha son lieutenant Fufius Calenus, avec les transports vides, pour passer à travers les flottes ennemies, et ramener le reste de ses forces de Brundisium. Mais, ayant négligé de profiter de la brise de nuit, Calenus fut aperçu par l'ennemi, et trente des vaisseaux ramenés furent interceptés et brûlés avec leurs équipages à bord. Octavius, qui commandait une portion de la flotte pompéienne, fut moins heureux dans une attaque sur Salone, une forteresse de César en Illyrie, et fut forcé de se retirer avec perte. Bibulus continua à tenir la mer, malgré l'approche de la saison des tempêtes, et bien que les opérations de César lui fermassent presque tous les ports de la côte où il aurait pu chercher un abri (1).

Pompée s'éloigne de Thessalonique et se jette devant Dyrrhachium. — Pompée était en Macédoine, et il avait à peine reçu l'avis du débarquement inattendu de son rival en Épire, que déjà César était en train de réduire ses forteresses et de disperser ses garnisons. Les citoyens d'Oricum et d'Apollonie refusèrent de fermer leurs portes au consul de la république, et forcèrent les lieutenants pompéiens, Torquatus et Stabérius, de retirer leurs forces. Plusieurs autres villes suivirent bientôt cet exemple, et en peu de jours les États de l'Épire envoyèrent une députation officielle porter leur soumission à l'agresseur qui portait les insignes du gouvernement romain (2). Pompée était alors en pleine marche pour Dyrrhachium, qu'il était extrêmement impatient de sauver de l'ennemi. Les nouvelles de ces désastres répétés l'atteignirent à chaque étape successive de sa marche, et le nom de César jetait tant de terreur dans l'âme de ses sol-

(1) César, *Bell. civ.*, III, 7-9.
(2) Idem, *ibid.*, III, 12.

dats, qu'ils commençaient déjà à le quitter, comme ils avaient abandonné ses lieutenants en Italie l'année précédente. Leur abattement, le nombre des traînards et de ceux qui jetaient leurs armes, commençaient à donner à la marche des légions de Pompée l'apparence d'une fuite. Labiénus voulut arrêter le progrès de la désertion, en prêtant le solennel serment militaire d'attachement et d'obéissance à son général. La formule fut successivement proposée aux principaux officiers, aux tribuns, aux centurions et aux légionnaires. Cet appel à l'esprit de discipline semble avoir réveillé le courage de la soldatesque. Dyrrhachium fut efficacement couvert par les lignes derrière lesquelles les pompéiens se retranchèrent alors sur la rive droite de l'Apsus; pendant que César, trouvant ses maigres forces insuffisantes pour les assaillir, prit position sur la rive gauche pour protéger derrière lui les villes qui étaient soumises, et résolut d'y passer l'hiver sous la tente.

Les généraux pompéiens tentent d'empêcher le passage de la seconde division de César. — Lors de cette crise, des tentatives furent encore faites par chaque parti pour amuser l'autre avec des négociations. César employa la médiation de Vibullius, l'officier pompéien qu'il avait pris deux fois, à Corfinium d'abord, puis en Espagne. Les conditions qu'il offrait étaient que les deux chefs licencieraient leurs troupes simultanément, et remettraient l'arrangement de leurs différends au sénat et au peuple. Cet accommodement était à cette époque devenu plus que jamais impraticable. César, en le proposant, n'a pu avoir pour but que de gagner du temps pour l'arrivée des renforts. D'autre part, Bibulus et son collègue exclus alors de presque tous les points de la côte, et fatigués outre mesure par le temps et les privations qu'ils souffraient en mer, avaient hâte de conclure un armistice pour leur convenance du moment. Mais César comprit leur but,

et bien que Calénus fût encore empêché de le rejoindre avec les secours attendus, il refusa d'écouter leurs propositions. Sur ces entrefaites, les fatigues de sa campagne navale, jointes à la mortification excessive qu'il ressentait d'avoir manqué César de si peu, avaient complétement brisé la santé du chef pompéien. Il mourut victime de son ardeur à reconquérir sa réputation de vigilance et de fidélité auprès du parti qui lui avait confié un commandement important (1). Il montra, il est vrai, assez de férocité pour satisfaire les plus sanguinaires de la faction, mais il n'eut pas d'autre droit à leur approbation. Le seul service qu'il eût rendu fut de disposer ses vaisseaux tout le long de la côte d'Épire, de manière à garder toute crique et toute grève où la seconde division de César pourrait chercher à effectuer un débarquement. César lui-même se plaignit qu'Antoine, qu'il avait choisi pour diriger l'opération, négligeât plus d'une occasion favorable d'effectuer le passage. Il aurait pu se servir d'une feinte pour attirer l'attention de l'ennemi, et choisir pour envahir le rivage un point où le nombre de ses adversaires aurait été insuffisant pour lutter avec lui. A la mort de Bibulus, les divers détachements de la flotte collective semblent avoir été laissés à la disposition de leurs commandants respectifs. Pompée était apparemment trop déconcerté, par la position précaire de ses affaires, pour accorder une attention convenable à ce qui était après tout le point le plus important pour ses intérêts, empêcher la jonction des deux divisions de César. L. Scribonius Libon, qui avait commandé sous Bibulus un détachement de cinquante navires, prit sur lui alors d'agir avec cette force d'une manière indépendante. Il quitta la côte d'Épire, et, passant le détroit, établit le blocus devant Brundisium, en prenant possession

(1) César, *Bell. civ.*, III, 18.

de l'île située à l'entrée du port, et en croisant devant avec une force plus nombreuse à elle seule que tout ce qu'Antoine pouvait mener contre elle. Une grande difficulté que les anciens éprouvaient à conduire des opérations de cette espèce, c'est que leurs vaisseaux n'avaient pas la capacité nécessaire pour emmagasiner des vivres et de l'eau en quantité suffisante. Ils étaient hors d'état de tenir la mer en vue d'une observation efficace. Les nombreuses flottilles qui traînaient encore le long de la côte opposée, n'auraient pu être mieux employées qu'à pourvoir aux besoins de l'escadre de blocus. Mais la manœuvre de Libon, bien plus hardie et plus décisive que toutes celles de Bibulus ou même de Pompée, échoua faute de coopération. Il fut déçu, il est vrai, par l'idée qu'il pourrait se maintenir, grâce à la petite île dont il s'était emparé, et il assura même à Pompée qu'il pouvait faire rentrer au port le reste de sa flotte et s'en fier à lui seul pour empêcher le passage des césariens. Cependant Antoine disposa sa cavalerie habilement le long de la côte, pour empêcher tout débarquement des fourrageurs de Libon en quête d'eau et de vivres, et le pompéien fut forcé enfin d'abandonner sa position, et de recourir encore une fois à la même tactique faible et inefficace, par laquelle Bibulus s'était fait mépriser (1).

Intrigues de M. Cœlius à Rome. — Quelques mois avaient été employés à ces manœuvres décousues, et grande doit avoir été l'impatience de César d'être empêché d'agir plus hardiment par l'absence d'une si grande partie de ses forces. Dans cet état d'attente, et d'inactivité comparative, son anxiété dut s'accroître fortement en apprenant les progrès d'un essai de contre-révolution à Rome et en Italie. La correspondance de Cicéron nous a conservé le souvenir du zèle

(1) César, *Bell. civ.*, III, 23, 24.

avec lequel M. Cœlius Rufus s'était fait l'avocat de la cause de César à l'époque de son invasion en Italie. Il avait employé tous ses efforts pour gagner Cicéron aux desseins du proconsul, et sa vieille intimité avec son correspondant, et le langage de familiarité enjouée qu'il employait à son égard, le désignaient comme la personne la plus capable d'exercer une influence décisive sur ce politique hésitant (1). Cœlius ne s'était converti que tard au parti de César. Comme tribun, au temps du consulat unique de Pompée, il avait travaillé à la défense de Milon, et soutenu en cette occasion les principes de la plus violente fraction des oligarques. Mais il semble avoir été gagné à la cause populaire par les séductions de Curion. Il se laissa entraîner à l'accompagner dans la fameuse expédition qui avait pour but le camp de César à Arimichum. Les flatteries du proconsul peuvent avoir achevé l'œuvre de la conversion, et à partir de cette époque, comme nous l'avons vu, Cœlius dévoua ses talents, qui étaient considérables, à l'établissement du nouvel ordre de choses. César l'avait récompensé en obtenant pour lui l'élection à la préture, la seconde en dignité. Le siége du préteur de la ville était occupé, au même temps, par C. Trébonius, dont la fidélité avait été éprouvée depuis plus longtemps, et dont les services étaient, sans aucun doute, plus remarquables. Cœlius, spirituel, vain et dissolu, ne fut point satisfait de ce poste, et chercha à s'élever à de plus hautes distinctions en s'étudiant à flatter les désirs populaires (2). Il proclama avec une éloquence spécieuse, que les actes législatifs de César n'avaient pas fait assez pour le soulagement des citoyens nécessiteux. Il promit de prêter sans réserve la force de ses

(1) Cicéron, *ad Div.* VIII, 15-17; comp. *ad Div.*, II, 16.
(2) César, *Bell, civ.*, III, 20, 21 ; Tite-Live, *Epist.* CXI, Dion, XLII, 23, 24; Velléius, II, 68.

fonctions à tout débiteur qui appellerait des décisions de son collègue, suivant la teneur des récentes dispositions pour l'arrangement des dettes. Il proposa même une nouvelle loi qui eût apporté plus de soulagement au débiteur par la spoliation de son créancier. Ces actes révolutionnaires étaient agréables à la multitude, et il devint nécessaire que le consul et les magistrats supérieurs s'unissent pour résister à ces empiétements démocratiques. Cœlius fut poussé en avant dans cette voie par les exigences toujours croissantes des passions qu'il avait évoquées. Des troubles s'élevèrent dans la ville. Le consul demanda au sénat des pouvoirs exceptionnels. Il fut décrété que Cœlius serait suspendu de ses fonctions, et l'exécution de ce décret fut confiée à une force imposante qui réprima toute opposition, et chassa de son siége le démagogue déconfit. Se voyant déjoué dans ses plans, et sans ressources prêtes, il proclama alors son intention d'en appeler personnellement à César, et sous ce prétexte, il quitta la ville pour raccommoder la trame de ses intrigues avec plus de sécurité à distance.

Il cherche à exciter une insurrection contre César en Italie, de concert avec Milon. — Bien que le consul eût été en état de maintenir la paix dans la ville, grâce au secours opportun d'un corps de soldats qui passait en ce moment pour se rendre en Gaule, Cœlius, à ce qu'il paraît, s'était persuadé que le gouvernement de César était déjà l'objet d'une haine générale, et qu'à l'exception d'un misérable ramas de prêteurs d'argent, la population entière était prête à se soulever contre son autorité. Ce n'était, prétendait-il, que la crainte de la vengeance que Pompée avait menacé de faire éclater sur tous ceux qui se soumettraient jamais à son rival, qui retardait l'explosion d'une contre-révolution. De nouvelles vues d'ambition commencèrent à s'ouvrir devant lui. Au lieu d'inviter Pompée à se hâter de repasser la mer pour recouvrer

l'Italie et Rome, pendant que le manque de navires empêcherait son ennemi de le suivre, il l'abandonna aux chances d'une rencontre que, d'après sa connaissance des vétérans de César il pensait devoir lui être défavorable, sinon fatale, tandis qu'il concevait le dessein de s'emparer lui-même de l'enjeu (1). Milon, comme étant le seul exilé politique excepté de la dernière amnistie, avait, contre César, des motifs manifestes de ressentiment. Il avait profité du trouble des affaires pour venir secrètement en Italie, et appeler sous son étendard le reste des bandes armées avec lesquelles il était accoutumé à maîtriser les factions de la ville. On avait permis à Cœlius de quitter Rome sans être inquiété, et il était déjà engagé dans de secrètes intrigues avec ce téméraire aventurier; mais le consul avait chargé un des tribuns de le suivre et d'observer ses mouvements. Son arrivée en Campanie excita des soupçons, et on lui ordonna de revenir dans le voisinage de la ville; mais, par déférence pour sa noble naissance, et pour la haute charge à laquelle il élevait encore des prétentions, on se relâcha de la surveillance dont il était l'objet, et davantage encore, peut-être, après la rapide défaite de Milon devant Capoue. Cœlius effectua son évasion, et suivit les traces de son nouvel allié dans les montagnes de la Lucanie. Là, Milon s'efforçait de propager dans les bruyères et les forêts la flamme d'une insurrection de brigands. En même temps, il adressait ses sollicitations, d'une part, aux autorités municipales des villes voisines, affirmant qu'il agissait sous la direction de Pompée et de Bibulus, pen-

(1) Voyez une lettre de Cœlius à Cicéron, écrite apparemment au moment de son départ de Rome. Cicéron, *ad Div.*, VIII, 17 : « Quod si timor vestræ crudelitatis non esset, ejecti jam pridem hinc essemus. Nam hic præter feneratores paucos, nec homo nec ordo quisquam est, nisi Pompeianus. — Vestras copias non novi : nostri valde depugnare et facile algere et esurire consuerunt. »

dant qu'il offrait, d'autre part, aux besoigneux et aux prodigues, les promesses ordinaires d'un agitateur révolutionnaire. Mais sa carrière eut une fin rapide, car dans une tentative pour s'emparer de la ville de Cosa, il fut tué par une pierre lancée des murailles. Bientôt après, Cœlius entra désarmé à Thurii ; sa légèreté l'engagea, quoique seul et sans défense, à faire encore un effort. Mais quand il essaya de corrompre la fidélité de quelques cavaliers gaulois et espagnols que César avait postés là, ils l'entourèrent avec indignation et le tuèrent. La mort des deux chefs dispersa aux vents les germes de cette méprisable insurrection (1).

César tente le passage de l'Adriatique pendant une violente tempête. — Tandis que ces mouvements sans résultat s'accomplissaient en Italie, en faveur des optimates, leur grand champion se tenait encore renfermé dans ses quartiers à Dyrrhachium, n'osant pas commettre ses forces à moitié aguerries à lutter avec les vétérans de César. En retirant l'escadre de Libon de la côte d'Apulie, on avait laissé ouvert le port de Brundisium. Antoine savait assez combien son chef était impatient de rassembler toutes ses forces de l'autre côté du canal, et ce n'était nullement le zèle qui faisait défaut ni à lui ni aux autres officiers chargés du commandement pour s'acquitter de ce qu'on attendait d'eux. Mais ayant échoué une fois dans leur tentative pour effectuer le passage, et intimidés peut-être par la vengeance sauvage que Bibulus avait exercée sur ses captifs, ils laissèrent échapper plus d'une occasion de s'embarquer avec un vent favorable. L'hiver était maintenant presque écoulé, et le retour d'un

(1) César, *Bell. civ.*, III, 21, 22 et Dion, XLII, 23, 24. L'histoire est racontée avec quelque différence par ces deux écrivains. La narration du dernier a l'apparence d'une plus grande exactitude dans les détails.

temps plus doux donnerait aux escadres pompéiennes plus de facilité pour tenir un blocus effectif. En conséquence César, par des messages réitérés, pressa Antoine de mettre à la voile à tous hasards. Il représenta que la perte des vaisseaux était de peu de conséquence. Si les troupes pouvaient seulement débarquer quelque part sur la côte, peu importait que les vaisseaux fussent exposés au ressac, ou au danger d'être saisis par l'ennemi (1). On rapporte que dans un transport d'impatience, car sa situation devenait de jour en jour plus critique, il résolut de hasarder le passage en personne, en bravant même pour cela une violente tempête. Il fut obligé de cacher à ses propres soldats cette audacieuse entreprise, et dans une embarcation privée, de douze rames seulement, il brava les chances d'un naufrage ou d'une capture. Les matelots, toutefois, ne purent dominer la fureur des vents et des flots, et c'est probablement en cédant à la tourmente que sa vie fut sauvée. L'audace de l'entreprise touchait à la témérité. César lui-même, il faut l'observer, ne la mentionne pas, et nous pouvons soupçonner que les circonstances en ont été défigurées ou colorées par des rhéteurs successifs, avec le désir de relever, parmi les exploits du plus heureux des aventuriers, ce qui implique de la confiance en la fortune. Car celle-ci est tout ce que les hommes ordinaires peuvent découvrir dans les calculs les plus consommés de l'homme d'État ou du guerrier. Peut-être l'histoire entière fût-elle inventée pour introduire le brillant apophtegme adressé, dit-on, par César aux matelots épouvantés : « Ne craignez rien, vous portez César et sa fortune (2). »

(1) César, *Bell. civ.*, III, 25.

(2) Florus, qui est le premier à rapporter l'histoire, ne fait pas mention de ce mot célèbre (IX, 8). Appien (II, 58), Dion (XLI, 46), Plutarque

Antoine effectue le passage avec la seconde division. — Enfin Antoine embarqua ses forces, hommes et officiers étant également impatients d'effectuer la traversée. Elles consistaient en quatre légions et huit cents hommes de cavalerie. Le vent du sud, avec lequel il naviguait, n'était pas favorable pour diriger sa course vers Oricum. La brise ayant fraîchi, ses vaisseaux furent considérablement dévoyés du côté du nord et passèrent en vue d'Apollonie et de Dyrrhachium (1). Ils furent reconnus par Coponius qui commandait une escadre rhodienne au service de Pompée dans ce dernier port. Il leur donna immédiatement la chasse, et entre ses rapides vaisseaux de guerre, bien qu'au nombre de seize seulement, et les transports dans lesquels les légions de César étaient embarquées, la partie n'était pas égale, tant comme vitesse que comme force. Le vent, cependant, souffla alors assez fort pour permettre à Antoine de garder son avance sur celui qui le poursuivait, et d'entrer au port de Nymphæum, situé à quelques heures de navigation au nord de Dyrrhachium. L'ouverture de ce port regardait droit au sud, et s'il était aisé pour Antoine d'y pénétrer, il n'eût pas été plus difficile pour Coponius de l'y suivre. Mais le vent sauta subitement au sud-ouest et jeta avec violence les vaisseaux pompéiens à la côte. Ils s'y brisèrent tous, et leurs équipages tombèrent entre les mains de l'ennemi. César, toutefois, s'attacha à les traiter avec bonté, et il prend soin de nous informer qu'ils les renvoya sains et saufs à leur cité natale, d'où on les avait tirés pour soutenir une cause à laquelle ils prenaient peu d'intérêt. Un destin bien différent attendait ceux

(*César*, 38), répètent toutes les circonstances avec peu de variation. Lucain (V, 577, etc.) les amplifie avec quelques-unes de ses plus sauvages hyperboles.

(1) César, *Bell. civ.*, III, 26, ss.

que portait un des vaisseaux d'Antoine. Deux vaisseaux de l'escadre étaient partis, en compagnie du corps principal dans la nuit, et vinrent s'ancrer au large de Lissus, à trois mille au sud de Nymphæum. Là commandait, pour Pompée, Otacilius Crassus. Il les entoura d'un essaim de barques et de transports et les invita à se rendre. Un des deux, qui portait une division de deux cents vingt hommes appartenant à une légion de récente levée, obéit promptement sur la promesse que la vie des hommes serait épargnée. Mais l'officier pompéien suivit le système de ses collègues sans aucun scrupule de pitié ou de bonne foi, et les fit tous massacrer. L'autre navire transportait un bataillon de vétérans. Ces derniers conservèrent leur courage jusqu'à la dernière extrémité. Bien que souffrant de fatigue et de mal de mer, et ignorant entièrement la force des ennemis, ils tirèrent leur vaisseau sur la plage, et élevèrent rapidement un retranchement, derrière lequel ils repoussèrent l'attaque des pompéiens. Enfin, ils réussirent à rejoindre le camp du corps principal. Crassus n'avait pas le moyen d'offrir aucune résistance à la grande force rassemblée alors si près de lui. Il se retira de Lissus, qui ouvrit immédiatement ses portes à Antoine. Les transports furent renvoyés à travers le golfe, pour passer un détachement qui était encore attendu, et César apprit rapidement la place et les circonstances du débarquement de son lieutenant.

Manœuvres des armées hostiles. — La marche de la flotte d'Antoine avait été observée par les deux armées dans leurs quartiers sur l'Apsus. Toutes deux étaient également impatientes de la suivre, les pompéiens en vue de protéger Dyrrhachium, les césariens dans l'espoir d'effectuer enfin la jonction longtemps désirée de leurs forces. Pompée, sur la rive droite de la rivière, put se mettre en mouvement sans délai, tandis que son ennemi, auquel le cours d'eau offrait

un obstacle considérable, fut obligé de chercher un gué plus haut. Pompée espérait surprendre Antoine, et conduisit sa marche avec autant de mystère que de promptitude : mais ses mouvements furent révélés aux nouveaux venus par les habitants du pays, et ils eurent le temps de se retrancher, tandis qu'ils envoyaient des messagers pour informer leur général de leur arrivée et de leur position. Le second jour César fit son apparition, et Pompée, n'osant pas s'exposer à une attaque à la fois en front et en queue, se retira précipitamment sur une place appelée Asparegium (1), où il trouva un endroit convenable pour établir ses lignes fortifiées.

César bloque Pompée dans ses lignes à Pétra.—Même quand ses forces avaient une si grande infériorité numérique, César avait mis une grande ardeur à pousser l'ennemi au combat. Il avait alors doublé son effectif et réussi à déloger Pompée de la position que celui-ci avait choisie pour couvrir Dyrrhachium; de sorte que tous les motifs lui faisaient désirer de forcer bientôt son adversaire à se battre avec un désavantage beaucoup plus grand. Dans ce but, il suivit les pas de l'armée en retraite, jusqu'à ce qu'il arrivât devant son nouveau campement. Là, il rangea ses légions en ordre de bataille, espérant vainement que son défi serait accepté. Mais Pompée se tint renfermé dans ses lignes. César abandonna encore sa position, et, faisant un circuit pour déguiser l'objet de son mouvement, se jeta devant les murs de Dyrrhachium de manière à couper toute communication entre la ville et le camp de ses défenseurs. Pompée avait tenté de prévenir cette manœuvre. Mais sa prudente cir-

(1) César, *Bell. civ.*, III, 30. La localité d'Asparagium n'est pas exactement connue. Elle était sur la rive gauche de la Genusus, et à un jour de marche de Dyrrhachium, comme on le voit dans César, *Bell. civ.*, III, 76. La leçon (III, 41), « in Macedoniam, » doit certainement être corrompue.

conspection fut déjouée par l'activité des mouvements de son adversaire. Par suite de sa ferme résolution de ne pas commettre ses bataillons à demi exercés dans un engagement prématuré avec les vétérans, leurs antagonistes, il était nécessaire qu'il s'emparât d'une position dans le voisinage, d'où, logé en sûreté, il pût surveiller les opérations de l'ennemi et profiter des circonstances. Un rocher, sur le bord de la mer, désigné, à cause de sa projection hardie, du nom de Petra ou la Roche (1), offrait un poste favorable pour le développement de cette tactique défensive. Il s'élevait à une courte distance de Dyrrhachium, qui contenait les approvisionnements et les arsenaux de l'armée républicaine. Il possédait certains avantages naturels pour la défense, et l'ancrage qu'il commandait était étendu et passablement abrité. En cet endroit ses troupes pouvaient compter qu'on pourvoirait à tous leurs besoins par la mer (2); mais, quoiqu'il fût sûr de cet élément, Pompée se rendit indépendant de ressources lointaines en tirant, au front de sa position, des lignes militaires d'une longueur de quinze milles, et en fermant ainsi dans un fort retranchement une grande étendue de terrain cultivé. Cependant son hardi et infatigable adversaire résolut alors de le confiner dans ces limites. César se planta résolument en face de la position pompéienne, et, exécuta un contre-rempart parallèle à toute l'étendue des défenses de cette position, par un arc n'ayant pas moins de dix-sept milles de long, d'un point extrême de la côte à l'autre. Ces travaux extraordinaires ne furent pas élevés des deux parts sans de fréquentes escarmouches. L'armée de

(1) Lucain, VI, 16 :

« Quemque vocat collem Taulantius incola Petram. »

(2) Plutarque, *Pomp.*, 65 : πάντα πνεῖν ἄνεμον Πομπηίῳ.

Pompée était la plus nombreuse, et l'étendue de ses ouvrages était moindre, de sorte, qu'il pouvait employer plus de forces pour réussir dans toutes les attaques qu'il lui plaisait de faire contre l'ennemi. Il était aussi supérieur en troupes légères, et les services de celles-ci étaient éminemment utiles dans ce genre d'engagement. Ses succès dans ces combats détachés l'encouragèrent au point, qu'il déclara, à ce qu'on rapporte, qu'il consentirait à abandonner toute prétention à l'habileté militaire, si son adversaire s'échappait sans désastre de la position qu'il avait prise si imprudemment. La bravade, comme nous le verrons, fut près de s'accomplir pleinement. Néanmoins, César, bien que repoussé quelquefois des positions dont il cherchait à s'emparer, et fort harcelé et entravé dans la marche de ses opérations, compléta sa chaîne de tours reliées par un fossé et un rempart d'un rivage à l'autre, et présenta ainsi au monde le spectacle extraordinaire d'une force supérieure, commandée par le général le plus expérimenté du temps, bloquée au centre du pays qu'il avait choisi lui-même pour théâtre de la campagne.

Caractère et authenticité des commentaires de la guerre civile attribués à César. — A mesure que la crise de la grande lutte approche, nous sommes naturellement plus désireux de nous assurer de la fidélité du récit qui se déroule devant nous. Ce récit est donné avec tous ses détails dans les commentaires du principal acteur des événements. Les ouvrages des écrivains postérieurs n'ajoutent rien aux particularités qu'il relate; mais tendent généralement à confirmer sa version. L'histoire tracée par César de la guerre civile ne nous est pas, il est vrai, parvenue complète; le texte en divers endroits est très corrompu; et ses inexactitudes géographiques sont nombreuses et palpables. Le récit même des opérations militaires est de temps en temps confus et contradic-

toire; mais peut-être le défaut le plus surprenant de l'ouvrage est-il son manque de souffle et de largeur de vues. Il ne contient aucun coup d'œil général sur l'état des partis et des affaires, si nécessaire pour comprendre la portée politique même des opérations militaires; et les révélations qu'il prétend nous faire des motifs et des desseins de l'auteur doivent être pour la plupart jugés frivoles et indignes de la circonstance. L'originalité de l'ouvrage est néanmoins généralement admise (1). Si nous sommes justement désap-

(1) La question de l'originalité des sept premiers livres des commentaires sur la guerre de Gaule, et des trois livres sur la guerre civile, semble resserrée dans un étroit espace. Les anciens savaient que César écrivait des commentaires sur ces guerres, et qu'il compilait des éphémérides, ou memoranda, de ses actions militaires en général; ils savaient aussi qu'il laissa des notices imparfaites des campagnes d'Alexandrie et d'Afrique, qui furent réduites par une autre main à la forme de commentaires. Ma croyance est que les éphémérides étaient les notes brutes à l'aide desquelles César lui-même écrivit, ou dicta, ou dirigea la composition des commentaires sur la guerre de Gaule et les guerres civiles, et que les mêmes notes fournirent la matière fondamentale pour la compilation subséquente par d'autres du huitième livre de la guerre de Gaule, et de ceux des campagnes d'Alexandrie et d'Afrique et peut-être d'Espagne. Mais je ne puis guère douter que les sept livres *Bell. gall.* et les trois *Bell. civ.*, n'aient été écrits par la même personne. Le style et plus encore le caractère des deux ouvrages semble presque identique; la seule différence étant, telle qu'on pouvait l'attendre, que le dernier est écrit avec un peu moins de soin, et qu'on y voit moins paraître l'ambition littéraire. Les erreurs manifestes qu'il contient ne peuvent être attribuées qu'à la corruption du texte. Supposer que César écrivit des commentaires, et que la génération suivante les laissa se perdre entièrement, pour être remplacés par les écrits de toute autre personne, soit les mémoires originaux d'un contemporain, soit la compilation avouée, ou l'exercice fictif d'un temps postérieur, c'est la dernière ressource du scepticisme morbide qui ne peut souffrir qu'un auteur dise plus ou moins que cela ne s'accorde avec ses règles toutes gratuites de critique historique.

pointés du cercle étroit dans lequel l'observation de l'écrivain se renferme, en le comparant au vaste horizon qu'il aurait pu nous ouvrir, nous pouvons, d'autre part, regarder comme un suprême bonheur la possession d'un document qui porte, en somme, l'empreinte de la vérité et de la candeur d'une façon plus remarquable peut-être, que les écrits de tout autre politique de parti. Le contemporain dont l'accusation, contestant l'exactitude de ce récit, a eu le plus de poids auprès des critiques postérieurs, était connu, il ne faut pas l'oublier, pour ses dénigrements banaux et peut-être haineux (1). Dans le récit des événements de moindre importance, l'auteur, on peut l'accorder, a de temps en temps employé quelque artifice pour déguiser ses fautes, mais rarement ou jamais pour exalter le mérite de ses succès. Mais je me suis abstenu généralement de mettre en question l'exactitude et la bonne foi des menus détails, parce que de telles contestations sont désagréables tant pour l'écrivain que pour le lecteur, quand on a si peu de champ pour critiquer avec quelque certitude. Dans quelques endroits, j'ai corrigé sans rien dire ce qui me semblait être une erreur; ou j'ai pallié d'évidentes contradictions; mais pour tous les traits principaux de la narration, je me suis contenté de m'appuyer sur l'autorité placée devant moi, laissant au jugement du lecteur à suppléer à ce qu'il peut croire imparfait, ou à corriger ce qui peut lui paraître partial (2).

(1) C. Asinius Pollius, un des officiers de César, qui écrivit une histoire des guerres civiles. Pour ses remarques sur César, Cicéron, Tite-Live et Salluste, voir Suétone, *Jul.*, 56, *Ill. gramm.* 10; Quintilien., I, 5-56; VIII, 1-3, XII, 1-22.

(2) Parmi les ouvrages modernes qui ont été ouverts devant nous pendant que nous étudiions les événements de la guerre civile, se place celui du regrettable Arnold, qui écrivit la biographie de Jules César pour l'*Encycl. Métropolitana*. En vigueur et en clarté de narration, ce

Examen des calculs sur lesquels César basait ses opérations. — Les manœuvres des deux armées romaines en face l'une de l'autre se compareraient assez bien aux combats singuliers des chevaliers bardés de fer du moyen âge. L'égalité de force, d'armes et d'adresse pouvait rendre la victoire des deux parts impossible. Après avoir épuisé tous les artifices pour s'attirer mutuellement dans un faux mouvement, il n'y avait plus que la supériorité de patience et de résistance, qui pût décider la lutte. Telle pouvait paraître la position respective des ennemis qui se défiaient alors l'un l'autre. L'un s'était posté derrière ses retranchements imprenables (car les retranchements du légionnaire romain étaient tout à fait imprenables pour des assaillants qui n'étaient supérieurs ni en nombre ni en art militaire), et l'autre avait tracé une ligne de circonvallation autour de son antagoniste et l'avait tenu presque prisonnier dans ses propres ouvrages. Si l'une des armées l'emportait en nombre, cet avantage était pleinement contre-balancé, au début, par son infériorité du côté de la discipline et de la confiance en soi-même. Mais ces défauts, Pompée se fiait au temps pour les corriger. Il résolut de refuser la bataille, et plus longtemps l'ennemi persévére-

premier essai n'est pas inférieur aux compositions historiques plus mûries et mieux connues de son auteur distingué; mais je ne puis m'empêcher de penser qu'à une époque plus avancée de sa vie, il aurait considérablement modifié les vues morales et politiques qu'il expose. Je découvre quelques endroits où le préjugé de l'auteur contre César semble l'avoir égaré dans l'exposé des faits, et plus encore où il me paraît avoir injustement ravalé ses motifs, et exalté ceux de ses adversaires. Mais sur une question de pure critique littéraire, toute opinion d'Arnold doit être du plus grand poids, et je regrette beaucoup que nous ne possédions pas le jugement réfléchi de ses dernières années quant à l'originalité des commentaires sur la guerre civile que, dans l'article en question, il nous paraît mettre en doute avec une précipitation injuste.

rait dans son blocus, plus il était certain de pouvoir à la fin le combattre avec succès (1). Dans l'entre temps, il attendait avec une impassible sérénité la victoire finale dont il se croyait certain. Il y avait cependant pour César un avantage direct et immédiat à se poser aux yeux du monde, comme l'assaillant et le provocateur du héros jadis si orgueilleux, qui maintenant semblait reculer, comme un coq battu et la crête basse, derrière ses créneaux. Cette attitude de défi était par elle-même un présage de succès. A Rome, les amis du dictateur la signalaient comme une preuve de sa supériorité intrinsèque, et les hésitants ne pouvaient plus le contredire (2). A proximité l'effet fut encore plus remarquable. Bien que l'Épire eût été choisie par Pompée lui-même pour le théâtre de la lutte, il semblerait qu'il n'avait qu'une faible prise sur la faveur des indigènes. César, éloigné de ses propres ressources, fut en état de mettre largement à profit la bonne

(1) Les officiers romains vouaient une longue et patiente attention à exercer leurs recrues avant de les conduire au combat. L'adresse, la solidité, et la confiance des individus étaient beaucoup plus importantes dans l'ancienne guerre, particulièrement suivant le système pratiqué par les Romains, que dans la guerre moderne. On mettait le même temps et le même soin à restaurer la discipline et les sentiments moraux d'une armée qui avait été découragée par la défaite. Végèce (III, 10) donne des indications minutieuses pour les exercices requis : le travail dans les tranchées était un des éléments du système. On rapporta longtemps comme une maxime de Scipion l'Africain : « Fodientes luto inquinari debere qui madere hostium sanguine noluissent. » Flor., II, 18.

(2) Voyez une lettre de Dolabella à son beau-père, Cicéron (Cicéron, *ad Div.*, IX, 9) le pressant d'épouser le parti du dictateur, et écrite juste à cette époque. « Animadvertis Cn. Pompeium, nec nominis sui nec rerum gestarum gloria, neque etiam regum atque nationum clientelis, quas ostentare crebro solebat esse tutum : et hoc etiam, quod infimo cuique contigit, illi non posse contingere, ut honeste effugere possit, pulso Italia, amissis Hispaniis, capto exercitu veterano. circumvallato nunc denique. »

volonté des provinciaux. Un grand nombre de leurs villes s'étaient rendues à lui avec toutes les apparences de l'empressement. En même temps il avait pris des mesures pour tenir en échec les armées que Pompée assemblait sur ses derrières. Les forces de Scipion en Macédoine trouvèrent devant elles les lieutenants du dictateur avec des forces équivalentes, et, de la côte ionienne à la côte égéenne, la crainte ou la faveur de la plupart des natifs lui fut conciliée, par l'éclat de ses récentes combinaisons. Quelque précaire donc que fût sa position, avec une armée supérieure en face, et un pays peu sûr derrière, son jeu était basé sur un calcul magistral des chances qui lui étaient favorables, et on peut affirmer avec confiance que comme opération militaire, ses plans méritaient de réussir.

Pompée se tient ferme dans ses lignes.—La première chance qui entrait dans les calculs du grand capitaine, était de provoquer l'ennemi à combattre avec des forces encore mal dressées et démoralisées. Pompée se tint renfermé dans ses lignes, sachant bien que l'armée qui le bloquait, souffrait de la disette. Mais souvent déjà les robustes vétérans avaient vécu, et même combattu avec une pire et plus maigre chère (1). Ils jetaient leur pain grossier et de mauvais goût dans le camp des pompéiens, pour leur faire connaître la trempe des hommes avec lesquels ils avaient à se mesurer. Sur ces entrefaites, avec le retour du printemps, les moissons vertes commencèrent à mûrir, et l'enthousiasme des césariens pour la cause de leur général s'échauffa plus encore, à la perspective d'une plus grande abondance et d'une alimentation qui leur était plus familière. Ils déclarèrent qu'ils ron-

(1) Duruy (*Hist. des Romains*, II, 495) observe à cette occasion : « On a remarqué que nos soldats manquaient de vivres quand ils gagnèrent les plus belles victoires des dernières guerres. »

geraient l'écorce des arbres avant de laisser Pompée s'échapper de leurs mains. La condition des assiégés n'était pas beaucoup meilleure. Bien que pourvus de vivres au moyen de la flotte, ils souffraient beaucoup du manque d'eau; car César avait barré ou détourné les cours d'eau qui coulaient des hauteurs environnantes dans l'espace enclos par ses lignes, et les pompéiens furent forcés d'avoir recours aux puits qu'ils creusèrent dans les sables et les marécages du bord de la mer (1). A la dernière extrémité, Pompée aurait pu sans doute s'échapper à bord de ses vaisseaux (2). Mais en agissant ainsi, il eût brisé tous ses plans, il eût encouru une honte suprême, et son vigilant ennemi ne lui eût guère permis d'exécuter un tel mouvement sans escalader ses remparts sans défense, et sans couper la retraite à une partie au moins de ses compagnons.

Pompée remporte quelques avantages sur mer. — Il est remarquable cependant que Pompée, dont la renommée comme vainqueur maritime était presque égale à sa réputation militaire, se soit servi si peu de sa supériorité sur mer pendant toute cette campagne. Les Romains n'entendaient guère la coopération d'armements de terre et de mer. Nous avons vu comment la flotte fut mal secondée dans son essai de bloquer le port de Brundisium; et maintenant, à son tour, elle

(1) César, *Bell. civ*,, III, 49 : « Omnia enim flumina atque omnes rivos qui ad mare pertinebant Cæsar aut averterat aut magnis operibus obstruxerat. » La dernière opération est difficile à concevoir; outre que dans un si large circuit, il devait y avoir des sources et des torrents nombreux, comme Lucain l'observe, mais par malheur dans un langage trop magnifique :

« Flumina tot cursus illinc exorta fatigant
Illic mersa, suos. »

(2) Voyez la lettre de Dollabella à César. (Cicéron, *ad Div.*, IX, 9.)

semble avoir contribué très peu efficacement au soutien des forces de terres qui se trouvaient dans les lignes de Pétra. Mais il est impossible de supposer que César, qui avait combiné si habilement ses forces de terre et de mer, tant dans sa lutte avec les Vénètes que dans le siége de Massilia, eût fait si peu d'usage de cette arme importante, si la supériorité avait été de son côté. Telle qu'elle était, cependant, la petite flottille sur laquelle il avait passé ses troupes fut complétement détruite. Il l'avait désarmée à Oricum, où il fit fermer le port en coulant un vaisseau dans l'ouverture, et il y avait placé aussi une garnison de trois cohortes. Mais Cnæus, le vaillant fils du grand Pompée, fit une attaque audacieuse contre cette forteresse, enleva quatre des vaisseaux, et brûla le reste. Après cet exploit, il fit une tentative sur Lissus, et réussit à entrer également dans ce port, et à brûler un certain nombre de transports et de vaisseaux marchands ; mais il fut repoussé des murailles par la bravoure des citoyens, dévoués à la cause de César (1).

César établit des communications avec l'Etolie, la Thessalie et la Macédoine. — Un armement naval qui demandait une garde militaire pour sa défense, était pour César un encombrement plutôt qu'une source de force, et probablement, il ne fut guère affligé de cette perte. Il dépendait dès lors entièrement des dispositions des provinces quant aux moyens d'entretenir son armée et, s'il le fallait, de la recruter. Il fut nécessaire de détacher divers corps de troupes pour s'assurer la coopération des indigènes et des citoyens romains, et contre-battre l'influence que l'ennemi pourrait encore exercer sur eux. Dans ce but, L. Cassius Longinus conduisit la vingt-septième légion avec deux cents hommes de cavalerie, en Thessalie, où les intérêts de César étaient soutenus

(1) César, *Bell. civ.*, III, 39, 40.

par un fort parti sous la direction d'un jeune patricien du plus haut rang, nommé Pétréius. Une force moins considérable fut dépêchée en Italie, sous C. Calvisius Sabinus, pour pourvoir de vivres le camp devant Pétra. En même temps, Cn. Domitius Calvinus prit la grande route orientale conduisant à travers les monts Gandaves, en Macédoine, où il y avait un fort parti césarien, qui avait déjà demandé du secours contre les pompéiens (1). Ce détachement consistait en deux légions complètes et cinq cents cavaliers; car la Macédoine étant située sur la route directe des provinces orientales, c'est dans cette région qu'il fallait arrêter la marche de Scipion.

Scipion se met en marche avec ses légions de Syrie, s'attarde quelque temps en Asie Mineure, et arrive enfin en Macédoine. — Scipion était plein de zèle pour la cause de son beau-fils, et il n'y avait aucun des chefs sénatoriaux dont les intérêts personnels fussent plus profondément engagés dans son succès. Il était d'ailleurs homme de résolution, et ne manquait pas de capacité militaire; cependant sa conduite dans le commandement des provinces méridionales fut marquée par un grand défaut d'activité. Il retira des frontières de l'empire autant de bataillons qu'il put, les laissant presque sans défense en présence des formidables Parthes. Il recruta ses légions parmi les provinciaux de Syrie et d'Asie Mineure, et assembla graduellement toutes ses forces à Pergame, en Phrygie, où il établit son quartier général pour quelques mois. Ses troupes étaient pour la plupart pleinement aguerries, de sorte que le retard subi par ses mouvements ne put être attribué à la nécessité d'employer son temps à les exercer. S'il en eût été ainsi, il aurait pu les conduire en Epire, et aurait réuni ainsi les deux grandes divisions des armées

(1) César, *Bell. civ.*, III, 34, 35, 55.

pompéiennes avant l'arrivée de César sur la côte. Il put alléguer peut-être, pour excuser sa négligence, la répugnance des légions orientales à se laisser conduire contre leurs compatriotes, et leur mortification de ce qu'on exigeait d'elles d'abandonner les intérêts de la république dans ces contrées à la merci d'un insolent ennemi. Si l'on peut s'en rapporter à César, ce ne fut qu'en leur donnant à piller plusieurs villes d'Asie que le proconsul put, en les débauchant, les attacher à son service. Mais il est plus probable que Scipion intriguait pour établir son influence sur cette division de l'armée, afin d'être en état de réclamer une part dans le commandement des forces combinées. En conséquence, il commença à se mettre en grâce auprès de ses soldats, par de sévères exactions sur les provinces sujettes. Les officiers murmuraient; ils déclaraient, avec assez de vérité, qu'en quittant Rome, ils avaient abandonné leurs moyens personnels de subsistance, et ils demandaient une pleine compensation de leurs sacrifices par le pillage des provinces dans lesquelles ils étaient cantonnés. Chaque personnage de rang et d'influence fut gagné par le gouvernement lucratif de quelque ville ou district. Il suffit de mentionner l'entretien d'une grande et licencieuse armée au milieu d'une population riche et faible : voilà qui parle de soi-même. Il ne faut point d'affirmation de l'histoire pour nous convaincre que le proconsul lui-même, sa suite, ses officiers et ses soldats, s'empressèrent à l'envi l'un de l'autre, à opprimer les infortunés provinciaux. Toutefois Scipion ne put secouer le joug de l'obéissance militaire. Il avait destiné au pillage le temple d'Éphèse, sanctuaire d'une richesse presque sans égale, et y avait rassemblé les sénateurs et les principaux officiers pour leur en partager les trésors, quand arriva de la part de Pompée l'ordre péremptoire de le rejoindre sans délai. La dépêche contenait, peut-être, d'amères réflexions sur le caractère de sa

conduite, lesquelles ne pouvaient manquer d'exciter du déplaisir et de l'alarme chez le commandant plus politique. Les voraces appétits furent renvoyés sans être apaisés, et le temple fut sauvé. Scipion appela alors ses troupes à un service actif. Il passa le Bosphore, et il suivait la grande route se dirigeant à l'occident, qui traverse Thessalonique et Pella, quand il apprit que Calvinus était fortement posté en face de lui, dans la vallée de l'Haliacmon, tandis que la route moins directe par la Thessalie était occupée avec un plus petit détachement par Longinus (1).

Opérations indécises en Macédoine. — Ainsi coupé dans sa marche, Scipion agit avec beaucoup de vigueur et de promptitude. Il s'approcha à vingt milles de son adversaire, comme dans le dessein de combattre; puis, ne laissant qu'une poignée d'hommes sous Favonius pour l'amuser, il tourna court à gauche, passa l'Haliacmon, et poussa rapidement à travers la frontière montagneuse de la Thessalie, pour couper la division de Longinus avant qu'il pût recevoir du secours. Mais Calvinus fut rapidement instruit de sa manœuvre, et, sachant que Favonius n'était pas soutenu, s'avança pour l'attaquer sans tarder d'un instant. Cassius avait déjà battu en retraite, et Scipion n'osa pas le suivre et laisser Favonius dans un péril si manifeste. Il revint sur ses pas à contrecœur, et secourut son lieutenant au moment où l'ennemi

(1) Le colonel Leake suppose que Calvinus était posté à la moderne Satista sur la rive gauche de l'Haliacmon, et que Scipion passa cette rivière à Servia (près de l'ancienne Æane dans les cartes ordinaires). Dans ma première édition j'avais décrit les adversaires comme se rencontrant près de Pella. Je vois maintenant, cependant, ce qu'il a d'improbable à ce que Calvinus se soit avancé si loin à l'est, et j'infère aussi de cette expression ; « nullo in loco Macedoniæ moratus, » que Scipion doit avoir presque traversé ce pays avant d'arriver en présence de son adversaire. (1852.)

allait tomber sur lui. Mais avec toutes ses forces réunies, il n'était pas encore en mesure de combattre Domitius. Sa retraite derrière des retranchements fut saluée par ses adversaires comme équivalant presque à une défaite, car, dans l'état flottant de l'opinion parmi les provinciaux, le parti qui conservait l'attitude la plus confiante, était sûr de remporter la palme de la faveur populaire. Il s'ensuivit des escarmouches, avec des succès variés ; mais en somme les deux armées continuèrent à s'observer l'une l'autre, sans en venir à aucune action décisive, pendant que le cours des événements amenait des résultats bien plus importants immédiatement sous les yeux des grands rivaux (1).

Appius Claudius consulte l'oracle de Delphes. Son illusion et sa mort. — Pendant que ces opérations se déroulaient, César avait détaché une autre petite division sous Fufius Calénus pour avancer ses intérêts en Achaïe (2). Le sénat avait confié cette province à Appius Claudius, dont le zèle pour la cause des nobles ne fut nullement égalé ni par son jugement ni par son activité. Il délaissa les devoirs tout simples qui lui incombaient, pour s'enquérir sottement des secrets de l'avenir. Le champion des vieilles formes politiques alla consulter le sanctuaire d'une superstition usée. L'oracle de Delphes était tombé en oubli ou en mépris, soit à cause du déclin général de la foi, soit parce qu'on en avait découvert la corruption éhontée. Quelque crédit que pussent encore rencontrer ses prétentions à l'inspiration divine, ses hiérophantes n'étaient plus les alliés ou les créatures de l'homme d'État. Ils furent réveillés de la langueur au sein de laquelle ils jouissaient d'amples revenus et d'une dignité traditionnelle, par le périlleux hommage rendu alors à leurs fonc-

(1) César, *Bell. civ.*, III, 36, 38.
(2) Idem, *ibid.*, III, 55.

tions surannées. Alarmés et éperdus, ils cherchèrent à décliner l'odieuse responsabilité : « Les destinées de Rome, dirent-ils, étaient déposées une fois pour toutes dans les vers de la Sibylle : l'incendie de leur temple par les Gaulois avait bouché la caverne de cendres, et étouffé la voix du dieu : lui qui repoussait de son sanctuaire les profanes et les iniques, ne trouvait personne à qui parler dans ces jours dégénérés. » Mais tous ces échappatoires furent vains. Appius demanda quel serait l'événement de la guerre et il réclama obstinément une réponse. La prêtresse s'assit sur le trépied fatal, aspira les vapeurs enivrantes, et donna enfin la réponse que ses patrons crurent la plus propre à faire plaisir à l'intrus : « Appius, tu n'as aucune part dans les guerres civiles : tu posséderas le passage de l'Eubée. » Le proconsul fut satisfait. Il résolut d'abandonner toute mesure active pour le parti qui lui avait confié la province, espérant follement qu'en se retirant jusqu'aux retraites profondes de l'Euripe, où la mer se précipite à travers la gorge entre Aulis et Chalcis, les vagues de la guerre civile passeraient à côté de lui, et le laisseraient en paisible possession de sa souveraineté insulaire. Mais il avait à peine atteint l'endroit marqué qu'il fut pris de la fièvre, et l'oracle fut triomphalement accompli par sa mort et son enterrement sur le bord du détroit (1).

César occupe l'Achaïe. — Dès lors les intérêts des nobles ne furent plus soignés avec amour dans la province d'Achaïe, et à l'approche de Calénus, les pompéiens se trouvèrent si faibles, qu'ils abandonnèrent toute la Grèce au nord de l'île, et se contentèrent de fortifier l'accès du Péloponèse par terre, la côte étant garantie par la suprématie non disputée de leurs armements navals. Il semblerait qu'à cette époque,

(1) Valère Maxime, I, 8, 10; Lucain, V, 122, ss.

César avait établi ses intérêts sur une base solide dans toute l'étendue des provinces, de l'Épire à la Thrace, et de l'Illyrie au golfe de Corinthe. Il avait rétabli la balance du pouvoir entre lui et son rival sur le théâtre même que celui-ci avait choisi pour la guerre, et qu'il avait eu une année entière pour fortifier et s'assurer.

Opérations devant Pétra. Défaite de César. — Les opérations militaires qui se déroulèrent pendant cet intervalle devant les murs de Pétra furent d'un caractère si compliqué, que sans la connaissance des localités, et sans autre guide que les commentaires, à la fois obscurs et défectueux à cet endroit, il serait inutile d'essayer de les décrire en détail. Des escarmouches avaient lieu constamment sur toute l'étendue des lignes. César n'en énumère pas moins de six en un seul jour; et dans ces premiers engagements, il semblerait que l'avantage restât généralement de son côté. Il mentionne à cet égard une circonstance curieuse, et l'on ne voit pas de raison pour le suspecter de la dénaturer. On trouva, dit-il, après une série de petits combats, que deux mille pompéiens avaient succombé, tandis que parmi ses hommes vingt seulement avaient été tués; d'autre part, de ceux qui furent engagés dans une certaine position, pas un n'échappa sans blessure. Si l'on peut inférer quelque chose d'une si remarquable disparité de perte, cela semblerait montrer la grande supériorité des césariens dans le maniement des armes, et ce serait une preuve frappante de l'avantage que le vétéran bien exercé retirait de son adresse, dans les guerres de cette époque. Mais si ces engagements répétés donnèrent l'occasion aux vétérans de César de déployer une valeur et un dévoûment extraordinaires, puisque l'un d'eux put montrer son bouclier percé en cent vingt endroits (1),

(1) César, *Bell. civ.*, III, 53. C'est le centurion Scéva, dont la bravoure

ils servirent néanmoins en même temps à enseigner aux recrues pompéiennes à manier leurs armes, de façon à s'élever graduellement au niveau de leurs présomptueux assaillants. Une partie des ouvrages de César était restée inachevée. Il savait que, maître de la mer, Pompée pourrait tourner le flanc de son assiégeant et l'attaquer en queue, en débarquant des troupes à un point situé en dehors de ses propres lignes. Pour prévenir un tel mouvement, César tira une seconde ligne de retranchements depuis le rivage, parallèlement à sa ligne principale, en laissant un certain intervalle entre elles, et de telle longueur que, pour la doubler, l'assaillant aurait dû pénétrer dans les terres à une distance considérable de ses vaisseaux (1). Mais pour achever ce système de défense, il était nécessaire de tirer une ligne transversale le long de la côte afin de relier le premier rempart au second. Ce retranchement latéral n'avait pas été complété, et, en conséquence, il restait un espace ouvert entre les deux lignes. Pompée parvint à y jeter un corps de troupes à l'aide de ses vaisseaux. Non seulement ce détachement débarqua heureusement, mais il prit les césariens au dépourvu. Ils travaillaient aux retranchements sans armes. Il semblerait que le nombre des soldats de César n'était pas suffisant, surtout après leurs dernières réductions, pour exécuter des ouvrages si immenses, et pour les défendre après leur achèvement. De ce côté ses troupes furent battues et mises en déroute. Il fut forcé de les retirer de l'endroit où elles étaient postées, et de se contenter de construire un nouveau campement pour faire face à l'ennemi,

signalée par César, Suétone et Appien, pour laisser de côté les hyperboles de Lucain, était plutôt celle d'un héros de roman, que d'un vétéran militaire suivant nos idées modernes.

(1) César, *Bell. civ.*, III, 63.

qui avait de la sorte pris position en queue de ses tranchées. Les assiégeants furent fort découragés de la vigueur inattendue qu'avaient montrée leurs adversaires, et leur général s'efforça vainement de rappeler leur confiance. Il savait très-bien lui-même que sa position était perdue presque sans ressources, car la liaison entre les différentes parties de ses immenses lignes se trouvait rompue, et le terrain, coupé partout de murs et de tranchées, présentait de sérieux obstacles à la rapidité de mouvement et de concentration de ses troupes. Son œil d'aigle discerna une division pompéienne, séparée du corps principal, et sans soutien. Il marcha contre elle avec des forces très supérieures, mais les difficultés du terrain déjouèrent toutes ses combinaisons; ses hommes, découragés et hors d'haleine, arrivèrent à la débandade sur l'objet de leur attaque, furent repoussés avec une bravoure solide, et quand une plus grande force vint au secours des pompéiens, ils furent complétement défaits et chassés en désordre jusqu'à leurs lignes (1).

Triomphe de l'habileté militaire de Pompée. — La déroute et la confusion du parti vaincu furent si complètes, que Pompée s'imagina que leur fuite rapide était une feinte pour l'attirer dans une poursuite imprudente. Il s'abstint de presser son avantage (2); il est vrai que les difficultés du terrain auraient retardé sa marche, tandis qu'elles favorisaient l'habileté bien connue de son adversaire à rallier ses rangs rompus. Il avait remporté, en réalité, une victoire complète, car il était maintenant impossible à César de garder sa po-

(1) César, *Bell. civ.*, 69, 70 ; Frontin, *Stratagem.*, III, 17, 4 ; Orose (IV, 15) fournit ici ce qui est nécessaire pour expliquer cette déroute extraordinaire des vétérans césariens.

(2) On dit qu'il en fut dissuadé par Labiénus : mais César lui-même, à ce qu'on rapporta, reconnut que la guerre aurait été terminée ce jour-là, si l'ennemi avait su faire usage de sa victoire. Appien, *Bell. civ.*, II, 62.

sition. Pompée avait pleinement exécuté les plans qu'il avait en vue dès le début; car il avait refusé avec persévérance de se laisser entraîner prématurément à un engagement décisif. Il avait exercé ses hommes à loisir, et les avait jetés à la fois, égaux en confiance et supérieurs en nombre, sur les assiégeants. Il rompait maintenant victorieusement les toiles dont son ennemi l'avait entouré, et sa fortune semblait surgir dans tout son premier éclat des nuages qui l'obscurcissaient il y a si peu de temps. Quand Caton, il est vrai, vit les corps de milliers de citoyens étendus sur le sol, il se couvrit la face et pleura (1).

Ivresse et violence de ses partisans. — Mais à part cette exception unique, le général et ses officiers s'abandonnaient à une allégresse sans limite. Toutes les flatteuses espérances de retourner bientôt à Rome pour assouvir leur vengeance et leur cupidité, qui les avaient soutenus durant l'hiver, et qu'avait glacées le tour pris, en dernier lieu, par les événements, reprenaient alors leur fraîcheur originelle. Ils ne tenaient pas compte des désavantages au milieu desquels César avait combattu, et réclamaient la victoire comme la récompense de leur valeur et de leur conduite. Pompée seul avait quelque appréhension du résultat d'un engagement général, que ses adhérents appelaient maintenant avec impatience. Au milieu de son triomphe, il donna des marques de modération qu'ils attribuèrent seulement à la pusillanimité. Il accepta, il est vrai, le titre d'impérator, par lequel les légions victorieuses le saluèrent, et c'était peut-être la première fois que cette honorable distinction avait été décernée dans une guerre civile; mais il refusa d'adopter en même temps les insignes dont ce titre était accompagné d'ordinaire, et ne couronna de lauriers, ni ses dépêches,

(1) Zonare, *Annal.*, X, 8.

ni ses faisceaux. Mais ses compagnons n'eurent point de tels scrupules : leur chef probablement n'eut pas le pouvoir, si même il en eut la volonté, de les empêcher de déployer leur arrogance et leur violence. Labiénus fut particulièrement impatient de se distinguer parmi ses nouveaux amis. Il demanda à Pompée, et obtint de lui les infortunés faits prisonniers dans le dernier engagement. Leur reprochant ironiquement leur lâcheté et leur désertion de leurs rangs, il les fit tous passer au fil de l'épée aux applaudissements des pompéiens (1).

César marche vers la Thessalie. — Mais le gain d'une bataille n'était pas suffisant pour contre-balancer la perte de temps et de réputation à laquelle Pompée s'était résigné. Un mois plus tôt, la défaite de César aurait été sa perte; car il ne s'était pas alors assuré des amis pour favoriser sa retraite, ni un second champ de bataille pour y développer les ressources de son génie. Mais regardant alors avec calme autour de lui, il vit qu'il était nécessaire de s'éloigner du bord de la mer et de transporter la guerre sur un plus large théâtre, en Macédoine ou en Thessalie. Là il pouvait réunir toutes ses forces et reconstruire le plan de la campagne. Avec une activité indomptable, il se prépara à exécuter ce nouveau projet. Pour commencer, les malades furent envoyés en avant, avec le bagage, sous l'escorte d'une seule légion. Le reste de l'armée quitta le camp par détachements successifs, et César lui-même, ayant jusqu'à la fin fait face à son ennemi victorieux, suivit ses légions déjà en route avec assez de célérité pour les rejoindre, et combiner sa marche avec la leur.

Il prévoit les divers plans que peut adopter son ennemi. — La destination de l'armée était d'abord Apollonie. Car c'est

(1) César, *Bell. civ.*, III, 71 : « Interrogans, solerentne veterani milites fugere, in omnium conspectu interficit. »

là que César avait pris des arrangements pour soigner les blessés, et que se trouvait le trésor amassé pour la paie des légionnaires. De cette place il dépêcha à ses alliés des lettres d'exhortation expliquant l'état réel de ses affaires, tandis qu'il envoyait des détachements occuper les points les plus importants sur la côte. Sa première préoccupation était d'effectuer une jonction du corps principal de ses troupes avec Calvinus (1). Il calculait que si, par un pareil mouvement, il pouvait attirer Pompée hors de ses lignes de Pétra dans le but de protéger Scipion contre les forces combinées des césariens, il trouverait une occasion de le forcer à un engagement. Mais si Pompée profitait de la retraite de son antagoniste pour repasser l'Adriatique (2), il avait alors l'intention de marcher par l'Illyrie avec toute son armée, et d'affronter l'ennemi en Gaule cisalpine, sinon à Rome même. Si, comme troisième alternative, Pompée préférait se tenir renfermé dans ses cantonnements actuels, et former successivement le siége d'Oricum, de Lissus et d'Apollonie, afin de le couper de la mer et de le priver de tout secours d'Italie, César méditait alors de marcher contre Scipion en Macédoine, et d'obliger ainsi le généralissime du sénat à courir au secours de son collègue.

César effectue sa jonction avec la division de Calvinus sur les frontières de l'Épire et de la Thessalie. — César envoya en avant des dépêches où il notifiait son approche à Calvinus, et lui donnait les instructions nécessaires pour sa gouverne. Mais l'annonce pompeuse de la victoire, répandue dans toutes les directions par ceux qui l'avaient remportée, avait tant imposé aux habitants des districts intermédiaires, qu'ils

(1) César, *Bell. civ.*, III, 75, ss.

(2) C'était l'avis d'Afronius, mais Pompée n'aima pas à s'éloigner tant de ses alliés orientaux. Appien, *Bell. cit.*, II, 65.

considérèrent la cause battue comme perdue, et s'empressèrent de se concilier les vainqueurs, en interceptant les messagers. Calvinus, sur ces entrefaites, après avoir gardé pendant un temps considérable, sa position, sur l'Haliacmon en face de Scipion, avait été forcé de se retirer par le manque de provision, et avait battu en retraite sur la route de Dyrrhachium jusqu'à Héraclée, ville des frontières de la Macédoine, au pied des monts Candaves. Il supposait que, par ce mouvement rétrograde, il ne faisait que se rapprocher de la base des opérations de César, et que rendre plus sûre sa jonction avec lui, quel que pût être la fortune des armes de son général en Épire. Mais César, à cause du circuit qu'il avait été forcé de faire pour visiter Apollonie, avait abandonné à son adversaire la route directe de la Macédoine ; et c'est sur cette ligne que s'avançait déjà Pompée, averti de la soudaine retraite de César par le bruit de son décampement. Ce ne fut que par accident que Calvinus apprit le danger qui s'amassait sur ses derrières. Certains Allobroges, qui avaient récemment déserté de l'armée de César, pour se donner à son adversaire à Pétra, rencontrèrent par aventure les batteurs d'estrade envoyés par Calvinus pour recueillir des informations. Bien que rangés maintenant sous des drapeaux différents, pourtant, par une vieille habitude de familiarité, ils ne se firent pas scrupule d'entrer en conversation les uns avec les autres, et la retraite de César dans une direction, ainsi que la marche de Pompée dans l'autre, furent révélées juste à temps pour permettre à Calvinus de lever son camp, et de prendre la direction du sud pour rencontrer son général. Les Pompéiens arrivèrent à ses quartiers abandonnés quatre heures seulement après qu'il les avait quittés ; mais il était déjà hors de poursuite, et les deux grandes divisions de l'armée césarienne effectuèrent leur jonction à Egine, aux confins de l'Épire et de la Thessalie.

César fixe ses quartiers dans la plaine de la Thessalie. — De ce point, César se rendit à Gomphi, ville qui avait récemment désiré se placer sous la bannière de ses lieutenants, mais qui alors, excitée par la rumeur exagérée de ses désastres, ferma ses portes contre lui et envoya de pressants messages à Scipion et à Pompée, pour les appeler à son secours. Scipion, cependant s'était retiré jusqu'à Larisse, et Pompée n'était pas encore entré en Thessalie. L'activité des opérations de César fut assez grande pour empêcher de secourir la cité dévouée. Arrivé devant les murs le matin, il avait préparé tous les ouvrages et tous les engins requis pour l'assaut, à trois heures de l'après-midi, et il emporta la place le même soir. Pour récompenser l'énergie des soldats, et en même temps pour faire sentir que sa puissance n'avait pas subi de diminution, il livra la ville au pillage, mais pour un moment seulement, car il reprit immédiatement sa marche, et apparut aussitôt devant Métropolis. Avertie par le destin de sa voisine, celle-ci se rendit sans coup férir. Toutes les villes de Thessalie, à l'exception de Larisse, suivirent cet exemple sans délai, donnant ainsi à César la possession complète du vaste pays de plaines arrosé par le Pénée et ses tributaires. Dans toute cette fertile région, le blé était abondant et à ce moment près de mûrir. César n'eut pas de peine à y entretenir ses soldats, et il borna alors ses mouvements à la plaine située au sud de l'Enipeus, attendant de propos délibéré l'attaque de son adversaire (1).

Arrogance des chefs sénatoriaux : leurs intrigues et leurs mutuelles jalousies. — César avait dirigé sa marche par la

(1) Appien (*Bell. civ.*, II, 67) suppose que César manquait de vivres, et que Pompée désirait traîner la campagne en longueur, afin de profiter de ses privations ; mais il paraît que les ressources d'une large étendue de pays étaient alors à sa disposition.

route qui traverse la partie méridionale de la Thessalie, renonçant à tout essai d'empêcher la jonction des deux divisions principales des forces de l'ennemi. Quand elles se furent réunies à Larisse, elles formèrent un ensemble d'une grandeur imposante. Pompée alors, de gré ou de force partagea avec son beau-père les honneurs du commandement en chef. Mais la responsabilité s'attachait encore à lui seul, et les sénateurs impatients ne doutaient pas qu'il ne traînât la guerre en longueur de propos délibéré pour jouir à l'armée de la suprématie qu'il lui faudrait abandonner à la ville (1). Domitius lui donnait par moquerie le nom d'Agamemnon, roi des rois devant Troie; Favonius se contentait de s'écrier avec un soupir : « Nous ne mangerons pas nos figues cette année à Tusculum. » Mais l'imposante ligne de bataille des armées combinées enflammait plus que jamais les espérances de leur ordre. Leur supériorité numérique à l'égard de César était plus grande alors qu'à Pétra même; et l'impatience de frapper le coup qui les délivrerait pour toujours de la fatigue de le poursuivre, devint générale et irrésistible. Les chefs se disputaient ouvertement les places et les dignités qui leur tomberaient en partage après que César serait anéanti. Il désignaient déjà les consuls pour plusieurs années à venir; pendant que parmi les candidats aux plus hautes charges, Domitius, Scipion et Lentulus Spinther réclamaient à grand bruit le pontificat suprême (2), Favonius convoitait la villa d'Atticus, et Lentulus Crus jetait son dévolu sur la maison d'Hortensius et les jardins de César (3). La jalousie mutuelle de ces

(1) Plutarque, *Pomp.*, 67, *Cés.*, 41; Appien, *Bell. civ.*, II, 67.

(2) César, *Bell. civ.*, III, 83.

(3) Cicéron, *ad Att.*, XI, 6. Si ce passage est correct, il semblerait que Marcia n'apporta pas la propriété d'Hortensius à Caton comme douaire à la reprise de leurs relations nuptiales, et par conséquent qu'il n'y eut probablement pas de second mariage.

compétiteurs amenait des intrigues et des récriminations qui relâchaient les liens de l'autorité et de la discipline. Attius Rufus se mit à accuser Afranius de trahison délibérée dans la campagne d'Espagne; L. Hirrus, homme de quelque importance dans le parti, car il avait eu une fois l'honneur d'être le compétiteur de Cicéron, était absent du camp à cause d'une mission chez les Parthes. Il pouvait craindre d'être mis tout à fait de côté dans le pillage des dignités à venir, et Domitius proposa en conseil, qu'une sentence de mort ou de confiscation fût prononcée à la fin de la guerre contre tout membre du sénat convaincu du crime d'être resté à Rome durant la lutte, ou même qui, après avoir rejoint son étendard, aurait continué à être spectateur plutôt qu'acteur dans les rangs de son parti (1).

Leur mécontentement de la conduite de Cicéron. — Il est possible que cette menace s'adressât entre autres à Cicéron. Celui-ci avait pu émettre dans la distribution projetée des récompenses, des prétentions à une part plus grande que ne le semblaient mériter ses services actuels. Il avait été au camp de Pétra, et avait librement exprimé son dégoût de la politique de ses chefs, qui se laissaient ainsi enfermer dans une position si déshonorante. Cicéron, il est vrai, était un des rares hommes sensés, qui avaient détourné Pompée d'un engagement prématuré; mais tout en confessant que les troupes de la république n'étaient pas aussi aguerries que les vétérans de son adversaire, il avait persisté à pousser à l'adoption de mesures d'une inefficacité encore plus certaine, et avait fait parade de ses idées peu pratiques sur l'autorité et la dignité du Sénat, dans une question de purs

(1) César, *ad Att.*, XI, 6. Ceci est pleinement confirmé par Cicéron. Atticus même, dit-il, était parmi les proscrits : et plus loin, « Omnes qui in Italia manserant, hostium numero habebantur. »

moyens militaires (1). Enfin quand Pompée s'avança en Thessalie, il allégua sa mauvaise santé comme excuse pour rester derrière (2), déclinant en même temps tout commandement public, et se contentant d'envoyer son fils suivre la fortune de la cause commune. La proposition de Domitius, si elle avait été mise à exécution, serait tombée de tout son poids sur un homme qui avait offensé de la sorte les zélés de son parti.

Les armées opposées prennent leurs positions dans la plaine de Pharsale.— A la fin, Pompée s'ébranla dans la direction du sud, de Larisse sur la route de Pharsale qui forme la ligne de communication entre la Thessalie et la Grèce. La ville de Pharsale occupait une éminence rocheuse, se reliant avec les éperons septentrionaux de la chaîne de l'Othrys, au fond de la plaine, de cinq ou six milles de largeur, à travers laquelle la rivière Énipeus coule dans un large lit. Du côté méridional de cette étendue unie, près de son extrémité orientale, s'élevaient quelques collines détachées, d'élévation modérée, sur une desquelles on suppose que Pompée établit les lignes de son campement. Le poste fortifié de Pharsale est situé lui-même à peu de distance sur la gauche; mais les habitants, qui s'étaient soumis aux réquisitions de César en l'absence de son adversaire, furent ravis maintenant de fermer leurs portes et de contempler, peut-être avec indifférence, les préparatifs qui se faisaient pour décider la guerre sous leurs yeux (3). Presqu'au même

(1) Cicéron, *ad Div.*, IV, 7 : « Non iis rebus pugnabamus quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causas quæ erant in nobis superiora; sed lacertis et viribus, quibus pares non fuimus. » Il se servit d'expressions semblables dans une lettre à Torquatus. (*Div.*, VI, 1.)

(2) Plutarque, *Cic.*, 39, Cicéron, *ad Att.*, XI, 4.

(3) Deux villes s'élevèrent successivement sur ou près de l'emplacement de Pharsale, et il est possible qu'à l'époque de la bataille, la place

moment, César planta son camp au centre de la même plaine, un peu à l'ouest de Pharsale à une distance de trente stades, ou près de quatre milles romains, de celui de son adversaire (1). Assuré que ses vétérans avaient repris confiance, il avait hâte d'attirer Pompée à un engagement général dans la région qui s'ouvrait entre eux. Il rangea d'abord ses forces en bataille sur le front de son campement, et poussa graduellement ses lignes de plus en plus près de la position de l'ennemi. Mais quoique Pompée déployât chaque jour ses légions sur la pente située au bas de ses fortifications, il les retenait encore sur un terrain supérieur, et refusait de descendre dans la plaine, et de se mesurer avec les assaillants à des conditions égales. Le résultat de quelques escarmouches de cavalerie fut favorable aux césariens et montra que leurs petits escadrons,

fût vide. S'il en était ainsi, cela rendrait compte de ce fait remarquable, que César n'en fait pas mention, et aussi de ce que cette ville ne joue point de rôle dans les détails des opérations conduites si près d'elle. Voyez Ersch und Gruber's *Encyclopädie*, art. « Pharsalische schlacht, » par Eckermann.

(1) J'ai tâché d'enfermer dans le texte toutes les indications de localités que César, Appien et Plutarque nous fournissent pour comprendre la bataille de Pharsale; ce surplus d'explication nécessaire a été tiré de la relation du colonel Leake dans ses *Travels in Northern Greece* (I, 445, IV, 477), et j'ai rendu hommage à son obligeance à m'élucider certains points sur lesquels il m'a permis de m'en référer à lui. Dodwell et Clarke traversèrent la plaine, mais leur observation fut extrêmement rapide, et leurs assertions, à quelques égards, étrangement contradictoires. Le gai professeur, il est vrai, avoue qu'il parcourut les lieux au milieu d'un épais brouillard. La carte accompagnant ma seconde édition est empruntée au colonel Leake avec un léger changement relatif à la position de la cavalerie de César. Après avoir pesé de nouveau les circonstances de la bataille, je suis porté à laisser mon récit en substance tel qu'il était auparavant. Je dois cependant ajouter, que la difficulté de l'explication reçue est accrue par l'emploi

soutenus par des hommes d'élite de l'infanterie, exercés à courir et à se battre entre leurs rangs, pouvaient soutenir sans fléchir la charge de multitudes indisciplinées. Les nobles étaient irrités de ces petites défaites, et redoublaient leurs pressantes sollicitations pour être conduits au combat. Pompée refusait encore de bouger. Ainsi déconcerté, César se prépara à changer ses cantonnements, et à engager son adversaire à le suivre dans une autre partie du pays dont les ressources seraient moins épuisées, et où sa vigilance pourrait saisir quelque occasion de le forcer à un engagement.

César menace de manœuvrer sur le flanc de Pompée. — Le mouvement qu'il menaça alors de faire sur Scotussa l'aurait jeté entre l'armée pompéienne et la base de ses opérations à Larisse, et était calculé pour la tirer de sa prudente inac-

du mot *rivus* pour le cours d'eau sur la rive duquel les armées étaient postées. Suivant César, et le bon usage, le terme s'applique seulement à un ruisseau, et est constamment opposé à *flumen*, rivière de largeur et de volume tel que devait être l'Enipeus, après la jonction des deux cours d'eau qu'il rencontrait à l'est de Pharsale. La carte de Kiepert donne une apparence bien plus imposante à l'Enipeus que celle du colonel Leake. La grande difficulté de l'explication du colonel Leake est que, d'après la position qu'il assigne aux troupes de Pompée, l'armée en déroute avait dû décrire un angle droit, dans sa fuite vers Larisse, et passer en outre le large canal de l'Enipeus; or les autorités ne font allusion à aucune de ces circonstances. Quand Pompée s'enfuit de son camp par la porte Décumane, il devait justement tourner le dos à la retraite qu'il atteignit, comme on le sait, avant la rapide arrivée de César. Je ne puis me persuader toutefois que les localités, dans leur configuration actuelle, admettent aucune autre hypothèse. Ils serait intéressant de les examiner en vue de rechercher si quelque changement matériel a eu lieu dans le cours de l'Enipeus et de ses affluents. La bataille de Plassy fut livrée sur la rive gauche de l'Hooghly qui maintenant, je crois, coule sur le champ du combat, et dans une autre centaine d'année l'aura probablement transféré à sa droite.

tion. C'était le matin du 9 du mois d'août; les trompettes avaient déjà sonné la marche dans le campement césarien, les légionnaires avaient empaqueté leurs armes et leurs équipements, et les valets d'armée abattaient les tentes, quand arriva la nouvelle que les pompéiens s'étaient avancés un peu au delà de leur position ordinaire au front de leurs retranchements, et étendaient déjà leurs longues colonnes dans la plaine (1).

Pompée lui offre la bataille. — Leur général avait cédé avec un soupir aux importunités de ses compagnons, en déclarant qu'il ne pouvait plus commander et qu'il devait se soumettre à obéir (2). Pendant l'intervalle d'attente, l'esprit des deux grands chefs avait été agité, dit-on, par des réflexions mélancoliques sur la crise imminente. L'un était hanté même dans son sommeil par la vision trompeuse de son splendide théâtre, et par l'écho des applaudissements populaires qui l'y avaient si souvent salué (3). César même avoua son abattement à la perspective d'une rencontre, laquelle, dit-il, quel que fût l'événement, serait le commencement de beaucoup de maux (4). Mais ses hommes étaient

(1) César, *Bell. civ.*, III, 85. Août, 9, A. U., 706 6 juin, avant J.-C. = 48. Le jour est rappelé dans le calendrier d'Amiterne, V. id. Sext.: « Soli Indigeti in colle quirinali Fer (iæ) q (uod) eo d (ie) C. Cæs., C. F. Pharsali devicit. » Orelli, *Inscr.*, II, p. 397; Fischer, *Zeittæf.* L'assertion de Lucain (VII, (410),

« Tempora signavit leviorum Roma malorum,
Hunc voluit nescire diem, »

a embarrassé les critiques. Il signifie probablement que l'anniversaire de Pharsale ne fut pas marqué au calendrier comme un jour néfaste comme ceux d'Allia et de Cannes.

(2) César, *Bell. civ.*, III, 86; Appien, *Bell. civ.*, II, 69.

(3) Plutarque, *Cés.*, 42, Flor. IV, 2, Lucain, VII, 3.

(4) Appien, *Bell. civ.*, II, 69. Le pressentiment de malheur généralement répandu, que Lucain rappelle dans un langage frappant (VII, 187)

pleins d'ardeur; ils avaient appelé sur eux-mêmes, objets de leur propre accusation, les terreurs d'une exécution militaire, afin d'expier leur pusillanimité dans les désastres devant Pétra, et quand leur chef leur avait offert récemment d'attendre de nouveaux renforts, ils avaient demandé avec impatience qu'on les conduisît à l'ennemi sans combler les vides de leurs rangs (1).

Ordre de bataille des armées opposées. — Les arrangements pris pour la bataille furent des plus simples. La plaine était ouverte, sans aucuns accidents naturels qui pussent donner un avantage à un parti sur l'autre. Aucune des armées ne chercha à se couvrir de défenses artificielles. Le différend devait se décider uniquement par une lutte d'homme à homme. Les rives montueuses de l'Énipeus donnaient une égale protection au flanc des deux armées, de sorte que toutes deux purent concentrer sur l'autre la totalité de leurs escadrons protecteurs de cavalerie et de leurs troupes légères. Pompée rangea sa force légionnaire de façon à appuyer son aile droite à la rivière, Scipion commandant au centre (2), Lentulus à droite et Domitius à gauche. C'est à l'aile gauche aussi que le général se plaça, au moins au commencement de l'action (3). La cavalerie, dans laquelle, tant à cause du nombre et de la composition, que de la nature unie du terrain, Pompée plaçait sa confiance principale, fut postée à l'extrémité de l'aile gauche. Ils étaient passés depuis long-

peut être rapporté à une tradition contemporaine. Comparez Plutarque, *Cés.*, 47; Dion, XLI, 61; Aulu-Gelle., XV, 18.

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 63; Plutarque, *Cés.*, 43.

(2) César ne mentionne pas l'Enipeus, mais dit simplement: « Dextrum ejus cornu rivus quidam impeditis ripis muniebat. » *Bell. civ.*, III, 88.

(3) Comparez les assertions de César, *loc. cit.*, avec Plutarque, *Cés.*, 44; Appien, *Bell. civ.*, II, 76. Lucain place Domitius à droite. Il est probable que Pompée changea de place dans le cours de la bataille.

temps, ces jours, où la cavalerie d'une armée romaine était composée des chevaliers qui servaient la république à cheval. Dans les derniers temps, cette force avait été fournie entièrement par les auxiliaires étrangers, tandis que les citoyens les plus distingués commandaient l'infanterie légionnaire. Mais alors la fleur de la noblesse romaine monta sur ses coursiers, et se mêla dans les rangs (1), formant, sans doute, le plus beau corps de cavalerie que la république eût jamais envoyé au combat. Le calcul fait par César du nombre d'hommes rangés de chaque côté est confirmé par Appien, apparemment d'après des sources indépendantes (2). L'armée pompéienne consistait en une force légionnaire de cent dix cohortes, formant une masse de quarante-cinq mille hommes, tandis que la cavalerie montait à sept mille, ce qui lui donnait de bien plus grandes proportions par rapport au tout que cela n'avait lieu d'ordinaire dans les armées romaines. Deux mille hommes d'élite étaient aussi disséminés dans les rangs de l'infanterie pour animer les moins expérimentés par l'exemple de leur courage et de leur discipline. La cavalerie était soutenue de détachements de frondeurs et d'archers, qui combattaient entremêlés aux chevaux; et il y avait aussi plusieurs escadrons d'auxiliaires montés, principalement du Pont et de Cappadoce (3). Les

(1) Ce point est clairement établi par Frontin, *Stratag*, IV, 7, 32, et est évidemment impliqué dans le récit fait par Plutarque de la bataille.

(2) Appien, *Bell. civ.*, II, 70.

(3) Lucain, VII, 225 :

> « Cappadocum montana cohors et largus habenis
> Ponticus ibat eques. »

Mais il les place tout à fait au hasard,

> « Juxta fluvios et stagna undantis Enipei. »

Sans doute ils étaient postés du côté opposé de la plaine, à l'extrême gauche de la position.

forces des rois et des États alliés que le Sénat mit aussi en ligne, doivent avoir été excessivement nombreuses (1) ; mais celles-ci, l'orgueil des tacticiens romains condescendait rarement à les compter, et Pompée lui-même semble avoir eu peu de confiance dans leur aide, puisqu'il les garda toute la journée sur ses derrières où elles ne servirent qu'à encombrer le terrain, et à resserrer la position de ceux qui combattaient réellement. De l'autre côté, César avait en ligne quatre-vingts cohortes légionnaires, tellement réduites par les pertes de leurs nombreuses campagnes, qu'elles ne se montaient qu'à vingt-deux mille hommes sous les armes ; tandis qu'en cavalerie il était excessivement faible, n'ayant que mille chevaux ; mais c'était un corps éprouvé de vétérans gaulois, dans lesquels, comme nous l'avons vu, il pouvait mettre une entière confiance. Ses forces auxiliaires doivent aussi avoir été de beaucoup inférieures en nombre à celles de l'ennemi. Outre les Germains et les Gaulois, il avait avec lui quelques récentes levées de Grèce et de Thessalie. Mais l'œuvre de la journée devait être accomplie par les vétérans légionnaires. Leur chef connaissait l'esprit qui unissait parmi eux l'homme à l'homme, et il s'y fiait. Chaque simple soldat en effet semblait sentir le regard de son général fixé personnellement sur lui ; et le sentiment avec lequel le centurion Crastinus l'acclama, quand il passa le long des rangs, trouvait de l'écho chez tous. « Mon général, s'écria-t-il, je me comporterai aujourd'hui de manière que, soit que je survive, soit que je succombe, vous aurez lieu de me

(1) Florus, dans un passage apparemment corrompu, semble ne pas faire monter à moins de 300,000 hommes la totalité des troupes engagées des deux côtés. C'est sans doute une grosse exagération ; mais les affirmations d'Appien ne permettent pas de douter, qu'outre les forces italiennes, il n'y eût de grands corps d'alliés des deux côtés, et spécialement du côté de Pompée. (*Bell. civ.*, II, 70, 71.)

remercier. » Ce fut Crastinus qui lança le premier javelot et commença la bataille (1).

L'ardeur avec laquelle César accepta le défi fut si grande, qu'il ordonna de niveler les travaux de son camp, pour que ses bataillons pussent se déployer en ligne sans obstacle, et prendre position instantanément (2). Avec des forces si inférieures et posté au milieu d'une plaine ouverte, il était bien sûr que l'ennemi tenterait de le tourner. Il ne pouvait cependant hasarder d'étendre son front. Il conserva l'ordre de bataille ordinaire, disposant ses cohortes légionnaires sur trois lignes, dont la troisième était destinée à agir comme réserve. Pour soutenir son petit corps de cavalerie, qui occupait l'extrême droite de sa position, il plaça derrière six cohortes prises de la troisième ligne, disposant leur front obliquement, de manière à soutenir l'attaque attendue de l'ennemi sur son flanc (3). Il prit lui-même position avec la dixième légion à droite de sa ligne, pour encourager la

(1) Le corps de Crastinus fut découvert sur le champ de bataille, la face percée d'un coup d'épée. César lui accorda des honneurs particuliers. Plutarque, *Pomp.*, 71 ; Appien, c. 82. Lucain a une amère imprécation contre lui (VII, 470) :

« Di tibi non mortem quæ cunctis pœna paratur,
Sed sensum post fata tuæ dent, Crastine, morti. »

(2) Lucain, VII, 326 :

« Sternite jam vallum fossasque implete ruina
Exeat ut plenis acies non sparsa maniplis. »

Comparez Appien, *Bell. civ.*, II, 74, qui, cependant, ne comprend pas la portée de l'opération.

(3) Lucain, VII, 522 :

« Tenet obliquas post signa cohortes. »

Telle paraît être la meilleure explication de ce passage difficile. Comparez *Cés.*, *Bell. civ.*, III, 89.

cavalerie par son voisinage immédiat, et partager avec ses bataillons favoris le poste qui offrait le plus de danger et de responsabilité.

Bataille de Pharsale. Les césariens chargent l'infanterie pompéienne, et repoussent l'attaque de la cavalerie. — Pompée, comme on s'y attendait, envoya sa cavalerie charger et tourner le flanc des rangs opposés (1) : entre temps, il ne fit point mine d'attaquer avec son infanterie; mais il ordonna à ses lignes d'attendre l'attaque des césariens sans avancer suivant la pratique ordinaire, pour les arrêter au milieu de leur course. Il s'attendait, assure-t-on, à ce que les assaillants seraient épuisés par leur propre impétuosité, et que la confusion se mettrait parmi eux quand ils rencontreraient les pointes inébranlables des épées de leurs adversaires. Mais il avait compté sans l'expérience et le tact admirable des vétérans consommés. Quand ils virent que les rangs opposés n'avançaient pas à leur rencontre, ils se ralentirent d'eux-mêmes, reprirent haleine et se remirent en ordre; puis se ruant encore en avant, lancèrent leurs javelots à une distance de vingt pas, et tirèrent leurs épées avec autant de vigueur et d'ensemble que leurs antagonistes qui étaient restés stationnaires. Les pompéiens de l'autre côté, embarrassés de leur propre nombre, et retenus par

(1) Les circonstances de la bataille sont minutieusement décrites par César, *Bell. civ.*, III, 92, 95, et sa narration est pleinement confirmée par Appien, Plutarque et Dion. Lucain est utile pour l'explication, mais aucun historien ne donne quelque apparence de vérité à l'assertion qu'il introduit pour faire de l'effet, d'après laquelle une dernière et grande résistance fut faite au centre par la fleur de la noblesse romaine (VII, 545) :

« Ventum erat ad robur Magni mediasque catervas...
Constitit hic bellum, fortunaque Cæsaris hæsit :
Non illic regum auxiliis, etc. »

leurs officiers, reçurent l'attaque sans cette animation que le soldat acquiert dans l'acte de charger; ils combattirent toutefois quelque temps, avec bravoure, et un combat sanglant, fer contre fer, se livra tout le long des lignes adverses (1). Peut-être le motif de Pompée en ne permettant pas à sa ligne d'avancer, était-il d'attirer les césariens en avant, puis de jeter sur leurs derrières la cavalerie qui commençait à opérer sur leur flanc. César s'était prémuni de son mieux contre cette manœuvre, en tenant une troisième ligne en réserve; mais la charge de la cavalerie pompéienne ne fut point suffisamment heureuse, pour nécessiter l'emploi de cette ressource. Elle avait lancé, cependant, son poids écrasant d'hommes et de chevaux pour tomber avec un effet formidable sur les minces escadrons gaulois. Incapables de soutenir le choc, ils avaient cédé le terrain, mais en conservant encore leurs rangs, et en faisant face à droite, de manière à couvrir autant que possible le flanc de l'infanterie. Les six cohortes césariennes qui avaient été rangées obliquement dans le même but s'avancèrent alors entre les intervalles de ces escadrons. Le légionnaire, bien armé, actif et exercé, était en général un adversaire à craindre pour la cavalerie (1); car les chevaux des escadrons

(1) Lucain, VII, 489 :

« Sed quota pars cladis jaculis ferroque volanti
Exacta est ? odiis solus civilibus ensis
Sufficit, et dextras Romana in viscera ducit. »

(2) Les Highlanders qui mirent en déroute la cavalerie anglaise à Preston Pans, avaient reçu l'ordre de frapper au nez des chevaux qui tournèrent en rond, et devinrent ingouvernables. Comparez Lucain, VII, 528, où cependant il semble attribuer une trop forte part du blâme de la déconfiture, à la lâcheté de la cavalerie auxiliaire. Florus dit : « Cohortes tantum in effusos equites facere impetum, ut illi esse pedites, hi venire in equis viderentur. »

montés qui suivaient les armées romaines étaient en général petits et légers, leur harnachement grossier et leur dressement comparativement défectueux. Il est vrai que l'équipement des pompéiens était plus complet que d'ordinaire; leurs cavaliers étaient armés jusqu'aux dents; et si leur conduite et leur discipline étaient inférieures, ils étaient pleins de courage et d'orgueilleuse confiance. Mais les césariens, entremêlés aux chevaux de leurs alliés gaulois qui revenaient au combat avec une nouvelle ardeur, firent de grands ravages parmi ces brillants patriciens. « Frappez au visage, » tel était le mot d'ordre qui avait couru dans leurs rangs; et qu'ils se servissent de l'épée ou du javelot, ils ne perdirent pas un coup sur l'armure de leurs adversaires, mais ils leur poussèrent la pointe au visage avec une sûreté et une vigueur qui déconcertèrent les plus braves parmi la jeunesse romaine (1). Les escadrons pompéiens furent com-

(1) Comparez la description de Plutarque (*Pomp.*, 71). Le commandement bien connu de César, *miles, faciem feri*, fut expliqué par les anciens à l'aide de la supposition que la cavalerie pompéienne étant composée en grande partie de la jeune noblesse romaine, le plus sûr moyen de mettre en fuite des petits-maîtres de cette espèce, était de menacer de les défigurer. Mais cette explication ne repose sur aucune bonne autorité, et nous n'avons pas de raison de douter de la bravoure des jeunes pariciens qui composaient cette force. Germanicus (Tac. *Ann.*, II, 15.) ordonna à ses soldats, en se battant avec les Germains, *ora mucronibus quærere*, leur disant en même temps de ne pas être découragés de la grande largeur de leurs boucliers. Ces boucliers couvraient tout le corps, ne laissant d'autre point de mire que la face. De même les cavaliers romains étaient armés du haut en bas, et les soldats qui avaient été accoutumés à se battre avec les Gaulois demi nus pouvaient avoir besoin de cet avis, pour se mesurer avec un ennemi équipé si différemment. L'ordre de César était donc justement celui qu'un officier des life-guards à Waterloo, avait pu donner à ses hommes avant de se mesurer avec les cuirassiers français; et c'est un fait bien connu que cette manière de combattre décida plus d'un combat singulier dans cette journée. — L'ar

plétement rompus, et chassés en désordre jusqu'aux collines adjacentes. Les auxiliaires armés à la légère, n'étant plus protégés, furent taillés en pièces, et les césariens, enorgueillis par la victoire, prirent en flanc et en queue le corps principal.

Déroute des forces pompéiennes et fuite de Pompée. — César appela sur-le-champ sa troisième ligne, et fit avancer toutes ses forces contre les bataillons opposés, déjà ébranlés par la première charge qu'ils avaient supportée, et chancelant maintenant sous les coups soudains qui les assaillaient en flanc. Au commencement de la bataille, il avait ordonné à ses hommes de borner leur visée aux Romains qu'ils avaient devant eux, et de ne pas gaspiller leur force sur les alliés, dont le courage compterait peu pour décider l'affaire (1). Mais aussitôt que la fortune de la journée se fut déclarée en sa faveur, il leur commanda d'épargner le sang des citoyens, et de s'occuper à achever leur victoire, par la destruction des barbares (2). Les pompéiens n'avaient point le cœur à la besogne. Chaque césarien, à mesure qu'il rencontrait en face

mure de corps du Romain consistait généralement en un casque et une cuirasse; sa face et sa gorge était nues, et le ventre et les cuisses légèrement protégés seulement par une frange flottante, ou jupon. Un coup d'épée ne pouvait guère produire d'effet qu'au dessus ou au dessous de la poitrine. Aussi, un coup d'épée, est-il généralement décrit comme porté à la face ou au cou (ore, jugulo), ou au ventre (visceribus). *Frappé au cœur* est une phrase inconnue aux Romains.

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 74 : ἔχεσθε οὖν μοι τῶν Ἰταλῶν μόνων.

(2) Appien, *Bell. civ.*, II, 80 : ἀψαυστεῖν τῶν ὁμοεθνῶν, ἐπὶ δὲ τοὺς συμμάχους μόνους χωρεῖν, καὶ τοῖς ἡσσωμένοις προσεπέλαζον, παραινοῦντες ἀδεῶς ἑστάναι.... διεκθέοντες δὲ αὐτοὺς οἱ τοῦ Καίσαρος τοὺς συμμάχους οὐ δυναμένους ἀντέχειν ἀνῄρουν, Ainsi Florus, « Parce civibus. » Suét., *Jul.*, 75 : « Acie Pharsalica proclamavit ut civibus parceretur. Lucain, VII 319 :

« Civis qui fugerit esto. »

de lui des adversaires, leur communiquait l'ordre qu'il avait reçu, et les pompéiens profitaient joyeusement d'un répit bien venu, et même ouvraient leurs rangs pour laisser les vainqueurs s'élancer sur leurs alliés, rassemblés derrière eux en masses inutiles. Il se fit un grand carnage dans cette multitude presque sans défense. Pompée avait déjà abandonné le champ de bataille, il s'était retiré avec tristesse dans ses retranchements dès que la fortune commença à pencher. Il prit, il est vrai, des dispositions pour la défense des ouvrages, mais les bataillons en déroute, au lieu de se rallier pour défendre les remparts, fuirent précipitamment au delà, et cherchèrent un refuge sur une colline à quelque distance. Le général battu, seul dans sa tente, fut tiré de son abattement douloureux par les cris de l'ennemi qui s'élançait contre ses ouvrages extérieurs. S'écriant avec mauvaise humeur : « Quoi! assaillir jusqu'à mon camp (1)! » il monta à cheval et s'échappa au galop avec une faible suite, par la porte Décumane, ou issue postérieure du camp.

César poursuit les fugitifs. — Les vainqueurs firent irruption dans le camp, où ils trouvèrent tout préparé pour célébrer une victoire certaine (2). Les tables étaient mises pour le banquet, et garnies de splendides services d'argent. Les tentes de Lentulus et d'autres étaient déjà enguirlandées de lierre. Ce déploiement de luxe et de magnificence étonna et tenta les rudes vétérans; mais avant qu'ils pussent se livrer au pillage, leurs services furent encore requis par leur infatigable général; et tel était leur dévoûment envers lui, qu'ils consentirent, à sa pressante sollicitation, à laisser, sans y goûter, les fruits de la victoire, jusqu'à ce qu'ils eussent délogé l'armée en déroute des retraites où elle avait fui.

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 81; Plutarque, *Pomp.*, 72.
(2) César, *Bell. civ.*, 97; Plutarque, *loc. cit.*

Les pompéiens étaient trop démoralisés pour faire résistance. Se débandant de nouveau à la première charge, ils se répandirent en masses désordonnées par monts et par vaux. Mais César n'était pas encore satisfait. Permettant à une partie seulement de ses troupes de retourner aux camps, il emmena quatre légions pour une chaude poursuite par une route plus courte et meilleure, et les posta à la distance de six mille du champ de bataille (1). Les fugitifs, trouvant leur retraite coupée, firent halte sur une éminence surplombant un ruisseau. César envoya immédiatement ses hommes élever des retranchements, pour les empêcher d'arriver au courant. Ce dernier travail fut accompli avant la tombée de la nuit; et quand les pompéiens s'aperçurent qu'on leur avait enlevé la possibilité de se procurer de l'eau, ils prêtèrent l'oreille aux sommations des hérauts qui les requéraient de se rendre. Il n'y eut que quelques sénateurs qui s'échappèrent à la faveur de l'obscurité.

Sa clémence envers les vaincus. Nombre des tués. — Le lendemain, de bonne heure, les fugitifs descendirent de leur position, comme on l'exigeait, et, s'approchant dans l'attitude de suppliants, demandèrent grâce au vainqueur. César se hâta de les rassurer en s'étendant sur la douceur qui avait signalé sa conduite pendant toute la lutte : et il ne démentît pas en cette occasion la réputation qu'il était si fier de mériter. La bataille de Pharsale, comme ses contemporains eux-mêmes le reconnurent, se distingua mémorablement dans les annales des guerres civiles; à partir de la fin du jour, il n'y eut plus de sang versé. Les fugitifs furent épargnés et les suppliants reçus à merci (2). Le carnage du combat ne

(1) César, *Bell. civ.* 97; « Commodiore itinere Pompeianis occurrere cœpit. »

(2) Il est étrange que Dion avance une assertion contredite par tous

fut pas, d'ailleurs, proportionné à ses résultats. Les vainqueurs perdirent trente centurions, et deux cents, ou, d'après la plus haute estimation, douze cents légionnaires. Chez les vaincus succombèrent dix sénateurs, quarante chevaliers et six mille hommes de tout rang (1). Mais cette liste ne renferme pas la perte des auxiliaires, qui, au moins du côté des Pompéiens, doit avoir été beaucoup plus grande. On peut ajouter que la clémence de César ne fut pas dictée seulement par la politique. Il gémit sur le massacre de tant de braves gens, au moment même qui contentait sa soif de puissance et de gloire. « Ils l'avaient voulu, s'écria-t-il, en traversant le champ jonché des cadavres d'hommes de haut rang; après tous mes exploits, j'aurais été condamné à mort, si je ne m'étais mis sous la protection de mes soldats (2). »

Domitius tué dans la poursuite. — Le plus distingué des morts fut L. Domitius, homme remarquable parmi les plus plus vils de sa classe, pour sa félonie, parmi les plus cruels, pour sa férocité, et parmi les plus rancuneux, pour sa méchanceté personnelle. Il fut abattu dans sa fuite par la cava-

les autres écrivains. Il dit, XLI, 62 : τῶν δὲ δὴ βουλευτῶν τῶν τε ἱππέων ὅσους μὲν καὶ πρότερόν ποτε ἡρηκὼς ἠλεήκει ἀπέκτεινε. D'autre part, nous lisons dans : 1° César lui-même, I, 98 : « Omnes conservavit ; 2° Cicéron, *pro Marcell.*, 3, *pro Ligar.*, 6. Quis non eam victoriam probet in qua occiderit nemo nisi armatus? » 3° Velleius, II, 52 : « Nihil illa victoria mirabilius... fuit, quando neminem nisi acie consumptum patriæ desideravit ; » 4° Suétone, *Jul.*, 57 : « Nec ulli perisse nisi in prælio, reperiuntur, » à trois exceptions près qui se présentent plus tard ; 5° Florus, IV, 2, 90, parlant en général : « Reliqua, pax incruenta, pensatum clementiâ bellum, etc. »

(1) Tel fut le calcul d'Asinius Pollion, qui fut présent à la bataille. D'autres grossissent la perte des Pompéiens jusqu'à 25,000. Appien, *Bell. civ.*, II, 82.

(2) Suétone, *Jul.*, 30 : « Hoc voluerunt : tantis rebus gestis condemnatus essem, nisi ab exercitu auxilium petissem. » Ainsi, Plutarque, *Cés.* 46.

lerie de César (1). Dans le cours de cette histoire, nous aurons à stigmatiser le nom de Domitius à travers plusieurs générations successives, comme le symbole de la fausseté, de la cruauté et de l'esprit de vengeance. Nous pouvons déplorer que Lucain ait condescendu à embaumer la mémoire de la victime de Pharsale dans des vers d'une force et d'un pathétique plus qu'ordinaires ; peut-être étaient-ils destinés à payer un tribut de flatterie, pourtant bien inutile, à son détestable descendant, l'empereur Néron (2).

M. Brutus se rend et est pris en faveur par César. — Le vainqueur se contenta des fruits solides de la victoire, sans réclamer le titre d'impérator. Il ne demanda ni triomphe ni actions de grâces, à un sénat composé de ses partisans. C'est là un trait de modération, qui, tout frivole qu'il puisse paraître à nos yeux, fut jugé digne d'être rapporté, à sa louange, par un panégyriste malgré lui (3). Il accorda son pardon et même sa faveur aux chefs du parti opposé qui offrirent de mettre bas les armes. De ce nombre était M. Brutus, qui avait fui du champ de bataille et s'était mis en sûreté à Larisse ; mais, apprenant la fuite de son chef, et désespérant de la cause, il avait volontairement offert sa soumission. Assurément cette manière de terminer sa campagne contraste assez tristement avec l'apostrophe de Lucain au futur héros de la république. N'étant ennobli, ni par des honneurs ni par des charges, il

(1) Cicéron (*Philipp.*, II, 29) semble insinuer qu'il fut tué de sang-froid par Antonius.

(2) Lucain, VII, 599 :

« Mors tamen eminuit clarorum in strage virorum
Pugnacis Domiti... victus toties a Cæsare, salva
Libertate perit ; tunc mille in vulnera lætus
Labitur, et venia gaudet caruisse secunda. »

(3) Cicéron, *Philipp.*, XIV, 8, Drumann, III, 516.

avait échappé, dans la foule des combattants, à l'implacable recherche des césariens. Pourtant, quelle arme fatale il tenait en main ! Qu'il la réserve pour un jour plus propice et une victime plus accomplie. L'ennemi n'a pas encore escaladé la citadelle de la tyrannie, ni mérité, arrivé au sommet de tout pouvoir humain, de tomber sous le couteau du sacrificateur (1). C'est sur ce ton qu'en parle le poète. L'historien nous assure tranquillement que César apprit, dans une conversation confidentielle avec son captif, la direction de la fuite de son adversaire ; non, peut-être, que Brutus ait trahi intentionnellement un secret si important ; mais la chaleur de son tempérament et son défaut de réserve le rendaient plus dangereux comme ami que comme ennemi. Admis dans la familiarité de son nouveau chef (car il semble s'être mis tout d'abord sans réserve à la disposition de César), il employa son influence à le réconcilier avec Cassius, et, plus tard, il modéra son ressentiment contre Déjotarus. César montra une généreuse indulgence pour ce zèle impétueux, et fut touché de l'ouverture de cœur qui s'y révélait, quelque peu tempérée qu'elle fût par la prudence ou par la réflexion. « Quant à ce jeune homme, observa-t-il à son sujet, à ce qu'on dit, je ne sais ce qu'il veut, mais quelque chose qu'il veuille, il la veut avec énergie (2). »

(1) Lucain, VII, 586, sq. :

« Illic plebeia contectus casside vultus,
Ignotusque hosti quod ferrum, Brute, tenebas ! »

(2) Cicéron, *ad. Att.*, XIV, 1 : « Cæsarem dicere solitum, magni refert hic quid velit ; sed quicquid volet valde volet. » Plutarque (*Brut*, 6) cite le même mot.

CHAPITRE II

Pompée cherche un refuge en Égypte. — Politique perfide des conseillers du roi Ptolémée. Pompée est attiré hors de son vaisseau et assassiné. — Les fuyards de Pharsale se rassemblent à Dyrrhachium et à Corcyre. — Cicéron se retire de la lutte. — Scipion prend le commandement. — César se met à la poursuite de Pompée : reçoit la soumission de C. Cassius, arrive en Égypte et entreprend de régler les affaires de ce royaume. — Fascinations de Cléopâtre. — Mécontentement des Alexandrins : ils se soulèvent contre César et le bloquent dans le palais. — Guerre d'Alexandrie : intrigues, défaite et mort de Ptolémée. — César place Cléopâtre sur le trône. — Pharnace attaque les alliés de la république, et défait Calvinus. — César marche contre lui : il est battu à la bataille de Zéla et tué. — Arrogance du vainqueur (A. U. 706. 707; avant J.-C. 48, 47).

Pompée s'enfuit sur la côte : il monte sur un vaisseau, va chercher sa femme et son fils à Lesbos, et finalement demande un asile en Égypte (A. U. 706; avant J.-C. 48). — Le reste de la vaste armée pompéienne se dispersa en différentes directions. On n'avait établi aucune réserve sur le champ de bataille ; et aucune place n'avait été assignée dans le voisinage pour se rallier en cas de désastre. La flotte était loin et disséminée en diverses petites entreprises. Cependant les ressources qui restaient à un si grand parti, même après sa défaite signalée, étaient abondantes et multiples (1). Mais

(1) Lucain, VIII, 273 :

« Sparsit potius Pharsalia nostras
Quam subvertit opes. »

Pompée, mortifié et éperdu, abandonna tout et ne chercha qu'à sauver sa vie. Il s'enfuit à travers Larisse, refusant de s'abriter derrière ses murs, et, pénétrant dans les défilés de Tempé, gagna la côte thessalienne à l'embouchure du Pénée (1). Là, il rencontra un vaisseau marchand, mouillé près du rivage. Le patron le reconnut et lui offrit généreusement de le prendre à son bord, en même temps que Lentulus Spinther, Lentulus Crus, le consul de l'année précédente, Favonius, le chef galate Déjotarus, et quelques autres. Pompée renvoya les esclaves qui l'avaient accompagné jusque-là, leur assurant qu'eux au moins n'avaient rien à craindre du vainqueur. C'est le fidèle Favonius qui lui rendit les services vulgaires de la domesticité. Le maître du navire offrit de le transporter où il voudrait. Pompée se contenta de jeter l'ancre au large d'Amphipolis, en Macédoine, afin de s'y munir d'une somme d'argent; puis il fit route pour Lesbos, où sa femme Cornélie et son plus jeune fils Sextus, furent aussi reçus à bord. De là, sans un moment de délai, les fugitifs se mirent à longer la côte asiatique. Ils furent rejoints dans leur marche par un autre vaisseau portant un peu plus d'adhérents de la cause infortunée. Parmi eux se trouvaient des personnages de rang: quand enfin ils prirent terre sur les rivages de Cilicie, un sénat en miniature se réunit, et une délibération dérisoire se tint sous la présidence de l'ex-consul, pour déterminer quelle route on prendrait finalement. On assure, quelque étrange que cela puisse paraître, que le désir de Pompée lui-même était de chercher un asile en Parthie. Soit qu'il espérât armer les meurtriers de Crassus pour les conduire contre son rival détesté, ou suivre seulement en sûreté la marche des événements, rien ne pouvait montrer plus fortement qu'un tel

(1) Plutarque, *Pomp.*, 73.

projet l'état d'abjecte humiliation auquel il était réduit (1). Orode venait d'infliger une nouvelle insulte à la majesté de la république, en jetant dans les fers son ambassadeur Hirrus, parce que Pompée avait refusé d'acheter son alliance en lui livrant la Syrie. Il n'était que trop évident que pour le faire consentir à recevoir Pompée lui-même, il faudrait se soumettre à des sacrifices encore plus grands. Mais ces affronts, paraît-il, n'auraient pas rebuté Pompée. Les arguments qui l'engagèrent à renoncer à ce plan furent tirés du danger qui pouvait menacer sa personne, ou du moins l'honneur de sa belle épouse (2). L'alternative qui se présentait ensuite était de se retirer en Afrique, où le roi de Numidie avait prouvé son dévoûment au bienfaiteur auquel il devait son sceptre, par le service signalé de la destruction de Curion. En Afrique, deux légions attendaient l'arrivée de leur général, enflées par la victoire et dévouées à son parti. Les ressources de la province étaient immenses : elle offrait ses ports pour recevoir ses magnifiques flottes ; tandis que, séparée d'Europe de la largeur de la Méditerranée, elle pouvait, pendant des mois, défier même l'approche de César. L'aveuglement de Pompée à se décider contre une marche qui lui ouvrait une si flatteuse perspective, semble en vérité inconcevable. Mais on dirait qu'il regardait encore follement l'Orient comme la partie du monde associée à ses plus grands triomphes, et où le prestige de son nom avait jeté, à ce qu'il imaginait, les plus profondes racines. Peut-être désirait-il se rendre, à tout événement, indépendant du secours de ses compatriotes.

État de l'Égypte. Querelle entre Ptolémée et Cléopâtre.—Le

(1) Dion (XLII, 2) ne peut croire possible que Pompée ait songé à se réfugier en Parthie.

(2) Plutarque, *Pomp.*, 76 ; Lucain, VIII, 412 ; Appien, *Bell. civ.*, 83.

roi que le gouvernement romain avait imposé au peuple égyptien était mort trois ans auparavant. Il avait reconnu la faveur de la république par un testament (1) dans lequel il avait placé son royaume sous la garde de Rome, pendant qu'il nommait son fils Dionysius, ou, comme il fut appelé dans la suite, Ptolémée XII, et sa fille Cléopâtre, tous deux mineurs, pour succéder conjointement à son trône. Suivant les usages nationaux, cette autorité collective avait été consolidée par le mariage du frère et de la sœur, dont le premier avait dix-sept ans, et la dernière près de deux ans de plus. Le sénat avait nommé Pompée gardien du royaume, et peut-être l'autorité que cette nomination lui donnait et l'influence qu'elle lui avait déjà permis d'exercer, contribuèrent-elles à déterminer son choix d'un lieu de refuge. Mais, au moment de son arrivée en vue des côtes d'Égypte, le gouvernement existant était moins que jamais capable d'étendre sa protection sur un suppliant si dangereux. Le trône était devenu un objet de contestation entre le frère et la sœur. Cléopâtre avait été chassée d'Alexandrie par une insurrection populaire, et les ministres de son jeune époux, qui avaient, selon toute apparence, instigué le tumulte, en prirent avantage pour exclure la princesse de sa part dans la souveraineté. L'enfant royal était dirigé dans toutes ses résolutions par une coterie composée de Pothinus, eunuque grec de la cour; de Théodote, rhéteur qui occupait ostensiblement la charge de précepteur du souverain, et d'Achillas, officier de l'armée égyptienne (2). Ces hommes avaient acquis un complet ascendant sur leur jeune pupille: et ils se servaient, sans scrupule, de leur influence pour l'avancement de leurs desseins particuliers. Ils avaient placé Ptolémée à

(1) César, *Bell. civ.*, III, 108.
(2) Plutarque, *Pomp.*, 77.

la tête de ses troupes dans le voisinage de Péluse, afin d'attendre à la frontière du royaume l'attaque de Cléopâtre. Celle-ci avait trouvé moyen de lever une force militaire pour défendre son droit (1). Les armées hostiles étaient rangées presque en vue l'une de l'autre au pied du mont Casius, quand Pompée parut au large avec la petite flottille, portant près de deux mille soldats, qu'il avait ramassés dans sa fuite. Les ministres royaux espéraient profiter de l'état d'anarchie dans lequel la république semblait être tombée, pour l'exclure de l'intervention qu'elle avait si longtemps exercée dans les affaires de l'Égypte. Ils pouvaient aussi appréhender que le nouveau venu, si on l'admettait sur le territoire, n'appuyât la sœur injustement traitée, plutôt que de confirmer l'usurpation faite.

Pompée demande un asile à Alexandrie. Politique rusée des conseillers du roi. — Pompée envoya un message au jeune roi pour solliciter la faveur d'une réception hospitalière. Sa requête donna lieu, au sein du conseil royal, à une discussion vive et pleine d'incertitude. Si quelque ministre eut assez d'honnêteté et de hardiesse pour insister sur les obligations que leur créaient la bonne foi et la gratitude, les arguments d'une politique plus raffinée eurent vite raison de ses conseils. Il était dangereux d'exposer le royaume à la colère de César, en recevant son ennemi défait ; il était dangereux de rejeter la demande d'un suppliant que la fortune de la guerre pourrait encore ramener au pouvoir. Il ne restait qu'un seul parti, lequel semblait détourner tous les dangers et réunir tous les avantages : c'était d'inviter l'infortuné visiteur à débarquer et de s'en débarrasser sur-le-champ. Un tel crime mériterait la reconnaissance du vainqueur, puisqu'il aurait pour effet de rompre et de troubler les plans

(1) César, *Bell. civ.*, III, 103.

de ses adversaires. En conséquence. le perfide conseil fut adopté.

Pompée est invité à venir à terre et perfidement mis à mort. Meurtre de Lentulus Crus. — Un petit bateau de pêche fut rapidement équipé, et Achillas, avec quelques serviteurs, parmi lesquels, pour inspirer confiance à la victime désignée, se trouvaient Septimius, un ancien compagnon d'armes, et un autre officier romain, nommé Salvius, partit avec la mission d'inviter Pompée à se présenter devant le roi (1). Pour excuser ce que cette chétive embarcation avait d'indigne du noble passager qu'elle était destinée à transporter, on allégua le défaut de profondeur de l'eau près de la côte. Mais, en réalité, on l'avait choisie exprès pour qu'elle ne pût recevoir une suite suffisante pour le protéger. En effet, les officiers romains, qui s'étaient rassemblés sur le navire que leur chef allait quitter, voyaient les galères égyptiennes rangées le long du rivage, et l'évidente fausseté du prétexte éveilla leurs plus tristes appréhensions. Mais Pompée, disposé à tout braver, ou à se soumettre à tout, combattit leurs craintes, et repoussa leurs instances pour le retenir. Il prit congé de ses amis avec un sourire forcé, en répétant les mots du poète : Celui qui s'en va chez un tyran, devient son esclave, quoiqu'il soit parti homme libre (2). Il descendit dans la fatale barque. La distance jusqu'au rivage était considérable, et le passage s'effectua dans un silence pénible et de mauvais augure. L'illustre fugitif reconnut et salua courtoisement Septimius ; mais celui-ci répondit en s'inclinant

(1) César, *Bell. civ.*, III, 104; Plutarque, *Pomp.*, 78, 79.

(2) Appien, *Bell. civ.*, II, 85 ; Plutarque, *loc. cit.*; Dion, XLII, 4. Les vers sont d'une pièce de Sophocle :

Ὅστις γὰρ ὡς τύραννον ἐμπορεύεται
Κείνου 'στὶ δοῦλος κἂν ἐλεύθερος μόλῃ.

sans prononcer un mot. Le silence continuant, Pompée prit un rouleau de parchemin sur lequel il avait écrit le discours qu'il se proposait d'adresser au roi, et s'occupa à l'étudier. Cependant, Cornélie et ses amis suivaient du navire la marche du bateau avec la plus profonde anxiété : et quand ils virent les soldats et les serviteurs du roi se rassembler vers le point où il paraissait que Pompée allait prendre terre, ils se flattèrent de l'espoir qu'il serait encore l'objet d'une réception honorable. Mais au moment où Pompée prenait la main d'un serviteur pour s'aider à se dresser, Septimius s'approcha par derrière et le frappa de son épée. La victime reconnut son destin, et, sans essayer de lutter contre lui, tira des deux mains sa toge sur sa face et tomba ainsi mortellement blessée. Sa tête fut immédiatement séparée du corps, et emportée pour preuve de l'accomplissement de l'ordre sanguinaire. Le tronc fut jeté hors du bateau et abandonné dans les brisants (1). Les amis du mort virent le crime de loin, et, jetant un cri d'horreur, s'empressèrent de fuir hors de l'atteinte des galères égyptiennes qui se mettaient déjà en mouvement pour leur barrer le passage (2). Quand les spectateurs eurent rassasié leur curiosité en contemplant ces restes mutilés, un affranchi de Pompée, resté seul pour veiller sur eux, tira des flots le corps décapité, le débarrassa du sable et de la saumure qui le souillaient et l'enveloppa dans son manteau. Un petit bateau de pêche échoué lui fournit du bois (3); et il amassa à la hâte un bûcher grossier avec l'aide d'un ancien soldat romain qui avait suivi à la guerre la bannière de son patron. La pompe de cette ombre de monarchie, son roi, ses satellites et ses armées, avaient

(1) Plutarque, *Pomp.*, 79, 80.
(2) Lucain, VIII, 709, 720.
(3) Idem, VIII, 755.

disparu de la plage solitaire, quand un exilé et un serviteur murmurèrent à la hâte, et en tremblant, le dernier adieu au « puissant vainqueur » de l'Orient, au « puissant seigneur » du sénat impérial. On laissa passer inaperçues ces misérables obsèques; mais quand Lentulus Crus débarqua peu après au même endroit, il fut saisi et mis à mort, comme une victime qui ne le cédait en importance qu'à Pompée lui-même.

Réflexions sur la mort de Pompée. — Ainsi tomba le chef illustre, que seul parmi tous leurs champions, les Romains avaient distingué en l'appelant *le grand*, titre qui semblait particulièrement convenir à un homme dont les rapides conquêtes en Asie ne pouvaient être mises en parallèle qu'avec celles d'Alexandre de Macédoine (1). Son destin continua à être présenté comme une leçon morale, jusqu'aux derniers temps de l'empire; et sa fin mérite d'être regardée comme le plus tragique incident de l'histoire romaine (2). Il avait acquis plus de popularité, et il avait peut-être dépassé ses rivaux de plus haut, qu'aucun Romain avant lui; et dans la même proportion, sa chute fut plus désastreuse et sa fin plus misérable. Pourtant aucun observateur sagace, nous pouvons le supposer, n'eût manqué de prédire sa défaite. Car chacun de ses mouvements, pendant plusieurs années, soit en politique, soit plus tard en guerre, avait été un faux pas manifeste. On a dit que tous les généraux commettent des fautes, et que le plus grand est celui qui en fait le moins; mais la conduite de Pompée pendant

(1) Pompée lui-même aspirait à cette comparaison à une époque plus ancienne. Comparez Salluste, *Fr. Hist.*, III, 32 : « Cn. Pompeius a prima adolescentia, sermone fautorum similem fore se credens Alexandro regi, facta consultaque ejus quidem æmulus erat. »

(2) Comparez Velléius, II, 53.

ses dernières campagnes avait été une série de bévues, en face desquelles la renommée de son génie a peine à se tenir debout. Son dernier succès incomplet dans la défense de Pétra était dû, sans doute, à la prudence avec laquelle il s'était abstenu si longtemps d'opérations offensives : mais ce délai, qu'il avait lui-même rendu nécessaire en négligeant de s'assurer les vétérans ibériens, fut mis à profit par son adversaire non moins que par lui-même. Aucune victoire partielle ne pouvait compenser les amis aliénés, l'encouragement donné aux ennemis, et la perte de ce prestige d'invincibilité qui seul avait jeté à ses pieds Rome et les provinces. Pompée fit échouer César tentant une impossibilité ; mais la tentative même, bien que malheureuse, était ruineuse pour la cause pompéienne ; et c'est ce que César avait compris. En somme, nous devons reconnaître la justice de ce verdict général, que le grand Pompée fut énervé par ses premiers triomphes, et sa constante prospérité. Nous avons vu qu'au début de sa carrière, il possédait au plus haut degré, avec le feu de la jeunesse, toutes les passions de cruauté et de vengeance de son époque. Mais il n'était pas naturellement jaloux, et quand il fut arrivé à l'éminence sereine du pouvoir, sa vanité lui persuada aisément qu'il était hors de l'atteinte de tout compétiteur. Il traita ses associés et ses collègues avec une courtoisie hautaine ; il déploya même pour ses épouses une certaine tendresse féminine ; mais bien que ses contemporains ne pussent signaler aucune preuve particulière de flagrant *incivisme* dans l'enfant gâté des révolutions, on ne peut nier que l'impression générale qu'il leur laissa était celle d'une profonde défiance, et d'un mécontentement universel (1). Il fut tiré de son rêve de

(1) On pouvait s'attendre à ce que la mémoire de Pompée fût jugée avec plus de partialité sous la tyrannie des empereurs. Cependant

prééminence, par la nécessité de repousser l'agression d'un rival plus ardent; et on dit avec vérité des deux illustres compétiteurs pour la puissance, que Pompée ne pouvait supporter d'égal; César de supérieur (1). Pompée succomba à la fin de sa cinquante-huitième année, à l'anniversaire de son triomphe sur le plus grand, un seul excepté, de ses adversaires, le célèbre roi de Pont (2).

Lucain le dépeint avec plus de critique qu'aucun autre de ses héros. Le panégyrique de Velléius est moins judicieux; mais sa valeur est de montrer la liberté de parole accordée même par un Tibère. Lucain, IX, 190, ss.

« Civis obit; multo majoribus impar,
Nosse modum juris, sed in hoc tamen utilis ævo :
Cui non nulla fuit justi reverentia, salva
Libertate potens, et solus plebe parata
Privatus servire sibi; rectorque senatus,
Sed regnantis erat : nil belli jure poposcit,
Quæque dari voluit, voluit sibi posse negari...
Olim verra fides, Sulla Marioque receptis
Libertatis obit; Pompeius rebus ademto
Nunc et ficta perit : non jam regnare pudebit,
Nec color imperii, nec frons erit ulla Senatus. »

Velléius, II, 29 : « Innocentia eximius, sanctitate præcipuus, eloquentia medius, potentiæ quæ honoris causa ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidissimus; dux belli peritissimus; civis in toga, nisi ubi vereretur ne quem haberet parem, modestissimus; amicitiarum tenax, in offensis inexorabilis, in reconcilianda gratia fidelissimus, in accipienda satisfactione facillimus; potentia sua numquam, aut raro, ad impotentiam usus; pœne omnium vitiorum expers, nisi numeraretur inter maxima in civitate libera, dominaque gentium, indignari, cum omnes cives jure haberet pares, quemquam æqualem dignitate conspicere. »

(1) Lucain, I, 125 :

« Nec quemquam jam ferre potest, Cæsarve priorem
Pompeiusve parem. »

(2) Dion, XLII, 5.

Sort final de ses restes, et honneurs qui leur furent rendus. — Ses cendres, ensevelies à la hâte au bord des flots (1), furent enlevées, dit-on, plus tard, par les soins pieux de Cornélie, et jouirent de leur dernier repos dans le mausolée de sa villa Albaine (2), dont on montre aujourd'hui les ruines. Telle est l'assertion de son biographe; mais le poète qui chante son hymne funèbre ne sait rien de cette honorable sépulture. Lucain pleure la disgrace des illustres restes, encore renfermés dans la misérable fosse creusée dans le sable (3), et surmontée d'un fragment de pierre sur lequel le seul nom de *Magnus* a été tracé au moyen d'un tison brûlé (4). Les dynasties impériales qui devaient leur élévation à la victoire de Pharsale, n'avaient pas intérêt à rendre des honneurs au champion de la république, et il était réservé au plus éclairé et aux plus humain des empereurs, après un intervalle de cent soixante ans, d'élever un monument convenable à Pompée sur la place où son corps avait été brûlé (5).

Caton conduit les forces pompéiennes de Dyrrhachium à Corcyre. — Les nobles trahirent leur propre cause à Pharsale

(1) Lucain, VIII, 797 :

« Situs est qua terra extrema refuso
Pendet in Oceano. »

(2) Plutarque, *Pomp.*, in fin.

(3) Lucain, VIII, 756 :

« Exigua trepidus posuit scrobe. »

(4) Idem, VIII, 793 :

« Hic situs est Magnus. »

(5) Spartien, *Adrien*; 7. Dion, LXIX, 11, Appien; II, 86 : ἐζήτησεν καὶ εὗρεν ἐπ' ἐμοῦ 'Ρωμαίων Βασιλεὺς 'Αδριανὸς ἐπιδημῶν, κ. τ. λ. L'empereur offrit un vers pour une inscription : τῷ ναοῖς βρίθοντι πόση σπάνις ἔπλετο τυμβου *Anthol. Gr.*, II, 286.

par leur manque de courage et de dévoûment. C'est en vain que Lucain arrondit une période poétique avec les noms des Lépidi, des Metelli, des Corvini et des Torquati, qu'il suppose être tombés dans la dernière agonie de la défense (1). De tous les grands chefs qui nous sont familiers dans le camp pompéien, Domitius seul périt ce jour-là; encore fut-il tué pendant qu'il fuyait (2). Les fragments de l'immense ruine furent dispersés loin de la scène du désastre. Pompée et quelques adhérents fuirent, nous l'avons vu, dans une direction vers Larisse; un plus grand nombre s'échappa par la route d'Illyrie, et se réunit dans les murs de Dyrrhachium. La principale réserve des forces pompéiennes y était commandée par M. Caton, et c'est là aussi que fut le refuge général des hésitants et des mécontents, tels que Varron et Cicéron qui désiraient, à tout événement, parer à leur propre sécurité. Les flottes de la république, sous Octavius et C. Cassius, sillonnaient encore victorieusement les mers; ce dernier venait de brûler trente-cinq vaisseaux césariens dans le port de Messana. Mais les commandants maritimes savaient bien que leurs exploits ne pouvaient avoir que peu d'influence sur l'issue d'une lutte, qui allait être décidée par toutes les forces militaires du monde romain. Ils firent leurs plans chacun à part soi, et agissant

(1) Lucain, VII, 583 :

« Cædunt Lepidos cæduntque Metellos
Corvinosque simul Torquataque nomina legum. »

Une remarque semblable a été faite sur la bataille de Waterloo. « Excepté Duhesme et Friant, qui n'avaient ni l'un ni l'autre un nom très distingué, nous ne voyons pas d'officiers généraux dans la liste des morts français. » Paul, *Letters to his kinsfolk*, pag. 191.

(2) César, *Bell. civ.*, III, 99. Cicéron insinue méchamment qu'Antoine le mit à mort de sang-froid après qu'il s'était rendu. Voy. *Philipp.*, II, 29.

en grande partie d'une manière indépendante, ils commencèrent à vaciller de plus en plus dans leur fidélité à la cause commune. Aussitôt que le résultat de la grande bataille fut connu, les escadres alliées retournèrent au plus vite chez elles. Il y en eut, comme celles des Rhodiens, qui s'attachèrent au vainqueur. En même temps, la turbulente soldatesque, en garnison à Dyrrhachium, ne connut plus de frein. Elle pilla les magasins et brûla les transports destinés à la transporter sur quelque théâtre éloigné où la guerre pourrait se prolonger. La désertion des alliés, l'esprit de mutinerie des troupes, et la nouvelle des nombreuses adhésions que César recevait de jour en jour des nobles les plus marquants, convainquirent Caton que le dernier espoir de tenir le parti debout, et de soutenir efficacement la lutte dépendait du destin de Pompée lui-même. En cas de mort du chef reconnu du sénat, il projetait simplement de reconduire, sur les rives d'Italie, les troupes qui lui étaient confiées, et de se retirer ensuite loin des affaires publiques dans la solitude de quelque province éloignée (1). Alors que la fatale catastrophe était encore inconnue, il se retira de Dyrrhachium à Corcyre, où étaient établis les quartiers généraux des forces navales, et là il offrit de remettre le commandement à Cicéron, comme à son supérieur en rang. Mais le consulaire déclina cet honneur périlleux, et refusa de prendre aucune part à une lutte qui, dès le début, lui avait inspiré de la défiance et des remords. Le jeune Cnæus Pompée, avait réclamé vivement qu'on frappât d'une vengeance sommaire quiconque menacerait de faire défection à un tel moment de crise; et on eut de la peine à l'empêcher d'exercer des violences sur la personne de Cicéron, quand il déclara son intention de s'embarquer immédiatement

(1) Plutarque, *Cat. Min.*, 55.

pour l'Italie (1). La vie du consulaire transfuge ne fut sauvée que par la vigoureuse intervention de Caton. A Corcyre, un grand nombre de ceux qui avaient fui du champ de bataille, rejoignirent leurs alliés. Dans le nombre se trouvaient Scipion et Afranius. Le premier prit alors le commandement des forces combinées, et c'est à lui, aussitôt que le fait de la mort de Pompée se trouva confirmé, que fut dévolu tout naturellement le commandement du parti (2).

Cesar poursuit sa victoire. Soumission d'Athènes et du Péloponnèse.— César poursuivait son succès de Pharsale avec une infatigable activité. Il n'accorda à ses soldats que deux jours de repos tout au plus sur le lieu de leur triomphe, et au milieu des dépouilles qu'ils avaient conquises (3). Il partagea ses soins entre deux tâches : mettre à profit la victoire qu'il avait remportée en Orient, et assurer ses conquêtes dans l'Ouest. Dans ce dernier but, il ordonna à Antoine de retourner en Italie avec une grande partie de ses forces, et de veiller sur ses intérêts de ce côté, où il appréhendait que quelques membres de la faction battue ne hasardent une descente au centre de ses ressources. Il enjoignit aussi à son lieutenant Calénus de compléter, sans délai, la soumission de la Grèce méridionale. Athènes ne lui avait pas encore ouvert ses portes ; mais l'issue de la grande bataille la détermina à obéir à ses ordres. La longue résistance qu'avait faite cette ville l'exposait, suivant les usages de l'ancienne guerre, à la vengeance du vainqueur ; mais César ordonna de l'épargner, pour l'amour, dit-il, de ses illustres morts (4).

(1) Plutarque, *Cic.*, 39.

(2) Dion, XLII, 10 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 87.

(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 88 : *αὐτὸς δ' ἐπὶ τῇ νίκῃ δύο μὲν ἡμέρας ἐν Φαρσάλῳ διέτριψε θύων*. César lui-même déclare qu'il atteignit Larisse le jour après la bataille.

(4) Dion, XLII, 14 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 88.

Le Péloponnèse fut alors rapidement évacué par les forces de la république, et Calénus occupa les points de la côte par lesquels il prévoyait la possibilité d'une nouvelle intrusion. Scipion avait débarqué à Pétra, probablement pour recevoir le reste de la garnison pompéienne de cette province; mais il l'abandonna sur-le-champ et fit voile pour l'Afrique.

César poursuit Pompée. C. Cassius se rend à lui. — César s'attachait à poursuivre Pompée avec l'énergie et l'impatience la plus grande. Il avait à cœur, non seulement de l'empêcher d'assembler un nouvel armement, mais, si c'était possible, de sauver sa personne. Il poussa en avant avec un escadron de cavalerie; une seule légion le suivait (1). Il atteignit Amphipolis juste après le départ du fugitif; et prenant la route d'Asie par terre, passa l'Hellespont avec quelques petits navires. Pendant la traversée, il rencontra une escadre de C. Cassius, qui avait été expédiée dans l'Euxin, pour stimuler Pharnace, roi de Pont, dont les secours promis étaient impatiemment attendus, ou pour coopérer avec lui. On remarqua comme un exemple extraordinaire de la bonne fortune que l'on supposait accompagner toujours le puissant vainqueur, que la seule terreur de son nom engagea Cassius à rendre ses galères à quelques bâteaux pêcheurs (2). Il y a apparence que le commandant républicain

(1) César, *Bell. civ.*, III, 102, 106.

(2) Suétone, *Jul.*, 63; Appien, *Bell. civ.*, II, 88; Dion XLII, 6; comparez Cicéron, *ad Div.*, XV, 15. Suétone et Dion attribuent cette aventure à Lucius Cassius. Le seul personnage que nous connaissions de ce nom était un frère de Caius. Il a déjà été mentionné comme servant dans l'armée de César avant la bataille de Pharsale. Toutefois les allusions que fait Cicéron à l'abandon par C. Cassius de la cause républicaine (comparez *ad Att.*, XI, 13, 15) ne sont guère d'accord avec le rôle qu'il joue dans cette circonstance, et j'ai de grands doutes quant à la vérité de l'histoire.

avait déjà pris la résolution de changer de parti, quand le hasard jeta sur son chemin cette occasion favorable. Comme homme d'influence et d'autorité, aussi bien que comme habile soldat, il fut bien reçu par le chef de son choix, et les bons offices attribués à Brutus ne peuvent guère avoir été nécessaires pour lui concilier la faveur de César.

César arrive en Égypte. Son horreur en voyant la tête de Pompée. — Arrivé sur la côte d'Asie, César avança plus à loisir. Il avait reçu avis de la fuite de Pompée pour l'Égypte, et savait parfaitement que si le suppliant y était reçu, il ne pourrait en être délogé que par des opérations militaires régulières. Il fut donc contraint d'attendre l'arrivée de plus amples secours, et s'occupa dans l'intervalle à réparer les dommages qu'on accusait Scipion d'avoir infligé aux malheureux provinciaux. Il gagna leur faveur en remettant les taxes (1) et en réprimant les exactions des fermiers du revenu. Il sauva une seconde fois les trésors de la Diane d'Éphèse, qu'Ampius, un adhérent du parti opposé, avait été sur le point de saisir. Il accompagna ces bienfaits, de faveurs et de distinctions ultérieures ; puis il remit le gouvernement de la province à Calvinus, auquel il confia trois légions, pour la défendre contre Pharnace et les autres alliés orientaux du sénat. César ne retint que deux légions près de sa personne, et elles étaient si fort réduites en nombre, qu'elles comprenaient beaucoup moins que la moitié de leur effectif régulier. Ses forces entières ne consistaient qu'en trois mille deux cents hommes d'infanterie et huit cents hommes de cavalerie (2), avec lesquelles il fit voile, sans hésiter, pour l'Égypte. Ce ne fut que peu de jours après la mort de Pompée qu'il apparut, ainsi accompagné, à la hauteur du port

(1) Plutarque, *Cés.*, 48.
(2) César, *Bell. civ.*, III, 106.

d'Alexandrie. Aussitôt que son arrivée fut connue, Théodote se hâta d'aller à sa rencontre à bord de son vaisseau pour lui porter la tête et l'anneau de son rival assassiné. Ce dernier pouvait être fort utile pour assurer les irrésolus de l'événement qui était arrivé, et César le prit et le conserva dans ce but (1); mais quant à la tête mutilée, il s'en détourna avec horreur, et c'est avec des larmes dans les yeux qu'il donna l'ordre de la brûler au milieu des aromates les plus précieux (2). Il fit déposer les cendres dans un sanctuaire qu'il éleva à Némésis, déesse de la vengeance (3). Les meurtriers furent confondus et alarmés des sentiments qu'il montrait; et peut-être ne furent-ils pas moins étonnés de la parfaite confiance avec laquelle il débarqua sur leur territoire, en prétendant, avec sa poignée de soldats, régler les affaires d'un puissant royaume.

But de César en intervenant dans les affaires de l'Égypte. — Il avait été de la politique de César de ne pas toucher aux richesses des provinces qu'il désirait attacher à sa cause; et son système était directement opposé à la confiscation des biens de ses ennemis, mais il avait un pressant besoin d'argent; et c'est en arrangeant les querelles d'un royaume dépendant qu'il pensait trouver la meilleure occasion d'en exiger. Tel fut, à n'en pas douter, le motif urgent qui le poussa à se mêler des affaires d'un peuple jaloux, alors que ses desseins principaux n'y étaient impliqués en aucune façon (4). Quand Aulète vint à Rome pour négocier sa restauration au trône, il s'était acquis, par les plus grands présents, l'appui des chefs du sénat. César lui-même avait reçu

(1) Dion, XLII, 12.
(2) Plutarque, *Pomp.*, 85; *Cés.*, 48; Luc., IX, 1091; Val. Max., V. I, 10.
(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 90.
(4) Florus, IV, 2, 53.

la promesse de dix-sept millions et demi de drachmes (1); obligation qui n'avait jamais été remplie. Il borna maintenant sa demande à dix millions; mais il repoussa péremptoirement les représentations de Pothinus, qui sollicitait un plus long délai pour le paiement d'une si forte somme. Au moment de prendre terre, César fut averti des difficultés au milieu desquelles il allait se jeter. Ses forces militaires étaient misérables. Il ne pouvait s'appuyer que sur l'autorité de son titre comme consul de la république. En conséquence, il entra dans les rues d'Alexandrie avec tous les insignes de sa charge, offensant ainsi la populace, aisément persuadée qu'il y avait là une insulte intentionnelle contre son indépendance (2). Une émeute s'ensuivit, dans laquelle beaucoup de soldats césariens perdirent la vie. César comprit qu'il s'était trompé sur le caractère de la nation, et qu'il avait fait trop peu de cas de la jalousie que lui inspiraient les étrangers. Mais la politique ne lui eût pas permis de céder. Il somma hardiment les souverains rivaux de paraître devant lui, et offrit de décider leurs différends au nom de la république. Ptolémée quitta son camp de Péluse, et donna rendez-vous à César dans son palais d'Alexandrie, où il se trouva bientôt gardé et détenu comme otage.

Sa première entrevue avec Cléopâtre. — Cléopâtre avait déjà imploré la médiation du consul; et maintenant que son frère et les ministres de celui-ci lui fermaient tout accès auprès de lui, elle eut recours à un stratagème pour s'introduire dans sa chambre (3). La renommée de la beauté de Cléopâtre (4), qui était destinée à ne le céder en ce point

(1) Plutarque, *Cés.*, 48. Cette somme peut s'évaluer en nombres ronds à 700,000, liv. sterl.

(2) César, *Bell. civ.*, III, 106, Lucain, X, 11.

(3) Plutarque, *Cés.*, 49,

(4) Dion, (XLII, 54) et Plutarque (*Ant.*, 27) ont décrit ses charmes en

qu'à celle d'Hélène (1), s'était déjà répandue au loin. Elle avait été vue par M. Antoine pendant la courte incursion de Gabinius en Égypte ; et de graves légats de la république avaient reporté à Rome de brûlantes descriptions des charmes virginaux de la fille des Lagides. A l'époque de sa présentation à César, elle n'était pas encore âgée de vingt ans ; et son esprit et sa capacité étaient encore ignorés. César embrassa sur-le-champ la cause de la beauté malheureuse ; car il entrait dans ses plans de revendiquer les droits de la princesse, contre les arrogants favoris de son rival. En se dévouant à sa cause, il ne se refusa pas la récompense de sa galanterie (2) ; mais tandis qu'il se livrait au luxe et aux dissipations de la plus sensuelle des capitales (3), il tenait les yeux constamment fixés sur son but principal, et en même temps il gardait soigneusement sa personne des machinations de ses ennemis sans scrupule.

détail. Le dernier nous apprend que sa beauté n'était ni régulière ni frappante à première vue : αὐτὸ μὲν καθ' αὑτό τὸ καλλος αὐτῆς οὐ πάνυ δυσπαράβλητον, οὐδ' οἷον ἐκπλῆξαι τοὺς ἰδοντας. ἁφην δ'εἶχεν ἡ συνδιαίτησις ἄφυκτον. Ses talents égalaient pleinement la fascination de son extérieur et de ses manières.

(1) Cléopâtre fut comparée à Hébé, non seulement pour sa beauté, mais pour les conséquences qu'elle produisit. Lucain, X, 60 :

« Quantum impulit Argos
Iliacasque domos facie Spartana nocenti,
Hesperiis auxit tantum Cleopatra furores. »

(2) Lucain, X, 74 :

« Sanguinæ Thessalicæ cladis perfusus adulter
Admisit Venerem curis et miscuit armis. »

(3) Lucain, X, 109 :

« Explicuitque suos magno Cleopatra tumultu
Nondum translatos Romana in sæcula luxus, etc. »

Position précaire de César. — Les ministres du jeune roi ne doutaient pas que la réconciliation du frère et de la sœur ne dût être le signal de leur disgrâce. Ils employèrent tous les artifices pour soulever les passions d'une populace jalouse, et pour inquiéter le fanatisme des prêtres et du peuple à l'égard d'un étranger qu'ils accusaient de profaner leurs livres sacrés, de manger des mets maudits, et de violer leurs usages les plus chers (1). César avait dépêché un message urgent à Calvinus pour qu'il se hâtat de venir à son secours avec toutes les forces qu'il pourrait rassembler. Mais en attendant l'arrivée des renforts, dont il sentait vivement la nécessité, il dissimula ses appréhensions, et s'occupa, en public, de faire société à Cléopâtre, de converser avec les sages Égyptiens, et de s'enquérir de leur science mystérieuse (2). Son jugement n'était pas plus maîtrisé par les charmes d'une femme que par les fascinations de sa voix; mais il était essentiel à ses plans d'occuper Alexandrie, et il se donna un air de curiosité et de dissipation pour voiler ses desseins ultérieurs. Dans ce but il visita, avec un intérêt affecté, les merveilles tant vantées de la ville des Ptolémées (3), et parla même, dit-on, d'abandonner ses plans

(1) Dion, XLII, 34, Lucain, X, 158 :

« Non mandante fame multas volucresque ferasque
Ægypti posuere Deos. »

(2) Voyez le bel épisode de Lucain (X. 181) :

« Si Cecropium sua sacra Platonem
Majores docuere tui, quis dignior unquam
Hoc fuit auditu, mundique capacior hospes? etc..»

(3) Frontin (I, 1, 5) mentionne cette conduite de César dans sa collection de stratagèmes remarquables.

d'ambition pour découvrir les sources du Nil (1). Au début de sa carrière de gloire, son imagination s'était enflammée à Gadès à la vue de la statue d'Alexandre (2); maintenant qu'il avait à sa portée le plus haut sommet du pouvoir, il descendit au tombeau de l'illustre conquérant, et médita peut-être sur la vanité des vanités en face de ses restes ensevelis (3).

Les Alexandrins se soulèvent contre lui. — Le jeune roi, bien que tenu dans une captivité à peine déguisée, entre les murs de son palais, avait trouvé moyen de communiquer à ses adhérents l'alarme et l'indignation avec laquelle il voyait l'influence apparente de sa sœur sur l'envahisseur étranger. La monarchie macédonienne qui avait régné près de trois siècles à Alexandrie n'était pas, peut-être, impopulaire auprès de ses sujets égyptiens. Bien que les descendants de Lagus eussent dégénéré du génie et des vertus des premiers souverains de leur race, leur gouvernement avait été généralement doux et tolérant, et vainqueurs et vaincus se reposaient avec une égale sécurité à l'ombre de leur trône paternel. Achillas, le chef des armées du roi, disposait d'une force de vingt mille hommes, consistant principalement

(1) Suétone, *Jul.*, 52 : Lucain, X, 191 :

« Spes sit mihi certa videndi
Niliacos fontes, bellum civile reliquam. »

(2) Suétone, *Jul.*, 7.

(3) Le corps d'Alexandre était embaumé, et la momie conservée dans une armoire de verre. Voyez Strabon, XVII, 1; Lucain, X, 20; Stace, *Sylv.*, III, 3, 117 :

« Duc et ad Æmathios manes, ubi belliger urbis
Conditor Hyblæo perfusus nectare durat. »

Le sarcophage dans lequel les restes furent enfermés, si la tradition est véridique, se trouve aujourd'hui au British Museum.

dans les troupes employées par Gabinius à la restauration d'Aulète, et qui avaient été laissées pour le protéger. Ces hommes avaient pour la plupart contracté des alliances avec les indigènes, et s'étaient imbus de leurs sentiments, en même temps qu'ils avaient adopté leurs mœurs. Le camp était plein, en outre, d'une foule de déserteurs et d'esclaves fugitifs provenant de toutes les parties de l'empire romain. Car Alexandrie était le commun refuge des hommes perdus et désespérés, qui cherchaient l'impunité pour leurs crimes en s'enrôlant au service du roi (1). C'étaient ces hommes qui avaient placé Aulète sur le trône, qui avaient mis à mort les fils du légat romain Gabinius, et qui avaient chassé Cléopâtre de son héritage royal. Ils étaient les instruments sans scrupule de la populace d'Alexandrie dans tous ses capricieux accès de turbulence ou de fidélité. Ils étaient prêts alors à se joindre au soulèvement général contre l'intrusion des Romains. Encouragés par leur chef et par Arsinoé, sœur cadette de leur souverain, ils entrèrent dans la ville, et prêtèrent des forces et un centre aux ébullitions hostiles de la multitude.

César se fortifie dans Alexandrie. — César attendait avec anxiété les secours qu'il avait demandés; dans l'entretemps, il chercha à détourner le danger par des concessions, et tout en proposant que Ptolémée et Cléopâtre reprissent leur souveraineté conjointe, il consentit à satisfaire les droits d'Arsinoé en lui rendant, ainsi qu'à un autre frère plus jeune, la province de Chypre (2). Mais avant que ces arrangements fussent achevés, le mécontentement des Alexandrins se

(1) César, *Bell. civ.*, III, 110 : « Fugitivisque omnibus nostris certus erat Alexandriæ receptus certaque vitæ conditio, ut dato nomine militum essent numero. »

(2) Dion, XLII, 35.

réveilla avec une violence plus alarmante. Une escarmouche, qui eut lieu dans les rues entre les soldats romains et les Égyptiens, décida César à jeter bas tout déguisement. Il saisit la flotte royale et la livra aux flammes (1). C'est par là seulement qu'il pouvait espérer tenir les côtes ouvertes pour que ses renforts pussent approcher. La ville d'Alexandrie s'étendait le long de la mer, et son port était formé par une île nommée Pharos, située vis-à-vis et reliée au continent par le milieu au moyen d'un môle étroit et d'un pont. Cette île était occupée par les villas des riches, et par les faubourgs de la grande cité. Cette position la rendait propre à commander les entrées du double port, apparemment beaucoup plus étroites qu'aujourd'hui. Comme position militaire, donc, elle était sans prix; et tandis que le tumulte remplissait les rues, César y transporta une portion de ses troupes, et s'empara de la tour, ou forteresse, qui en assurait la possession (2). En même temps il continua à occuper, sur la terre ferme, la portion du palais qui commandait la communication avec Pharos par le môle. Il fortifia ses défenses d'ouvrages supplémentaires; détruisant dans toutes les directions les demeures privées des citoyens, qui étant bâties entièrement de pierres, jusqu'aux planchers et aux toits, lui fournirent d'abondants matériaux pour de nouvelles et massives constructions. Les troupes égyptiennes se mirent à l'œuvre avec non moins d'énergie : elles formèrent de triples

(1) César, *Bell. civ.*, III, 111. La conflagration gagna le rivage et consuma une grande partie de la célèbre bibliothèque des Ptolémées. Sénèque assure que quatre cent mille volumes périrent (*de Tranquill.*, 9). La résignation qu'il exprime au sujet de cette perte, « multo satius est paucis te auctoribus tradere quam errare per multos, » est sévèrement reprise par un moderne dévoreur de grandes bibliothèques. (Voy. Gibbon, *Decline and Fall.*, chap. LI.) Comparez Dion, XLII, 3

(2) César, *Bell. civ.*, III, 112.

barricades de pierres taillées, à l'entrée de chaque rue, et se retranchèrent dans une forteresse au cœur de leur ville (1). Ils mettaient déjà leur espoir dans l'arrivée de l'hiver ; et ils étaient convaincus que l'ennemi devrait finir par tomber entre leurs mains, quand il ne pourrait plus se ravitailler par mer.

Fin soudaine de Pothinus et d'Achillas. Arsinoé se proclame reine. — Cependant, l'ombre de Pompée commença à être vengée de ses meurtriers. Au début de l'explosion, César s'était saisi de la personne de Pothinus, qui était attaché au service du jeune roi ; ayant découvert sa correspondance avec Achillas, il le fit sommairement mettre à mort. Bientôt après, Arsinoé qui espérait s'élever au trône, grâce à l'appui du général égyptien, eut des raisons d'être mécontente de sa conduite, et elle engagea son confident Ganymède à l'assassiner. Elle s'assura, par de magnifiques largesses, l'adhésion de l'armée, qui élut Ganymède son ministre et son lieutenant ; et, assumant le diadème de ses ancêtres, elle se fit proclamer seule reine d'Egypte (2).

César est bloqué dans Alexandrie. — Les Alexandrins poussèrent le blocus avec obstination. Ils ne pouvaient espérer de déloger l'ennemi par force ; mais ils comptaient le réduire en lui coupant les vivres. Un écrivain contemporain décrit les moyens artificiels par lesquels la population d'Alexandrie se procurait constamment de l'eau en abondance. La pluie, on le sait, tombe rarement en Égypte ; et il n'y avait point de sources vives pour alimenter les fontaines. Le bas peuple, il est vrai, se contentait de l'eau du Nil dans l'état trouble, où elle coule à travers la plaine vaseuse ; mais les maisons des classes plus fortunées étaient approvisionnées à l'aide de

(1) Auctor *Bell. Alexand.*, I, 2.
(2) Idem, *ibid.*, 4 ; Dion, XLII, 39.

canaux souterrains, dont toute la cité était minée, et à travers lesquels l'eau du fleuve arrivait dans des réservoirs, où le sédiment impur se déposait. Ceux de ces canaux qui conduisaient aux quartiers de la ville occupés par les Romains furent bouchés par les Alexandrins, de manière à empêcher le fleuve d'y couler. Ils les remplirent alors de nouveau d'eau de mer, élevée par des machines hydrauliques, dans la construction desquelles ils étaient très experts. Cette opération jeta d'abord une grande consternation parmi les Romains, et plus encore parmi la population indigène enfermée dans l'enceinte de leurs défenses. Mais l'effet en fut déjoué par la sagacité de César. Il fit creuser par ses soldats des trous dans la grève sablonneuse; et l'eau saumâtre qui filtra au travers, lui fournit une ressource suffisante, qui n'était pas absolument impropre à la boisson (1). En même temps l'arrivée d'une légion d'Asie, avec un convoi de vivres et de munitions de guerre, à un point situé un peu à l'occident de la ville, raviva le courage des assiégés, et releva la fortune de leur chef.

César sauve sa vie à la nage. — Les vaisseaux rhodiens qui s'étaient rangés du parti de César, lui furent alors d'un grand service pour établir une communication avec ces renforts.

(1) Quand les Anglais assiégèrent Alexandrie vers 1801, ils coupèrent le canal qui l'approvisionnait d'eau; mais la garnison française en trouva une quantité suffisante dans les citernes. On aurait pu cependant se procurer de l'eau en creusant; mais ni en grande quantité, ni de très bonne qualité. Sir R. Wilson. *Exped. to Egypt*, pag. 215. L'expédient de César a été employé par des expéditions d'exploration sur la côte d'Australie. Voyez par exemple la lettre de Eyre au secrétaire colonial de Swan River, dans le *Journal of the Geogr. soc.*, XIII, 180, Le capitaine Marryat, dans un de ses romans, mentionne cette filtration d'eau salée par son passage à travers le sable, comme un fait authentique, quoique peu connu.

Les insulaires de Rhodes avaient succédé, dans l'habileté nautique, à Athènes et à Corinthe; et comptaient parmi les marins les plus experts du temps. Combinés avec la petite flottille que César avait amenée avec lui, et les vaisseaux qui étaient arrivés en dernier lieu, ces nouveaux alliés présentaient une force formidable. Toutefois, les Égyptiens, malgré la destruction de la flotte royale, possédaient des ressources considérables pour l'équipement d'un armement naval. Ils rassemblèrent de tous côtés autant de vaisseaux qu'ils purent et se hâtèrent d'en construire d'autres, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent encore en état de disputer l'approche du port. Ils ne mirent pas moins de vigueur dans l'attaque qu'ils firent contre les défenses de l'ennemi par terre. Dans cette crise de danger, toute l'énergie de César dut se montrer : il n'exposa jamais sa personne avec plus de hardiesse, et ne rencontra jamais de péril plus imminent. Un moment il fut pressé assez vivement pour être forcé de sauter de son vaisseau dans la mer, et de nager pour sauver sa vie, portant en main au dessus de l'eau ses papiers les plus précieux, et laissant son manteau au pouvoir des assaillants qui le gardèrent comme trophée, ainsi que les Arvernes avaient conservé son épée (1).

César rend Ptolémée à ses sujets. Les Égyptiens, en définitive, furent battus dans chaque rencontre; mais ils pouvaient encore revenir à l'attaque avec des forces plus considérables; et les ressources de César étaient si restreintes, qu'il n'était pas éloigné d'entendre à des termes d'accommodement, dont le manque de sincérité était transparent. La populace d'Alexandrie se déclarait fatiguée de la domination de sa jeune princesse, et dégoûtée de la tyrannie de Ganymède. Une fois que son souverain légitime lui aurait été rendu,

(1) Dion, XLII, 40; Suétone, *Jul.*, 64.

elle s'unirait de grand cœur avec la république, et braverait la fureur du parvenu et de l'usurpateur. On ne peut supposer que le général romain fut trompé par ces protestations : la mauvaise foi des Alexandrins était déjà proverbiale en Occident. Mais il espérait peut-être que la rivalité de Ptolémée et d'Arsinoé créerait des dissensions dans leur camp. Il peut avoir préféré lutter en guerre ouverte avec le jeune roi, que de tenir une garde autour de lui, et de surveiller les intrigues par lesquelles il éludait sa captivité : il est possible qu'il rendit son prisonnier, pour obéir à une pression à laquelle il ne pouvait résister; et comme moyen de gagner du temps. Mais quand Ptolémée, revenu au milieu de ses sujets, les conduisit sur-le-champ à une nouvelle attaque de la position de César, on dit que les soldats ne ressentirent pas peu de satisfaction de voir ainsi récompenser ce qu'ils regardaient comme une lâche complaisance de la part de leur général (1).

Bataille du Nil et mort de Ptolémée. — Cléopâtre, dont les caresses servaient encore de consolation au général romain, pendant son aventure désespérée, se réjouit de voir son frère se mettre ainsi traîtreusement en hostilité contre celui qui le protégeait. Les filets commençaient à se fermer autour du jeune roi. Mithridate, de Pergame, un adhérent dans la fidélité et la conduite duquel César plaçait une grande confiance, s'avançait avec les renforts qu'il avait été chargé de rassembler en Syrie et dans les provinces adjacentes. Il réduisit Péluse, clef de l'Égypte par terre comme Pharos l'était par mer; et passa le Nil à la tête du Delta, mettant en déroute une division des troupes du roi qui essayait d'arrêter ses progrès. Ptolémée conduisit son armée à la rencontre du nouvel envahisseur, et fut immédiatement suivi de César. Les

(1) Auctor *Bell. Alex.*, 24.

Romains en vinrent aux mains avec les Égyptiens, passèrent le fleuve, en face de leur nombre supérieur, et les attaquèrent dans leurs retranchements; et, grâce à ce que leur avaient appris d'art militaire les Macédoniens et les Romains, ces fortifications étaient probablement assez conformes aux principes scientifiques. Mais le choc des vétérans fut irrésistible. Les Égyptiens s'enfuirent, laissant un grand nombre de morts dans leurs lignes, et tombant dans leurs propres tranchées en monceaux confus et mutilés. Les fugitifs se précipitèrent au lit du Nil, où leurs vaisseaux étaient à l'ancre, et s'y entassèrent sans ordre et sans mesure. L'un d'eux, dans lequel Ptolémée avait lui-même cherché refuge, fut ainsi surchargé, et coula à fond (1).

Les Alexandrins se soumettent à César qui restaure Cléopâtre. — Cette défaite signalée, et plus encore la mort de leur infortuné souverain, réduisirent au désespoir les défenseurs de la monarchie. La populace d'Alexandrie sortit de ses portes à la rencontre du vainqueur, dans l'attitude de suppliants, et avec les cérémonies religieuses par lesquelles ils avaient coutume de détourner le courroux de leurs maîtres légitimes. Il entra dans la ville, et dirigea sa marche à travers les principales rues, où les barricades hostiles furent rasées à son approche, jusqu'aux quartiers occupés par sa propre garnison. Il reconstitua ensuite le gouvernement en élisant Cléopâtre à l'unanimité, conjointement avec un autre frère plus jeune, pendant qu'il expédiait Arsinoé sous bonne garde, pour attendre son futur triomphe à Rome. Il prétexta la nécessité de défendre le trône de sa famille, pour laisser des troupes romaines à Alexandrie. L'orgueil de la république fut flatté de faire ainsi un pas nouveau vers la complète soumission d'un pays depuis longtemps convoité. César avait

(1) Auctor *Bell. Alex.*, 29, 31.

à cœur que tout le sang romain qu'il avait versé dans ses dernières campagnes, ne parût pas avoir arrosé la terre sans porter aucun fruit de gloire et d'utilité pour l'État : il ne jugea pas expédient, toutefois, de constituer l'Égypte en province de l'empire, et de l'ôter des mains d'une femme et d'un enfant, pour la transférer à quelque proconsul belliqueux et ambitieux (1). Cet épisode, considéré dans son ensemble, avec ses péripéties, quand César dicte arrogamment ses volontés aux maîtres d'un peuple étranger, quand il arrête et tient en captivité la personne du souverain, quand il le met en liberté dans l'espoir qu'il se compromettra en engageant des hostilités directes, et quand il prend avantage de sa mort pour régler la succession, et imposer au nouveau monarque une armée étrangère, forme un exemple fécond de la ruse et de l'absence de scrupule, par lesquelles se distinguait l'ambition romaine (2).

Pharnace essaie de recouvrer l'empire de son père. Il défait le lieutenant de César, Calvinus. — Mais dans leurs luttes mortelles avec leurs voisins, les loups de l'Italie n'étaient pas toujours les assaillants. Les monarchies dépendantes situées à la frontière, observaient attentivement les intrigues de la curie et du forum, et profitaient des désastres des chefs et des partis qui s'y combattaient. La défaite du sénat lâcha contre la république un nouvel assaillant, le fils de son ennemi le plus invétéré et le plus dangereux. Pharnace, auquel Pompée avait accordé le royaume du Bosphore, en récompense de sa trahison dénaturée, s'était tenu à l'écart, quand les auxiliaires orientaux s'assemblaient en foule dans

(1) Tite-Live, *Epist.*, CXII : « Regnum Ægypti victor Cleopatræ fratrique ejus minori permisit, veritus provinciam facere ne quandoque violentiorem præsidem nacta, novarum rerum materia esset. »

(2) Dion, XLII, 44.

le camp républicain. Comme nous l'avons vu, C. Cassius avait été dépêché, avant que l'issue du débat fût certaine, pour stimuler en faveur de sa patrie le zèle flottant du monarque. Mais quand le résultat de la bataille de Pharsale fut connu du roi, il pensa que le temps était venu de reprendre l'attitude indépendante de son illustre père, et d'arracher au joug étranger l'antique patrimoine de sa maison. Il fit d'abord une incursion dans la petite Arménie et la Cappadoce, où Déjatorus et Ariobarzane occupaient les trônes précaires sur lesquels Pompée les avait assis. Au moment où Calvinus reçut le message par lequel son maître le pressait de lui envoyer toutes ses forces disponibles pour le secourir en Égypte, il était aussi mis en demeure de défendre ces petits princes dont les domaines étaient les boulevards de l'empire même. Déjatorus s'était montré l'un des plus dévoués parmi les alliés de Pompée; mais il s'était récemment soumis à César, et s'était engagé à fournir une somme d'argent pour satisfaire aux exigences des troupes du vainqueur, obligation dont il déclarait qu'il lui serait impossible de s'acquitter, s'il n'était protégé lui-même contre le spoliateur. Calvinus, en sommant Pharnace de cesser d'insulter la majesté de Rome, protesta que l'honneur de la république lui était beaucoup plus cher que l'or. Il se mit lui-même en marche avec une légion, après en avoir envoyé deux à César, et il fut rejoint par deux autres détachements que Déjotarus avait équipés et dressés à la façon romaine, et par une troupe égale en nombre, de Cappadoce. Il avait aussi avec lui une autre légion récemment levée dans le Pont: en sorte que ses forces pouvaient lui inspirer une juste confiance. Pharnace se retira de Cappadoce et essaya d'amuser par des négociations l'ennemi qui s'approchait, tant que le sort de César était encore en balance. Mais Calvinus le pressa et exigea la bataille. Elle eut pour résultat la défaite complète de l'armée

romaine, avec la perte d'un grand nombre de chevaliers d'illustre famille. Le général battu effectua sa retraite en bon ordre, mais il abandonna et l'Arménie et la Cappadoce à l'envahisseur; et la province de Pont retomba pour un instant sous la main de la dynastie de Mithridate (1).

Les césariens subissent des revers en Illyrie. Mort de Gabinius au commencement de 707. *Vatinius obtient un succès sur mer.* — La politique de César demandait qu'il fît passer avant la poursuite de ses ennemis personnels, le devoir de châtier les envahisseurs de l'empire. Les partisans de la vieille faction terrassée et qui s'intitulait encore le sénat et le peuple de Rome, relevaient la tête, et les difficultés qui entouraient leur adversaire dans une région écartée, en même temps que les autres mésaventures qui atteignaient sa cause de divers côtés, encouragèrent beaucoup de ceux qui avaient jeté leurs épées dans la fuite de Pharsale, à revenir sous les étendards de Scipion et de Labiénus. César, de son côté, même à l'instant de la victoire, savait bien que la force de ses adversaires ne succomberait pas sous une seule défaite ; et en se déterminant à suivre la piste de Pompée, il prit des mesures pour empêcher le parti battu de se relever dans les contrées qui avaient assisté à son récent désastre. Il avait chargé son lieutenant Cornificius d'occuper l'Illyrie avec deux légions, pendant qu'une force supplémentaire de recrues fraîches était appelée d'Italie pour le soutenir dans cette province et assurer la possession de la Macédoine. Ces renforts étaient conduits par Gabinius, l'aventurier perdu qui, après s'être signalé par sa basse servilité envers Pompée, se jetait maintenant sans rougir dans le parti de son adversaire victorieux. Mais le nouveau service qui lui incombait présentait de grandes difficultés. Oc-

(1) Auctor *Bell. Alex.*, 34, 40; Appien, *Bell. civ.*, II, 91; Dion, XLII, 46.

tavius courait encore l'Adriatique avec une flotte puissante; et quoiqu'il n'eût pas réussi à empêcher le passage de Gabinius, il lui coupait toute communication avec l'Italie, et interceptait ses approvisionnements. Le pays dans lequel les forces césariennes manœuvraient était si épuisé par l'entretien d'immenses armées, que ces troupes souffraient du défaut de vivres, pendant qu'à cause de leur manque de munitions, elles ne pouvaient faire aucun effet sur les forteresses qu'elles investissaient. Les indigènes, harassés par des exactions répétées, et enhardis par ces circonstances favorables, se soulevèrent contre les césariens dans le voisinage de Salone, et firent subir une grande perte à leurs faibles bataillons. Ce ne fut qu'en laissant sur le carreau deux mille hommes et beaucoup d'officiers que Gabinius put effectuer son entrée dans des cantonnements sûrs, à Salone; il resta emprisonné pendant des mois dans cette forteresse, et l'état de ses affaires abattit tellement ses esprits, qu'il tomba malade et mourut. Ce revers fut cependant réparé dans une large mesure par l'exploit de Vatinius, qui attaqua la flotte d'Octavius avec une force inférieure, et obtint sur elle un avantage assez grand, pour forcer son brave commandant à cesser de croiser dans les mers étroites, et à se retirer d'abord sur la côte de Grèce, et en définitive en Afrique.

Affaires d'Espagne. Mauvaise conduite du lieutenant de César, Q. Cassius Longinus. — C'est en vain que César avait affecté de traiter les provinces avec modération. Ses lieutenants ou ne comprirent pas ses motifs, ou n'en sentirent pas l'importance. L'extorsion proconsulaire, ce vice si répandu, avait à peu près ruiné son parti en Espagne presque aussitôt après qu'il eut quitté ce pays. Q. Cassius Longinus, déjà mentionné comme un des prétendus patriotes qui s'enfuirent au camp de Ravenne, avait été nommé au gouvernement

de la province ultérieure. Cet homme, ayant servi jadis comme questeur dans le même pays sous le proconsulat de Pompée, y était déjà perdu de réputation pour sa cruauté et sa rapacité (1). Mais César ne pouvait refuser de récompenser les services d'un adhérent d'une aussi haute distinction personnelle. Il fut près de payer cher sa complaisance. Cassius avait déjà irrité ses administrés par ses exactions, quand son chef lui envoya l'ordre de transporter une force militaire en Afrique, afin de tenir en bride le zèle officieux de Juba, qui envoyait du secours à Pompée en Macédoine. Le propréteur était bien aise d'avoir à conduire une entreprise qui lui ouvrait une belle carrière de pillage. Il fit ses préparatifs sur une large échelle, et en mettant de nouveau à contribution les ressources de la province, il ajouta sans doute à la haine qu'il avait encourue auparavant. Des citoyens d'Italica formèrent une conspiration contre sa personne. Il fut grièvement blessé, et comme on le croyait mort, un de ses officiers, Laterensis, se préparait à prendre le commandement, à la grande joie des soldats qui détestaient leur général. Mais Cassius survécut aux coups qu'il avait reçus ; et telle était la discipline des légions, qu'elles revinrent sur-le-champ à leur fidélité. Les conspirateurs, et parmi eux Laterensis, également impliqué dans cette vaine tentative, furent livrés et mis à mort au milieu des tortures. La nouvelle de la victoire de Pharsale, en arrivant à cet instant, rendit inutile l'expédition proposée ; mais Cassius chercha à s'indemniser de son désappointement en redoublant ses exactions sur le peuple soumis à son gouvernement. Les passions des provinciaux s'enflammèrent plus furieusement que jamais. Les légions d'occupation avaient été ou levées ou recrutées dans la province, et partageaient pleinement les

(1) Auctor *Bell. Alex.*, 49, 64; Dion XLII, 15, 16.

sentiments de leurs compatriotes. L'autorité du propréteur fut enfin secouée, et son questeur Marcellus invité par acclamation à prendre le commandement. Cassius, qui ne conservait près de sa personne que quelques troupes, appela alors à son aide à la fois Lépidus, le proconsul de la province citérieure, et Bogude, roi de Mauritanie, tout en se fortifiant sur une colline en face de la ville de Corduba. Marcellus le somma audacieusement de se rendre. Lépidus à son arrivée prit le parti du nouveau gouvernement, parce qu'à sa conviction il y allait des intérêts de César, que son lieutenant expiât par la disgrâce ses extorsions impolitiques. Le vainqueur de Pompée reconnut plus tard ce service avec une gratitude magnifique. Il assigna à Lépidus la distinction d'un triomphe, bien qu'en fait ce proconsul n'eût pas livré de bataille. Mais Cassius avait bien choisi sa position, et on aurait eu de la peine à l'en déloger. Toutefois, à l'arrivée de son successeur, Trébonius, dans la province au commencement de l'année suivante, il quitta volontairement son attitude hostile. On le laissa se retirer sans l'inquiéter avec ses trésors mal acquis. Il s'embarqua à Malaca pour l'Italie, et se perdit dans une tempête à la hauteur de l'embouchure de l'Èbre. Mais les légions coupables, qui s'étaient révoltées contre leur chef détesté, ne purent être persuadées aisément que leur offense fût susceptible de pardon. Dans le malaise et le mécontentement que leur causait leur propre conduite, elles commencèrent à méditer une défection. Elles députèrent des affidés chargés de traiter secrètement avec Scipion en Afrique (1). On n'était pas encore au bout des conséquences de la mauvaise conduite du propréteur.

(1) Dion, XLIII, 29. Les soldats qui se montraient si infidèles à César étaient pour la plupart des afraniens, qui avaient été incorporés dans les rangs des vainqueurs. Comparez Dion, XLIII, 36.

Le résultat de la bataille de Pharsale et la mort de Pompée annoncés à Rome. — L'absence prolongée de César loin de la capitale était une marque frappante de sa confiance dans la stabilité des dispositions qu'il y avait prises. Les menaces féroces des pompéiens contre tous ceux qui se soumettaient à son ascendant, avaient tendu à lui attacher fortement la grande masse des citoyens résidants. Mais on peut s'imaginer avec quelle anxiété les hautes classes de Rome attendaient l'issue des longues opérations qui s'accomplissaient en Illyrie et en Thessalie. Servilius, collègue de César dans le consulat, exerçait l'autorité suprême dans la cité. Il épiait avec vigilance tous les indices des sentiments populaires, et entourait tout ennemi suspect de secrets espions. Chaque courrier, arrivant avec des nouvelles des succès de César, était reçu par des acclamations spontanées ou forcées. Mais il ne manquait pas de rumeurs sinistres de sa défaite, qu'un grand nombre d'esprits turbulents, dans ce grand foyer de confusion, accueillaient et propageaient secrètement. La relation de la victoire de Pharsale annonçait une catastrophe trop immense pour obtenir immédiatement créance. Le vainqueur lui-même n'avait envoyé aucune notification officielle de l'événement au sénat; il sentait qu'il serait indécent d'offrir des congratulations en forme au sujet d'un triomphe remporté sur ses concitoyens. Mais aussitôt que le fait fut suffisamment établi, le gouvernement décréta qu'on ôtât les statues de Pompée et de Sylla de l'espace ouvert qu'elles occupaient avec des images du même genre en face des rostres. C'était une déclaration finale de défi, non seulement envers Pompée mais envers son parti, celui qui récemment encore gouvernait la république; et bien des gens craignaient et hésitaient encore en voyant les ressources multiples de la grande oligarchie romaine, et en réfléchissant aux rapides retours de la guerre civile. Les désastres de

Marius avaient été plus humiliants encore; pourtant Marius était revenu en triomphe sur la scène de sa grandeur première, il avait tiré de ses ennemis une terrible vengeance, et était mort dans la jouissance d'un autre consulat. Les rumeurs de l'assassinat de Pompée étaient obstinément rejetées; mais les plus incrédules furent à la fin convaincus par la preuve fatale de son anneau, transmis par César à Rome.

Le sénat et le peuple accumulent des honneurs sur César. Il est créé dictateur pour un an. — A compter de ce moment, la face des choses changea entièrement. L'hésitation passée avait été inspirée par la timidité, non par aucun reste d'amour pour le héros mis à mort. On n'eut plus, dès lors, aucun scrupule à faire sa cour au vainqueur. Ses flatteurs multiplièrent au sénat et au forum, et on ne les vit plus occupés qu'à suggérer pour lui, à l'envi l'un de l'autre, de nouveaux honneurs. On émit des décrets qui l'investissaient d'une autorité illimitée sur la vie et les biens des vaincus. Quand arriva la nouvelle que l'étendard de la république était une seconde fois relevé en Afrique, on lui remit le pouvoir de faire la guerre ou la paix sans consulter personne. On imprimait ainsi d'avance un semblant d'autorité légale à des actes que le maître absent avait déjà résolu. César fut ensuite créé dictateur pour la durée extraordinaire d'une année entière (1). Aussitôt il nomma Antoine, qu'il avait renvoyé en Italie, son maître de la cavalerie. Antoine se montra constamment en armes dans la ville, et par l'appareil guerrier qu'il déploya, offensa et alarma tout à la fois.

Intrigues de Dolabella réprimées par Antoine. — Mais le

(1) La seconde dictature de César date d'octobre, A. U. 706. Voy. Fischer, R. L., pag. 282.

danger de sa position demandait ces précautions odieuses. Une sédition populaire fut excitée par les intrigues de Dolabella, qui avait essayé de s'insinuer dans les bonnes grâces du peuple, à l'aide de sa charge de tribun, en reprenant les mesures de spoliation projetées récemment par Cælius (1). Il se trouva contrecarré, comme il arrivait toujours en pareil cas, par un autre occupant du banc tribunitien, également sans principes, et également avide de se distinguer, en s'élançant à la protection des intérêts menacés. Antoine, déjà excité contre l'innovateur pour des raisons personnelles et domestiques, fut obligé d'intervenir avec une force militaire, au mépris de la sainteté de cette magistrature dont on faisait un si grand abus, et de revendiquer la suprématie du dictateur du sénat vis-à-vis des deux partis en lutte. Il agit avec une rigueur inflexible contre la population soulevée, et apaisa l'émeute par le massacre de huit cents citoyens (2). Sa médiation armée entre les démagogues fut contenue, cependant, dans les bornes d'une modération scrupuleuse. Il s'abstint de déployer sa force pour écraser leurs bruyantes prétentions; de sorte qu'ils continuèrent de temps en temps de troubler la tranquillité de la ville et ne furent apaisés que par les rumeurs périodiques de l'approche de César. Aussitôt qu'on savait que César était encore engagé au loin, ils faisaient constamment explosion derechef, et ils ne furent réduits enfin à l'immobilité que lorsque son arrivée réelle eut étouffé la désaffection, et forcé par la crainte toutes les passions à l'obéissance (3).

Désaffection des vétérans de César en Italie. — César reçut l'avis de ces troubles comme il était déjà parti d'Alexandrie

(1) Dion, XLII, 32; Cicéron, *ad Att.*, XI, 12; Tite-Live, *Epist.* CXIII.

(2) Tite-Live, *loc. cit.*

(3) Dion, XLII, 17, 32; Plutarque, *Cés.*, 51; *Anton.*, 9.

pour combattre les envahisseurs de l'empire, sur les frontières du Pont. Ces commotions civiles n'étaient pas d'ailleurs les seuls nuages qui obscurcissent l'horizon de l'Italie. Un esprit d'insubordination avait éclaté encore une fois parmi les légions. La douzième et même la dixième, sur la valeur desquelles leur général se reposait sans réserve depuis si longtemps, avaient ouvertement désobéi aux ordres de leurs officiers. Ces deux légions avaient été ramenées par mer de Macédoine, et elles étaient alors cantonnées en Campanie. Elles démandaient des terres et des largesses; et quand on annonça qu'on les requérait de passer en Sicile, elles refusèrent de quitter encore le sol qu'elles convoitaient pour leur récompense, et de recommencer une autre carrière de service sans récompense (1). Mais cette nouvelle alarmante même ne put détourner César de l'entreprise dans laquelle il s'engageait, et de laquelle il espérait récolter une moisson de richesse assez grande pour le délivrer à l'avenir de tout embarras pécuniaire. Il se contenta de dépêcher à Antoine l'ordre de réduire les mutins à la soumission par des menaces ou des promesses; mais il ignorait probablement les excès qu'ils avaient déjà commis, en lapidant les officiers envoyés pour leur faire des remontrances (2).

Il se lance contre Pharnace et le défait à la bataille de Zéla. — Sur ces entrefaites, sa propre marche à travers les provinces d'Asie ressemblait à une pompe triomphale. Les Orientaux pouvaient se prosterner sans déshonneur devant le vainqueur du grand Pompée, qu'ils avaient longtemps regardé comme le type du pouvoir invincible. Déjotarus se

(1) Dion, XLII, 5.

(2) Cicéron, *ad Att.*, XI, 21 : « Legio XII, ad quam primum Sulla venit, lapidibus egisse hominem dicitur. »

jeta aux pieds du héros, et prodigua les excuses les plus abjectes de ce qu'il avait osé servir le chef vaincu. Il confessa que, en tant que sujet de la république, il ne lui appartenait pas de se mêler des débats de ses factions rivales, mais simplement d'obéir à ceux qui en représentaient la puissance, sur sa frontière. Mais César, tout en condescendant à accepter cette soumission, répliqua avec hauteur, que la bataille de Pharsale n'était pas un querelle de parti, mais la vengeance du sénat et du consulat sur des rebelles et des traîtres. Cependant, il ne se relâcha pas un instant de la rapidité accoutumée de ses mouvements. Pharnace était frappé de consternation. Le rusé Asiatique était sans doute au courant de ce qui se passait en Italie et de l'urgente nécessité pour le vainqueur d'y retourner vite. Mais il chercha vainement à amuser par des négociations son impatient adversaire. César ne voulut prêter l'oreille à aucun message illusoire : il poussa résolument en avant, et atteignit enfin l'armée barbare à la ville de Zéla, dans le Pont. Ainsi mis aux abois, le fils de Mithridate se prépara à un combat final, sur le même champ de bataille où son père avait vaincu les Romains dans une de ses victoires les plus mémorables (1). Une bataille sanglante s'ensuivit (2), laquelle couronna d'un succès complet les armes de la république. Les hordes indisciplinées des souverains orientaux, une fois rompues et mises en déroute, ne se ralliaient jamais. Pharnace lui-même échappa au désastre; mais ce ne fut que pour tomber dans un obscur conflit avec un potentat voisin (3). Son royaume

(1) Appien, *Bell. Mith.*, 120.

(2) Calendrier d'Amiterne. Orell. *Inscr.*, II, 397 : « IV. Non. Sext. feriæ quod eo die C. Cæsar C. F..... in Ponto regem Pharnacem devicit 2 Aug. 707. — 20 maii, 47, A. C. »

(3) Appien, *Bell. Mith.*, 120; Dion, XLII, 47.

lui avait déjà été enlevé par un décret du vainqueur, qui l'avait conféré au chef de Pergame (1), dont les services en Égypte ont déjà été mentionnés.

Le caractère de César corrompu par ses relations avec Cléopâtre. — Cesar ne se permit que de jeter un regard lointain sur les frontières de la Parthie; et fit ensuite résolûment volte-face du côté de l'Occident. Peut-être roulait-il à ce moment même dans son âme ce plan gigantesque de conquête orientale, qu'il décela plus tard; mais dont il n'était pas destiné à entamer jamais l'exécution. A dater de cette époque toutefois, on commence à relever les traces d'un changement en pis dans son caractère. Le héros qui avait si longtemps charmé le monde par son absence d'étalage, se laissait enivrer aux fumées de l'encens oriental, lui qui pouvait disposer des couronnes des traîtres. Il affectait alors d'admirer la bonne fortune de Pompée, qui avait élevé son immense réputation sur la défaite des armées d'esclaves de l'Asie (2). Il signala, dit-on, la rapidité de ses propres conquêtes par l'arrogant bulletin, qui a passé en proverbe. « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu (3). » Cependant ses rapports avec Cléopâtre avaient corrompu la fière simplicité de l'homme d'État romain. Il méditait déjà de la mener dans la capitale, et là, de la faire parader en face de ses compatriotes, comme la compagne admise à partager les honneurs qu'ils faisaient pleuvoir sur lui. Il ne nous est pas facile d'apprécier quel était le sentiment, chez les Romains, au sujet des rapports

(1) Dion, XLII, 48.

(2) Suétone, *Jul.*, 35; Appien, *Bell. civ.*, 91.

(3) Plutarque (*Cés.*, 50) dit que cette expression fut employée dans une lettre à un Amintius; il y a sans doute méprise sur le nom. Suétone (*Jul.*, 37) affirme que les trois mois furent inscrits sur une bannière, et portés au triomphe de César. Appien et Dion les rappellent, comme notoires.

entre les sexes. Cependant on ne comprendra que très imparfaitement la position et le caractère de leurs plus grands hommes, si on n'essaie pas de se mettre à leur place. Le mariage chez les Romains était sanctifié par des sentiments religieux; mais seulement lorsqu'il était conforme aux prescriptions d'une nationalité étroite et jalouse. Le concubinage d'autre part, était toléré, permis et protégé, mais cette forme d'union même, pour acquérir une sanction morale, exigeait qu'on se soumît à certaines restrictions implicites. En général on regardait comme répugnante et dégradante, une liaison avouée et permanente avec une étrangère ; avec une Orientale, et surtout une Égyptienne, car ce peuple, plus que tout autre, offensait les idées italiennes par le relâchement de ses mœurs, cela semblait monstrueux, et tenait de l'inceste. Ce n'était rien, peut-être, que le dégoût des Européens du moyen âge pour l'union d'un noble chrétien, avec une demoiselle juive, en comparaison de cette horreur nationale des Romains. C'est avec toutes ces antipathies de race que César refusait de sympathiser ; ce sont d'antiques préjugés de cette nature qu'il aimait à fouler aux pieds ; et il se complaisait orgueilleusement, follement peut-être, dans cette hautaine indifférence pour les préventions de ses compatriotes arriérés. Mais personne ne peut défier le genre humain avec impunité. César glaça l'affection de ses concitoyens par ce mépris cruel de leurs sentiments les plus chers. Au lieu des félicitations cordiales qu'ils se préparaient à lui prodiguer, il s'attira les vaines flatteries de la crainte. Et ce ne fut pas le seul tort qu'il infligea ainsi à sa gloire et à sa destinée. Si la charmeuse du Nil contribua à corrompre les sentiments naturels et l'humanité de son admirateur, elle ne gâta pas moins son goût, en le faisant boire à la coupe enchantée de la luxure canopéenne. Elle lui apprit à dédaigner comme mesquine et grossière, la splendeur du Cirque

et du Capitole. Elle l'imbut des principes fastueux et égoïstes du despotisme oriental, et le fit s'avilir jusqu'à goûter l'adulation domestique, au milieu d'esclaves, de parasites et d'eunuques (1). C'est sans nul désir d'accabler d'un blâme immérité une femme dont les fautes provenaient de sa naissance et de sa position, que l'histoire flétrit d'un stigmate d'infamie son influence sur le héros romain. Insoucieuse de sa dignité personnelle, et avec une suprême indifférence pour la vie humaine, elle se maintint sur un trône d'Orient, par les moyens ordinaires d'un potentat oriental. Nous verrons dans la suite, en suivant le cours accidenté de sa carrière, se déployer devant nous un caractère dans lequel le bien lutte avec le mal, la grandeur d'âme macédonienne avec la souplesse égyptienne. Mais au point où nous sommes arrivés, il convient de signaler le fatal résultat d'une union déshonorante, par laquelle César se sentit dégradé aux yeux de ses compatriotes. Si désormais nous voyons sa générosité se nuancer d'ostentation, son courage d'arrogance, sa résolution de témérité : s'il devient inquiet, irritable, impatient de contradiction ; si sa conduite est marquée de mépris pour les hommes, plutôt que d'indulgence pour leur faiblesse, c'est à cette source impure qu'il faut faire remonter ce changement déplorable.

(1) Lucain, X, 127 :

« Tum famulæ numerus turbæ, populusque minister...
Necnon infelix ferro mollita juventus. »

CHAPITRE III

Caractère de la politique de César à Rome. — Il assume la dictature pour la troisième fois. — Il apaise une mutinerie parmi ses soldats. — Le parti sénatorial rassemble ses forces en Afrique. — Caton débarque à Cyrène, traverse le désert de Libye et rejoint les troupes de Scipion à Utique. — Campagne d'Afrique décidée par la victoire de César à Thapsus. — Dispersion des forces républicaines et mort de leurs principaux chefs. — Caton entreprend de défendre Utique. — Ses adhérents abandonnent la lutte. — Il se suicide. — La dictature pour dix ans et d'autres distinctions décernées à César. — A son retour à Rome il célèbre quatre triomphes et récompense le peuple par des spectacles et des largesses. — Dédicace du forum Julien. — La guerre renouvelée en Espagne par Cnæus Pompée. — Il est soutenu par les soldats de César mécontents. — Campagne finale de César et victoire décisive à Munda. — De tous les chefs sénatoriaux Sextus seul demeure en armes — Troubles en Syrie. — (Sept. A. U. 707 ; avril A. U. 709).

César arrive en Italie. Les nobles lui font leur soumission.— Le dictateur prit terre à Tarente au mois de septembre de l'année 707. Il arrivait chargé des dépouilles ou des présents des cités et des potentats de l'Orient. Il avait enlevé partout les trésors rassemblés au profit de son rival ; et, pour punir la ville de Tyr de son dévoûment à la famille pompéienne, il avait pillé le grand temple de Melcarth ou Hercule, qui n'était inférieur ni en renommée ni en opulence, au sanctuaire plus occidental du même dieu, à Gadès (1). Il accepta des *couronnes d'or*, expression honnête pour désigner de

(1) Dion, XLII, 49.

grands dons en argent, des chefs qui sollicitaient sa faveur. Deux choses, avait-il coutume de dire, étaient nécessaires pour acquérir et pour garder le pouvoir, des soldats et de l'argent; et chacune d'elles devait être gagnée au moyen de l'autre. Les sommes immenses qu'il amassa ainsi étaient destinées à satisfaire aux demandes de ses vétérans, à pourvoir aux dépenses de son triomphe, et à amuser la populace de la ville avec des spectacles, des largesses et des bâtisses, sur l'échelle d'une magnificence sans exemple. En reprenant le gouvernement de l'Italie, Antoine avait reçu l'ordre exprès d'empêcher tout partisan du sénat de débarquer dans la Péninsule. Un grand nombre de nobles étaient pressés de faire leur soumission au nouveau gouvernement. Ils comptaient recouvrer ainsi leurs maisons et leurs domaines, et échapper aux proscriptions et confiscations qu'on appréhendait généralement. Mais César, dans l'état d'agitation où se trouvaient les esprits à Rome, ne pouvait admettre dans la ville aucun élément possible de discorde (1). Il insista pour que ceux qui désertaient le drapeau pompéien vinssent le trouver en personne à Alexandrie; et durant sa résidence en Égypte, il y en eut beaucoup qui le rejoignirent ainsi dans ses quartiers, et avec mille protestations de zèle se dévouèrent à son service. Cicéron seul, dont la fuite d'Italie à une époque antérieure s'était probablement opérée de connivence avec Antoine, obtint maintenant la permission de résider à Brundisium (2). On ne lui permit point d'avan-

(1) Cicéron, *ad Att.*, XI, 7 : « Ad me misit Antonius exemplum Cæsaris ad se litterarum, in quibus erat, se audisse Catonem et L. Metellum in Italiam venisse, Romæ ut essent palam : id sibi non placere, ne qui motus in eo fierent; prohiberique omnes Italia nisi quorum ipse causam cognovisset. »

(2) Cicéron fit valoir qu'il avait reçu une invitation de Dolabella à l'instigation d'Antoine, il continue : « Tum ille edixit ita ut me exci-

cer plus loin, et il resta là plusieurs mois dans un état de perplexité et d'appréhension très grandes. D'une part, privé de la jouissance de ses domaines, dans l'impossibilité d'exercer ses talents au forum, il était réduit, en même temps sans doute que beaucoup d'autres membres de la plus fière noblesse de Rome, à de grands embarras pécuniaires (1); d'autre part, il eut la mortification d'apprendre que son frère Quintus, qui avait abandonné son général et patron au commencement de la guerre, s'était jeté maintenant aux pieds de César, et essayait de regagner la faveur qu'il avait déméritée, en calomniant son parent plus scrupuleux (2). Encore ébranlé par les moindres rumeurs qui à un moment retentissaient des succès du vainqueur en Orient, et qui au moment suivant faisaient écho aux prévisions vantardes du champion républicain en Afrique (3), l'homme d'État vacillant attendait le résultat des événements dans une retraite inquiète et douloureuse. Mais quand il apprit l'arrivée de César sur la côte, il céda finalement à l'impulsion qui le sollicitait depuis longtemps. Il se mit en route dans l'espoir d'être le premier à féliciter le nouveau maître de la république, pendant que César désirait généreusement lui épargner l'humiliation d'être confondu avec la foule qui se hâtait pour la même affaire (4). Reçu avec affabilité et traité avec une appa-

peret et Lælium nominatim. Quod sane nollem. Poterat enim sine nomine res ipsa excipi. »

(1) Cicéron, *ad Att.*, XI, 11, 13.

(2) Idem, *ibid.*, XI, 8: « Quintus misit filium non solum sui deprecatorem, sed etiam oppugnatorem mei. » (Comparez, 12, 14.)

(3) Idem, *ibid.*, XI, 10 (XII, Kal. feb. A. U., 707) : « De Africanis rebus longe alia nobis, ac tu scripseras nuntiantur. Nihil enim firmius esse dicunt, nihil paratius. Accedit Hispania et alienata Italia, legionum nec vis eadem nec voluntas; urbanæ res perditæ. »

(4) Plutarque, *Cic.*, 39.

rence de confiance, Cicéron se retira avec plus de joie qu'il n'en avait éprouvé depuis longtemps, sous les ombrages de sa villa de Tusculum, et soit là soit à Rome, en se plaçant sous la protection du nouveau gouvernement, il lui donna quelque couleur d'autorité aux yeux de ses clients et de ses admirateurs.

Sa fermeté à les protéger contre la cupidité de son propre parti. — En prenant place à la tête des affaires, César trouva un plus grand sujet d'inquiétude dans la conduite de ses propres amis à Rome, que dans les intrigues de ses adversaires. Il censura les actes turbulents de Dolabella; mais il s'abstint de punir un homme des services duquel il ne pouvait aisément se passer. Il maintint avec fermeté les principes de son récent décret relativement aux réclamations des débiteurs (1); et ceux-ci ne pouvaient guère contester la bonne foi d'un arbitre qui répondait à leurs clameurs, que personne à Rome n'était plus profondément intéressé que lui-même aux termes du compromis (2). De l'autre côté, il fermait les yeux sur les écarts privés par lesquels Antoine avait déshonoré le parti de son chef non moins que son propre nom. Il ne voulut pas non plus écouter les conseils de ceux qui l'exhortaient à lancer un décret de prescription contre ses ennemis. On peut douter que sa sentence de confiscation se soit étendue plus loin qu'aux possessions de Pompée lui-même et de ses deux fils (3). En faisant ces exemples, il désirait probablement flétrir la famille de son rival personnel, comme

(1) L'assertion en apparence contraire de Dion (XLII, 51) se rapporte sans aucun doute au compromis que César effectua entre les débiteurs et leurs créanciers dans sa première dictature. Drumann, III, 567, note 67.

(2) Dion, XLII, 50.

(3) Cicéron, *de Off.*, I, 14; *Tusc.*, I, 35, *ad. Att.*, XI, 20; Vel. Max., VI, 2, 11. — Dion, XLII, 50.

engagée dans une querelle purement privée, et distinguer ainsi leur cause de celle d'un grand parti national. Mais il était impossible que les citoyens, en voyant la maison de l'illustre Pompée sur le Palatin vendue au profit de César, n'attribuassent une telle action à la cupidité ou à la vengeance. Antoine, avec son habituelle prodigalité sans frein, enchérit sur tous ses compétiteurs; mais il fut surpris et offensé d'être forcé de payer le prix convenu (1). Il croyait que ses services, aussi bien passés que futurs, pouvaient lui donner droit à cette bagatelle, la remise d'une misérable dette. Mais il vit que son patron n'entendait pas raillerie et prudemment se soumit à l'affront.

Politique de César, en s'assurant les services d'hommes de tous les partis. — Il est impossible de ne pas admirer l'idée grandiose que César se faisait des droits et des devoirs de la monarchie qu'il cherchait à établir. Il sentait qu'il occupait le rang suprême par la vertu de sa supériorité reconnue sur tous ceux qui l'entouraient, en force et en prudence de caractère. Il réclamait l'obéissance, comme une soumission, non à son caprice arbitraire, mais aux principes de la raison. Il prétendait que sa parole servît de loi, comme l'expression reconnue des nécessités du temps. C'est parce qu'ils étaient devenus évidemment inapplicables aux circonstances existantes que les usages et les formes de la république étaient forcés de céder sous la main de l'innovateur. Quand César élevait des individus aux charges civiles avant l'âge légal, il prenait sur lui de décider que les vieilles barrières contre l'ambition précoce ou le favoritisme popu-

(1) Cicéron, *Philipp.*, II, 25. L'autorité pour cette partie de l'anecdote est sûrement sujette à caution. Que les possessions des Pompéi furent vendues, et achetées en partie par Antoine, c'est ce qu'établit Dion, XLV, 9.

laire n'étaient plus nécessaires. En élargissant l'accès aux conseils et aux corporations publiques (1), il accommodait ces dernières à l'augmentation du nombre des candidats éligibles à une distinction officielle. En remplissant le sénat d'une foule d'hommes de rang inférieur, choisis parmi les officiers les plus distingués de son armée, il infusait un sang nouveau et sain à un corps débilité par la luxure, et privé par les guerres récentes d'une grande partie de ses membres. En faisant ses nominations aux plus hautes fonctions de l'État, dans lesquelles le peuple chercha à peine à retenir même une part nominale, il avait à surmonter la grande difficulté de tous les usurpateurs : satisfaire les réclamations de ses adhérents, sans détruire la dignité et l'utilité des charges en elles-mêmes. Lépidus, qui avait rendu à César un grand service par sa promptitude à lui assurer sa première dictature, fut récompensé avec la propréture d'Espagne; et à son retour, on lui accorda les honneurs d'un triomphe, bien qu'il n'eût accompli aucun exploit militaire, et qu'il n'eût acquis d'autres trophées que les présents qu'il avait extorqués aux provinciaux (2). Les bons offices de Calénus et de Vatinius furent reconnus par la jouissance du consulat pour les trois mois de l'année restant après le retour de César à Rome (3). Salluste l'historien, avait un droit éminent à la faveur de César, à raison de son expulsion du sénat par Appius Claudius, qu'il attribuait justement à ses péchés politiques, plutôt qu'à ses fautes contre la morale. Les portes de l'assemblée lui furent rouvertes par sa nomination à la préture. Mais si le maître de la république condescendit quelquefois à laisser les prétentions de

(1) Dion, XLII, 51.
(2) Idem, XLIII, 1.
(3) Idem, LXII, 55.

parti influencer ses faveurs, il comprit, la plupart du temps, que la vraie dignité et la vraie politique exigeaient l'oubli de pareilles distinctions ; et qu'il fallait faire sentir pratiquement à tous les citoyens qu'ils étaient placés au même niveau de commune infériorité et de dépendance vis-à-vis de lui-même. Dans la distribution des provinces, il laissa également de côté, et les fonctions remplies antérieurement par les candidats, et même le rang auquel ils avaient combattu à Pharsale. La soumission au nouveau gouvernement fut la seule condition requise pour l'honneur d'en partager les bénéfices. Marcus Brutus, qui avait été un des principaux champions du sénat, reçut la même marque de confiance que Décimus, qui avait servi César avec fidélité et succès pendant toute la durée des guerres de Gaule. L'un obtint le gouvernement de la Gaule Cisalpine, l'autre celui de la province au delà des monts. Mais un acte capital de magnanime confiance en soi-même, fut la restauration des statues de Sylla et de Pompée (4), que les césariens obséquieux avaient renversées, à l'imitation des exemples donnés antérieurement par tant de chefs de parti d'un caractère moins élevé. Mais si le nouveau héros pouvait ainsi défier la comparaison avec les plus illustres morts, il se sentit plus encore au dessus de toute rivalité de la part des vivants.

César assume la dictature pour la troisième fois. (Oct. A. U. 707.) — A son retour à Rome, César se fit nommer dictateur pour la troisième fois, et encore pour un terme annuel. Il désigna aussi Lépidus et lui comme consuls pour l'année suivante. Mais une chose mérite d'être remarquée. C'est qu'il s'inscrivit alors sur ses monnaies comme dictateur

(4) Suétone, *Jul.*, 75; Plutarque, *Cic.*, 40 : ἔφη γαρ ὁ Κικέρων, ὅτι ταύτῃ τῇ φιλανθρωπίᾳ Καῖσαρ τοὺς μὲν Πομπηΐου ἵστησι, τοὺς δὲ αὑτοῦ πήγνυσιν ἀνδρίαντας.

pour la seconde et non pour la troisième fois. Il s'offrait ainsi aux regards des hommes, comme le fondateur d'un nouvel ordre de choses. En effet, la première nomination avait été faite d'accord avec un précédent constitutionnel; elle constituait un dernier vestige de la république; tandis que celles qui suivirent étaient tout à fait irrégulières et marquaient l'établissement d'une nouvelle ère monarchique (1).

Il apaise une mutinerie parmi ses soldats. — Mais au milieu de ces éclatantes distinctions, les demandes des légions en Campanie causaient à César la plus grande inquiétude. Les forces de l'ennemi augmentaient de jour en jour en Afrique, et c'était une nécessité pour lui de se mettre en marche sans délai, pour aller les combattre sur un autre champ de bataille. Salluste, qui avait été envoyé pour apaiser la mutinerie naissante, fut renvoyé à Rome ignominieusement (2). Deux sénateurs de rang prétorial, Cosconius et Galba, avaient été tués dans le tumulte. Les légions réfractaires, souillées du sang de leurs officiers, s'avancèrent, dans une excitation frénétique, jusqu'aux portes de la ville, et plantèrent leurs tentes dans le Champ de Mars. César envoya encore une fois demander la cause de leur mécontentement; mais elles répliquèrent qu'elles ne voulaient conférer qu'avec lui en personne. Toute la force militaire qu'il avait sous la main consistait dans les quelques cohortes avec lesquelles Antoine avait récemment maintenu la paix dans la ville, et dont la fidélité même lui inspirait des doutes. Il se fia sur son propre courage pour le sauver. Sans trahir aucun symptôme

(1) Voy. Drumann, III, 565. Ceci est vrai de quelques coins de cette date, sur lesquels nous lisons : « cos. tert. iter.; » mais d'autres portent une inscription plus correcte.

(2) Dion, XLII, 52; Appien, *Bell. civ.*, II, 92.

d'inquiétude, il affronta les mutins et leur demanda ce qu'ils désiraient. Ils réclamèrent leur congé et la liquidation de leurs longs arriérés; si on requérait d'eux, comme ils s'y attendaient, un nouveau service, il fallait acheter leurs épées par une largesse extraordinaire. Mais César joua encore le rôle qui lui avait si bien réussi à Placentia. Il les prit immédiatement au mot : ils avaient demandé leur congé, ils furent congédiés. Sa résolution froide et arrêtée fut signifiée par le mot de *quirites* qu'il employa pour leur parler (1). Les légionnaires furent aussitôt accablés de honte et de confusion, les vétérans de la dixième spécialement éprouvèrent le plus profond remords de l'injustice dont ils s'accusaient alors. Mais cette fois le général indigné resta froid et inflexible. Il refusa de guider ses anciens favoris à un nouveau champ de gloire; il leur permit seulement de le suivre, et exigea de leurs officiers les services les plus dangereux, dans lesquels il ne lui plaisait pas de sacrifier les hommes qu'il aimait réellement. Il ne laissa pas non plus échapper la première occasion que lui fournit une infraction à la discipline, pour rappeler à ses auteurs leur mauvaise conduite récente, et les chasser honteusement de ses rangs (2).

Scipion rejoint Varus et Juba en Afrique. Caton, en apprenant la mort de Pompée, effectue sa traversée vers la côte d'Afrique.— Les chefs du parti républicain qui s'étaient réunis à Corcyre, commencèrent à agir indépendamment l'un de l'autre, sans se soumettre à aucun chef reconnu, ni à aucun plan d'opérations. Pendant que Scipion, qui était en apparence à leur

(1) Voir plus haut l'occurrence parallèle. Il ne semble pas improbable que César ait employé le même moyen pour réprimander ses soldats rebelles dans deux occasions distinctes.

(2) Auctor *Bell. afric.*, 54.

tête, conduisait la plus grande division de leurs forces dans la province d'Afrique, pour effectuer sa jonction avec les armées victorieuses de Varus et de Juba (1), Labiénus dirigea sa course plus loin du côté de l'orient, et fit une tentative pour s'emparer de Cyrène. Cette ville, toutefois, résista et le repoussa. Caton s'unit à Cnæus Pompée, et se rencontra à Patræ avec Pétréius et Faustus Sylla. Leurs escadres combinées passèrent alors du rivage de Grèce à celui d'Afrique, avec l'intention de suivre le général qui les avait abandonnées et que leurs derniers avis représentaient comme s'étant retiré en Égypte. Mais quand ils rencontrèrent dans leur fuite les vaisseaux qui emportaient Cornélie et Sextus avec elle, loin du théâtre du meurtre de son mari (2), comme ils ignoraient les mouvements de César et sa faiblesse au point de vue militaire, ils tournèrent le dos à l'Orient, à un moment où un acte d'énergie et de hardiesse aurait pu réparer tout désastre. Cnæus, il est vrai, insista avec la véhémence de son caractère pour une attaque désespérée contre les meurtriers de son père (3); mais il dut céder à la prudence circonspecte de Caton, qui n'avait d'autre souci que de rassembler en un seul lieu les fragments dispersés du parti. Le général romain débarqua sa petite armée dans le voisinage de Cyrène, et demanda l'entrée de la ville. Les habitants fermèrent de nouveau leurs portes; mais ils avaient plus de respect pour Caton que pour leur dernier assaillant, et ils cédèrent à la première démonstration (4). Caton ne demanda que du repos et des vivres, et ne laissa exercer aucune violence : acte de clémence rare chez un chef du parti

(1) Plutarque, *Cat. min.*, 56; Appien, *Bell civ.*, II.
(2) Lucain, IX, 46.
(3) Idem, IX, 150, 166.
(4) Idem, IX, 297; Plutarque, *Cat. min.*, 56.

républicain, envers une ville qui avait fait mine de résister à l'autorité de ce dernier (1).

Il traverse le désert de Lybie. — De Cyrène, Caton fit voile vers l'Occident. Sa flottille semble avoir atteint en sûreté la Petite-Syrte ; mais à ce point il fut assailli par une tempête dont il souffrit considérablement, et on ne jugea point prudent de côtoyer davantage ces rives dangereuses dans la saison tempétueuse qui commençait alors (2). Les vaisseaux furent laissés à la garde de Cnæus, pour attendre un temps plus favorable avant de continuer leur voyage (3). Mais Caton souffrait impatiemment tout nouveau délai ; et ayant exposé à ses compagnons les dangers de la route qu'il était déterminé à prendre, il se mit à la tête d'une bande dévouée, et s'enfonça dans le désert qui forme le fond de la Petite-Syrte (4). L'hiver allait commencer, et sa marche fut par bonheur plus facile qu'elle ne l'eût été à toute autre saison de l'année (5). Néanmoins la rareté de l'eau, l'excessive cha-

(1) Caton avait lui-même saccagé la ville de Phycus en Crète, pour son refus d'abriter ses vaisseaux. Lucain, IX, 40.

(2) Lucain, IX, 320.

(3) Idem, IX, 374 :

« Hæc eadem suadebat hyems quæ clauserat æquor. »

(4) Lucain fait aborder Caton, dans le voisinage du lac Triton, c'est à dire, à la petite Syrte. C'est le seul auteur qui donne des détails locaux sur cette expédition ; et ce qui ébranle notre confiance en lui, c'est qu'il introduit le temple d'Hammon dans la ligne de marche. Voy. Lucain, IX, 511, ss. Le caractère superstitieux de Labiénus est, il est vrai, remarqué incidemment par Plutarque, *Cic.*, 38 : Λαβιήνου δὲ μαντείαις τισὶν ἰσχυριζομένου ; et il me paraît probable que le curieux épisode de la Pharsale dans lequel Labiénus conseille à Caton de consulter l'oracle de Jupiter Hammon, ce que le sage refuse de faire, est fondé sur quelque fait réel, bien que son emploi dans ce lieu soit sans doute fictif.

(5) Lucain, IX, 374 ; Plutarque dit la même chose ; mais ils furent

leur, et à ce qu'on ajoute, les reptiles dangereux dont quelques districts étaient infestés, firent de cette marche une succession de souffrances sans précédents. Les sables inhospitaliers s'étendaient sur une longueur de sept jours de voyage (1). Le chameau, il faut se le rappeler, n'était connu des Romains, que comme un habitant de la Bactriane et de l'Arabie (2). Ces vaisseaux du désert n'avaient jamais encore navigué sur l'océan de sable du continent africain (3). En conséquence, les difficultés et les privations d'une telle marche ne peuvent s'apprécier d'après notre expérience moderne. Elle mérite, sans aucun doute, d'être célébrée comme un des plus grands exploits de l'histoire militaire des Romains. Le poète de la république l'exalte plus haut que les trois processions triomphales de Pompée, plus haut que les victoires de Marius sur le tyran de Numidie. Il se détourne avec un enthousiasme pardonnable des monstres déifiés, des

trompés peut-être par le calendrier non réformé. Voyez la note suivante.

(1) Tel est le calcul de Plutarque. Lucain prolonge pendant deux mois entiers la marche à travers le désert (IX, 940) :

« Bis positis Phœbe flammis, bis luce recepta
Vidit arenivagum surgens fugiensque Catonem. »

Je conclus que ce fut le temps entier de Cyrène à Utique. Pompée fut tué le 29 septembre = le 24 juillet. Caton dut avoir abordé à Cyrène dans le premier mois à compter de cette date, et la quitta probablement avant la fin d'un second. Les deux mois suivants comprendraient décembre du calendrier romain, septembre et octobre du temps réel. Strabon (XVII, 3, 30) fait le laps de temps de trente jours.

(2) Plin. *Hist. nat.*, VIII, 26. Plutarque dit que Caton employa un grand nombre d'ânes pour porter de l'eau.

(3) C'est à dire, non à l'occident de l'Égypte. Pharaon avait des chameaux : et les Israélites, à leur sortie d'Égypte, reçoivent la défense de manger de la viande de chameau. Strabon (XVII, 1, 45) parle des chameaux de Coptos et de Bérénice.

Caligulas et des Nérons de son temps, pour saluer le citoyen qui accomplit cet exploit comme le vrai père de son pays, comme le seul digne objet de l'idolâtrie d'un homme libre (1).

Grand rassemblement des chefs républicains à Utique. — L'arrivée de Caton et de sa brave troupe au quartier général des républicains à Utique, fut suivie plus tard de celle de Cnæus; et dans le cours de l'année suivante, A. U. 707, les restes de la grande armée de Pharsale furent rassemblés, avec beaucoup de renforts supplémentaires, sous la bannière de l'oligarchie. Ces forces ne montaient pas à moins de dix légions complètes, et leurs chefs comptaient, pour être soutenus, sur toutes les ressources militaires de Juba (2) qui pouvait mettre en campagne cent vingt éléphants, et des escadrons de cavalerie légère, sauvages et nombreux comme les flots de l'orageuse Syrte. Les officiers commencèrent à se vanter de leurs futurs triomphes sur un ton presque aussi haut que récemment à Thessalonique. Le bruit de leur présomptueux défi fut porté par l'écho jusqu'aux bords opposés de l'Italie, et causa un nouvel effroi aux esclaves des circonstances qui avaient abandonné la bonne cause lors de sa première déconfiture. Il peut sembler étrange, en effet, que les chefs d'une armée si puissante n'aient fait aucune tentative pour reprendre pied dans le pays vers lequel se dirigeaient toutes leurs espérances, et qui n'était situé qu'à trois

(1) Lucain, VI, 598 :

« Hunc ego per Syrtes Libyæque extrema triumphum
Ducere maluerim, quam tu Capitolia curru
Scandere Pompeii, quam frangere colla Jugurthæ.
Ecce parens verus patriæ, dignissimus aris
Roma tuis, per quem nunquam jurare pudebit;
Et quem si steteris unquam cervice soluta
Tunc olim factura Deum. »

(2) Auctor *Bell. Afr.*, 1, 19.

jours de navigation du golfe de Carthage. Il est possible qu'ils s'en abstinrent à dessein, afin que la population de Rome et de l'Italie pût sentir le plein effet de la tyrannie et de l'anarchie qu'on disait prévaloir sous le nouveau régime, et apprendre par une amère expérience, le poids du joug auquel elle s'était soumise. S'attendant à voir le colosse que César avait dressé, tomber en pièces par son propre poids et ensevelir sous ses ruines le traître des traîtres, ils avaient négligé l'occasion de l'écraser à Alexandrie, ainsi que le moyen de lui barrer le passage quand il irait de Grèce en Italie. Ils manquaient, nous pouvons le supposer, des ressources nécessaires pour mettre une grande armée promptement en mouvement. La province d'Afrique était petite. Ce n'était pas une des plus riches de l'empire, et l'alliance de la Numidie était trop importante pour être sacrifiée à l'espoir du pillage. On peut aussi expliquer en partie cette inaction par les jalousies qui prévalaient déjà parmi les chefs du parti. En outre, Juba, que Scipion et Varus, dans leur rivalité pour le commandement suprême, tâchaient par tous les moyens de s'attacher respectivement, avait sans doute à cœur de retenir les forces romaines dans leur position présente, tant pour sa propre sécurité, qu'en vue de la récompense qu'il attendait pour son aide, si la puissance de l'ennemi était renversée sur les côtes d'Afrique. Parmi les restes de ceux qui avaient combattu à Pharsale, Scipion était le plus élevé en rang et en considération; il pouvait s'enorgueillir d'avoir été associé dans le commandement à Pompée lui-même. Mais Varus était fier de la part qu'il avait prise à la défaite de Curion, et déclarait que, comme gouverneur légitime de la province d'Afrique, il ne céderait l'autorité suprême à aucun autre impérator dans les limites de son territoire. L'armée, il est vrai, aurait voulu décider la dispute en conférant par acclamation la première place à Caton, ren-

dant ainsi un remarquable hommage à l'influence personnelle d'un homme qui, en fait, n'avait jamais croisé le fer avec un ennemi en campagne. Mais cet homme au noble cœur sentit l'inconvenance qu'il y aurait à usurper la place d'un officier de plus haut rang, et remit immédiatement le commandement à Scipion le consulaire (1). Le nom de Scipion était de bonne augure pour une campagne en Afrique. Mais son premier acte fut d'autoriser la destruction de la ville d'Utique, sur les instances de Juba, jaloux de la puissance et de la splendeur d'une ville, qui rivalisait avec sa voisine Zama, qui lui appartenait. Le Numide représenta Utique comme dangereuse pour la cause républicaine, à cause de la désaffection imputée à ses habitants (2). Par bonheur, Caton eut assez d'influence pour la sauver. Mais Scipion affecta de le rendre responsable de la bonne conduite de sa protégée, et fut heureux de le mettre de côté, en lui donnant le commandement de cette place, tandis qu'il transportait les cantonnements de sa propre armée dans le voisinage d'Adrumetum (3). Caton fut donc obligé d'adopter de rigoureuses mesures de précaution. Il expulsa de la ville la multitude des habitants désarmés, et les plaça hors des portes dans des lignes de retranchements gardés ou protégés par un corps de soldats. Le sénat, objet de juste suspicion, fut placé sous une rigoureuse surveillance (4). Il y a pour nous un plaisir mélancolique à contempler le brave philosophe s'occupant lui-même à rassembler des vivres, et à faire des préparatifs de défense ; heureux de se dévouer à quelque tâche obscure et dont on ne lui saurait nul gré, plutôt que

(1) Plutarque, *Cat. min.*, 57 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 87 ; Dion, XLII, 57.
(2) Plutarque, Dion, *loc. cit.*; Tite-Live, *Epit.* CXIII.
(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 95 ; Auctor *Bell. Afr.*, 24.
(4) Auctor *Bell. Afr.*, 87.

de tirer l'épée sur le champ de bataille contre ses compatriotes. En effet, de tous les défenseurs déclarés de la liberté romaine, lui seul déplorait réellement la nécessité d'affirmer ses principes par les armes. Dès la première explosion de la guerre civile, il avait refusé de couper ses cheveux vénérables ou de raser sa barbe grise, et depuis la fatale journée de Pharsale, il avait persisté à s'asseoir pour prendre ses repas frugaux, sans se permettre la douceur de s'étendre sur un lit (1). Néanmoins, il était de bonne politique de l'écarter des conseils du parti, où ses principes inflexibles auraient produit de sérieux inconvénients. Cicéron pouvait sans danger souffler dans une oreille privée, à distance, sa mortification de la déférence qu'avaient pour un potentat barbare les représentants de la république (2); mais quand Caton, au quartier général des puissances alliées, manifestait son indignation hautaine, il jetait les semences d'une rupture inévitable. On rapporte que quand Juba, assistant à un conseil d'officiers, eut l'insolence de s'asseoir entre Scipion et Caton, ce dernier se leva, et fit le tour pour aller se placer de l'autre côté, afin de conserver la place d'honneur au général romain (3). Mais il fut plus vigilant qu'aucun de ses collègues en commandement à tâcher d'animer le courage de ses compatriotes pour le dernier combat. Il encouragea Cnæus à faire une diversion dans l'Ouest. Car on croyait encore les provinciaux en Espagne pompéiens de cœur, et l'on savait que les garnisons césariennes vacillaient. Cnæus commença son entreprise par une attaque contre une forteresse du roi de Mauritanie: mais repoussé

(1) Plutarque, *Cat. min.*, I, 56; Lucain, II, 375.

(2) Cicéron, *ad Div.*, IX, 6. A Varron : « Ad bestiarum auxilium confugere, » c'est à dire les lions de Numidie, comparez *ad Att.*, XI, 7.

(3) Plutarque, *Cat. min.*, 57.

dans cette guerre partielle et sans gloire, il se retira aux îles Baléares, et s'y reposa quelque temps, sans déposer les armes (1).

Les chefs de Mauritanie favorablement disposés pour César. Aventures de P. Sitius. — La souveraineté de la grande étendue de pays connue sous le nom de Mauritanie était divisée entre deux frères, Bogude et Bocchus, dont le père avait bien mérité de la république peu scrupuleuse, en livrant Jugurtha entre ses mains. Ces chefs étaient disposés tous deux à se jeter dans les bras de César, par jalousie probablement du roi rival de Numidie, dont ils avaient toute raison de craindre l'influence sur le parti opposé. Bocchus était prêt à prendre une part active à côté de son allié, et sa force militaire était d'autant plus respectable, qu'il avait engagé à son service un aventurier romain nommé P. Sitius. Cet homme avait trouvé moyen de se maintenir à la tête d'une bande de bannis de toutes nations, et il disposait de leurs épées pour décider les querelles des petits chefs du pays (2). Sitius était né à Nuceria, en Italie, et il avait acquis quelque notoriété à Rome comme un grand prêteur d'argent. C'est en cette qualité qu'il avait noué d'intimes relations avec des potentats étrangers, et spécialement avec ceux de Mauritanie. A ce qu'on s'imaginait, il avait subi des pertes dans son commerce, ou ses prodigalités n'avaient pas marché du même pas que ses profits. Par suite, il avait été tenté de partager les rêves révolutionnaires de Catilina. Mais les preuves contre lui avaient fait défaut, et sa parenté avec P. Sylla, qui fut défendu d'une accusation semblable par Cicéron, lui valut la distinction d'un panégyrique du célèbre patriote. Il paraît,

(1) Auctor *Bell., Afr.*, 23.

(2) L'histoire de Sitius est rassemblée de *Bell. Afr.*, 25 ; Dion, XLIII, 3 ; Appien, *Bell. civ.*, IV, 54 ; Cicéron, *pro Sulla*, 20 ; Salluste, *Bell. Cat.*, 21.

toutefois, qu'il subit ensuite une sentence de bannissement pour quelque autre motif. Il rassembla autour de lui une bande d'hommes perdus, et, traversant la mer pour se jeter sur la côte d'Afrique, il eut l'ambition de jouer un rôle plus distingué sur ce théâtre où le génie d'aventure pouvait se déployer sans contrainte. Bocchus, s'étant assuré l'aide de cet homme dans la diversion qu'il méditait en faveur de César, se prépara à faire une incursion en Numidie, et à retenir les forces de Juba à la défense du territoire de ce dernier, aussitôt qu'il apprit l'arrivée du dictateur dans la province romaine. Le représentant de ce Marius, dont le nom avait été si illustre en Afrique, pouvait compter aussi sur la faveur d'une partie des colons romains; et même parmi les Gétules et les Numides, il y en avait un grand nombre dont les pères avaient mérité des distinctions sous l'étendard du vieux vétéran, et avaient légué à leurs descendants un souvenir fidèle de ses bienfaits (1).

César quitte l'Italie, et aborde en Afrique. — Une année entière s'était passée alors dans un état d'inaction comparative, de la part des républicains, pendant que César domptait la résistance des Égyptiens, détruisait Pharnace et consolidait sa puissance à Rome. Il doit avoir quitté la ville avant la fin de novembre 707. Car il conduisit ses troupes à travers toute la longueur de l'Italie méridionale, passa le détroit de Messine, et traversa la Sicile jusqu'à Lilybée à son extrémité occidentale, où il arriva peu après le milieu de décembre (2). Sa marche avait été si rapide, qu'il n'avait pas accordé un seul jour de repos, pendant tout le temps qu'elle dura; et, en atteignant sa destination, il planta sa tente sur le rivage, pour montrer son impatience de mettre à la voile

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 32, Dion, XLIII, 4.
(2) Auctor *Bell. Afr.*, Appien, *Bell. civ.*, II, 95.

sans un moment de délai. Il avait désigné Lilybée pour le rendez-vous de ses légions, et avait réglé que tous les navires de guerre et de transports qu'on pourrait réunir, y attendraient son arrivée. Le temps continua à être défavorable pendant quelques jours. Mais de nouveaux bataillons le rejoignirent dans l'intervalle; et il avait sous ses ordres une force de six légions et de deux mille hommes de cavalerie quand il donna le signal de l'embarquement. Il mit lui-même à la voile avec le premier détachement avant la fin de décembre de l'année romaine, c'est à dire avant le commencement de la saison d'hiver. L'ennemi ne fit point assez bonne garde pour lui barrer le passage. Il dépassa Utique, place ordinaire d'abordage en arrivant de la côte d'Europe, et gouvernant au sud, débarqua ses troupes, consistant seulement en trois mille hommes de pied et cent cinquante chevaux, dans le voisinage d'Adrumettum, qu'occupait C. Considius avec une forte garnison. César n'était pas assez fort pour attaquer cette place; il dépêcha un prisonnier, sous pavillon de trève, pour ouvrir une négociation avec le commandant. Mais quand Considius demanda au nom de qui venait le héraut, et que celui-ci répondit : « Au nom de l'impérator César, » « Il n'y a pas d'autre impérator en Afrique que Scipion, » répliqua l'officier républicain; et il punit le messager comme déserteur (1). Le dictateur vit qu'il n'y avait pas à cajoler un si rude adversaire et il s'éloigna au milieu des attaques soudaines des escarmouches numides, qu'il repoussa, toutefois, dans une brillante affaire de cavalerie. Il fut reçu favorablement par les habitants de Leptis, et invité à s'abriter dans leurs murailles, pendant qu'il expédierait des messagers pour hâter l'envoi de vivres et de recrues de Sardaigne et des provinces voisines, et guider la marche du

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 4.

second détachement de ses légions qui avait été dispersé par des vents contraires.

Un engagement s'ensuit, dans lequel César est battu. — Mais tandis que ces renforts arrivaient lentement, la petite armée de César était exposée à un imminent péril. Les forces combinées de Scipion et de Juba marchaient rapidement contre elle ; et dans le cours de leurs manœuvres pour assurer leurs communications avec la mer, elle se trouva réduite à la nécessité de hasarder un engagement général. César avait avec lui à ce moment trente cohortes et quelques centaines de cavaliers et d'archers. Le nombre des républicains était si énorme, que Labiénus pouvait se vanter que même les détruire sans résistance excéderait les forces de la chétive troupe des césariens. Labiénus et Pétréius étaient les principaux chefs de l'attaque qui fut confiée presque entièrement à la cavalerie romaine et numide. Le premier de ces officiers se distingua particulièrement, en combattant au plus fort du danger, et en raillant, dans un langage amer, les légionnaires césariens, auxquels sa personne était bien connue. Le vétéran romain était fier de la longue durée de son service, à cause de l'expérience, de la valeur et de la fidélité qu'elle dénotait. On ne pouvait lui jeter de sarcasme plus mordant que de l'appeler tiro, ou nouvelle recrue. « Qui êtes-vous ? Je ne vous ai jamais vus, » tel était le langage insultant que Labiénus adressait à ses anciens compagnons d'armes, en leur lançant sa lance à la face. « Je ne suis point un conscrit, répliqua l'un d'eux, mais un vétéran de la Dixième, » et en même temps il jeta son pesant javelot à son ancien commandant. L'habile cavalier se couvrit par un rapide mouvement de sa monture, qui reçut le coup dans le poitrail, et tomba sous lui. Mais la valeur de la Dixième fut impuissante. La pression des massifs escadrons de l'ennemi serra les hommes les uns contre les autres. A peine capables

de se servir de leurs armes dans la presse, ils regardaient autour d'eux avec anxiété pour chercher leur commandant, pendant qu'ils remuaient le corps, et courbaient la tête pour éviter la grêle des projectiles. Par un grand effort, César forma ses troupes en coin, rangeant dos à dos les cohortes alternes, et séparant l'épaisse ligne de bataille de l'ennemi au centre. Le combat fut divisé en deux parties, la droite et la gauche; mais César avait percé une ouverture pour retourner à son camp, et il fut heureux de retirer ses troupes, et d'abandonner le champ de bataille aux républicains (1).

Les provinciaux le voient avec faveur. Ses renforts arrivent. — César fortifia alors sa position sur la côte, en la reliant à la ville et au port de Ruspina, avec plus de soin qu'à l'ordinaire; car il sentait ce qu'il y avait d'extrêmement précaire dans sa position, pendant qu'il attendait l'arrivée de ses renforts. A cette époque, cependant, les événements commencèrent à parler en sa faveur : la marche de Sitius et des Mauritaniens contre la capitale de la Numidie, Cirta, éloigna Juba du quartier général de Scipion; et en même temps, la manifestation des sentiments favorables de la province alla croissant. Même alors, malgré sa détresse et ses embarras, un grand nombre de personnages distingués par leur rang et leurs fonctions, commencèrent à se rapprocher de lui; la dureté de l'administration du proconsul chassa dans son camp les nobles et les riches (2). César publia leurs plaintes dans ses appels aux gouverneurs des provinces voisines pour qu'on lui fournît des vivres. Il était venu en Afrique. s'écriait-il, pour sauver les indigènes de la spoliation, et les alliés d'une destruction totale. Sans son arrivée opportune, on ne leur eût bientôt plus laissé que le sol nu. Quatre lé-

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 15, 18.
(2) Idem, *ibid.*, 26.

gions supplémentaires le rejoignirent bientôt après avoir traversé la mer; des vivres et toutes sortes de munitions militaires se trouvèrent rassemblés en abondance, pendant que Scipion, privé du secours de ses alliés numides, cherchait à dresser un escadron d'éléphants à la guerre, par une série de combats simulés.

César remporte un avantage sur Scipion. — L'arrivée d'un si grand nombre de vétérans de César donna une impulsion décisive à la balance de la fortune. Les légionnaires de l'armée républicaine n'étaient pas individuellement capables de leur tenir tête; et la supériorité numérique de cette armée en cavalerie était elle-même grandement diminuée, tandis que la terreur qu'inspirait la valeur de César faisait plus que contre-balancer tous les autres avantages que l'ennemi pouvait posséder. Scipion sentit qu'il n'était pas de force à lutter en campagne contre un tel adversaire, et il évita la bataille; il ne conçut en même temps aucun autre plan arrêté de résistance à César. Mais cette faible politique même fut déconcertée par la rapidité des mouvements de l'assaillant. Un mois s'était à peine écoulé depuis son premier débarquement, qu'il se trouva en mesure d'entamer des opérations offensives. Il surprit la position de Scipion près d'Uzita, et força ses troupes à un engagement auquel elles n'échappèrent pas sans une perte considérable. Le général battu ne put que se venger en passant au fil de l'épée l'équipage de deux transports de César, jetés par le vent à Thapsus, et sur l'île Ægimure (1).

Insolence de Juba dans le camp sénatorial. — Durant ces opérations, toutefois, la diversion du côté de Cirta n'avait pas eu autant d'importance qu'on s'y était attendu. Juba, après s'être rendu compte de la force des envahisseurs, se

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 46.

contenta de déléguer la défense de sa capitale à Sabura ; et il retourna, avec la plus grande partie de ses forces, partager en personne la fortune de ses alliés. Les embarras des chefs romains les forçaient de se soumettre aux révoltantes indignités que leur faisait subir l'orgueil de leur présomptueux collègue. Il eut l'audace de défendre à Scipion l'usage du manteau de pourpre de l'impérator, qu'il déclarait être un insigne des fonctions royales ; et le réduisit à la couleur blanche de la toge ordinaire. Quand le barbare donnait ses ordres souverains aux officiers romains, on remarquait qu'ils étaient obéis plus ponctuellement que les commandements du général lui-même (1). Mais on supporta tous les outrages pour conserver l'aide de la cavalerie numide. César fut obligé d'exercer ses soldats à la déconcerter par un système particulier de tactique. Ils étaient découragés aussi par les éléphants que leur chevaux n'osaient pas affronter. César fit venir d'Italie quelques animaux de cette espèce, dans le but de familiariser les hommes et les chevaux avec la vue de ces êtres étranges ; et il se trouva que, quand la première terreur de la nouveauté eut été surmontée, les monstres pesants rendirent peu de services dans le combat (2).

Les armées ennemies se rencontrent devant Thapsus. — Ainsi préparé pour une lutte décisive, César essaya longtemps en vain d'attirer son adversaire à un engagement général. Enfin, le 4 avril 708, il sortit de son campement la nuit, et marcha pendant seize milles jusqu'à Thapsus, où Virgilius commandait pour Scipion, avec des forces considérables (3). Quand on connut sa détermination d'investir cette place,

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 57.
(2) Idem, *ibid.*, 72.
(3) Idem, *ibid.*, 79 ; Dion, XLII, 7.

aussi importante par son dévoûment à la cause républicaine que par le chiffre de la garnison qu'elle renfermait, Scipion sentit la nécessité de faire un effort pour la sauver. Il proclama sa résolution de suivre l'ennemi à la piste, et planta ses tentes en face de lui, à une distance de huit milles de la ville. César avait profité, dans l'intervalle, de l'avance de quelques heures qu'il avait sur ses adversaires. On ne pouvait communiquer avec la place que par une seule route; elle courait le long d'une étroite bande de terre, enfermée entre la mer d'un côté et un lac salé de l'autre. Cet isthme avait été occupé par César la veille de l'arrivée de Scipion; il y avait élevé des fortifications et avait posté derrière elles un corps de troupes important. Après avoir pris ces dispositions, il travailla à l'investissement de la ville; Scipion incapable d'en forcer l'entrée, se contenta de prendre position sur le rivage, à un point d'où il pouvait observer et entraver les travaux des assiégeants. Pendant qu'une partie de ses troupes était employée à élever les retranchements, le corps principal fut rangé en bataille pour protéger les premières: César vit que le moment était arrivé; il conduisit immédiatement ses troupes au combat, laissant deux légions pour couvrir les ouvrages déjà commencés. En même temps il donna l'ordre à une partie de sa flotte, qui croisait en vue du rivage, de détourner l'attention de l'ennemi en menaçant de débarquer un détachement sur ses derrières (1).

Bataille de Thapsus, (6 avril, A. U. 708 = 6 fév. avant J.-C. 46). — Si César ressentit une crainte passagère quant au résultat du combat qui s'approchait, ce fut parce qu'il savait qu'une grande partie de ses hommes étaient de nouvelles recrues, qui n'avaient jamais rencontré d'ennemi.

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 81.

A ceux-ci, il fit remarquer les robustes vétérans dispersés dans leurs rangs; et il les engagea à tâcher d'égaler la renommée que ces soldats avaient acquise, et à mériter des titres et des récompenses semblables. Quelques symptômes d'hésitation de la part de ses adversaires donnèrent une force et une ardeur nouvelle à ses exhortations. Hommes et officiers entouraient leur général, le suppliant de donner l'ordre d'attaquer. Tandis qu'il hésitait encore, ou qu'il guettait son moment, arrêtant de la main et de la voix l'impatiente agitation des lignes, soudain la fanfare d'une trompette isolée, éclata à l'aile droite. L'impétueuse férocité de la dixième légion ne put davantage souffrir de contrainte; ils avaient donné le signal sans attendre les ordres; et alors l'armée entière se précipita en avant en une seule masse compacte, débordant la résistance des officiers.

César remporte une victoire complète. — Quand César vit passer près de lui chaque rang l'un après l'autre, sans possibilité de rappel, il donna à ceux qui l'entouraient pour mot d'ordre *Bonheur*, et piquant des deux, alla se placer à la tête de ses bataillons. Le combat fut bientôt décidé. Les éléphants, mis en désordre par la première décharge de pierres et de flèches, se retournèrent sur les rangs qu'ils avaient pour mission de couvrir, et rompirent leur ordre de bataille. La cavalerie indigène fut épouvantée par la perte de son soutien accoutumé; et fut la première à abandonner le champ de bataille. Les troupes légionnaires de Scipion ne firent plus que peu de résistance. Leur camp était tout près de leur arrière-garde; et ils furent contents de chercher un abri derrière les retranchements. Abandonnés par leurs officiers, ils cherchèrent en vain un chef pour diriger la défense des remparts. Personne n'avait été laissé pour commander le camp. Les fuyards, saisis d'une terreur panique, jetèrent leurs armes, et se retirèrent au camp numide, situé

tout près de là. Mais, en y arrivant, ils le trouvèrent déjà entre les mains des césariens. Ils se retirèrent alors en corps sur une éminence voisine, et tendirent leurs bras nus et leurs mains vides en signe de soumission. Mais les vétérans victorieux étaient fous de fureur et ils ne voulurent donner aucun quartier à cette multitude qui ne résistait pas. Ils tuèrent même de leurs propres camarades, hommes nobles de naissance et de cœur, récemment enrôlés à Rome, et non initiés à leurs brutales habitudes, pour se venger de ce qu'ils essayaient de réprimer leur férocité. César vit avec horreur ce qui se passait; mais ni prières ni ordres ne purent engager ces bouchers à cesser leur carnage (1).

Dispersion des chefs sénatoriaux. Mort de Scipion et autres. — Cette victoire soudaine et complète ne coûta que cinquante hommes au vainqueur. César la célébra par un grand sacrifice en présence de l'armée; après quoi il adressa à ses soldats des éloges de leur valeur, et fit une largesse à ses vétérans en masse, avec des récompenses spéciales pour les plus méritants. Ensuite, laissant des détachements considérables pour conduire le siége de Thapsus et de Thysdrus, il suivit de près la première nouvelle de son succès, en paraissant devant les murs d'Utique. La destruction ou déroute de l'armée républicaine dans la dernière bataille n'avait pas été moins complète qu'à Pharsale, et précisément comme à cette journée fatale, les chefs du parti avaient cherché chacun leur salut particulier, en fuyant sans suite du champ de bataille. De même que les fugitifs de Pharsale n'avaient pas fait de tentative pour se rallier dans les murs de Larisse, ainsi, pour la plupart, les survivants du massacre de Thapsus laissèrent Utique en arrière, et ne regardèrent pas derrière eux jusqu'à ce qu'ils eussent gagné la mer, ou

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 85.

les retraites de la Numidie. Scipion avec quelques officiers de haut rang, essaya d'arriver en Espagne; mais leurs vaisseaux furent chassés, par la violence de l'ouragan, au port d'Hippo, où Sitius, qui avait défait et tué Sabura, avait posté une flottille d'une force beaucoup plus grande. Le combat inégal finit par la destruction des vaisseaux fugitifs. Scipion, après avoir montré une fierté et un courage dignes d'un impérator romain, s'enfonça son épée dans le flanc, et sauta par dessus le bord (1). Un Damasippe et un Torquatus trouvèrent dans les flots une mort sans gloire.

Caton anime les Romains d'Utique à la defense. — Il était tard dans la soirée du 8 avril, quand Caton reçut à Utique la nouvelle du résultat de la bataille. Le lendemain matin, il assembla les sénateurs et les chevaliers romains, avec les Trois-Cents (2), au temple de Jupiter. Cependant la nouvelle de l'épouvantable désertion s'était répandue parmi eux. Ils virent avec surprise et admiration l'attitude calme de leur général. Il commença par exposer qu'il les avait convoqués pour délibérer sur des affaires de grande importance (3). Bien que se montrant encore plein d'espoir, et pressant chacun de retremper son courage pour une défense magnanime, il abandonna à leur propre décision la détermination de leur conduite. Quant à lui, il ne voulait pas exercer son autorité militaire pour les empêcher soit de chercher leur salut dans la fuite, soit d'ouvrir leurs portes à l'ennemi;

(1) Auctor *Bell. Afr.*, 96; Appien, *Bell. civ.*, II, 100; Tite-Live. *Epist.* CIV: « P. Scipio in nave circumventus honestæ morti vocem quoque adjecit: quærentibus enim Imperatorem hostibus dixit: Imperator bene se habet. »

(2) Ces « Trois cents, » suivant Plutarque, étaient des citoyens romains engagés dans des transactions commerciales et monétaires en Afrique, et dont Caton forma un conseil pour le gouvernement de la cité. Plutarque, *Cat. min.*, 59.

(3) Auctor *Bell. Afr.*, 88.

mais s'ils étaient déterminés à défendre jusqu'au bout la liberté de Rome, il se placerait à leur tête, et les conduirait soit contre l'ennemi, soit de quelque autre côté où l'on pourrait prolonger la lutte. Il donna lecture de la liste d'hommes, d'armes et de provisions qui étaient encore à leur disposition; et l'exemple de son calme courage eut tant d'efficacité, qu'ils résolurent sur-le-champ de se préparer à résister, et se mirent à affranchir et à armer leurs esclaves. Les restes de la noblesse romaine demeurèrent fermes dans leur détermination. Leur sang était trop allumé contre l'ennemi, et leurs espérances de pardon semblaient plus précaires. Mais les Trois-Cents, simples spéculateurs pour la plupart n'avaient avec César aucune querelle personnelle. Ils n'avaient point pris part à la lutte, jusqu'au moment où l'établissement du quartier-général républicain au centre de leur paisible ville les avait forcés à prendre l'attitude de membres d'un parti politique. Ils se relâchèrent bientôt de l'enthousiasme factice auquel ils avaient cédé pour un instant. Les quelques jours suivants semblent s'être passés en intrigues mutuelles entre ces partis et les indigènes d'Utique : chacun tremblait d'être trahi et sacrifié par l'autre.

Caton, voyant ses exhortations impuissantes, leur recommande de s'enfuir. — Caton sentit l'impossibilité de ramener l'harmonie entre des éléments si discordants. Le dernier devoir qui restât au général patriote était de sauver les personnes de tous les citoyens romains de la trahison des provinciaux, aussi bien que de la vengeance du vainqueur. Quand on annonça que César s'avançait à la tête des légions impitoyables qui n'avaient pas donné quartier sur le champ de Thapsus, Caton ferma toutes les portes excepté celles qui conduisaient à la mer, et pressa les sénateurs romains de se retirer sur les vaisseaux prêts à les recevoir. Il engagea

tous ses amis personnels à s'échapper de la même manière. Quant au soin de sa propre sûreté, il n'en dit rien, et semblait n'y pas penser. Personne ne douta qu'il n'eût formé la résolution de mourir. Enfin, il délibéra avec L. César, pour savoir sous quelles conditions il intercéderait auprès de son parent en faveur des Trois-Cents, et il le dépêcha au camp du vainqueur. Quand il eut ainsi renvoyé tout le monde, excepté son fils, qui ne voulut pas abandonner son père, et un ou deux amis et serviteurs avec lesquels il avait continué de prendre ses repas et de discourir ou de déclamer sur des objets de spéculation sublime, il passa la soirée dans une conversation animée sur ses thèmes accoutumés, et disserta avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire sur le fameux paradoxe des stoïques, que l'homme vertueux seul est libre, et tous les méchants esclaves. Ses compagnons ne pouvaient manquer de deviner le secret dessein qu'il nourrissait. Ils ne trahissaient leur inquiétude que par des gestes silencieux; mais Caton, remarquant l'abattement de leur esprit, s'efforça de les ranimer et de détourner leurs pensées, en amenant la conversation sur des sujets d'intérêt présent.

Caton commet un suicide. — On procédait alors à l'embarquement, et Caton s'informa à plusieurs reprises de ceux qui avaient déjà pris la mer, et de leurs projets de voyage. S'étant retiré dans sa chambre, il prit le dialogue sur l'âme, dans lequel Platon a rappelé les dernières aspirations de son maître mourant, vers l'immortalité. L'Académie pouvait justement s'enorgueillir de l'hommage d'un si noble disciple du Portique. Mais le stoïque pouvait se dispenser des consolations de toute autre école; car il avait appris à croire à une existence future, destinée à coexister, au moins, avec l'édifice d'un univers périssable (1). Après avoir lu quelque

(1) C'était la doctrine de Zénon (comparez Diog. Laert., VII, 156, 157;

temps, il leva les yeux et remarqua que son épée avait été emportée. Dans l'irritation du moment, il donna cours à une éruption de cette violence qui caractérisait souvent la conduite du maître romain envers ses esclaves : appelant son serviteur en sa présence, il le frappa sur la bouche, et le coup meurtrit sa propre main. Il envoya alors chercher son fils et ses amis et les réprimanda vivement pour leur indigne précaution. « Comme si, dit-il, j'avais besoin d'une épée pour me tuer, et que je ne pusse pas, si je voulais, mettre fin à mon existence, en me brisant la tête contre la muraille, ou seulement en retenant mon haleine. » Ils virent qu'ils essaieraient en vain de détourner le coup qu'il semblait méditer, et, rassurés peut-être pour le moment par le calme avec lequel il conversait, ils lui rendirent son arme, et à son instante demande le laissèrent encore une fois seul. A minuit, toujours inquiet au sujet de ceux qui partaient, il envoya de nouveau s'informer si l'embarquement était achevé. Le messager revint avec l'assurance que le dernier vaisseau était alors sur le point de quitter le quai. Là-dessus, Caton se jeta sur son lit, comme s'il voulait se reposer pour la nuit; mais quand tout fut tranquille, il saisit son épée et se l'enfonça dans l'estomac. La blessure n'était pas immédiatement mortelle, et la victime roula en gémissant sur le sol. Ses serviteurs inquiets accoururent aussitôt au bruit. Il y avait un chirurgien à portée; et pendant que le patient était sans connaissance, on replaça les intestins qui s'échappaient, et l'entaille fut recousue. Mais en revenant à lui, il repoussa ses amis inconsolables, et déchirant la fatale blessure, il

Plutarque, *de Plac. Philos.*, IV, 7) ; la raillerie de Cicéron est impitoyable (*Tusc. Disp.*, I, 31) : « Stoici vero usuram nobis largiuntur, tanquam cornicibus ; diu mansuros aiunt animos ; semper, negant. »

expira avec la même résolution hargneuse qui avait distingué tous les actes de sa vie (1).

Jugement des anciens sur cet acte.—Telle fut l'orgueilleuse mais triste fin du plus grave philosophe que Rome eût jamais produit : le premier d'une longue série de héros de la vie civile, dont la noble soumission à un destin contraire illuminera les pages de notre histoire à travers les ténèbres de la tyrannie impériale. Les anciens païens ne mettaient que faiblement en doute le droit de celui qui souffrait à se soustraire à son malheur par une mort volontaire. Il était réservé aux moralistes chrétiens, défendant de plus nobles principes, d'attaquer l'acte qui avait rendu la renommée de Caton immortelle (2). Le credo du stoïque enseignait, il est vrai, que le monde est gouverné par une intelligence morale ; et la conséquence évidente d'une telle prémisse, c'est que le rôle de l'homme est de se conformer aux ordres de cette intelligence, et de subir le sort qui lui est réservé, soit en bien, soit en mal. Mais la philosophie qui élevait l'homme jusqu'à une certaine participation à la nature de la Divinité (3), semblait en faire en quelque sorte l'arbitre de ses propres actions, et le suicide, aux yeux de Caton, pouvait n'être que l'accomplissement d'une destinée qu'il s'était fixée à lui-même. Les plus sages des païens ne comprirent jamais que la véritable dignité de la nature humaine consiste dans

(1) Plutarque, *Cat. min.*, 58, 70 ; Dion, XLIII, 10, 11 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 98, 99 ; Auctor *Bell. Afr.*, 88.

(2) Cicéron applaudit au suicide de Caton, *Tusc.* I 30 ; *Off.* I, 31, et Sénèque, *Ep.*, 24, 67, 71, 95, fin., 104. Voy. aussi *de Prov.*, 2. Saint Augustin, au contraire, le fait contraster avec l'héroïsme pur de Régulus (*de Civ. Dei.*, I, 24).

(3) Lucain, IX, 564 :

« Ille Deo plenus tacita quem mente gerebat. »

sa soumission à une existence plus haute; que sa seule espérance pour l'avenir est dans la conscience de son imperfection, de sa faiblesse et de sa responsabilité ici-bas.

Mort de Juba et de Pétréius. — Caton n'avait pas de raison pour désespérer de conserver la vie sous la nouvelle tyrannie. A une autre époque, il avait rêvé, en pareille occurrence, de chercher un refuge dans la retraite et la philosophie. Mais ses idées sur le souverain bien s'étaient obscurcies et attristées avec la chute des hommes et des choses qu'il admirait le plus. Il se persuada alors froidement qu'en perdant la liberté d'action, il ne pouvait plus accomplir la fin de son existence. Il regarda sa carrière comme prématurément close; et assurément la dignité de sa soumission a droit à notre respect et à notre compassion, s'il n'en est pas de même du principe sur lequel elle était basée. Ce fut d'une manière bien différente que le rude barbare Juba, et l'inculte soldat Pétréius devaient se précipiter au devant de leurs fins. Ils s'étaient échappés ensemble du champ de bataille, et le Numide offrit de fournir un abri à son compagnon dans l'une de ses forteresses. La province romaine était si mal disposée envers le chef barbare, que dans sa fuite vers son royaume, il fut obligé de se cacher le jour dans les villages les plus écartés, et de rôder par la contrée, durant les heures d'obscurité. C'est de cette manière qu'il atteignit Zama, sa seconde capitale, où il avait déposé, avec ses trésors les plus précieux, ses femmes et ses enfants. Il avait pris la peine de fortifier cette place, au commencement de la guerre, par des ouvrages de beaucoup d'étendue et d'importance. Mais à son apparition devant les murs, les habitants lui fermèrent résolûment leurs portes, et refusèrent de recevoir l'ennemi du Romain victorieux. Avant de partir pour sa dernière expédition, Juba avait construit un immense bûcher au centre de la ville, en déclarant, si la fortune lui était con-

traire, son intention d'y entasser tout ce qu'il avait de plus cher et de plus précieux, avec les corps des principaux citoyens mis à mort ; de prendre place ensuite au sommet, et de consumer le tout dans une conflagration solennelle. Mais les Numides n'avaient pas de sympathie pour cette démonstration du désespoir de leur souverain ; et ils résolurent de ne pas le recevoir dans leurs murs. Juba essaya en vain de toute espèce de menaces et de supplications ; on ne daigna lui faire aucune réponse. Il se retira enfin ; mais ce ne fut que pour éprouver une réception semblable dans tous les autres endroits où il se rendit. Lui au moins avait peu à espérer de la clémence que le vainqueur avait étendue à ses compatriotes vaincus. Son compagnon, aussi dur que sa cuirasse de fer, dédaigna cette faveur. Les fugitifs soupèrent ensemble, et les fumées du festin leur montant à la tête, ils se défièrent à un égorgement mutuel. La partie n'était pas égale. Le vieux vétéran fut bientôt dépêché par son antagoniste plus actif ; mais la résolution de Juba ne se démentit pas : il demanda seulement l'aide d'un serviteur pour lui donner le coup fatal (1).

Mort de Considius, d'Afranius et de Faustus Sylla. — Le destin de Considius, d'Afranius et de Faustus Sylla ne fut pas moins désastreux. Le premier avait abandonné la défense de Thysdrus à l'approche des forces que César expédia contre lui, pour tenter de s'échapper avec les trésors qu'il avait amassés, sur le territoire, jusqu'alors ami, du chef numide. Il fut tué, à cause de son riche butin, par les Gétules qui l'accompagnaient dans sa fuite. Les autres avaient retenu sous leurs ordres un escadron de la cavalerie de Scipion ; et après avoir brûlé une ville qui avait fermé ses

(1) Auctor., *Bell. Afr.*, 91, 94 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 100 ; Dion, XLIII, 8 ; Sénèque, *de Prov.*, 2 ; Flor., IV, 2, 69.

portes contre eux, avaient fait une attaque désespérée contre le poste militaire que Caton maintenait hors des murs d'Utique, pour assouvir une indigne vengeance sur les césariens qu'on gardait là. Ayant échoué dans ce projet, ils s'étaient introduits dans Utique, alors que Caton y commandait encore, et avaient rendu ses derniers jours plus amers par la violence et la férocité de leur conduite. De là ils conduisirent leurs bandits le long de la côte dans l'espoir de trouver les moyens de les transporter en Espagne. Mais sur leur chemin, ils rencontrèrent Sitius, qui s'avançait pour rejoindre César; leurs hommes furent mis en déroute, et eux-mêmes pris. Les bandes de l'aventurier romain faisaient la guerre avec la même brutalité que les barbares au milieu desquels elles la pratiquaient. Les auteurs de la prise se querellèrent entre eux; leurs passions s'enflammèrent peut-être dans le partage des prisonniers et du butin. Afranius et Faustus furent tués dans la mêlée qui s'ensuivit (1). Mais le massacre du fils du dictateur Sylla, tout accidentel, ou du moins non autorisé qu'il fût, ne pouvait guère manquer d'être imputé comme un acte délibéré au représentant de Marius.

César exige de grandes sommes des cités vaincues. — Tandis que ses ennemis fuyaient et succombaient ainsi, César s'éloignait triomphalement du théâtre de son dernier exploit, recevant sur son chemin la soumission des villes, emportant les approvisionnements et l'argent rassemblés pour l'usage de son ennemi, et laissant des garnisons pour retenir ces cités dans la fidélité. Quand il arriva près d'Utique,

(1) Telle est l'assertion de l'auteur du livre *de Bello Africano*, et il est appuyé par Suétone, *Jul.*, 75. D'autres écrivains, Dion, Florus, Eutrope et Orose, soutiennent la version d'après laquelle César les fit mettre à mort.



L. César vint à sa rencontre. La demande de pardon de ce dernier semble s'être bornée à sa propre personne. Le vainqueur étendit sur lui, ainsi que sur une longue liste de nobles distingués, la promesse de sa protection (1). Il se plaignit avec toute apparence de sincérité, que Caton lui eût dérobé le plaisir de pardonner à un homme qui, de tous ses antagonistes, avait été le plus obstiné dans son opposition, et le plus ancien dans sa haine. La fatale complaisance des sénateurs d'Utique, lesquels, non contents d'obéir aux ordres de ses ennemis, avaient fourni de l'argent pour leur cause, lui donna un prétexte spécieux pour vider leurs coffres des trésors dont il avait alors le plus urgent besoin (2). Les réquisitions montèrent, dit-on, à deux cent millions de sesterces. La ville de Thapsus fut imposée de deux millions,

(1) Dion (XLIII, 12) donne cours au bruit que César, peu de temps après, fit mettre à mort en secret son parent. Il suffit de mentionner un tel conte pour mettre le lecteur en garde contre l'inexactitude de l'historien.

(2) Appien (*Bell. civ.*, II, 100) assure que César fit mettre à mort autant des Trois cents qu'il put en prendre; et Dion parle des assassinats qu'il ordonna secrètement. Nicolas Damascène dit que César fut très implacable envers les captifs de la guerre d'Afrique, σφόδρα ὀλίγοις τῶν ὑποπεσόντων αἰχμαλώτων συγγνοὺς, διὰ τὸ τοῖς προτέροις αὐτοὺς μὴ σεσωφρονῆσθαι πολέμοις. Son parent Octave lui arracha avec grande difficulté le pardon d'un frère de son ami Agrippa. *Fragm.*, XCIX : περὶ τῆς Καίσαρος ἀγωγῆς, 7. Néanmoins, je ne vois pas de raison pour ajouter foi à des assertions en désaccord avec le témoignage direct d'autres écrivains, et opposés à l'opinion générale de sa clémence envers ses compatriotes, quand ils tombaient en son pouvoir, opinion qui ne s'établit jamais d'une façon populaire, quant à ceux qui versèrent du sang romain sur l'échafaud. Appien accorde que César pardonna au fils de Caton, et restitua la fille de Pompée, la femme de F. Sylla, avec ses deux enfants, à Cnæus; et Dion reconnaît qu'il brûla sans les lire les papiers de Scipion, et donna d'autres marques de modération et de générosité : καίτοι καὶ τὸν Κάτωνά ἔσωσεν ἂν (XLIII, 13).

et la compagnie des trafiquants romains, de trois. Adrumetum paya trois millions, et ses capitalistes romains, cinq. Leptis et Thysdrus furent aussi frappées en proportion. On ouvrit à Zama de grandes enchères pour y vendre tous les objets du train royal de Juba, et les biens des citoyens romains qui avaient porté les armes sous les ordres du tyran. Au peuple qui avait si hardiment défié son souverain, et refusé de l'admettre dans ses murs, des honneurs et des largesses furent prodigués avec munificence; et les taxes exigées anciennement pour le trésor royal furent remises partiellement par les collecteurs de la république. Mais la Numidie fut privée de son indépendance et réduite définitivement à la forme de province, sous le proconsulat de Salluste (1). Les récompensés et les punis acquiescèrent également aux dispositions du vainqueur; dès lors la soumission de l'Afrique à son autorité fut complète. Il fut permis aux Uticains de célébrer par des funérailles et une statue la conduite humaine et noble de leur dernier gouverneur.

César fait voile pour la Sardaigne et de là pour l'Italie. — Réveil de l'opposition contre César en Espagne. — César régla les affaires d'Afrique avec sa promptitude ordinaire et fit voile d'Utique le 13 juin (2). Sur sa route pour l'Italie, il s'arrêta à Caralis en Sardaigne. L'aide que ses adversaires avaient rencontrée dans l'île fournit un prétexte décent pour extorquer aux habitants de grandes sommes d'argent. A la fin du même mois, il leva l'ancre de nouveau; mais la prédominence des vents d'est le poussa à la côte à plusieurs

(1) Auctor., *Bell. Afr.*, 97; Dion, XLIII, 9 : *τῷ Σαλουστίῳ, λόγῳ μὲν ἄρχειν, ἔργῳ δὲ ἄγειν τε καὶ φέρειν, ἐπέτρεψε.* Le même historien continue à décrire dans un langage amer la rapacité éhontée du proconsul, et à la faire contraster avec les prétentions à la pureté qu'il étale dans ses histoires.

(2) 13 juin, A. U., 708 = 14 avril, avant J.-C., 46. Fischer, *Röm. Zeittafeln.*

reprises; et il atteignit enfin Rome le vingt-huitième jour après son départ de la capitale de la Sardaigne (1). Les nouvelles qu'il reçut à cette époque sur la résurrection de la cause républicaine en Espagne, ne lui donnèrent pas grande inquiétude. Cnæus avait été retenu par la maladie dans les Baléares, et les fuyards du champ de Thapsus avaient été presque tous coupés dans leurs tentatives pour gagner le point vers lequel se dirigeaient leurs dernières espérances. Il y avait encore chez les légionnaires qui s'étaient mutinés contre Quintus Cassius, ou du mécontentement de la façon dont les traitait le commandant qui l'avait remplacé, ou de la crainte que leur général ne se vengeât à la première occasion favorable. C'est des soldats mêmes de César que l'invitation était venue aux chefs républicains, de renouveler la lutte sur le sol de l'Espagne. L'esprit de la vieille république survivait encore dans un grand nombre de villes de Bétique; on ne se fit pas faute de promettre du secours. Mais les restes de l'armée d'Afrique étaient méprisables tant pour le nombre que pour l'habileté. De tous ces nobles hautains qui remplissaient la tente de Pompée à Lucéria ou à Thessalonique, aucun portant un nom connu dans l'histoire ne restait sous les armes, à l'exception du seul Labiénus. Il avait réussi, en effet, à s'échapper d'Afrique, en compagnie de Varus; mais les insurgés s'étaient déjà placés sous le commandement de Scapula et d'Aponius, officiers de leur propre corps, et ils ne voulaient se laisser transférer à aucun autre chef, sauf le fils du grand Pompée. César ignorait probablement à ce

(1) Auctor., *Bell. Afr.*, 98. Le laps de temps semble extraordinaire pour une distance si courte, et les paroles de l'auteur ont peut-être pour signification, qu'il faut compter depuis le moment où César quitta, non Caralis, mais Utique Mais d'après certaines notes du temps qu'on verra plus bas, je pense que la version du texte est correcte.

moment à quel point la flamme de l'insurrection s'était répandue. Il était impatient de cueillir enfin le fruit de tant de sang versé, de prendre possession du pouvoir et des prérogatives qu'il avait extorqués, et de mettre à exécution les principes et les projets de tant d'années d'attente. Un soulèvement éloigné et méprisable pourrait être étouffé sans qu'il y allât en personne. En conséquence, C. Didius, officier sans grande réputation, fut envoyé avec des forces navales et militaires au secours de Trébonius, que cependant il trouva déjà expulsé de son gouvernement par la force croissante du nouveau mouvement (1).

Honneurs prodigués à César par le sénat et le peuple pendant son absence. — Cependant, Rome était tombée, pendant l'absence du vainqueur, dans un état de tranquillité torpide. La conviction universelle que la puissance du dictateur était irrésistible avait apaisé tous les bouillonnements de l'esprit de mécontentement. Dolabella avait été gratifié d'un commandement dans la dernière campagne ; tandis que d'autres, sur la fidélité et l'habileté militaire desquels le dictateur pouvait compter, avaient été laissés derrière dans la ville, pour intimider la désaffection. Les plus illustres de la noblesse, n'ayant point besoin alors de rester à Rome pour faire leur cour à un maître jaloux, s'étaient retirés généralement dans leurs terres ; mais Cicéron semble avoir craint de donner lieu à la défiance, s'il se retirait du grand jour, loin du regard du public (2). Il s'occupait, toutefois, de ses études

(1) Dion, XLIII, 29.

(2) Cicéron, *ad Div.*, IX, 2 (à Varron) : « Quæres cur, cum hæc in urbe sint, non absim quemadmodum tu. Nobis stet illud, una vivere in studiis nostris, a quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem. » *Ibid.*, 6 : « Equidem hos tuos Tusculanenses dies instar esse vitæ puto : quod nos quoque imitamur ut possumus, et in nostris studiis libentissime conquiescimus. » *Ibid.*, 20 : « Litteris me involvo, aut scribo,

philosophiques; et il pouvait se féliciter de n'avoir jamais, comme tant de ses contemporains, en se plongeant dans les excitations de la vie politique, abandonné les occupations littéraires qui leur étaient communes dans la jeunesse. Il suivait encore la lutte en Afrique, avec les sentiments d'un vrai républicain; mais en même temps il confessait avec un soupir, que bien que l'une des causes fût assurément la plus juste, toutefois la victoire de l'une ou de l'autre serait également désastreuse. Il se tint probablement à l'écart des opérations du sénat servile, qui s'occupa, durant les mois que dura l'absence de César, à inventer de nouveaux honneurs pour sa réception. En premier lieu, il décréta la cérémonie religieuse de quarante jours d'actions de grâces. C'était deux fois le terme jusqu'où la gratitude populaire fût jamais allée auparavant; et c'est d'après la longueur des pratiques que l'honneur était estimé. Il régla ensuite que le char triomphal du vainqueur serait traîné par des chevaux blancs, la couleur sacrée (2), et que le nombre des licteurs attachés à sa suite serait doublé. On devait le prier de se charger de l'office de censeur pour trois ans, sous un titre nouveau, qui ne rappelât pas trop aux citoyens les temps de liberté républicaine, celui de «præfectus morum,» ou de régulateur des mœurs. Les changements que la tempête révolutionnaire avaient effectués dans la condition d'un si grand nombre de citoyens, justifiaient un retour à la vieille ressource constitutionnelle pour purger le sénat de membres

aut lego. » Voy. Fischer, R. Z. Dans l'automne de cette année (708), c'est à dire après le retour de César à Rome, Cicéron écrivit la *Laus Catonis*, et le *Brutus, sive de claris oratoribus*.

(2) Dion, XLIII, 14. Camille triompha avec des chevaux blancs, par un décret spécial du sénat. Mais cette flatterie inusitée et impie le conduisit à sa chute. Plutarque, *Camille;* Aur. Vict. *de Vir. illust.*, c. 23. On semble ne pas l'avoir répétée jusqu'à l'occasion présente.

qui en faisaient le scandale ou qui étaient appauvris, et infuser un nouveau sang dans ses veines. Toutefois le plus substantiel de tous les tributs payés à l'ascendant de César fut le décret par lequel il fut nommé dictateur pour une période de dix ans; car ainsi l'initiative des mesures légales fut unie dans ses mains au commandement des légions tant à Rome qu'au dehors. D'autres honneurs spéciaux, dans le goût du temps, furent accumulés sur lui. Sa chaise devait être placée entre celles des consuls dans l'assemblée du sénat; il présiderait aux jeux du cirque, et en donnerait le signal. Sa statue d'ivoire devait être portée en procession parmi les images des dieux, et déposée dans le Capitole, en face de celle de Jupiter lui-même (1). Une statue de bronze lui serait érigée, debout sur un globe avec l'inscription : *César demi-dieu* (2). On graverait son nom sur l'entablement du Capitole, à la place de celui de Catulus, véritable restaurateur de ce monument. L'historien qui énumère ces honneurs nous assure qu'on lui en offrit en outre beaucoup d'autres; il n'a omis de les spécifier que parce que César ne jugea pas convenable de les accepter. Il est difficile d'imaginer à quelles plus grandes bassesses de complaisance le sénat aurait pu descendre, ou quelles dignités plus hautes le vainqueur aurait rejetées.

Célébration de quatre triomphes de César. (Août A. U. 708. — Juin, av. J. C. 46.) — Le temps était arrivé alors de célébrer le triomphe gaulois, qui avait été si longtemps retardé. Dans l'intervalle, les victoires de l'impérator s'étaient multipliées, et les rangs de ses vétérans s'étaient recrutés par de

(1) Dion, XLIII, 14. La Thensa, Gr. ἅρμα était proprement une sorte de litière sur lesquelles les statues des dieux était portées en certaines processions.

(2) Idem, *ibid.*, comparez Servius sur Virg. *Ecl.*, IX, 47.

nouveaux enrôlements; de façon que chacun des soldats qui avaient partagé ses derniers périls et ses derniers succès, demandaient pour récompense de participer à ses honneurs. César réclama non un seul, mais quatre triomphes : le premier pour sa conquête des Gaules; le second pour sa défaite de Ptolémée; un autre pour sa victoire sur Pharnace, et le dernier pour le renversement de Juba. Mais il évita soigneusement de rappeler ce qui était en réalité le plus brillant de ses exploits. En Espagne et en Thessalie, il avait mis en déroute les légions disciplinées de ses compatriotes : mais leur défaite n'apportait à la république aucun accroissement d'honneur ni de territoire. La gloire qui en résultait pour le vainqueur était douteuse et stérile (1). On célébra les quatre triomphes, en les espaçant par des intervalles de quelques jours, afin d'empêcher que l'intérêt du public ne s'affaiblît par la satiété. La première procession se forma dans le Champ-de-Mars, hors des murs de la cité. Elle défila par la porte triomphale au pied de la colline du Capitole, et franchit la profonde dépression du Vélabrum et du Forum-Boarium, en s'avançant vers le Circus Maximus, lequel occupait la vallée entre le Palatin et l'Aventin. En passant par le Vélabrum, le char dans lequel se tenait l'impérator vint à se briser; il fut si affecté de cette mauvaise chance que jamais, dit-on, dans la suite, il ne monta dans un véhicule sans répéter des paroles d'incantation (2). La longue procession serpenta autour de la base du Palatin, cotoyant l'Aventin et les hauteurs du Cœlius, au point où l'arc de Constantin s'élève maintenant (3). Là elle commença l'ascension de

(1) Comparez Val. Max., II, 8, 7.

(2) Plin. *Hist. nat.*, XXVIII, 2, qui ajoute : « Id quod plerosque nunc facere scimus. »

(3) Je m'abstiens de tracer plus minutieusement la route de la proces-

la pente douce qui sépare le bassin du Colosseum de celui du forum romain. Elle suivit la même route qui conduit à présent sous l'arc de Titus; les masses solides de pierre taillée qui la parent aujourd'hui ont peut-être résonné sous les pieds des légions de César. Inclinant un peu à droite au point où, arrivée au sommet de l'escarpement, elle voyait au bas le comitium et les rostres, dans la direction du Capitole, elle passa devant la place où le temple de Julius fut bâti dans la suite; de là, elle longea le côté droit du forum, sous l'arc de Fabius, jusqu'à ce qu'elle atteignît le point situé juste au delà de l'arc actuel de Sévère, où la route se bifurquait en deux branches, l'une conduisant au temple Capitolin, l'autre à la prison Mamertine. C'est ici que César prit à gauche la route du triomphe, pendant que Vercingétorix était emmené à droite pour être étranglé dans le cachot souterrain. Le héros gaulois subit sans doute avec fermeté et dignité le destin auquel il était condamné depuis si longtemps, tandis que son vainqueur offrait un triste exemple de faiblesse humaine, en gravissant à genoux les degrés du Capitole, pour détourner, par un acte d'humiliation enfantine, la colère de la vengeresse Némésis (1). L'exemple qu'on rapporte après cela d'une humiliation semblable est celui de l'empereur Claude, qui, étant corpulent et maladroit, accomplit cet exploit désagréable, ayant de chaque côté un bras pour soutien (2). La pratique n'était probablement pas sans exemple, et avait de profondes racines, à ce que nous pou-

sion triomphale, sur laquelle on peut encore considérer la discussion comme ouverte; les idées de Becker, toutefois, me paraissent en somme presque concluantes. Voyez son *Handbuch der Röm. Alterthümer*, I, 145, ss.

(1) Dion, XLIII, 21. On peut croire cependant, qu'il y eût quelque meilleur sentiment mêlé à cet étalage de superstition, d'après ce fait que César fit effacer l'inscription blasphématoire de sa statue.

(2) Idem, XL, 23.

vons croire, dans des préjugés anciens et populaires. Il en reste encore même aujourd'hui un vestige, dont les curieux peuvent être témoins, sur les marches de l'Ara Cœli, et à la Santa Scala de Latran.

La populace amusée par des spectacles. — Les jours de triomphe qui suivirent se passèrent avec une bonne fortune ininterrompue. La populace fut flattée de la vue de la princesse égyptienne Arsinoë, menée comme captive après le char du vainqueur ; mais on épargna à cette dernière le sort du chef gaulois, en faveur de sa sœur, ou peut-être par pitié pour son sexe. Le fils du roi de Numidie, qui suivait le char triomphal, fut aussi épargné, et vécut pour recevoir d'Auguste la couronne de son père (1). Bien que César s'abstînt de faire valoir ses droits à un triomphe sur ses compatriotes, il ne se fit pas scrupule d'étaler leurs effigies parmi les curiosités de la procession. On porta sur des litières les images ou portraits des chefs vaincus, représentant la manière dont ils étaient morts. On voyait Scipion se jetant, en désespéré, dans la mer ; Caton se plongeant l'épée dans les entrailles; Juba et Pétréius engagés dans leur duel à mort; Lentulus poignardé par l'assassin égyptien ; Domitien percé, peut-être par derrière, pour signifier sa fuite. Seule la figure de Pompée fut écartée, par crainte de la commisération qu'elle pourrait exciter parmi le peuple, dont il était naguère le favori (2). Les spectateurs ne laissèrent pas que d'être émus.

(1) Plutarque, *Cés.*, 55. Pendant son séjour à Rome, il reçut de l'éducation, fut initié à la littérature grecque, et devint un historien respectable. μακαριωτάτην ἅλους ἅλωσιν, dit l'homme de lettres. Comparez Strabon, XVII, 3.

(2) Les illustres citoyens ainsi représentés n'étaient pas seulement ceux qui, par leur alliance avec le potentat barbare en Afrique, pouvaient être supposés avoir perdu tout droit à la considération de leurs compatriotes. Duruy, II, 520. Appien dit expressément que de tous les chefs du parti républicain, Pompée seul fut excepté.

Le cruel étalage d'une défaite et d'un désastre romain les fit réfléchir, en excitant chez eux des sentiments convenables. Mais les portraits d'Achillas et de Pothinus furent reçus avec des acclamations sans mélange ; et un immense cri de mépris accueillit l'exhibition de Pharnace fuyant éperdu loin du champ de bataille (1). Après tout, la partie la plus frappante de la cérémonie doit avoir été l'apparition des rudes vétérans dont les longues files fermaient la procession. Avec quelle ignorante surprise les enfants de la Gaule et de l'Ibérie, de l'Épire et de l'Afrique doivent avoir contemplé la splendeur de la ville dont la renommée avait retenti dans leurs cabanes natales ! Quel mépris ils devaient ressentir pour les multitudes désarmées qui grimaçaient autour d'eux ! Quel peu de souci ils devaient avoir de la dignité des consuls et des sénateurs, eux qui réclamaient comme un droit la licence de hurler des chants dérisoires aux oreilles de leur propre chef ! Ils ne pensaient guère que de graves historiens tiendraient compte de leurs grossières plaisanteries de camp, pour y trouver des preuves contre la réputation de leur illustre chef ; encore moins songeaient-ils à la puissance nouvelle que la classe militaire allait dès lors constituer dans l'État. Rome, en fait, leur appartenait, mais c'était un secret qu'ils n'étaient pas encore au point de découvrir.

Largesses distribuées aux soldats et au peuple. — Cependant la satisfaction de ses soutiens armés était la première condition à laquelle le pouvoir suprême du dictateur pût désormais se maintenir dans la cité. Un autre objet d'une importance à peine moindre, c'était assurément de s'assurer

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 101 Comparez une représentation semblable dans le triomphe de Scipion tel qu'il a été décrit par Silius Italicus, XVII, ad fin. :

« Sed non ulla magis mentesque oculosque tenebat
Quam visa Hannibalis campi fugientis imago. »

le bon vouloir de la population urbaine. Pendant que les soldats recevaient chacun un don de vingt mille sesterces, les droits de la multitude beaucoup plus grande des libres citoyens ne furent pas évalués à moins de quatre cents sesterces par personne; spécialement parce que comme gratification supplémentaire, on leur fit la remise d'une année de loyer (1). On ne voit pas en quoi cette faveur différait de celle pour laquelle Cœlius et Dolabella avaient excité leurs troubles; mais le dictateur avait si vaillamment résisté à toute tentative pour mettre de côté les justes prétentions des créanciers, dans les occasions antérieures, que l'on ne peut guère douter que dans ce cas il n'ait indemnisé les propriétaires sur le trésor public. Les citoyens furent fêtés en masse à un magnifique banquet où les vins de Falerne et de Chio, les produits les plus choisis de la Grèce et de l'Italie coulèrent à flots de la barrique même; et pour lequel dix mille lamproies, la friandise la plus recherchée de l'épicurien romain, furent fournies par un seul nourrisseur (2). La vaste multitude se coucha devant vingt-deux mille tables, chaque table ayant ses trois lits, et chaque lit, on peut le supposer, ses trois hôtes; de sorte que le nombre total des fêtés peut s'être élevé à près de deux cent mille (3). Quand César entra dans ses fonctions de censeur, le nombre de ceux qui profitèrent de la distribution publique de blé fut estimé à trois cent vingt mille. Par une enquête sur leurs droits, comme citoyens de pure origine et résidents, il fut en état d'en retirer de cette liste (4) jusqu'à cent cinquante

(1) Les sommes mentionnées sont équivalentes à environ 200 liv. sterl. et 4 liv. sterl. respectivement.

(2) Plin, *Hist. nat.*, XIV, 17, IX, 81; Varron, *de Re rust.*, III, 17.

(3) Les paroles de Plutarque, *César*, 55; sont : ἑστιάσας ἐν δισμύριοις καὶ δισχιλίοις τρικλίνοις ὁμοῦ σύμπαντας.

(4) Suétone, *Jul.*, 41; Dion, XLIII, 21. Assurément les paroles de

mille. En y ajoutant le reste des sénateurs et des chevaliers, le peu d'individus riches qui avaient pu dédaigner de prendre part à une *distribution publique*, le total correspondra assez exactement au nombre des hôtes impériaux tel qu'il est calculé plus haut.

Exhibition de jeux de gladiateurs. — Les spectacles publics qui accompagnèrent ces gratifications, furent exécutés sur une échelle de plus grande magnificence que ceux mêmes que Pompée avait récemment donnés. Il n'y avait rien en quoi les magistrats de la république missent plus d'ostentation à lutter l'un contre l'autre, que dans le nombre de bêtes sauvages et de gladiateurs qu'ils jetaient dans l'arène. Le goût naturel du peuple italien pour les spectacles et les momeries dégénéra de plus en plus en amour du sang; mais en ceci, comme en toute autre chose, l'ambition de César fut de dépasser ses prédécesseurs, et l'extrême férocité des spectacles de carnage, auxquels il se complut à assister, excita de l'horreur même chez la brutale multitude (1). Les combattants dans les jeux du cirque étaient, soit des gladiateurs de profession, qui louaient leurs services pour un certain nombre d'années, soit des captifs pris à la guerre, ou enfin des criminels publics. Mais César fut, peut-être, le premier à encourager de simples citoyens à faire montre de leur adresse et de leur valeur dans ces com-

Suétone ne souffrent pas d'autre explication : « Ex viginti trecentisque millibus accipientium frumentum e publico ad centum quinquaginta retraxit. » Tite-Live, cependant, est supposé avoir donné une explication différente (*Epit.* CXV) : « Recensum egit quo censa sunt civium capita centum quinquaginta millia, » et il est suivi par Drumann et d'autres. Il en est de même de Plutarque. C'est très probablement une erreur de l'abréviateur, répétée ensuite par les écrivains suivants. Dion se contente de dire que le nombre fut réduit de près de moitié.

(1) Dion, XLIII, 24.

bats mortels. Il permit à plusieurs hommes de rang équestre, et dont l'un était fils d'un préteur, de se ravaler aux yeux de leurs compatriotes en s'exposant ainsi aux regards du public. Ce ne fut que lorsqu'un sénateur nommé Fulvius Setinus demanda la permission de prostituer sa dignité de la sorte, que le dictateur fut enfin excité à mettre une entrave aux progrès de la dégradation.

Dédicace du forum Julien. — Si le peuple de Rome fut dégoûté de la boucherie qu'on l'invitait à applaudir, il semble qu'il fut offensé aussi des vastes sommes englouties dans ces spectacles. fastueux (1). Il eût préféré, peut-être, que les dons qu'on lui avait faits eussent été plus grands; et il en résulta, même chez les soldats, des symptômes de mutinerie et de mécontentement. Aucune des profusions de César n'excita plus d'admiration que le voile de soie qu'il fit tendre au dessus des têtes des spectateurs dans le cirque. Cette belle matière ne se tirait que de l'extrémité la plus reculée de l'Inde; et à cette époque, elle était extrêmement rare et précieuse à Rome. Trois siècles plus tard, elle était encore si coûteuse, qu'un empereur romain défendit à sa femme le luxe d'un habillement de la plus fine soie, sans mélange d'un tissu plus vulgaire (2). Mais les dépenses impériales avaient un objet plus permanent et plus digne. C'était le splendide forum dont César avait depuis longtemps jeté les fondements avec les dépouilles de ses guerres gauloises. Entre le vieux forum romain, et le pied du Quirinal, il fit enclore un vaste espace par des files de corridors de marbre, unissant en un ensemble des salles de justice, des chambres de commerce, et des arcades pour la récréation publique. Au centre fut élevé un temple à Vénus

(1) Dion, XLIII, 24.
(2) Vopisc. *Aurel.*, 45.

l'Ancêtre, la patronne, à laquelle César avait consacré un devant de cuirasse en perles de Bretagne (1), il devait avoir employé ce nom comme mot d'ordre au jour de ses plus grandes victoires (2). Il compléta alors la série de ses spectacles triomphants par la dédicace de cet ouvrage favori (3). Il resta pendant des siècles un monument remarquable de la gloire et de la magnificence du premier des Césars. Ses successeurs furent fiers de grouper à côté de nouveaux arcs et de nouvelles colonnes, et inscrivirent leurs noms sur les édifices qu'ils érigèrent en relation avec lui. Finalement, Trajan coupa à travers l'escarpement déprimé qui unissait le Capitolin au Quirinal et empêcha les forums impériaux de s'étendre davantage. Il remplit la tranchée d'une nouvelle rangée d'édifices, occupant autant de terrains que les ouvrages réunis de ses prédécesseurs de ce côté. La profondeur de son excavation est indiquée, dit-on, par la hauteur de la colonne qui porte son nom (4).

(1) Plin., *Hist. nat.* IX, 57.

(2) Il avait voué cette offrande à la déesse, le matin de la bataille de Pharsale. Appien, *Bell. civ.*, II, 102.

(3) « Kalend. Pincian., VI, Kal. octob. Veneri genitrici in foro Cœsar. » Orell. *Inscrip.*, II, 399. Suivant Dion, la consécration eut lieu le jour du dernier triomphe : ce fut donc le 26 septembre A, U. 708. La série des spectacles triomphaux fut comprise dans une période d'un mois. Elle doit donc avoir commencé environ à la fin d'août, et les préparatifs ayant sans doute été faits d'avance, il n'est pas vraisemblable que César ait retardé la célébration plus de quelques semaines après son retour en Italie. Cette considération semble confirmer le calcul (pag. 148) d'après lequel il fut vingt-huit jours dans son passage de Caralis à Rome.

(4) L'inscription sur la base de la colonne porte : « Ad declarandum quantæ altitudinis mons et locus tantis operibus sit egestus. » L'interprétation la plus raisonnable semble être que la hauteur de la colonne indique le point d'où le sol fut taillé sur les flancs des collines du Capitolin et du Quirinal. Le terrain était sans doute plus bas au centre de la

Les républicains tiennent tête en Espagne sous Cnæus. — Campagne finale de César en Espagne, décidée par la victoire de Munda, A. U. 709. — Il faut que nous retardions, mais pour un moment seulement, notre examen des actes du dictateur dans l'exercice de ses fonctions civiles, pour relater le court épisode de son dernier exploit militaire. Les dépêches de ses lieutenants en Espagne représentaient cette province comme tombant rapidement dans les mains de la faction républicaine. Varus et Labiénus s'étaient échappés d'Afrique, et avaient rejoint l'étendard sous lequel Scapula conduisait au combat les légions désaffectionnées d'Espagne. Cnæus Pompée était aussi sorti de sa retraite dans les îles Baléares, et aussitôt qu'il parut dans leur camp, tous les chefs de l'oligarchie renoncèrent à leurs prétentions au commandement en faveur de l'homme qui représentait la renommée et la fortune de leur dernier chef. Cependant Scapula avait la confiance des soldats. Labiénus était un officier d'une habileté éprouvée et d'une grande réputation, et Varus avait au moins occupé les plus hauts commandements militaires; tandis que Cnæus lui-même était personnellement inconnu aux légions d'Espagne, et sa seule action de guerre avait été un audacieux exploit naval. C'est à ce point que des revers répétés avaient abattu l'ardeur du vieux parti romain, qui s'était réveillé pour un moment en Afrique avec une vaine allégresse de se trouver délivré de l'ascendant de son champion militaire. Cnæus, de son côté, semble avoir considéré la lutte renaissante sous le point de vue d'une querelle privée. Son cri de guerre n'était pas *Rome*,

partie creusée. Mais la hauteur de la colonne est fixée à 130 pieds, tandis que les sommets du Capitolin et du Quirinal ne sont pas respectivement à plus de 137 et de 151 pieds au dessus du niveau du Tibre. Bunsen, *Beschreibung Roms*, I, 31.

Liberté ou *le Sénat*, mais *Pietas*, *Amour filial* (1). La désaffection s'était glissée parmi les soldats de César; un grand corps s'en était enrôlé sous leurs nouveaux chefs; leur nombre s'était augmenté par des enrôlements provinciaux; on avait fait entrer dans les rangs jusqu'aux esclaves (2); pendant que les cités et les États de la Péninsule prêtaient leur aide plus ou moins ouvertement à la cause. Ce n'était pas dans les parties les plus éloignées de la province, ou parmi les principautés indigènes à demi subjuguées, mais au centre de l'influence et de la civilisation romaines, à Corduba même, que l'étendard des aventuriers était déployé. César avait terminé les cérémonies de son quadruple triomphe; et il était profondément engagé dans la tâche ardue d'une législation pour le nouveau système de gouvernement qu'il avait entrepris d'élever, quand il trouva nécessaire de mettre de côté toute autre occupation pour rencontrer une fois encore ses ennemis les armes à la main. La navigation de ces temps-là était si incertaine et si lente, qu'il choisit peut-être la route de terre à travers les Alpes et les Apennins, afin d'atteindre sa destination avec plus de rapidité (3). Les détails de la campagne dans laquelle il se plongea sur-le-champ nous sont donnés, mais très obscurément, dans le dernier de cette série de mémoires contem-

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 104.

(2) Idem, *ibid.*, 103.

(3) Appien (*loc. cit.*), dit que César arriva en Espagne de Rome en vingt-sept jours, accompagné d'une partie de son armée; Suétone (*Jul.*, 56) qu'il atteignit la *Province ultérieure* en vingt-quatre. Strabon semble s'appuyer sur les mêmes autorités qu'Appien (III, 4). De Rome à Corduba ou Obulco, il y a plus de mille milles, distance qu'il est totalement impossible à une armée d'accomplir dans la plus longue de ces périodes. L'auteur du *Commentaire sur la guerre d'Espagne* se contente de l'expression « celeri festinatione, » et Dion le suit prudemment.

porains qui nous ont guidé jusqu'ici à travers l'histoire militaire de l'époque. Au point de vue de la composition, il trahit moins de fini littéraire qu'aucun des ouvrages de la même famille. Le rude soldat qui semble en avoir été l'auteur, n'hésite pas à raconter sans déguisement, dans toute leur énormité, les cruautés qui souillèrent la conduite des deux partis. La réputation d'humanité de César y a plus à souffrir que dans tout autre récit contemporain de ses actions. La campagne offre, il est vrai, une suite de boucheries des deux parts. Mais Cnæus fut, peut-être, le plus sauvagement féroce de tous les capitaines des guerres civiles (1). Les scènes du dernier acte de la liberté romaine furent jouées dans la vallée du Guadalquivir et dans les défilés de la Sierra Blanca. Après divers mouvements décousus, dont la narration ne nous donne qu'une idée confuse, nous trouvons enfin les armées rivales rangées en bataille sur le champ de Munda (2). César était à ce moment supérieur en nombre et spécialement en cavalerie (3); mais l'ennemi était avantageusement posté, et se battit bien : jamais, dit-on, le grand conquérant ne fut si près de la défaite et de la ruine. Comme dans d'autres occasions critiques, il montra tout le courage personnel d'un simple soldat, arrachant un bouclier à l'un des légionnaires, et se précipitant à dix pas de la ligne de l'ennemi, où il fut le point de mire de deux cents javelots. Les officiers furent les premiers à se jeter en avant pour le protéger de leurs corps; et les soldats, au comble même de leur panique, furent rappelés à eux-mêmes par ce splendide exemple. Lorsqu'enfin la bataille fût gagnée; on dit que César remarqua qu'il avait souvent com-

(1) Comparez une lettre de C. Cassius à Cicéron (*ad Div.*, XV, 19).
(2) Monda, le moderne Monda, entre Ronda et Malaga.
(3) Auctor *Bell. Hispan*,, 30.

battu pour la victoire, mais jamais auparavant pour la vie (1).

Destruction des chefs républicains et mort de Cnæus. — Trente mille hommes périrent dans ce combat décisif; et parmi eux Varus, Labiénus, et beaucoup d'autres appartenant au reste de la noblesse romaine. Cnæus fuit du théâtre de son désastre, et gagna la côte avec quelques adhérents. Il s'était réfugié à bord d'un vaisseau et s'occupait de mettre à la mer, quand, par accident, il s'embarrassa le pied dans une corde. Un serviteur trop zélé, en cherchant à le dégager, lui blessa le cou de pied avec une hâche. Il fut forcé alors de débarquer de nouveau dans le but d'obtenir des secours chirurgicaux. Sa retraite fut découverte par ceux qui le poursuivaient, et il fut forcé de la quitter et de gagner les forêts. Accablé de fatigue et de désespoir, il se laissa tomber au pied d'un arbre. On l'y surprit bientôt, et il fut tué après une triste lutte (2). Sa tête fut présentée au vainqueur avec celles de ses compagnons d'armes; et ainsi fut publiquement notifiée la défaite et la ruine complète des aventuriers.

Sextus seul se maintient en armes. — De tous les chefs du parti sénatorial, Sextus Pompée était alors le seul survivant. Il s'était échappé du champ de Munda et avait cherché un asile dans les districts les plus sauvages de la province citérieure. Il n'avait rien à espérer de la clémence du vainqueur qui avait montré une animosité inaccoutumée contre sa

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 104. La bataille fut livrée le 17 mars. A. U. 709 : « Ipsis liberalibus fusi fugatique Pompeiani. » Auctor., *Bell. Hispan.*, 31. Ovid. *Fast.*, III, 713 : « Tertia post Idus lux est celeberrima Baccho, » c'est à dire le troisième jour inclusivement. Le jour des Ides était le 15 d'après le calendrier Farnès. XVI cal. Apr. Liber. « Libero in ca.... Cæsar Hi(spaniam). » Orell. *Inscr.*, II, pag. 387.

(2) Appien, *Bell. civ.*, II, 105; Dion, XLIII, 40; Auctor *Bell. Hispan.*, 39.

famille en confisquant leurs biens patrimoniaux, et se préparait alors à célébrer son triomphe sur eux comme sur des étrangers et des ennemis de l'État (1). Ainsi poussé au désespoir, il communiqua une nouvelle ardeur aux habitudes de pillage des tribus parmi lesquelles il avait cherché un refuge, et continua à défier la puissance des autorités provinciales. César s'occupa lui-même pendant quelques mois de reconstituer le gouvernement d'Espagne, en prenant des précautions pour subjuguer entièrement le parti qui avait montré tant de vitalité de ce côté. La bataille de Munda fut livrée le 17 mars; mais le dictateur ne fut pas libre de retourner en Italie avant septembre, après une absence de dix mois.

Troubles en Syrie. — L'attitude hostile du dernier des Pompée, en Espagne, n'était pas la seule exception à la tranquillité qui régnait en général dans tout l'empire. En Gaule, les Bellovaques s'étaient levés en armes; mais ce mouvement fut rapidement étouffé par Décimus Brutus, le proconsul de la province nouvellement conquise (2). Dans l'extrême Orient, toutefois, le parti républicain continuait à tenir tête, sous la direction de Cœcilius Bassus (3). Son champion était un obscur chevalier, et ses forces étaient insignifiantes. Elles consistaient principalement en deux légions que Bassus avait détournées de leur fidélité à Sextus César, le commandant aux soins duquel la Syrie avait été confiée par son parent (4). Mais la proximité des Parthes, toujours guettant une occasion de blesser les flancs de leurs grands rivaux, rendait formidable tout mouvement de ce

(1) Appien, *Bell. civ.*; Cicéron, *ad Att.*, XII, 37; Dion, XLV, 10; Strabon, III.

(2) Tite-Live, *Epist.* CIV.

(3) Idem, *ibid.*, Dion, XLVII, 26; Strabon, XVI, 2; Auctor., *Bell. Alex.*, 78.

(4) Auctor *Bell. Alex.*, 66.

côté. Sextus César fut tué par ses soldats, et Bassus prit possession de la ville d'Apamée, qu'avec le secours des ennemis de la nation, il continua à tenir contre les faibles tentatives qui furent faites pour l'en déloger. Le dictateur avait l'œil sur lui, et méditait déjà sa perte; mais pour le moment il se contenta de laisser sa témérité impunie, tandis qu'il s'attachait à consolider sa propre puissance à l'intérieur par une législation vaste et hardie.

CHAPITRE IV

Législation de César. — Ses lois somptuaires. — Accroissement du nombre des sénateurs — Limitation de la durée des gouvernements provinciaux. — Extension du droit de cité. — Distribution de terres aux vétérans. — Mesures pour multiplier la population libre de l'Italie. — Les *judicia* assignés aux sénateurs et aux chevaliers à l'exclusion des tribuns du trésor. — Répression des crimes de violence et abolition des corporations. — César médite l'établissement d'un système uniforme d'administration. — Il se propose de compiler un code de lois et d'exécuter une carte complète de l'empire. — César patronne la littérature. — Sa réforme du calendrier. — Ses réformes sont vues avec jalousie par les nobles. — Il est accusé d'orgueil et d'arrogance. — La conduite de Cléopâtre tend à le rendre impopulaire. — En même temps il est flatté et sa clémence exaltée. — Il congédie ses soldats et se repose sur la faveur des citoyens.

Coup d'œil général sur l'esprit de la législation de César. A. U. 709. Av. J.-C. 45.— Nous avons suivi maintenant la carrière de César jusqu'au point où sa suprématie se trouve définitivement établie, et où le défi hautain d'une oligarchie licencieuse s'est éteint dans le murmure d'une faction dispersée et proscrite. Nous l'avons vu commencer sa carrière politique par la défense des droits populaires, identifiés avec le héros de sa maison. Il les revendiquait avec une véhémence intrépide, dans laquelle il est impossible de ne pas reconnaître la sincérité de son dévoûment. Les premiers pas de tout champion populaire sont hardis et décidés. Au début, il a devant lui un but distinct. Il connaît ses griefs, sinon leurs vrais remèdes. Il peut se tromper lorsqu'il procéde en s'imaginant

reconstruire; mais quant à ce qu'il détruit, il n'y a pas de déception possible. Ses jours et ses années sont marqués par la démolition successive de choses réelles et substantielles, tandis que ses nouvelles créations ne sont peut-être rien de plus que des idées. Tel cependant ne fut pas le cas pour César. Dès l'époque, en effet, de sa première entrée dans la vie publique, il avait signalé son nom en renversant, une à une, les forteresses des anciens priviléges, et, dans l'ardeur de l'attaque, gêné dans le choix des moyens, et contraint dans ses impulsions naturelles, il eut peu d'occasion de s'appliquer au travail de la rénovation. Aussi, quand les ruines du passé commencèrent à être déblayées, il fut étonné de voir la grandeur du vide qu'il avait fait. Maintenant s'imposait à lui la question solennelle de savoir comment se remplirait de nouveau cet espace désolé; et, dans la hardiesse et l'originalité de ses vues, il trouva une solution convenable. Mais l'ouvrage à achever était long, et le temps qui lui était accordé bien court. Nous le verrons, toutefois, élever plus d'un monument durable d'utilité et de justice, et témoigner qu'il en projetait d'autres sur une échelle encore plus magnifique, tandis qu'un grand nombre de vastes conceptions, dont il ne lui fut pas même permis d'esquisser le contour, flottaient évidemment dans son esprit. Il ne jouit guère d'un pouvoir incontesté que pendant un an et demi, comprenant un intervalle de dix mois d'absence hors de la ville. Il était donc impossible que ses idées, quelque longtemps qu'il pût les avoir couvées réellement, pussent recevoir leur réalisation complète et méthodique. Nous sommes d'autant moins capables d'apprécier avec exactitude la clarté des idées de César, et leur développement progressif, qu'il n'existe aucun document de l'ordre dans lequel ses actes législatifs se sont succédé l'un à l'autre. Nous ne savons pas à quel point sa législation fut

interrompue par son départ pour l'Espagne, et nous n'avons pas les moyens de juger si ses réformes gagnèrent en hardiesse ou perdirent en justice impartiale, quand sa puissance parut assurée par sa victoire finale. Il eût été du plus haut intérêt de remarquer comment une idée peut avoir poussé des rameaux dans un grand nombre de directions nouvelles; combien de diverses mesures imparfaites peuvent avoir conduit à un résultat harmonieux. Mais les mesures elles-mêmes, dans la forme confuse et décousue où elles se présentent à nous, indiquent d'une façon décisive l'existence dans l'esprit de leur auteur d'un vaste plan pour l'entière reconstruction de la politique nationale. Le principe général qui les pénètre est l'élévation d'une classe moyenne de citoyens, dans le but de constituer la source première de toute autorité politique. Le chef ostensible de l'État doit être en fait la créature de ce corps, son favori, son patron, son législateur, et son capitaine. C'est à ce corps qu'il devra son existence politique (1). Il a à veiller au maintien d'un certain équilibre entre les forces populaires, domptant avec la même fermeté le mécontentement d'une noblesse abaissée, et les empiétements d'une ambitieuse populace. Il faut qu'il affirme comme sacrés et immuables les principes éternels de la loi et de l'ordre; mais il doit être lui-même responsable de l'application qu'il en fera, à sa propre discrétion, aux besoins

(1) Dans l'idée de Justinien, dérivée par une tradition constante des premiers temps de la monarchie impériale, le peuple est la source du pouvoir. C'est ce qu'il pose comme le premier principe de la loi publique: «Quod principi placuit legis habet vigorem, quum lege regia quæ de ejus imperio lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem concessit.» *Just.*, I, 11, 6. Comparez Gaius, *Just.*, I, 1, 5. La *lex regia* à laquelle on fait allusion ici, était comme nous le verrons ci-après, une pure fiction des juristes pour expliquer l'existence de l'autorité qu'ils trouvaient établie.

variables de la société. Cette idée du gouvernement était tout à fait nouvelle pour l'ancien monde. C'était la première conception grossière de la monarchie populaire, ce fantôme des philosophes et des juristes, qui a été si souvent esquissé en théorie, sans être jamais réalisé en pratique d'une façon permanente. L'événement prouva en effet qu'une tentative pour combiner les éléments discordants du despotisme et de la liberté (1), ne pouvait réussir que comme expédient temporaire, à la faveur d'une puissante réaction populaire, contre une période d'anarchie et de souffrances. Elle fut répétée, comme nous le verrons, à ces conditions, avec un succès limité et passager par Auguste et Nerva. Mais elle eut pour effet, soit d'échanger l'épée de l'ennemi déclaré, contre le poignard de l'assassin ; soit d'écraser toute indépendance de pensée et de parole, et de congeler dans une inaction torpide la séve de la nation. Toutefois, si elle contenait, dans l'exécution, les semences d'une dégénérescence et d'une corruption prématurée, cette expérience humaine méritait au moins, et ne pouvait manquer d'obtenir la sympathie de l'humanité.

Réformes demandées par l'esprit du siècle. — La pompe de quatre triomphes, les spectacles du théâtre et du cirque, la splendeur inouïe des décorations prodiguées à la personne du dictateur, n'étaient que des expédients frivoles pour amuser le peuple et augmenter la popularité et la dignité de son favori. Consolider la puissance conquise sur la base solide des affections nationales, c'était une entreprise beaucoup plus ardue. Les exigences du siècle, telles qu'elles se présentèrent à l'esprit de César, peuvent se résumer à l'aide des expressions du discours attribué, bien qu'avec peu d'auto-

(1) Tacite *Agric.*, 3 : « Quamquam Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuerit, principatum et libertatem. »

rité, à l'historien Salluste, mais dans lequel quelque rhéteur postérieur paraît au moins avoir donné un corps aux sentiments attribués à l'antiquité par ses propres contemporains (1). Un noble but, disait-on, se présentait à l'impérator qui aspirait à gouverner le peuple romain. Il le trouvait corrompu par l'excès du luxe, accablé de dettes, et dégradé par les vices que les dettes engendrent. Les nobles étaient égoïstes et cruels et avaient cherché dans une guerre civile le plus sûr refuge contre leurs créanciers et le seul moyen de réparer leur fortune. Mais à présent que cette faction avait été écrasée, il fallait empêcher les sources de telles passions de reprendre racine. Il fallait réprimer le luxe par des lois somptuaires; augmenter le nombre des membres des ordres privilégiés; étendre le droit de cité; fonder des colonies dans les provinces; exiger de tous également le service militaire, sans que personne pût être retenu sous les drapeaux au delà d'un terme raisonnable. Il fallait choisir les magistrats et les juges pour leurs vertus et leur noblesse, et non uniquement pour leur richesse. Ce serait en vain que l'on confierait la mise en œuvre de pareilles réformes à une république de citoyens libres et égaux; mais l'œil impartial d'un chef suprême pouvait veiller avec sécurité à leur exécution, sans que ni crainte, ni faveur, ni intérêt privé ne vinssent en entraver la réalisation (2).

Un maître unique requis pour les effectuer. — Ces conseils

(1) Il n'y pas d'autre preuves externes de l'authenticité de ces *Orationes ad C. Cæsarem* que les titres des MSS. Leur style n'a que peu de rapport avec celui de l'historien; et la liberté avec laquelle il y est parlé de l'ascendant de César comme d'un *regnum*, ne me semble pas d'accord avec le langage du temps.

(2) On peut comparer ces recommandations avec les suggestions de Cicéron (*pro Marcel.*, 8) : « Constituenda judicia, renovanda fides, comprimendæ libidines, propaganda soboles. »

représentent, sans doute, les idées que nourrissaient les Romains eux-mêmes touchant le plus urgent de leurs besoins politiques. Enveloppées comme elles le sont dans de vagues généralités, elles semblent encore désigner d'une façon suffisamment distincte, le genre de réformes qui était en réalité le plus essentiel. Elles étaient secondées assurément par le cri des provinces, qui se sentaient des titres à faire connaître leurs besoins en retour de l'appui qu'elles avaient donné au conquérant. Si la cité avouait sa faiblesse et son épuisement et se déclarait avide de recevoir de nouvelles forces par une transfusion de sang étranger, les provinciaux offraient à l'honneur de l'incorporation leurs meilleures et leurs plus nobles familles. Si la république demandait que l'ordre privilégié du sénat fût augmenté par l'admission de nouveaux membres, hommes de capacité et de distinction, la Gaule, l'Afrique et l'Espagne présentaient leurs fils au censeur, comme des soldats qui avaient combattu pour le nouveau gouvernement, ou des fonctionnaires civils instruits des lois et rompus au maniement des affaires publiques. Rome avait gémi sous la sévérité avec laquelle le service militaire avait pesé sur les rangs éclairés de ses citoyens ; ils avaient enduré vingt, ou trente, ou même quarante campagnes, et l'État avait persisté à leur refuser leur congé. Mais toutes les frontières de l'empire brûlaient d'enrôler leurs hardis guerriers sous l'aigle romaine, pour remplacer les Italiens agriculteurs et prendre leur part des dangers et des bénéfices de la conquête. Et si la jalouse démocratie du forum pouvait voir sans alarme l'ascendant de l'homme de qui seul elle pouvait attendre tous ces bienfaits, comment les sujets de la république se seraient-ils fait scrupule d'accumuler sur lui les honneurs et la puissance, et de le constituer l'arbitre souverain de leurs destinées ? Ce n'est que de la surveillance vigilante d'un chef unique qu'ils pouvaient

attendre quelque répression de la tyrannie de leurs gouverneurs locaux. L'intérêt de la dynastie souveraine s'opposerait naturellement à l'élévation de familles rivales sur les ruines des vaincus. Les provinces pouvaient même espérer que le maître du monde romain chercherait à contre-balancer l'autorité d'une capitale turbulente et jalouse, en favorisant l'émulation de ses anciennes rivales en Grèce et en Afrique. Telles étaient peut-être les vagues espérances avec lesquelles les populations indigènes de l'Orient et de l'Occident s'étaient rangées uniformément du côté de César pendant ses campagnes contre l'oligarchie. Elles se joignaient maintenant au grand corps des citoyens, pour le presser de suggestions presque semblables.

Lois somptuaires de César. — Il abrége arbitrairement le terme de charge des consuls et augmente le nombre des sénateurs. — César ne fut pas effrayé de la grandeur de la tâche qui lui était ainsi imposée. Il avait de grands exemples devant lui, dans les projets de Drusus et dans la législation de son propre parent, qui avait porté la loi Julia pour l'admission des Italiens au droit de cité, non moins que dans la politique de Sertorius, dont la sage générosité avait ressuscité l'image de Rome elle-même sur les rivages de la péninsule ibérique. Sur quelques points de détail, il avait aussi pour le guider l'expérience des réformes de Pompée ; elles avaient au moins le mérite d'être sans péril, modérées, et pouvaient séduire bien des gens par leur justesse spécieuse. Parmi les premiers règlements du dictateur, il y en eut un pour restreindre le luxe des vêtements et de la table, et d'autres objets d'ostentation et de prodigalité (1). Les anciens législateurs, on le sait, ne renoncèrent jamais au futile espoir

(1) Suétone, *Jul.*, 43 ; comparez Cicéron, *ad Div.*, VII, 26 ; IX, 15 ; *ad Att.*, XIII, 7.

de contenir, par des décrets en forme, l'extravagance privée; mais, bien que l'expérience eût uniformément démontré la futilité de tels expédients, on peut encore alléguer pour excuser César, que sa nouvelle position comme souverain plaçait sa législation en cette matière, sur un pied différent de celle des magistrats chargés sous la république de la surveillance des mœurs. Il pouvait, en effet, continuer à veiller à l'exécution de ses propres lois, sans être forcé de les abandonner, aussitôt après leur confection, à l'autorité de successeurs indifférents ou hostiles. Il était forcé aussi de considérer que la charge de censeur des mœurs qu'il remplissait virtuellement lui imposait aux yeux du peuple le devoir spécial d'arrêter les progrès du luxe aristocratique; et dans ce cas, du moins, la démocratie demandait que les traditions de la république fussent respectées. Il est vrai que la législation de César, dans cette voie, ne fit qu'ajouter un exemple de plus à la longue liste de semblables échecs. Il n'y eut que sa présence dans la ville et sa vigilance personnelle qui pussent assurer même un semblant de soumission à sa loi. La mortification qu'il ressentit de ce résultat semble montrer qu'il avait fait plus de fond sur cet expédient que nous ne nous y serions attendus d'après sa sagacité naturelle. Sans doute l'objet réel qu'il avait en vue était moins de réprimer une extravagance vicieuse, que de briser la prééminence des classes les plus riches. D'autres moyens s'offraient dans ce but, d'un effet plus sûr ainsi que d'un caractère plus juste. En réduisant le terme des gouvernements provinciaux à un an dans les provinces prétoriennes et à deux au plus dans les consulaires (1), on ouvrait à un plus grand nombre de candidats l'accès à ces postes lucratifs, et on réduisait leurs profits dans la même proportion. César put du même coup

(1) Cicéron, *Philipp.*, I, 8; Dion, XLIII, 25.

satisfaire à la masse des prétentions dont il était accablé et donner de nouveaux développements à sa politique. Il se complut à avilir les plus hautes charges de la république, en distribuant les honneurs à ses partisans suivant une succession rapide. Les consuls, à son instigation, furent élus pour le terme raccourci de six, de trois, ou même de deux mois (1). Cependant, il ne s'aventura pas à recommander un étranger aux suffrages du peuple, auquel il feignait encore de s'en rapporter pour la nomination aux plus hautes magistratures (2). Le cas était différent quand la nomination ne dépendait que de lui. En révisant la liste du sénat, en sa qualité de censeur, il éleva celui-ci à neuf cents, près du double, probablement, du nombre qu'il avait eu dans les derniers temps. Quand nous considérons combien de membres de ce corps avaient succombé à la guerre, ou s'exilaient encore volontairement de la ville, outre ceux que César, dans l'exercice de ses fonctions spéciales, raya de la liste pour leur mauvaise conduite ou leur pauvreté, nous ne pouvons douter que plus des deux tiers du nombre total ne fussent de nouvelle fournée. Ils ne provenaient pas d'ailleurs, pour la plupart de l'élévation de citoyens romains des autres classes. Il était de la politique de César de placer ses alliés des provinces sur les mêmes bancs que les orgueilleux descendants de ceux qui avaient conquis leurs pères. Le représentant de plus d'une vieille maison patricienne, glorieuse des images de prêteurs, de consuls et d'impérators dont ses vestibules étaient pleins, se figurait voir dans les nouveaux

(1) Dion (XLIII, 46) dit, même pour quelques jours; comparez Lucain, V, 399.

(2) Cornél. Balbus, le premier étranger qui obtint cet honneur (Plin., *Hist. nat.*, VII, 44) ne fut pas consul avant l'an 714, après la mort de César. Dion, XLVIII, 32.

sénateurs dont il était forcé d'honorer la toge romaine, les même rudes visages qui, en saies gauloises, avaient suivi le char du vainqueur et orné son triomphe (1).

Extension de la franchise romaine aux provinciaux. — Les Romains exerçaient leur esprit sur ces étrangers parvenus, se perdant au sein de la forêt de colonnes qui remplissaient les places publiques de la ville; et on posait des affiches recommandant aux bons citoyens de ne pas les guider au palais du sénat (2). Mais, en quelque endroit qu'ils errassent sur les bords du Tibre, les Gaulois et les Syriens pouvaient voir leur Rhône et leur Oronte se mêler à ses eaux troublées (3). Les masses d'étrangers qu'ils rencontraient dans les rues et dans les théâtres, pouvaient leur rappeler que Rome était alors même, en un certain sens, envahie par les barbares. Quand César réduisit les prétendants au blé de l'État, de trois cent vingt mille, à un peu plus de la moitié de ce nombre, nous devons supposer qu'une grande partie de ces exclus étaient des étrangers, qui s'étaient frauduleusement présentés comme de vrais enfants de la république. Mais il dédommagea ces solliciteurs désappointés par une large mesure d'affranchissement. Ce fut une politique sage et humaine que de déclarer tous les praticiens de médecine, tous les professeurs de sciences et de connaissances libérales, aptes à

(1) Suétone (*Jul.*, 80) cite, parmi d'autres plaisanteries du temps, un chant populaire :

« Gallos Cæsar in triumphum ducit, idem in curiam.
Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt. »

(2) Suétone, *loc. cit.* : « Bonum factum : ne quis senatori novo curiam monstrare velit. »

(3) Ce que dit Juvénal d'une période postérieure (*Sat.*, III, 62), était presque également applicable même au temps de César :

« Syrus in Tiberim defluxit Orontes. »

recevoir les pleins droits de la cité romaine (1). Dans les provinces, bien que ses pas fussent lents et incertains, il suivit la voie tracée par les fondateurs du parti de Marius. La liberté de la cité fut conférée à divers États en Gaule, en Espagne, et peut-être en d'autres provinces. Toute la légion Alauda, composée de mercenaires gaulois, fut enrôlée dans les rangs de la république par la réception du même honneur (2).

Il semble probable que César méditait déjà d'étendre bien davantage ce principe salutaire de l'incorporation. La Sicile était choisie pour fournir un exemple de son application graduelle, s'il est vrai qu'un projet pour conférer aux habitants de cette île le droit inférieur, ou latinité, fut trouvé dans les papiers du dictateur à sa mort (3). Il n'avait pas d'agent ni de conseiller plus confidentiel qu'un Espagnol, Cornélius Balbus, par lequel nous pouvons supposer que de telles mesures étaient suggérées. Mais le sort de Drusus doit avoir toujours été devant les yeux de l'homme d'État romain, qui cherchait à amalgamer les races conquises. César recula, ou il remit le développement de ses idées libérales, et ne put laisser derrière lui que des précédents isolés pour une politique généreuse, au lieu de mettre complétement à exécution le principe lui-même.

Terres assignées aux vétérans. — L'assignation de terres aux vétérans était une mesure sanctionnée par la coutume, et par des actes législatifs répétés. César, toutefois, fut à cet égard plus magnanime que Sylla. Il méprisa la politique de

(1) Suétone, *Jul.*, 42. La franchise était aussi donnée comme récompense pour de l'argent dépensé en améliorations, comme en bâtisses. Gaius, *Inst.*, I, 33 ; Thierry, *Gaule*, I, 75.

(2) Suétone, *Jul.*, 24.

(3) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 12.

ruse, consistant à implanter en Italie un groupe de colonies militaires, de manière à former un camp de ses partisans, à portée du gouvernement central. Çà et là, sans doute des terrains furent assignés dans la Péninsule aux légionnaires licenciés, mais ils n'étaient ni étendus, ni contigus l'un à l'autre (1). Il n'était point resté en deçà des Alpes de portion de domaine public, que l'État pût distribuer en présents; il y avait eu comparativement peu de confiscations des possessions de l'ennemi; et il ne paraît pas que le gouvernement soit allé sur le marché pour acheter des terres dans le but d'en disposer de la sorte. On ne peut douter que plusieurs des adhérents les plus obstinés de Pompée, n'eussent été spoliés sous divers prétextes (2). Mais la voix de la remontrance pouvait se faire écouter. Cicéron eut la licence de plaider pour un ami ou un client, et le cri qu'il jeta était dirigé plutôt contre des fautes accidentelles, que contre des torts intentionnels (3). On respecta les droits des possesseurs de terre, même là où leurs biens s'offraient le plus commodément à l'occupation; et les vétérans furent généralement disséminés sur la surface du pays, au lieu d'être rassemblés, comme sous Sylla, en masses compactes (4). On n'éta-

(1) Suétone, *Jul.*, 38; Dion, XLII, 54.

(2) La villa de Varron à Casinum avait été confisquée par Antoine (Cicéron, *Phil.*, II, 40). Son propriétaire avait abusé de la clémence de César, en se réfugiant au camp pompéien en Epire, après s'être rendu au vainqueur en Espagne. Comparez Cicéron, *ad Div.*, I, 32, et Varron, *de Re rust.*, I, 4. Cependant César étendit sur lui son pardon une seconde fois, et lui conféra dans la suite de nouvelles faveurs.

(3) Cicéron, *ad Div.*, IX, 17, XIII, 8.

(4) Comparez le récit donné par Tacite de l'ancien mode d'assigner des terres (*Ann.*, XIV, 27) : « Olim universæ legiones deducebantur cum tribunis et centurionibus et sui cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate rempublicam efficerent. »

blit en Italie que six colonies insignifiantes, nommément à Bovianum, à Véies, à Aufidène, à Casilinum, à Calatia et à Lanuvium (1). Mais il n'y eut pas moins de quatre-vingt mille citoyens romains transplantés au delà de la mer pour fonder de nouvelles cités. Carthage et Corinthe furent appelées à sortir de leurs ruines (2). C'était une entreprise hardie et généreuse que de relever les deux grandes villes maritimes du monde occidental, pour lesquelles Rome avait montré si longtemps une jalousie si peu noble.

Tentatives pour combattre l'accroissement du travail esclave en Italie. — L'établissement des vétérans sur le sol de l'Italie fournit peu d'augmentation directe à la population du pays; et l'expérience faite, dans des occasions récentes, de transplantations semblables, avait prouvé à l'évidence qu'un tronc si affaibli et si énervé ne pouvait produire de progéniture ni nombreuse ni robuste (3). Mais le centre de l'empire avait été plus épuisé par les guerres civiles qu'aucune des provinces. Depuis les Gracches, au moins, on remarquait avec étonnement et épouvante, la rapide disparition de la population libre. Si le nombre d'habitants vivant sur le sol de la Péninsule n'avait pas diminué, il était trop certain que les races indigènes indépendantes avaient cédé la place, dans presque toute son étendue, à une constante importation

(1) Panvin., *de Imp. Rom.* C., XI.

(2) Suétone, *Jul.*, 42; Plutarque, *Cés.*, 57; Dion, XLII, 50; Strabon, XVII, 3, 15; Pausan., II, 1, 2.

(3) Comparez Tacite, *Ann.* XIV, 27: « Veterani... adscripti, non tamen infrequentiæ locorum subvenere. — Neque conjugiis suscipiendis neque alendis liberis sueti orbas sine posteris domos relinquebant. » Ceci naturellement n'était pas sans exception. Horace parle de « Pueri magnis e centurionibus orti » (*Sat.*, I, VI, 74), les rustiques descendants de ces colons vétérans, et Tacite donne à entendre la même chose (*Ann.*, III, 75): « Ateius... avo centurione Sullano. »

d'esclaves. Les remèdes auxquels César eut recours nous paraîtraient aussi frivoles qu'ils étaient arbitraires, s'il ne nous était pas permis de n'y voir que les premiers contours, encore imparfaits, d'un plan plus compréhensif. Il défendit à tous citoyens entre l'âge de vingt ans et celui de quarante, de rester plus de trois ans à l'étranger; en même temps, il plaça sous des restrictions plus spéciales, comme un objet de politique d'État, les mouvements des jeunes membres des familles sénatoriales. Il exigea aussi que les propriétaires de troupeaux, et de grandes étendues de terres en Italie, exclusivement consacrées à l'entretien des bestiaux, employassent le travail libre pour au moins un tiers du tout (1). Il fallait à de telles lois, pour être exécutées constamment, la surveillance vigilante d'un souverain. Elles tombèrent, de fait, immédiatement en désuétude, ou plutôt, elles ne reçurent jamais d'exécution. Leur seul résultat fut alors de prouver que César s'apercevait d'une des tendances fatales du siècle, sur laquelle étaient déjà ouverts les yeux de la plupart des hommes d'État. En un point particulier, il entrava un certain bien que son rival avait provoqué sans le vouloir. Pompée avait distribué du blé sans faire d'enquête rigoureuse sur le droit de cité des partageants. Il se trouva que cela encourageait indirectement l'affranchissement d'esclaves, qui, recevant dès lors une part dans les largesses publiques, devenaient moins onéreux pour leurs maîtres comme libres travailleurs, qu'ils ne l'étaient dans leur premier état. Cet effet, pour autant qu'il se produisait, fut sans doute entravé par la sévérité fiscale de César. Mais en fait la grande cause qui eut pour effet de stimuler l'accroissement du travail esclave fut la charge de la conscription

(1) Suétone, *Jul.*, 42. Cette loi n'était que la résurrection d'une ancienne mesure, ayant le même but. Appien, *Bell. civ.*, I, 8.

militaire, qui ne tombait que sur les classes libres. C'est ce qu'aperçurent les successeurs de César au pouvoir suprême, et ce qu'il entrevit évidemment lui-même.

Le jus trium liberorum. — Une autre série de règlements, bien que conçus dans un but analogue, eut un sort très différent. Les priviléges que le dictateur assigna à la paternité devinrent la base d'une législation subséquente, très développée, et établirent dans la jurisprudence romaine certains principes dont elle ne se départit plus jamais. L'importance relative qui était attachée à la population de différentes parties de l'empire, fut indiquée par une échelle graduée. Le père d'une famille de trois enfants légitimes nés à Rome, de quatre, en Italie, de cinq dans les provinces, jouissait de l'exemption de certaines charges personnelles (1). César connaissait, paraît-il, la faiblesse des deux sexes. S'il encouragea les instincts paternels par le bienfait d'une immunité de taxes, il flatta ceux de l'autre parent par un appel à la vanité féminine. Les plus fières parmi les anciennes matrones s'étaient vantées de n'avoir d'autres joyaux que leurs enfants; mais les mères modernes gracques pouvaient mettre leur gloire dans le privilége spécial d'aller en litière, de se vêtir de pourpre et de porter des colliers de perles (2).

Les judicia limités à l'ordre sénatorial et à l'ordre équestre. — En pourvoyant à la bonne administration de la justice et à la sûreté de la république, César fut forcé en bien des cas, d'abandonner la politique que son parti avait soutenue. Il restreignit les ordres de citoyens, desquels il fallait tirer les juges, aux sénateurs et aux chevaliers; excluant ainsi la plus

(1) Aulu-Gelle mentionne des cas dans lesquels la paternité et le nombre d'enfants donnait la préséance.

(2) Suétone, *Jul.*, 43; Eusèbe, *Chron.*, a. 1972, auquel se réfère Dureau de la Malle, II, 240.

populaire des classes auxquelles ce privilége s'étendait auparavant, celle des tribuns du trésor (1). Quelles que fussent les altérations précises qu'il effectua dans la loi de trahison, elles semblent au moins, avoir tendu à plus de rigueur et de sévérité. Le cas fut le même sans doute, pour ses dispositions contre d'autres crimes de violence, à l'égard desquels la loi avait montré jusque-là la plus vicieuse indulgence. Même quand le sang était versé, comme dans une rixe de parti, par un Milon, le citoyen romain réclamait le privilége de se retirer en exil avant le procès. Les excès illégaux dans lesquels les factions se jetaient si constamment, entouraient ce privilége d'une popularité spéciale. Mais César, bien qu'il n'osât pas l'abroger entièrement, alla jusqu'à punir le coupable d'une amende égale à la moitié de ses biens, et, dans les cas les plus odieux, de la confiscation du tout.

Dérèglement du temps, et manque de sécurité pour les personnes. — L'établissement des vétérans dans des terres détourna la grande difficulté que les gouvernements ont généralement à combattre, au retour de la paix, après une longue guerre. Il ne resta point de soldats congédiés, à rôder par le pays, désaccoutumés du travail, et corrompus dans leurs mœurs. Le désordre de l'époque ne s'aggrava pas, du moins, de ce fertile élément de trouble. Néanmoins, les guerres civiles avaient dû avoir pour effet d'accroître d'une manière effroyable le défaut de sécurité des personnes et des propriétés. L'institution de l'esclavage offrait la tentation au moins d'un crime odieux, dont les temps modernes n'ont que peu d'expérience, le vol d'enfants. Les comptóirs et les propriétés éloignées des grands propriétaires étaient autant de prisons, où des hommes libres pouvaient être détenus dans une servitude insupportable, sans possibilité

(1) Suétone, *Jul.*, 41, 42.

de faire connaître leurs injustes souffrances. Quant à la fréquence et à la publicité de l'assassinat, on peut s'en faire une idée d'après une seule allusion, que nous fournit la littérature du temps. Les écrivains didactiques, il est bon de le remarquer, avaient coutume de donner à leurs recherches la forme de dialogues ; et on tâchait généralement que dans chaque division de l'ouvrage, une conversation de ce genre fût amenée à une conclusion. C'était une sorte d'exercice d'esprit, de trouver des moyens aisés et naturels de rompre ces feintes réunions d'amis dans un but de discussion philosophique. Dans le premier livre du traité de Varron sur l'agriculture, les interlocuteurs du dialogue se rencontrent dans le temple de Tellus. Quand ils ont dit tout ce que l'auteur juge à propos de leur faire dire, il ne trouve pas de meilleur moyen de les séparer, que de faire surgir soudainement le serviteur du prêtre, pour annoncer que son maître vient précisément d'être tué par un assassin, sur une place publique. Il vient les inviter à assister le lendemain aux obsèques. Ils expriment leur satisfaction de cette attention courtoise, en se contentant de pousser un soupir sur le peu de sécurité de la vie humaine au centre de la civilisation romaine; et c'est ainsi qu'ils retournent chez eux (1).

(1) Varron, R. R., I, 69 : « Cum hæc diceret Stolo, venit libertus æditumi ad nos flens, et rogat ut ignoscamus quod simus retenti et ut ei in funus postridie prodeamus. Omnes consurgimus ac simul exclamamus, quid? in funus? quod funus? quid est factum? Ille flens narrat ab nescio quo percussum cultello concidisse, quem qui esset, animadvertero in turba non potuisse; sed tantummodo exaudisse vocem, perperam fecisse. Ipse cum patronum domum sustulisset, et pueros dimisisset ut medicum requirerent ac mature adducerent, quod potius illud administrasset quam ad hos venisset æquum sibi esse ignosci. Nec si eum servare non potuisset quin non multo post animam efflaret,

César dissout les collegia. — Une autre réforme salutaire, bien qu'impopulaire, fut la dissolution des collegia, associations qui exerçaient tant d'influence dans la capitale, enchaînant par la crainte l'indépendance des juges, et foulant aux pieds les lois. César rendit par là une tardive justice aux principes du parti qu'il avait employé sa vie à combattre, et renversa la pierre angulaire de la législation de Clodius. Cependant, en abolissant les clubs politiques, il épargna les compagnies de commerce originales, sur le modèle desquelles ils avaient été formés. Une exception fut faite aussi en faveur des juifs résidant dans la ville, à qui on permit de former entre eux une organisation dans des buts sociaux et religieux (1). Les sentiments de ce peuple avaient été particulièrement outragés par la profanation que Pompée avait infligée à leur temple. Au contraire, ils étaient disposés à regarder César comme leur vengeur, et pendant sa campagne en Égypte, ils avaient montré un zèle remarquable pour son service. En retour, il leur accorda divers priviléges; entre autres choses, il leur remit le tribut de la septième année, ou année sabbatique dans laquelle ils se faisaient encore un point de conscience de ne point semer, ni moissonner (2).

Projet d'un code de lois complet. — Les mesures de réforme qui ont été énumérées jusqu'ici se rapportent, pour la plupart, à la solution de difficultés pratiques immédiates. Pour écarter des maux actuels et pressants, César eut des

tamen putare se recte fecisse. Non moleste ferentes descendimus de cede, et de casu humano magis quærentes quam admirantes id Romæ factum, discedimus omnes. » Cet ouvrage est assigné, par Schneider (*Comment. de Vit. M. Ter. Varronis in Script.* R. R., I, 225), à l'année A. U. 717, huit ou neuf ans seulement après la législation de César.

(1) Joseph, *Antiq.*, XIV, 10, 8.

(2) Idem, *ibid.*, 6.

mouvements rapides et décisifs, bien que ses ordonnances ne fussent guère que la répétition d'essais plus anciens. D'autre part, quand il eut le loisir de regarder plus avant dans l'avenir, et de méditer des plans pour le développement d'un nouveau système d'administration, ses vues, pour autant que nous sommes en état de les découvrir, étaient plus originales; mais l'exécution en fut malheureusement ajournée, pour pourvoir à de pressantes nécessités. Considérer l'empire comme un tout complet, en balayer les anomalies d'usages et de traditions, et l'organiser suivant un système d'administration unique et uniforme, c'était une conception digne du plus grand et du plus puissant des hommes d'État romains. Mais pour faire un progrès réel dans un plan si vaste, il aurait fallu au moins la plus grande partie d'une vie; une ou deux vagues indications de sa conception jetées à la hâte dans le cours de quelques mois d'excitation fiévreuse, suffisent à peine peut-être, pour nous justifier d'attribuer à leur auteur un but déterminé, et des vues mûres à cet égard. César vécut assez seulement pour révéler son noble dessein, de réduire à un code harmonieux de lois, les décisions contradictoires des siècles précédents (1). La science de la loi était un mystère que les nobles avaient retenu en leur possession. Ils avaient prétendu en être les seuls révélateurs autorisés, jusqu'à ce qu'un partisan perfide, en eût divulgué les secrets techniques. Pendant le dernier siècle, toutefois, bien que ce voile eût été écarté dans une large mesure, le système entier avait été si embrouillé par suite des précédents en conflit, et des édits indépendants émis par les préteurs, qu'il présentait un laby-

(1) Suétone, *Jul.*, 44 : « Destinabat... jus civile ad certum modum redigere atque ex immensa diffusaque legum copia optima quæque et necessaria in paucissimos conferre libros. »

rinthe plein d'une confusion vexatoire. Cicéron, dont le bon sens naturel n'apparaît nulle part plus clairement que dans son mépris pour le pédantisme des jurisconsultes de son temps, avait conçu l'idée de réduire en forme et en principes la plus anormale des sciences. Un traité sur ce sujet, même d'un tel maître, pouvait aisément tomber en oubli, après que la réforme pour laquelle il plaidait, avait été réalisée : mais l'ouvrage dans lequel Cicéron traça pour la première fois la voie à cette bienfaisante entreprise semble avoir survécu, bien que connu peut-être des savants seulement, quelques siècles après la première refonte de la loi romaine (1). La gloire d'effectuer cette réforme n'était pas réservée à César, il ne put que faire remarquer à la génération suivante l'importance de l'entreprise, comme un pas hardi dans la voie de l'uniformité administrative.

Projet d'une carte complète de l'empire. — On peut dire précisément la même chose d'un autre grand projet que le peuple romain dut à ce génie créateur. César projeta d'exécuter une carte complète de l'empire, d'après un mesurage réel (2). Il divisa toute l'étendue du monde romain en quatre portions, et nomma des hommes d'une science reconnue pour les relever chacune personnellement en entier. L'ouvrage devait être exécuté de la manière la plus minutieuse. Les arpenteurs romains étaient depuis longtemps familiers avec les procédés techniques à l'aide desquels les inégalités des limites naturelles doivent se mesurer et s'enregistrer. Par toute l'Italie et dans un grand nombre de provinces, chaque bien était soigneusement délimité sur la

(1) Aulu-Gelle renvoie à cet ouvrage de Cicéron, I, 23.

(2) La connaissance de ce fait nous est donnée par la préface de la *Comosgraphia*, d'Ethicus, écrivain du quatrième siècle. Le mesurage fut commencé 44 ans avant J.-C.

surface du sol, et son étendue et sa configuration étaient inscrites sur des tablettes d'airain, et conservées avec un soin scrupuleux (1). Les sages de la Grèce avaient commencé aussi à appliquer la connaissance de l'astronomie au mesurage du sol. Le siècle était mûr pour une grande œuvre dans le domaine de la géographie, et la façon systématique dont elle fut exécutée, ainsi que la longue période de trente-deux ans qui y fut consacrée, sont des garanties des résultats substantiels de cette magnifique entreprise (2).

Établissement de la première bibliothèque publique. — Un des traits les plus brillants du caractère du dictateur, était son amour inné et pur de la littérature. Il n'était pas seulement lui-même distingué comme orateur, grammairien, historien et même astronome ; il était aussi attaché aux hommes de lettres, et se plaisait dans leur société. Son institution d'une bibliothèque publique, non seulement offerte aux citoyens pour leur usage, mais leur étant livrée en propriété, était une nouveauté dans la carrière de la civilisation. César faisait une gracieuseté à la littérature, qui ne devrait être d'aucun parti, en assignant au vétéran des antiquaires, Varron, le plus instruit des Romains, l'arrangement et le soin de ces trésors intellectuels (3).

(1) Consultez à ce sujet Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Romains*, I, 166, 207.

(2) On peut conjecturer que la carte du monde que publia M. Agrippa, et à laquelle Pline renvoie, sur le nom de cet auteur (*Hist. nat.*, LII, 3), était en réalité l'œuvre achevée des commissaires de César.

(3) Comparez Suétone, *Jul.*, 44, et Pline, *Hist. nat.*, VII, 31. Le premier nous dit que l'arrangement de la collection de César fut confié à Varron ; le dernier, qu'une statue de Varron était placée dans la bibliothèque d'Asinius Pollion, auquel il attribue l'honneur d'avoir donné le premier exemple de cette institution publique. Mais la bibliothèque de Pollion fut formée, dit-il, *ex manubiis*, des dépouilles de la guerre, et les exploits

Confusion du calendrier romain. — La réforme du calendrier fut un effort vigoureux et bien calculé pour corriger un grand abus pratique (1). L'année romaine, même avant le temps de César, devait égaler, en moyenne, trois cent soixante-cinq jours et six heures. Les astronomes même de la période assignée au règne de Numa s'étaient déjà approchés d'aussi près de la longueur réelle de la révolution de la terre autour du soleil. Cette année avait été calculée sur la base de trois cent cinquante-quatre jours, avec intercalation d'un mois de vingt-deux et vingt-trois jours alternativement chaque seconde année; mais on avait ajouté encore un jour aux trois cent cinquante quatre pour faire un nombre impair, ou heureux; et en compensation de ce jour superflu, le nombre d'intercalations fut diminué proportionnellement par un procédé très compliqué (2). Une fois la simplicité de l'arrangement original ainsi violée, une grande négligence n'avait pas tardé à prévaloir dans les corrections requises. Avec le temps, les pontifes, aux connaissances supérieures desquels la garde du calendrier national avait été confiée, avaient caché leur science sous un voile de religieux mystère, et s'étaient mis à s'en servir dans des intérêts politi-

les plus remarquables de Pollion furent d'une date postérieure (A. U. 715, en Illyrie). Il semble vraisemblable, toutefois, que la statue de Pollion fût placée dans la bibliothèque qu'il avait arrangée lui-même; et j'incline à suivre l'explication de Suétone, et à supposer que Pollion ne fit que des additions à la fondation originelle de César. On peut remarquer que la première bibliothèque Alexandrine, bien qu'ouverte au public, était la propriété privée du roi. Celle de Lucullus était aussi une collection privée. Plutarque, *Lucull.*, 42.

(1) Ideler, *Hanbuch der Mathem. und Techn. chronologie*, II, 117. Il y a quelque divergence dans les plus modernes observations de la longueur précise de l'année solaire.

(2) Macrob., *Sat.*, I, 13; Censorin. *de Die natal.*, 20.

ques ou privés. Ils commandaient arbitrairement l'intercalation d'un mois (1), quand il leur convenait de favoriser quelque partisan qui désirait l'extension de son année de charge, ou la remise du jour où ses dettes deviendraient exigibles (2). Ils s'abstenaient de faire l'insertion requise, à la prière de quelque gouverneur de province, désireux de hâter son retour aux jouissances de la capitale (3). Le pouvoir de régler la longueur de l'année civile, ainsi que de proclamer les jours où les affaires pouvaient ou ne pouvaient pas se traiter, était devenu une machine d'État entre les mains du gouvernement oligarchique, avec lequel les fonctionnaires sacerdotaux étaient pour la plupart alliés politiquement. César, il est vrai, avait renversé dans sa personne la barricade systématiquement élevée contre l'intrusion du parti opposé dans ce corps. Le suprême pontificat dont il jouissait lui donnait les moyens légitimes de faire manœuvrer cet instrument pour son propre avantage. Mais il sentait l'extrême inconvénient qui résultait dans les derniers temps de l'abus qu'on faisait. Le dommage était en effet devenu intolérable. Dans l'état de désordre des affaires publiques, et au milieu du conflit des intérêts personnels, les pontifes s'étaient abstenus de toute intercalation depuis l'an de la ville 702, et avaient ainsi laissé le calendrier civil de quelques semaines en avance sur le temps réel. Depuis lors chaque année n'avait compté que trois cent soixante-cinq jours, et l'équinoxe civil avait eu quatre-vingts jours d'avance sur l'astronomique. En conséquence, les consuls

(1) Censorin., *de Die nat.*; Plutarque, *Cés.*, 59.

(2) Censorin, *loc. cit.*, Macrob., *Sat.*, I, 14; Ammien, XXVI, 1; Solin. 1.

(3) Comme Cicéron, par exemple, dans son gouvernement de Cilicie. Il écrit à ses amis à Rome, pour les prier d'empêcher les pontifes d'intercaler dans cette année-là, et de prolonger ainsi son terme d'absence. (*Ad Att.*, V, 9; *ad Div.*, VII, 2, VIII, 6.)

qui entrèrent en charge le 1er janvier de l'année 708 de la ville, commencèrent réellement leurs fonctions le 13 octobre, 47 avant Jésus-Christ, c'est à dire dix-huit jours après l'équinoxe astronomique. On peut aisément s'imaginer la confusion qui résultait d'un tel état de choses. Les saisons romaines étaient marquées par des fêtes appropriées, assignées à certains jours fixes, et associées au culte religieux du peuple. A l'époque de la moisson et de la vendange, par exemple, il y avait des offrandes à faire, pour se rendre propices certaines divinités (1). L'agriculteur était obligé de délaisser entièrement l'usage du calendrier, et de ne se fier qu'à ses observations grossières de l'apparition et du coucher des constellations.

Montant de l'erreur dans la computation du temps. — César avait acquis une compétence suffisante en astronomie, les devoirs de sa charge comme pontife suprême donnant pour lui à cette science un intérêt particulier. Il composa lui-même un traité sur la matière, qui conserva longtemps sa valeur comme exposition technique (2). Les astronomes d'Alexandrie étaient regardés comme les plus experts de leur temps, et il avait fait connaissance avec eux durant son séjour si court et si rempli dans le palais de Ptolémée. Mais, si les Alexandriens faisaient consister leur année en trois cent soixante-cinq jours, sans intercalation (3), leur erreur était hors de toute proportion plus grande que le calendrier ori-

(1) Suétone, *Jul.*, 40 : « Ut neque messium feriæ æstati neque vindemiarum autumno competerent. »

(2) Macrob., *Saturn.*, I, 16, où l'écrivain affirme aussi que César dut sa science aux Égyptiens.

(3) Censorin, 18 : « Nam eorum annus civilis solos habet dies CCCLXV sine ullo intercalari. » Ideler montre que les Égyptiens connaissaient l'accroissement de six heures, mais qu'ils ne l'introduisirent dans leur année civile que 30 ans avant J.-C. Ideler, II, 118.

ginal de Numa. Il est plus probable que César prit ce dernier pour base de ses propres calculs. Il n'ignorait pas que la période de trois cent soixante-cinq jours et six heures excède, à un léger degré, la vraie longueur de l'année solaire. L'astronome Hipparque (1) avait calculé cet excès comme constamment de quatre minutes ou quarante-huit secondes, et César ou son conseiller Sosigène connaissait sans doute ce résultat. Mais, si l'excès était réellement constant et non supérieur à cela, il n'en résulterait que la différence d'un jour en trois cents ans, et César a pu se permettre de négliger ce montant d'erreur. En fait, cependant, les observations les plus rigoureuses des modernes ont établi que l'excès de l'année julienne sur l'année solaire croît progressivement; qu'à présent elle s'élève à 11 minutes 22 secondes, tandis qu'au commencement de l'ère julienne elle n'était que de 11 minutes 12 secondes. Il paraît donc, en prenant l'excès moyen entre cette ère et le temps actuel, que l'erreur s'élèverait réellement à un jour pour chaque durée de cent trente années. César toutefois se contenta d'assigner à chaque année la moyenne de trois cent soixante-cinq jours et un quart, en intercalant régulièrement un jour par chaque quatrième année. La conséquence en fut que la somme des accroissements insignifiants de chaque révolution successive de cette période avait occasionné une perte de près de trois jours à la date du concile de Nicée, A. D. 325. En conséquence en cette année-là l'équinoxe solaire se trouva tomber non le 23 mars, comme en 45 avant J.-C., mais le 20. Quand le calendrier romain fut corrigé par le pape Grégoire XIII, en 1582, il était en avance de treize jours. Ce pontife procéda au retranchement de dix de ces jours superflus, et remit ainsi le calendrier dans la position qu'il avait à la date du

(1) Avant J.-C. 160, ou environ. Voy. Ideler, II, 118.

concile de Nicée. Cette altération a été adoptée depuis dans tous les États protestants de l'Europe avec une provision équivalente contre la future accumulation d'erreur ; mais il reste encore une différence constante de près de trois jours entre l'équinoxe civil et l'équinoxe astronomique.

Réforme du calendrier par César. Ère julienne (le 1[er] janv. A. U. 709, av. J.-C. 45). — La base de la réforme de César était que le commencement de la nouvelle ère coïnciderait avec la première nouvelle lune après le plus court jour. Afin de faire commencer ainsi l'an de Rome 709, il fallait ajouter quatre-vingt-dix jours à l'année courante. En premier lieu un mois intercalaire de vingt-trois jours fut inséré à sa place propre, entre le 23 et le 24 février (1), et à la fin de novembre on ajouta deux nouveaux mois, comprenant soixante-sept jours ou plutôt, d'après ce que nous pouvons conjecturer, les mois comprenaient respectivement vingt-neuf et trente et un jours, et les sept jours supplémentaires étaient comptés séparément. Le plus court jour de l'an 46 avant J.-C. était le 24 décembre, et la première nouvelle lune tombait le huitième jour suivant, duquel par conséquent la nouvelle ère reçut sa date (2). La période qui fut signalée par cette série d'altérations reçut vulgairement l'appellation d'*année de confusion ; la dernière année de confusion*, telle est la désignation plus significative que lui appliqua un écrivain d'une date postérieure. Au point de vue politique aussi bien que social, elle doit avoir été saluée par la masse du peuple comme le commencement d'une nouvelle ère de gouvernement stable et raisonnable. Les mécontents mêmes ne purent jeter le cri si populaire en Angleterre à l'occasion de la réforme de

(1) Dans notre calendrier ecclésiastique, le jour intercalaire de l'année bissextile est encore inséré à cette place.

(2) Macrob., *Sat.*., I, 16.

notre calendrier au dernier siècle : *Rendez-nous nos onze jours*. César, au contraire, leur en avait donné quatre-vingt-dix. Les railleries qu'ils lancèrent contre cette mesure salutaire furent misérables et dépourvues de sel. Quelqu'un ayant fait observer à Cicéron, « la Lyre se lève demain, » « oui, répartit-il, par ordre (1). »

Le dictateur commence à tenir état de roi. — En somme, les plus salutaires réformes du dictateur furent empoisonnées, pour les plus nobles d'entre les Romains, par la contrainte qui les accompagnait. César et ses amis familiers s'étaient accoutumés à exprimer ouvertement leur mépris pour la république comme n'étant qu'un nom, au lieu d'une réalité, un titre, sans forme ni substance (2). Il ne manquait que le nom de roi pour compléter la tyrannie effective que les Romains voyaient se fermer graduellement autour d'eux. Le despote ne fit guère mine de voiler la nature arbitraire de ses procédés. Sans doute, aux décrets qui sortaient de la solitude de son cabinet, il faisait inscrire les noms des sénateurs qui étaient supposés avoir assisté à ces conseils (3). Mais un mensonge aussi flagrant ne faisait qu'ajouter l'insulte à l'injustice. Rien ne fit plus d'impression aux Romains, dans cet état de roi qu'il assuma, que la difficulté d'arriver auprès du grand homme. Accoutumés comme les nobles

(1) Plutarque, *Cés.*, 59 : καὶ ἐκ διατάγματος. L'édit, en fait, reconstituait les limites civiles des saisons, suivant certains phénomènes célestes. C'est ainsi qu'un ancien calendrier remarque au 11 août : « Fidicula occasu suo autumnum inchoat Cæsari. » Nous pouvons voir là la manière dont le mot de Cicéron peut avoir été corrompu par la méprise de celui qui le rapporte.

(2) Suétone, *Jul.*, 77 ; comparez Cicéron, *ad Att.*, X, 4 ; *ad Div.*, IX, 9.

(3) Cicéron, *ad Div.*, IX, 14. Il fait allusion, peut-être, à son exemple unique de l'espèce. Dion atteste que César demandait pour ses décrets la sanction d'un conseil choisi dans le sénat, ou celle du corps entier. (XLIII, 27.)

l'étaient à la plus parfaite égalité extérieure et à la plus grande facilité de relations, ils ressentirent une profonde indignation, en voyant que l'approche du dictateur leur était barrée par une foule de serviteurs, ou qu'on l'entravait de formalités cérémonieuses (1). Il est possible qu'il n'y eût pas en cela d'affectation de sa part; il sentait l'impopularité d'une telle situation, et se plaignait de l'animosité qu'elle engendrait contre lui. Mais l'énorme poids des affaires, quelque rapidement qu'il les expédiât, et il avait sous ce rapport une facilité extraordinaire, rendait nécessaire de limiter les moments et de régler les moyens d'attirer son attention. C'est ainsi que les premiers rudiments d'une cour orientale commencèrent à naître au centre des républiques occidentales.

Cléopâtre visite Rome. — Le caractère de cette imitation d'un détestable original fut rendu encore plus saillant par la conduite de Cléopâtre, qui suivit son amant à Rome sur l'invitation de celui-ci (2). Elle vint avec le plus jeune Ptolémée, qui partageait alors son trône; et son but ostensible était de négocier un traité entre son royaume et la république. En même temps que la nation égyptienne était formellement admise à l'amitié et à l'alliance de Rome, sa souveraine fut logée dans la villa de César de l'autre côté du Tibre, et la statue de la plus séduisante des femmes fut érigée dans le temple de la déesse de l'Amour et de la Beauté (3). Les rela-

(1) Cicéron, *ad Div.*, VI, 13 : « Magnis occupationibus ejus, æquo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt. » (Comparez VI, 14, IV, 57.) César avait exprimé qu'il sentait l'impopularité qu'il encourait par l'inévitable désagrément qu'il causait à ses amis : « Ego dubitem quis summo in odio sim, quum M. Cicero sedeat, nec suo commodo me convenire possit? » Comparez *ad Att.*, XIV, 1, 2; Drumann, III, 626.

(2) Dion, XLIII, 27; Suétone, *Jul.*, 52.

(3) Appien, *Bell. civ.*, II, 104.

tions qui subsistaient entre elle et le dictateur étaient avouées sans rougir. Le préjugé national contre l'étrangère et l'Égyptienne était ouvertement outragé et insolemment méprisé. Cléopâtre fut encouragée à proclamer que son enfant, qu'elle appelait Césarion, était bien le fils de son adorateur romain. Un tribun, nommé Helvius Cinna, osa exprimer parmi ses amis son intention de proposer une loi destinée à recevoir la sanction du dictateur, qui lui permettrait d'épouser plus d'une femme en vue de la progéniture, et de n'avoir pas égard, dans son choix, à la qualité légale de la descendance romaine (1). Cependant cette dernière insulte fut épargnée aux sentiments les plus chers des citoyens. La reine d'Égypte ressentait vivement le mépris dont elle était l'objet de la part du peuple, comme représentant une nation efféminée et licencieuse (2). Il n'est pas improbable qu'elle employa sa fatale influence à éloigner son amant de sa jalouse capitale, et qu'elle le poussa à des plans de conquête orientale, pour l'envelopper plus complétement dans ses filets. Cependant la hauteur dédaigneuse de sa con duite correspondait aux splendides espérances dans lesquelles

(1) Suétone, *Jul.* 52; comparez Dion, XLIV, 7. Mais l'histoire est confuse. Les paroles de Suétone (« Cinna... confessus est, habuisse se legem, etc. ») impliquent que l'assertion fut fabriquée après la mort de César, comme ce fut le cas pour beaucoup d'autres plans qu'on lui attribua; mais le même écrivain nous dit aussi (chap. LXXXV) qu'Helvius Cinna fut tué dans la fureur de la multitude, immédiatement après les funérailles.

(2) La sensualité de Canopus était proverbiale. Comparez Properce, III, II, 39 :

« Incesti meretrix regina Canopi. »

Juvénal, VI, 84 :

« Prodigia et mores urbis damnante Canopo. »

elle se complaisait (1). Elle tenait une cour dans les faubourgs de la ville et l'on n'y voyait pas seulement les adhérents de la politique du dictateur. Ses adversaires mêmes et ses ennemis cachés s'estimaient heureux de s'échauffer aux rayons de ses sourires. Cicéron, le moraliste et le patriote, ne fut pas le dernier à se soumettre aux flatteries de l'enchanteresse. Il ne pouvait encore chasser ses appréhensions d'une proscription imminente, et avec toutes ses protestations de pureté personnelle, il n'était pas scrupuleux quant au caractère de ceux dont la faveur ou la résistance lui étaient nécessaires. Il s'était aidé de l'infidélité d'une Fulvia ; il flattait maintenant la vanité d'une Cléopâtre. Il prit pour excuse, en se présentant dans sa salle de réception, le désir d'obtenir de précieux manuscrits et des œuvres d'art d'Alexandrie (2). L'accueil que lui fit la reine fut gracieux à l'extrême ; elle promit tout ce qu'il voulut, et chargea le grammairien Ammonius, qui faisait partie de sa suite, de lui rappeler son engagement. Ce qui n'empêcha point Cicéron de s'exprimer en même temps avec une grande âpreté contre elle dans sa correspondance privée, où il semble désireux de convaincre Atticus que l'agent de la reine, Sara, ne fut admis qu'une fois dans sa maison. Il est probable que Cléopâtre arriva à Rome avant l'expédition de César en Espagne, qui interrompit et peut-être déjoua ses intrigues (3). Mais elle continua d'y résider jusqu'après sa mort, comme on le verra dans la suite.

Adulation des nobles. — La flatterie des nobles, somme

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, 15 : « Superbiam ipsius Reginæ, quum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine maximo dolore non possum. »

(2) Idem, *ibid.* : « Quæ omnia erant φιλόλογα et dignitatis meæ. »

(3) Suivant l'ordre des événements tel qu'il est relaté par Dion. Voy. XLIII, 27.

toute, parlait d'un ton plus haut que leur mécontentement. Chaque jour César entendait au sénat le langage de la plus dégoûtante adulation. Une tourbe de parasites de la plus haute éducation, des manières les plus polies, donnait des grâces à l'hommage, et jetait du charme sur la plus abjecte obséquiosité. De tous les attributs de la grandeur qui furent libéralement décernés au dictateur, aucun ne fut plus célébré par ses courtisans, que sa clémence. M. Marcellus s'était retiré du champ de bataille de Pharsale à Mitylène et n'osait pas même solliciter la bienveillance du vainqueur, que sa fatale insolence envers les Transpadains avait offensé au delà de tout espoir de pardon. Mais ses amis avaient appris à ne pas désespérer. Ils importunèrent César d'appels attendrissants à sa générosité. C. Marcellus, le cousin de l'exilé, se prosterna aux pieds du dictateur, et une troupe des plus nobles Romains suivit son exemple. La question de son rappel fut remise à la décision du sénat lui-même. Le discours que Cicéron prononça fut un panégyrique étudié de César; le pardon espéré de Marcellus fut exalté au dessus de ses plus grandes actions; et l'usurpateur fut prié de se reposer sur la reconnaissance des nobles, et sur la ferme conviction de la nation, que sa vie était indispensable au maintien de l'ordre (1). En conséquence, Marcellus fut invité à revenir dans sa patrie; mais en route, il tomba sous le poignard d'un assassin, à Athènes. C'était sans doute le fait de quelque inimitié privée; mais on ne manqua point, pour quelque temps, de l'attribuer communément à l'instigation

(1) L'authenticité de l'*Oratio pro Marcello* a été abandonnée sans examen suffisant, à mon avis, par beaucoup de critiques modernes. Les arguments contre me semblent pour le moins n'être pas concluants; et à mes yeux l'œuvre d'un rhéteur composée après l'événement qui confondit tant des prévisions qui y étaient exprimées, devrait trahir quelque conscience de la catastrophe imminente.

de l'homme qui lui avait pardonné. Cicéron fit quelques mois après un discours en faveur de Ligarius, contre lequel on disait le dictateur particulièrement exaspéré à raison de l'entêtement de son opposition. L'orateur y adopta assurément un ton plus hardi que celui qui paraît dans le discours de Marcellus. Mais, à mesure qu'on connaissait mieux le caractère de César, le plus timide faisait appel à tout son courage, pour affecter en sa présence de la liberté de parole. La crainte de la proscription s'était évanouie, et avec elle beaucoup de l'ardent dévoûment de la fière noblesse romaine.

Le sentiment général de la nation favorable au pouvoir de César.—César en effet sentait le terrain ferme sous ses pieds. Il avait conscience que la force réelle de la nation était avec lui. Les nobles pouvaient intriguer contre lui, et la populace de la cité pouvait être prête à se vendre à tout aventurier turbulent; mais le bon sens de la classe moyenne de Rome, appuyée par la sympathie générale des Italiens, et la vénération enthousiaste des provinces, concouraient à assurer les fondements de sa puissance. C'est à ces classes seules qu'il se sentait responsable de l'exercice de l'autorité qui lui avait été déléguée. En conséquence, il congédia ses vétérans ou expédia les légions dans des régions lointaines. Il renvoya même une troupe d'auxiliaires espagnols, qu'il avait conservée quelque temps près de lui, comme une garde de corps choisie (1). Quand ses amis personnels parmi les sénateurs et les chevaliers lui offrirent d'armer parmi eux un corps d'élite, pour veiller à la sûreté de sa personne, il déclina l'honneur de leurs services, dans la conviction que l'État avait plus besoin de lui, que lui de l'État (2). Et telle était l'impression des bienfaits universels que son adminis-

(1) Suétone, *Jul.*, 86; Appien, *Bell. civ.*, II, 109.
(2) Plutarque, *Cés.*, 57.

tration avait répandus presque de toutes parts, qu'il pouvait pleinement compter sur elle pour le protéger au moins contre tout ennemi public. Aucune précaution, il le savait bien, ne pouvait garantir sa vie contre l'attaque insidieuse d'un assassin : mais il déclarait qu'en toute occurrence, il valait mieux mourir que de vivre toujours dans la crainte de mourir (1).

(1) Plutarque, *Cæsar*, 57 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 108 : Ἀμφὶ δὲ αὐτῷ στρατιωτικὸν οὐκ ἦν, οὐ γὰρ δορυφόροις ἤρεσκετο, τῇ δὲ τῆς ἡγεμονίας ὑπηρεσίᾳ μιόνῃ.

CHAPITRE V

Tranquillité de Rome pendant l'absence de César en Espagne. — Portrait de ses principaux amis : Balbus, Oppius, Matius, Hirtius. — Leurs principes épicuriens. — César lui-même un libre penseur, mais adonné à la superstition. — Son retour à Rome et son dernier triomphe. — Labérius traité avec cruauté. — Honneurs et dignités prodigués à César. — Il reçoit l'appellation de père de la patrie et le prénom d'*imperator ;* est élu consul pour dix ans et créé dictateur à vie, etc. — Ses plans magnifiques de travaux d'utilité publique. — Il manifeste les symptômes d'un intolérable orgueil. — Urbanité de caractère de César. — Il visite Cicéron dans sa villa. — Cicéron l'exhorte à faire la guerre aux Parthes. — Il se prépare à partir pour des conquêtes à l'étranger, et nomme des magistrats pour la durée de l'absence qu'il projette. — César semble convoiter le titre de roi. — Le peuple exprime sa désapprobation. — Il refuse le diadème. — Une conspiration est formée contre sa vie par des hommes des deux partis qui divisent l'État. — Ils placent Brutus à leur tête. — Assassinat de César aux Ides de Mars au pied de la statue de Pompée. — (A. U. 709. mars 710. Av. J.-C. 45, 44.)

État de Rome pendant l'absence de César en Espagne. Ressentiment d'Antoine contre lui. — La prudente douceur avec laquelle le gouvernement fut administré pendant l'absence de César en Espagne avait maintenu une tranquillité parfaite à Rome durant une période d'anxiété extraordinaire. Au commencement de l'année, César avait été élu consul pour la quatrième fois et sans collègue. On lui avait aussi décerné la vieille charge républicaine de préteur. Lépidus, comme maître de la cavalerie du dictateur, convoqua le sénat et présida, assisté de six ou de huit préfets, à l'administration des affaires dans la ville. Les plus hautes magistratures

étaient toutes vacantes, excepté celles de tribuns du peuple et d'édiles. César avait prudemment pris avec lui Dolabella et avait invité Antoine aussi à l'accompagner. Mais ce dernier ressentait vivement le coup que le dictateur avait infligé récemment à son arrogance et à sa cupidité, et il refusa de quitter l'Italie pour le suivre (1). On ne sait pas si une part du gouvernement lui fut confiée, mais sa seule présence à Rome suffit pour tenir en éveil les appréhensions des plus timides parmi les mécontents, qui s'attendaient encore à ce que le triomphe définitif de César en Espagne serait pour lui le signal de jeter le masque de la clémence et de se plonger dans une carrière de confiscation et de sang.

Il semble néanmoins qu'après mûre réflexion Antoine ait senti qu'il y aurait de l'imprudence à se laisser aller à son animosité envers son patron, alors qu'il désirait obtenir de sa générosité l'honneur du consulat (2). Il quitta Rome dans l'intention de le surprendre. Il prit la route de Gaule, mais il n'alla pas plus loin que Narbonne, et là, alléguant le peu de sécurité des routes, il retourna soudainement sur ses pas (3). Cicéron le soupçonna alors, comme il en fit la confidence, de revenir avec les pouvoirs nécessaires pour exécuter les vengeances si longtemps retardées du vainqueur (4). Le fait paraît avoir été simplement qu'ayant depuis peu pris pour femme la fameuse Fulvie, laissée veuve successivement par Clodius et par Curion, il abrégea de cette façon son absence par passion ou par jalousie (5). Peut-être eut-il quelque appréhen-

(1) Antoine s'abstint de prendre part aux campagnes de César soit en Afrique, soit en Espagne. Plutarque, *Antoine*, 10 ; Cicéron, *Philipp.*, II, 29 : « Tam bonus gladiator rudem tam cito accepisti ? »

(2) Cicéron, *Philipp.*, II, 30.

(3) Idem, *ibid.*

(4) Idem, *ibid.*, II, 31 ; *ad Att.*, XII, 19.

(5) Idem, *ad Att.*, XII, 18.

sion que le gouvernement ne profitât de son absence pour rendre à leurs propriétaires ou vendre au profit de l'État les biens des malheureux pompéiens sur lesquels il était parvenu à mettre la main (1). Le bruit courut aussi qu'il avait entendu parler en Gaule de la défaite et de la mort de César, ainsi que de la restauration imminente du parti républicain.

Les amis personnels du dictateur : Lépidus. — Bien que Lépidus fût nominalement à la tête de l'administration, il semblerait que son influence fut moins respectée que celle d'autres de ses collègues. La richesse et la noblesse de sa famille, son extraction du chef qui le premier avait tenté de renverser l'ascendant de Sylla, la faveur que son frère, Æmilius Paulus, avait acquise auprès de César par sa défection opportune des rangs pompéiens, tout avait contribué à l'élever en apparence à la première place parmi les adhérents du dictateur, et lui promettait dans l'avenir une position plus haute encore. Mais c'était le canal de l'amitié privée qu'il fallait prendre pour se concilier le bon vouloir du souverain du monde romain, et l'on sentait que ceux qui jouissaient de son intimité et de sa confiance personnelles étaient les plus influents dans la distribution des honneurs et des faveurs. Une revue rapide des personnages qui se groupaient autour de lui au premier rang pourra servir à mettre en lumière le caractère de la figure centrale elle-même.

C. Asinius Pollion. — Parmi eux le plus considérable dans l'histoire de ce temps, fut C. Asinius Pollion, qui s'était pour la première fois fait connaître, en attaquant le tribun C. Caton à cause de ses procédés violents en faveur du Sénat. Ce ne fut peut-être d'abord que par désir d'attirer l'attention qu'il prit cette attitude; mais à dater de ce moment, il s'attacha de plus en plus étroitement à César. Il suivit le

proconsul dans quelques-unes de ses campagnes en Gaules; et fut du nombre de la petite troupe de compagnons dévoués avec lesquels il passa le Rubicon. Après que César eut traversé et conquis l'Italie avec tant de rapidité, il envoya Pollion en Sicile et en Afrique comme lieutenant de Curion. C'est sous ses ordres que les restes de cette malheureuse expédition avaient été rapatriés. Pendant toute la durée des campagnes d'Epire et de Thessalie, il servit aux côtés de son patron, et assista à la bataille de Pharsale. Sa fidélité et ses talents lui valurent ensuite la charge d'administrer le gouvernement de César à Rome, et il eut le mérite de résister au mouvement séditieux de Dolabella (1). Il exerça encore des fonctions militaires, tant en Afrique qu'en Espagne. Pollion offrait un des specimens les plus accomplis de l'homme d'action combiné avec l'homme de lettres. Son grand ouvrage sur l'histoire de son temps fut le fruit des loisirs de ses dernières années. Il marcha d'un pas hardi et ferme sur les cendres volcaniques des guerres civiles (2). Ayant de la critique dans ses jugements et de l'impartialité dans ses sentiments, il blâma non moins sévèrement les déguisements de la narration personnelle de César, que les exagérations des invectives de Cicéron. Dans la période la plus active de sa carrière politique et militaire, il se distingua comme un orateur accompli, et mit en avant des prétentions non médio-

(1) Plutarque, *Antoine*,, 9.

(2) Hor., *Od.*, II, 1, 3 :

« Incedis per ignes
Suppositos cineri doloso. »

Cet ouvrage, qui était en fait une histoire des guerres civiles, commençait au consulat d'Afranius et de Métellus, A. U., 694, c'est à dire à la formation du triumvirat :

« Motum ex Metello consule civicum. »

cres à la célébrité poétique. Les éloges de Catulle et de son jeune admirateur Horace nous montrent son caractère sous un jour aimable : mais c'était l'amabilité d'un éclectique en pratique, d'un homme dont l'égoïsme bienveillant ne trouvait pas de difficulté à s'accommoder au caractère et aux habitudes d'hommes de principes très différents (1). Son goût était raffiné et blasé : le style même de Cicéron et de Tite-Live n'échappait point à ses reproches (2). Des critiques subséquents représentèrent sa méthode comme rude et sèche, formée, comme c'était vrai, plutôt à l'école des Appien et des Ménénius, qu'à celle de ses contemporains plus policés de l'époque d'Auguste (3).

C. Oppius. — Si Pollion fut un familier de César, Oppius semble avoir été un de ses amis les plus avant dans sa confiance. C'est à lui, ainsi qu'à Balbus, que le dictateur confia le maniement de ses affaires privées ; et plus tard, on conservait un volume de lettres, dans lesquelles il avait correspondu avec eux à l'aide d'un chiffre, probablement sur des objets d'un intérêt au plus haut degré domestique et personnel (4). La haute faveur dont ils jouissaient auprès de leur patron engagea Cicéron à les consulter, pendant le pénible combat auquel il se livra pour s'assurer la protection du vainqueur, sans s'attacher lui-même à son parti. Quand, à leur jugement, les arguments de ses discours laudatifs se

(1) Sa popularité en société peut s'apprécier d'après le fait qu'on rapporte de lui, qu'il fut le premier à introduire la pratique d'un auteur lisant ses ouvrages à un auditoire de connaissances particulières. Sénèque, *Controv.*, IV, préface.

(2) Sénèque, *Suasor.*, VI, VII ; Quint., *Instit. Orat.*, I, 5, 56 ; VIII, 1, 3. Il découvrait de la *Patavinité*, ou les provincialismes de Patavium, dans le langage du grand historien, qui était né dans cette ville.

(3) Tacite, *Dial. de Orat.*, 21.

(4) Aullu-Gelle, *Nuits Att.*, XVII,

trouvaient mal choisis, il consentait à les retirer, ou à les refondre en conséquence. Oppius semble avoir été doué d'un caractère chaud et affectionné. Il écrivit la vie d'un grand nombre de Romains remarquables, et parmi eux de quelques-uns de ses contemporains, et même de Pompée; mais dans ces dernières, sa partialité pour César le rendait indigne de confiance (1). On rapporte cette agréable anecdote, qu'Oppius étant tombé malade en voyage, César lui donna la seule chambre de la cabane dans laquelle ils devaient passer la nuit, et alla lui-même s'établir dehors, à la porte (2). Tant est grande l'influence qu'exerce souvent une nature douce et féminine sur un caractère plus rigide. Il semble probable que les conseils d'Oppius confirmaient César dans son inclination naturelle à faire de son pouvoir l'usage le plus doux; et l'on peut affirmer qu'il devint le canal par lequel passèrent le plus généralement les assurances de pardon et de bienveillance.

L. Cornélius Balbus. — L. Cornélius Balbus n'était pas un compagnon moins intime de son grand patron; mais la pureté de son attachement n'est pas aussi incontestable. Il consacra, toute sa vie, ses talents et son industrie à assurer son avancement et sa sécurité personnelles, et sa carrière fournit un remarquable exemple de réussite mondaine. Balbus était né en province, à Gadès, en Espagne. Ses concitoyens prirent le parti de la république contre Sertorius, et c'est ainsi qu'il trouva moyen de se recommander à Pompée. Il reçut du champion de l'oligarchie la franchise romaine, et voilà le fondement sur lequel il bâtit sa fortune. La perspective d'avancement que ce droit semblait lui ouvrir, l'appela à Rome, où il cultiva la faveur de son premier patron, mais

(1) Plutarque, *Pomp.*, 1.
(2) Idem, *Cés.*, 17; Suétone, *Jul.*, 72.

une autre étoile se levait au firmament, et il ne négligea pas en même temps de s'attacher à César. Tant que l'apparence extérieure de l'alliance subsista entre les chefs rivaux, ses nouveaux droits civiques, attaqués par l'envie, obtinrent pour avocats Pompée, Crassus et Cicéron. César, cependant, s'assura enfin son entier dévoûment, en lui confiant, conjointement avec Oppius, le soin de ses intérêts privés. C'est ainsi que les dépouilles de la guerre gauloise lui passèrent par les mains, et il ne manqua pas de profiter de l'occasion pour amasser des richesses. En même temps, l'emploi de confiance qu'il exerçait à Rome, lui permit d'éviter de se ranger du côté d'aucun des deux partis sur le champ de bataille, et il arriva aux conseils du vainqueur avec un jugement et un caractère que n'avaient point troublés les passions des guerres civiles. Il occupa alors à la cour du dictateur une position de haute influence, et c'était à qui, parmi les nobles inquiets, solliciterait sa médiation.

C. Matius Calvena. — Mais le plus désintéressé peut-être de tous les intimes de César fut C. Matius Calvena. Lui seul, en effet, s'abstint de prendre part aux affaires publiques, et ne retira ni richesse ni place des succès de son ami. Ses prédilections naturelles étaient probablement du côté du sénat; mais les liens d'attachement personnel eurent plus de force auprès de lui que toute préférence politique. Il soutint la justice des prétentions de César dans la crise la plus périlleuse de son existence, et persévéra après sa mort à défendre sa mémoire contre tout détracteur. D'ailleurs, il ne négligea point d'user de toute son influence, à bon droit considérable, pour sauver les vaincus. La ligne de conduite suivie par une âme si honnête et si grande, est une forte preuve que les hommes les plus humains et les plus raisonnables du temps, bien qu'ils pussent se faire scrupule de prêter les mains à l'œuvre de la destruction, étaient con-

vaincus que la sûreté de la république demandait le renversement de l'ascendant aristocratique.

A. Hirtius. — A. Hirtius exerça des commandements sous César dans les campagnes de Gaule; mais ce fut apparemment plutôt comme négociateur, et dans une qualité civile, qu'il fit voir en lui à son chef un auxiliaire zélé et capable. Ses talents littéraires, qui contribuèrent sans doute à le hausser dans l'estime de son patron, nous sont connus par le dernier livre des *Commentaires sur la guerre gauloise*, où il se montra imitateur froid, mais correct, du style de César. Mais ce fut aussi à Hirtius que César confia la tâche de répondre à un écrit que Cicéron publia à cette époque à la louange de Caton; et tous les traits que nous découvrons de son caractère privé, sa modération, son manque d'ambition, ses habitudes de bons rapports avec ses adversaires politiques, paraissent le signaler comme un adversaire des sentiments philosophiques non moins que politiques, du fameux stoïcien.

Croyances épicuriennes des amis de César; Vibius Pansa, C. Cassius. — Ce sont les croyances épicuriennes qui paraissent avoir généralement prévalu chez les principaux adhérents de l'usurpateur. Vibius Pansa, un autre ami et admirateur de César, était connu également pour l'amabilité de son caractère, et l'élégante indifférence de sa croyance spéculative ; car à cette époque tout homme d'éducation, à Rome, professait une croyance, et se sentait obligé, par les règles de la bonne société, à essayer de mettre de l'harmonie entre ce qu'il croyait et ce qu'il pratiquait. Des sentiments semblables guidaient C. Cassius, et sans doute ce grand principe de l'épicuréisme, son apathie sur les matières politiques, servit à le réconcilier si aisément avec le changement de gouvernement. Les vertus rigides des stoïciens avaient trouvé peu de faveur chez une génération à laquelle la cor-

ruption et la versatilité étaient devenues si impudemment familières. L'école sceptique de l'Académie était trop remuante, et trop discutante pour des hommes, qui avaient élevé au rang d'une politique l'art de se laisser aller au courant irrésistible des événements. Mais les dogmes d'Épicure, en même temps qu'ils permettaient l'indifférence politique, et rendaient respectable l'assujettissement aux circonstances, pouvaient aisément se tourner de manière à voiler le vice et la mollesse : c'est à désavouer les conséquences que tant de ceux qui professaient ces dogmes en tiraient en faveur de la licence d'action comme de la licence de principe, que tendaient les efforts affectés et hypocrites de quelques aspirants à la sainteté. La propagation de telles opinions était favorisée par la corruption sociale du temps, et par les exigences de la crise publique. Les misères des dissensions civiles avaient soulevé à la fin un cri universel pour la paix à tout prix. Rome savait supporter sans murmure le long épuisement de ses guerres contre l'étranger, car elles lui apportaient gloire et profit, et ouvraient des perspectives sans limites à son avarice ou à son ambition. Mais les guerres civiles n'avaient aucun charme. Les principes de la philosophie à la mode s'accordaient avec les ardents désirs de la multitude. C'est vers les hommes qui pouvaient recommander ces principes par leurs brillantes qualités personnelles, et l'amabilité de leur caractère, que la faveur de César inclina tout naturellement. Il aimait les gens replets de leur personne, et faciles de leur nature ; les maigres et violents étaient ceux qu'il craignait d'instinct (1). La philosophie du Jardin avait été récemment popularisée et mise à la mode par l'ouvrage le

(1) Le passage bien connu de *Jules César* de Shakespeare est imité de Plutarque. *Antoine*, II : Μὴ δεδιέναι τούς παχεῖς τούτους καὶ κομήτας, ἀλλὰ τοὺς ὠχροὺς καὶ λεπτοὺς ἐκείνους.

plus parfait qui fût jamais sorti des méditations d'un sage romain. Le grand poème de Lucrèce sur la nature des choses forma une ère à la fois dans la littérature et dans l'état social de Rome. L'ouvrage était exécuté noblement, malgré tous ses vices d'argumentation et malgré tous ses défauts de sentiment, son but avait en soi de la noblesse. Il ouvrait une longue carrière aux triomphes pacifiques de la pensée, et tout ce qu'il excitait d'intérêt était autant d'enlevé au domaine des passions mauvaises et sanguinaires. Le plus sublime des poètes romains soupire après la fin des guerres d'aussi grand cœur qu'après la chute des terreurs de la superstition. S'il se relâche, pour une fois seulement, de sa négation incurable d'une Providence suprême, c'est dans son discours pathétique à la déesse, à la force ou au principe qui unit toutes choses par leurs harmonies naturelles, et peut seul rendre à ses compatriotes la douceur de la paix (1).

César lui-même, incrédule avoué. — César lui-même professait sans réserve les principes des incrédules. Le grand pontife de la république, le chef du collége d'où émanaient les décrets qui déclaraient la volonté des dieux, telle qu'on l'inférait des signes célestes, du vol des oiseaux et des entrailles des victimes, ne se faisait point scrupule d'affirmer au sein du sénat assemblé, que l'immortalité de l'âme, le fondement reconnu de toute religion, n'était qu'une vaine chimère (2). Il n'hésitait pas non plus à braver les présages, que les prêtres avaient spécialement pour mission d'observer (3). Il

(1) Lucrèce, I, 1, 41 :

« Alma Venus...
... petens placidam Romanis, incluta, pacem. »

(2) Salluste, *Bell. civ.*, 50.

(3) Suétone, *Jul.*, 59 : « Nec religione quidem ulla a quoquam incepto absterritus unquam vel retardatus est. »

se décida à livrer bataille de Munda, en dépit des auspices les plus contraires, quand les sacrificateurs lui assuraient qu'on ne trouvait point de cœur dans la victime (1). « J'aurai de meilleurs présages quand je voudrai, » tel fut le mot méprisant avec lequel il rassura ses vétérans dans une autre occasion pareille (2). Il ne fut détourné de s'engager dans sa campagne d'Afrique, ni par le nom heureux de son adversaire Scipion, ni par les auspices défavorables qu'on eut soin de lui rapporter (3).

Il est adonné à la superstition. — Toutefois César, tout libre penseur qu'il était, ne put échapper à l'universel asservissement à la superstition, dans lequel ses contemporains étaient plongés. Nous l'avons vu grimper sur ses genoux jusqu'au haut des degrés du temple Capitolin, pour apaiser la Némésis, qui voit d'un mauvais œil les prospérités humaines. Quand il fit un faux pas en débarquant sur la côte d'Afrique, il désarma le mauvais présage par une heureuse présence d'esprit, en regardant la poignée de terre qu'il avait prise dans sa chute, et en s'écriant : « Afrique, tu es à moi (4) ! » Chez un homme conséquent dans son incrédulité, cela pourrait paraître une ruse pour en imposer à l'imagination du soldat ; mais cela prend une autre signification dans la bouche d'un homme qui ne montait jamais en char sans murmurer un charme particulier. Avant la bataille de Pharsale, César avait adressé une prière aux dieux qu'il niait au sénat, et dont il se moquait en compagnie de ses amis littéraires. Il fit appel aux présages divins quand il fut sur le

(1) Suétone, *Jul.*, 77 ; comparez Polyænus, *Strateg.*, VIII, 23, 52. Le même prodige arriva une seconde fois et fut également méprisé ; Appien, *Bell. civ.*, II, 152 ; Pline, *Hist. nat.*, XI, 71.

(2) Polyænus, *loc. cit.*

(3) Suétone, *Jul.*, 59 ; Cicéron, *de Div.*, II, 24.

(4) Suétone, *loc. cit.*

point de passer le Rubicon (1). Il emmena avec lui en Afrique un certain Cornélius Salutio, homme que rien ne distinguait personnellement, pour neutraliser, à ce qu'il espérait, la bonne fortune des Cornelii dans les rangs opposés (2).

Rumeurs et attente à Rome, pendant l'absence de César en Espagne. — Le caractère de César contraste fortement avec celui de quelques imitateurs dégénérés que la postérité fit surgir, par la vaillante confiance avec laquelle il laissait ses exploits se servir de hérauts à eux-mêmes, sans daigner jamais précipiter d'un jour l'effet qu'ils devaient produire sur ses amis ou sur ses ennemis. Les temps modernes auront peine à croire qu'il laissa, pendant des mois, la capitale dans l'ignorance de ses actes lors de la campagne d'Espagne. Confiant dans le succès final, il aimait assez à voiler de quelque mystère les moyens et les démarches qui y conduisaient (3). S'il y eut chez lui quelque affectation, ce fut celle, et elle était noble, de cacher les détails de ses opérations, et d'étonner le monde par une victoire, au moment où on s'y attendait le moins. Il pouvait se fier, du reste, à la crainte qu'il inspirait, bien qu'absent. Le bruit d'un grand désastre qui l'aurait enveloppé ne fut écouté que de quelques insensés; la grande masse des citoyens restèrent inébranlables dans leur conviction de sa bonne fortune; et quand arriva enfin la dépêche annonçant la victoire suprême de Munda, ce fut comme si le soleil eût recommencé à briller après une éclipse et les eût délivrés de leur anxiété sans exciter leur surprise.

(1) Suétone, *Jul.*, 32.
(2) Idem, *ibid.*, 59; *Cés.*, 52; Dion, XLII, 57.
(3) Comparez l'explication donnée par Lucain de son caractère (v. 670) :

« Desint mihi busta, rogusque,
Dum metuar semper, terraque expecter ab omni. »

Des nouvelles de la victoire de Munda arrivent à Rome. — Décret passé en l'honneur de César. — C'était la veille des Palilies, anniversaire de la fondation de la ville (1). Une fête grossière de pasteurs, où ils donnaient aux précautions ordinaires pour la santé de leurs troupeaux une sanction religieuse, avait graduellement enveloppé dans son cercle les plus solennelles traditions du peuple romain. Les murs de Rome avaient été cimentés par du sang. On ne put jamais laver entièrement la tache du fratricide, et la conscience de la cité fut pour toujours hantée par le souvenir de sa faute originelle. Le sénat reçut l'annonce de la victoire de César juste à temps pour décréter que la fête du lendemain serait célébrée avec plus de solennité qu'à l'ordinaire. Il déclara que celui qui avait vaincu ses concitoyens méritait les honneurs d'un autre Romulus. Ainsi c'est dans le sang fraternel (2) que furent jetés, pour la seconde fois, les fondements de la cité. On passa immédiatement un décret pour ordonner des actions de grâce de cinquante jours. L'année d'avant, César avait été proclamé demi-dieu ; maintenant une statue lui fut érigée, ayant pour inscription : *A la Divinité invincible.* On la plaça dans le temple de Quirinus, le vénérable fondateur de la nation romaine. César avait étendu les limites de l'empire, tant en Gaule qu'en Afrique. C'était le plus élevé de tous les services qu'on pût rendre à l'État, et un honneur spécial y était réservé, bien qu'il eût été rarement concédé, même aux plus grands conquérants. Sylla était le dernier impérator romain auquel on eût permis d'avancer le pomœrium, ou d'étendre les bornes de la cité. On accorda main-

(1) Les Parilia ou Palilia, se célébraient le 21 avril.

(2) Lucain, t. XCV :

« Fraterno primi maduerunt sanguine muri. »

tenant à César cette distinction particulière (1). Le hardi dessein qu'on lui a attribué de détourner le Tibre, à l'ouest du pont Milvius et d'agrandir la superficie du Champ-de-Mars, paraît n'avoir été qu'un bruit du jour sans fondement (2). On ne voit point s'il fit réellement usage de l'honorable privilége qu'on lui accorda. Nous savons de façon certaine qu'il n'étendit point les murs eux-mêmes, mais il est possible qu'il ait reculé en dehors des murs les limites sacrées dans lesquelles on pouvait prendre les auspices, de façon à enclore une partie du Champ-de-Mars.

César revient à Rome et célèbre son dernier triomphe. — Le vainqueur lui-même revint en temps convenable en Italie. Fidèle aux prescriptions de la république au moment qu'il la foulait aux pieds, il s'abstint d'entrer dans la ville avant le jour du triomphe qu'on lui avait encore une fois décerné. Cette dernière victoire remportée sur des citoyens romains fut colorée du titre spécieux de conquête en Espagne (3); et on donna une désignation semblable aux triomphes accordés dans la suite à ses lieutenants Fabius et Pédius. A cette occasion César gratifia le peuple d'un spectacle et d'une fête non moins magnifique que l'année précédente;

(1) Dion, XLIII, 50 : Aulu-Gelle, XIII, 14. Comp. Tacite, *Ann.*, XII, 23 et les commentateurs.

(2) Cicéron, *ad Att.*, XIII, 30 : « Sed casu sermo a Capitone de urbe augenda. A ponte Milvio Tiberim duci secundum montes Vaticanos : campum Martium coædificari : illum autem campum Vaticanum fieri quasi Martium campum. » Le projet, si on peut l'appeler ainsi, semble avoir été de conduire le Tibre par un changement hardi au pied de la colline du Vatican, et de le faire revenir ainsi à son ancien lit près du pont Triomphal. L'espace ainsi ajouté au Champ-de-Mars serait demeuré une aire découverte pour des exercices publics, tandis que le Champ-de-Mars actuel aurait été couvert de bâtiments, peut-être enfermé dans les murs.

(3) Tite-Live, *Epit.*, CXVI; Velléius, II, 56.

l'incident le plus remarquable de la cérémonie fut la répétition de divertissements scéniques en diverses langues (1), pour l'amusement, non des Romains seulement, mais de la multitude d'étrangers de toutes les parties du monde, qui avaient suivi le sillage des victoires du conquérant. L'homme d'État, à la vue perçante, pouvait voir là, avec justice, le plus grand pas qui eût jamais été fait vers la fusion de l'humanité en une seule nation. Mais les Romains en général y firent peu d'attention, ainsi qu'à d'autres pronostics analogues d'une révolution sociale. Ce qui les intéressa bien davantage, ce fut le phénomène singulier d'un chevalier nommé Labérius, montant sur la scène pour réciter une œuvre dramatique de sa composition. La profession d'acteur était l'une de celles qui répugnaient à l'orgueil des Romains. Ils regardaient comme une marque de frivolité dégradante chez l'Athénien de cultiver l'art de cette façon aux dépens de sa dignité (2). Nous voyons cependant, à la génération suivante, des chevaliers et même des sénateurs, venir fréquemment sur le théâtre de leur plein gré, à ce point qu'il devint nécessaire de faire des décrets pour interdire cette pratique. Labérius, dit-on, affichait sans ménagement des sentiments républicains ; et César résolut de mâter sa fierté en le traitant avec rigueur. Il le requit de se montrer ainsi en public, et par un raffinement de cruauté, lui offrit ostensiblement une grande somme d'argent, afin qu'il pût passer

(1) Suétone, *Jul.*, 39 : « Ludos... per omnium linguarum histriones. » Ce qui nous montre la signification de cette mesure de César ainsi que de beaucoup d'autres, c'est qu'elles furent imitées par Auguste. Voyez Suétone, *Oct.*, 43.

(2) Il n'y avait aucun sentiment de cette espèce dans les premiers âges de la république, comme le démontre parfaitement Macrobe, *Saturn.*, II, 10. Il est probable que la profession d'acteur commença à leur déplaire quand ils en vinrent à mépriser les modes grecques.

pour s'être laissé acheter son propre avilissement. C'était déjà un ordre qu'une requête du maître du peuple romain. Labérius alla jusqu'au bout de sa tâche, mais il se vengea en y introduisant quelques vers pathétiques dans lesquels il rejettait toute l'infamie de son action sur celui qui en était l'instigateur (1).

César reçoit le titre de père de la patrie avec d'autres honneurs. — On continua à accumuler de nouveaux honneurs sur le favori de la fortune. Un décret fut passé d'après lequel César devait recevoir l'appellation de père de la patrie : le plus grand éloge qu'un État réellement libre puisse jamais décerner à un citoyen (2). Un second lui conféra le titre d'impérator, non de la façon ordinaire, comme une accessoire de ses autres noms et titres, impliquant autorité sur les soldats, mais comme une préfixe constante, destinée à une application permanente et plus générale (3). Sa personne fut investie de l'inviolabilité légale, comme celle des tribuns du peuple : le consulat lui fut assigné pour dix années successives, et pour tout couronner, la dignité de dictateur lui fut confirmée à vie (4). D'autres distinctions, que dans les temps modernes on ne supposerait pouvoir plaire qu'à la plus méprisable vanité, tiraient leur importance de la place qu'elles tenaient dans l'estime du peuple. Telles étaient les robes triomphales que César fut solennellement autorisé à porter en public en toutes circonstances, et la couronne de laurier, qui, dit-on, lui convint particulièrement pour cacher la

(1) Suétone, *Jul.*, 39. Les vers sont conservés par Macrobe, *Sat.*, II, 7.

(2) Idem, *Jul.*, 76; comp. Appien, *Bell. civ.*, II, 106; Dion XLIV, 4. Florus, IV, 2, 91 : Tite-Live, *Epit.* CXVII.

(3) Suétone, *loc. cit.*, Dion, XLIII, 44.

(4) Suétone, *loc. cit.*; Plutarque, *Cés.*, 57; Dion, XLIII, 45; Appien, *loc. cit.*.

perte prématurée de ses cheveux (1). Le droit de frapper monnaie était attribué à certains des plus hauts magistrats de la république; et les noms les plus nobles de cette nation de rois, ont été imprimés de la sorte sur le plus durable des monuments historiques. Mais la première figure humaine que les Romains permirent de graver sur leurs monnaies fut celle de César (2). A ce privilége qui est devenu depuis une des marques les plus distinctives du pouvoir royal, en succéda un autre de semblable signification. César avait décliné l'offre de ses amis de former une garde du corps pour sa sûreté personnelle; mais le Sénat adopta la formule sacrée de jurer par son nom; et s'engagea lui-même par un serment solennel à veiller sur sa sûreté (3). Comme beaucoup d'hommes qui se sont élevés par leurs actions à une hauteur grande et inattendue, César croyait à la destinée. Mais il se reposa sur elle avec une résolution et un complet abandon qu'aucun autre peut-être n'a égalés. A chaque pas de son ascension vers le pouvoir, il fut prêt à jouer sa vie pour son succès; à devenir le César de son imagination, ou à périr; et quand il eut atteint l'objet de ses aspirations, il n'en fut pas moins disposé à préférer perdre l'existence, que la pleine jouissance de tous ses charmes. Peut-être fut-ce cette conscience qu'il devait périr bientôt, et que son ouvrage périrait avec lui, qui énerva son bras, pour la tâche herculéenne de reconstruire la république. Quand ses contemporains virent l'indifférence dédaigneuse avec laquelle, vivant au milieu des périls, il renonçait à toute protection

(1) Dion, XLIII, 43; Suétone, *Jul.*, 45. La calvitie était honteuse chez les Romains, pour autant qu'on la croyait le résultat d'excès. Comparez Pline, *Hist. nat.*, XI, 47.

(2) Eckhel, *Doctr. Numm.*, VI, 7. Aucune monnaie certaine de César ne porte son effigie avant l'année 710, U. C.

(3) Suétone, *Jul.*, 84, 86.

armée, sans prendre même les précautions ordinaires pour le soin de sa santé, ils soupçonnèrent que la vie avait perdu tout intérêt pour lui, parce qu'il sentait qu'elle avait déjà duré assez longtemps pour ne pouvoir plus rien ajouter à ses plaisirs ni à sa gloire (1). Les visions extravagantes de travaux isolés d'utilité publique dans lesquelles il se complaisait, semblent trahir l'excitation inquiète et fiévreuse qui le gagnait peu à peu. Il projetait, dit-on, l'épuisement du lac Fucinus, le desséchement des marais Pontins, la construction d'un canal de Rome à Terracine (2), d'une nouvelle route à travers les Apennins et d'un magnifique port à Ostie, l'érection d'un temple splendide à Mars, le percement de l'isthme de Corinthe (3); en même temps, son esprit s'égarait dans les scènes de guerre qui lui avaient été si longtemps familières, et de nouveaux rêves de conquête s'ouvraient devant lui dans des proportions grandes, mais confuses (4). Cependant il trahissait le dérèglement de son humeur par une attitude de plus en plus hautaine et méprisante. Sylla, dit-il brusquement, fut un fou de résigner la dictature (5). Mais par quoi il offensa le plus cruellement les

(1) Suétone, *Jul.*, 86.

(2) M. Long, dans ses *Notes on Plutarque* signale quelques difficultés techniques qui s'opposeraient à un tel projet. En effet la pente du Tibre de Rome à la mer n'est, dit-on, aujourd'hui que de quinze pieds, et il est difficile de supposer que le lit de la rivière dans son passage à travers la ville ne fût pas plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était dix-huit cents ans auparavant. La pente de Rome à Terracine ne serait que de quelques pouces au mille, et un léger exhaussement du niveau de la mer, avec un coup de vent du sud-ouest, inonderait les marais Pontins. Les Romains n'avaient pas l'habileté nécessaire pour surmonter de tels obstacles.

(3) Suétone, *Jul.*, 44; Plutarque, *Cés.*, 58; Dion XLIV, 5.

(4) Suétone, *Jul.*, *loc. cit.*

(5) Idem, *ibid.*, 77 : « Sullam nescisse litteras qui dictaturam deposuerit. » Le jeu de mots ne peut être reproduit.

sénateurs, ce fut en ne se levant pas de son siége pour les recevoir, quand ils vinrent l'informer des honneurs qu'ils lui avaient prodigués en son absence. C'est à cet étranger parvenu, Balbus, qu'ils aimèrent à attribuer cette insulte : l'Espagnol, dit-on, avait tiré César par la manche, comme il était prêt à se lever pour ses visiteurs, et lui avait rappelé qu'il était leur maître (1). Les Romains, chez lesquels le raffinement avait fait tant de progrès, étaient très stricts observateurs de l'étiquette sociale. La courtoisie de ses membres l'un pour l'autre est de l'essence même de l'aristocratie. César avait exigé avec une scrupuleuse précision, les hommages qui lui étaient dus. Quand, dans la procession triomphale, son char passa près du banc occupé par les tribuns, l'un d'eux, nommé Pontius Aquila, était grossièrement resté assis, pour marquer son indépendance. Le dictateur releva vivement cet affront; et à tous ceux qui venaient solliciter de lui une faveur, il avait coutume de dire ironiquement, « je vous l'accorde, pour autant que le tribun Pontius me le permette (2). »

Urbanité de César. Il visite Cicéron à sa villa de Puteoli. — Cependant cet orgueil et cette hauteur, indices fâcheux d'une âme en proie à un secret malaise, étaient encore tempérés par des lueurs de l'urbanité polie qui avait distingué l'homme d'État accompli des temps antérieurs. Le vrai gentilhomme romain était éminemment de manières aisées et conciliantes, de naturelle bonne humeur, et de goût littéraire. Sa conversation étincelait de l'esprit le plus raffiné, et si parfois sa

(1) Suétone, *Jul.*, 78; Plutarque, *Cés.*, 60 ; comp. Dion, XLIV, 8.

(2) Suétone, *loc. cit.* Sa villa de Naples fut confisquée et donnée par le dictateur à sa favorite Servilia. Cicéron, *ad. Att.*, XIV, 21. Il entra dans la conspiration contre la vie de César; Dion, XLVI, 38 ; Appien, *Bell. civ.*, II, 113.

raillerie eût paru trop rude selon nos idées modernes, elle servait au moins à exercer et à animer son habituelle égalité de caractère. La pratique de la discussion oratoire était une école de ménagements, et enseignait aux hommes un respect plus sincère pour le caractère les uns des autres, parce qu'elle leur permettait d'y plonger plus avant leurs regards que ne le font les vagues généralités de notre conversation de bonne compagnie. César était un de ces gentilshommes, Cicéron en était un également. Une des lettres de l'orateur nous a conservé une curieuse relation de la visite que le dictateur lui fit à la fin de décembre de cette année. Cicéron venait de publier un ouvrage à la louange de Caton (1). On peut supposer qu'il n'était pas écrit d'un ton à offenser réellement César; car personne, comme on l'a finement observé, n'était plus facile à flatter par le semblant d'un refus de le flatter (2). Mais Cicéron avait ressenti, ou au moins affecté de ressentir, quelque appréhension quant à la manière dont sa nouvelle production serait reçue. Il avait consulté Balbus et Oppius au sujet de l'effet qu'elle produirait sur le grand homme. Il put sourire quand on lui dit qu'Hirtius était chargé d'y répondre; mais ce qui probablement le flatta et le rassura à la fois, ce fut de voir que César lui-même avait trouvé le loisir, en Espagne, d'écrire une invective travaillée contre le sujet de ses éloges (3). Il ne pouvait

(1) Cicéron, *ad. Att.*, XII. 4.

(2) Shakespeare, *Julius Cæsar*, act. II, sc. 1.

(3) Elle fut composé en deux livres ou discours qui reçurent le nom d'Anti-Caton. Cicéron dit par rapport à cet écrit: « Collegit vitia Catonis sed cum maximis laudibus meis (*ad Att.*, XII, 40). Il continue, « Itaque hunc librum ad Muscam ut tuis librariis daret: *volo enim eum divulgari.* » Landor (*Imag. Convers.*, II, 18) flétrit cela comme « la pire action de la vie de Cicéron. » C'est atténuer un peu son égoïsme que de dire que Caton, dont il voyait si volontiers exposer ou exagérer les faiblesses

résister au glaive du conquérant, ni en parer les coups, mais il pouvait avoir confiance dans son adresse pour l'apaiser ou le caliner dans une controverse littéraire. Cicéron tenait à cette époque résidence à sa villa du bord de la mer, à Puteoli. A milieu de l'écroulement de la république et du renversement des intérêts publics, il avait récemment pourvu à son confort domestique en épousant en secondes noces une vierge, jeune, riche et de haute naissance. Avec les secours de ses amis (1), il avait fait entendre raison à sa douleur, de la perte de son enfant chérie, sa Tullia, femme, en dernier lieu divorcée, de P. Dolabella. Il s'était retiré presque entièrement des affaires publiques, et se dévouait à ses études favorites, quand César qui avait été visiter son parent Philippus, dans le voisinage immédiat de Cicéron, s'invita lui-même à dîner chez ce dernier. Le dictateur, en cette occasion, était accompagné d'une garde de deux mille soldats, outre un grand nombre d'amis et de personnes de divers rangs, Cicéron fut fort embarrassé de savoir comment satisfaire un tel hôte. Les soldats furent campés sur sa propriété ; mais des tables furent disséminées dans plusieurs chambres pour les membres les plus distingués de la suite. César continua à traiter des affaires avec Balbus jusqu'à une heure; il se mit alors en promenade sur le bord de la mer, arriva à deux heures à la villa de son hôte, et prit un bain. Pendant qu'il se rafraichissait ainsi, un courtisan ne craignit pas de réciter, pour l'amuser, une épigramme insultante faite contre lui par le poète à la mode, Catulle (2). Dans la

auprès de la glorification de son propre mérite, ne fut jamais intime avec Cicéron.

(1) Voy. l'élégante lettre de Sulpicius, dans la correspondance. Cicéron, *ad Div.*, IV, 12.

(2) Catulle, XXIX ou LVII. L'auteur de cette dégoûtante satire fit dans la suite ses excuses, et fut pardonné. Suétone, *Jul.*, 73.

société romaine, de tels vers et les imputations qu'ils contenaient n'excitaient le plus souvent qu'un sourire. La satire s'était vaincue elle-même. Ce n'était pas la peine de punir des polissonneries qui ne trouvaient crédit auprès de personne. César écouta sans s'émouvoir. Ensuite, après s'être oint et habillé, il prit place à table. Il avait pourvu d'avance à assurer à son appétit une pleine satisfaction, et il mangea et but de grand cœur et avec plaisir (1). Le dîner d'ailleurs n'était pas mauvais, ajoute avec complaisance le narrateur; et, ce qui vaut mieux, il fut abondamment assaisonné de bonne et agréable conversation. Cicéron y prit une part qu'il se rappelle, avec un évident contentement. On évita la politique : les sujets discutés furent entièrement littéraires. Le grand homme eut de l'agrément, et le laissa voir.

Cicéron écrit une lettre où il presse César d'envahir la Parthie, mais il la retire. — Il y a cependant une circonstance dans les relations de Cicéron avec César, qui peut faire naître de graves réflexions. Le premier, paraît-il, dans son empressement à faire la cour au vainqueur, à son retour d'Espagne, lui adressa une belle lettre d'éloges et de congratulations. Les scrupules qu'il exprima à son ami Atticus et les excuses qu'il lui fit de son apparente servilité, ne doivent point nous arrêter. La circonstance qu'il nous importe le plus d'observer c'est que, dans cette épître, l'écrivain pressait César de venger la république, en conduisant une expédition contre les Parthes. Après s'être consulté avec Balbus et Appius, Cicéron s'abstint d'envoyer ce qu'il avait écrit: ses conseillers lui

(1) Cicéron, *ad Div.* IV, 12 : « ἐμετικήν agebat, itaque edit et libit ἀδεῶς et jucunde. » Voyez les mots de Manutius et de Schuts pour expliquer cette coutume, considérée, comme dans ce cas, comme un compliment pour l'amphytrion. Comparez Cicéron, *pro Dejot*, VII; Sénèque, *Consol. ad Helv.*, IX.

avaient recommandé d'effacer la suggestion relative à la Parthie, et la lettre finit par lui déplaire en son entier (1). L'outrage qui pesait encore sur la république tant que l'ombre de Crassus errait sans être vengée, pouvait motiver bien des appels oiseux à la sensibilité du public. Cicéron pouvait s'amuser à le peindre de ses plus ardentes couleurs, et croire qu'il poussait en avant le sentiment populaire, tandis qu'en fait il ne faisait qu'obéir aux suggestions d'intrigants plus rusés que lui. En effet, armer contre les Parthes, c'eût été suspendre la marche de la réforme administrative, c'eût été éloigner César de Rome, la citadelle de sa force, et l'engager dans une aventure de périls peu ordinaires. Tout cela, ses amis l'aperçurent immédiatement, et ils découvrirent peut-être dans la harangue de leur correspondant une profonde machination pour le renversement de leur patron. Ils peuvent avoir absous Cicéron lui-même de tout mauvais dessein (2). Ils se contentèrent de parer le fatal conseil, avec la résolution, sans doute, de continuer à employer toute leur influence pour détourner César de toute entreprise de ce genre. La même idée, cependant, lui était alors continuellement présentée de différents côtés. Le peuple romain, à ce qu'on affirmait, était hautement intéressé à la voir réalisée. On ne peut guère douter que Cléopâtre, déconcertée par la morgue des sujets de son adorateur, ne prêtât toutes ses fas-

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIII, 27, 30.

(2) Cicéron avoue à son correspondant que son conseil à César n'était qu'un simple compliment : « Quid enim aliud argumentum epistolæ nostræ nisi κολακία fuit? » La lettre ne fut pas envoyée; mais Balbus et Oppius firent part probablement à leur patron des vues de Cicéron, et il répliqua qu'il ne quitterait pas Rome avant d'avoir établi le gouvernement sur ses bases. Là-dessus Cicéron remarque, « Idem ego suadebam in illa epistola, » mais d'après une allusion qui suit, il semblerait qu'il s'était arrangé de manière à suggérer une conduite différente.

cinations à un plan qui eût entraîné ce dernier en Orient. Le projet était en outre de nature à flatter l'ambition personnelle de César, et la passion pour la guerre qui n'avait rien perdu de son empire sur lui. Les difficultés de la réforme civile devenaient de plus en plus ardues. Il aurait peut-être saisi avec joie la première excuse venue pour s'éloigner d'un théâtre où ses desseins étaient contrecarrés à chaque pas; son mépris croissant pour le peuple, qui lui faisait obstacle, tout en le flattant, peut l'avoir tenté parfois d'abandonner les plans qu'il méditait pour leur bonheur, et de se plonger en aveugle dans l'inconnu.

Projets de conquête attribués à César. — Cinquième consulat de César. — Le plan que César méditait alors n'avait pas pris, peut-être, de forme définitive dans son propre esprit. Suivant une version qu'on en a donné, il se proposait de diriger ses armes, en premier lieu contre les Daces, pour protéger la Thrace et même l'Asie Mineure, qui étaient exposées à leurs excursions de pillage, et de s'avancer de là en Orient (1). On lui attribuait aussi une autre conception plus hardie, celte de subjuguer d'abord les Parthes, puis de revenir le long des côtes de l'Euxin, sur les traces de Pompée, en soumettant toutes les nations vivant entre le Caucase et les monts Carpathes, et en attaquant en queue les barbares Germains (2). L'un et l'autre de ces plans supposés ont reçu évidemment la teinte des idées d'une génération postérieure. Mais que César eût conçu quelque vaste projet de conquête en Orient, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute. Si longtemps accoutumé à l'autorité absolue du camp proconsulaire et à l'accomplissement immédiat de toutes ses conceptions politiques et militaires, les délais et les embarras qui,

(1) Suétone, *Jul.*, 44.
(2) Plutarque, *Cés.*, 58.

dans la ville, entravaient les pas même d'un dictateur, lui devenaient incommodes et intolérables. A la fin de l'année 709, il donna l'ordre à ses légions de passer l'Adriatique et de se réunir en Illyrie, pour y attendre son arrivée. Il projetait une absence d'Italie d'une durée considérable. Il pourvut d'avance à la succession des consuls et des préteurs pour les deux années suivantes (1). Le premier de janvier, il entra dans son cinquième consulat, dans lequel il eut pour collègue M. Antoine; en même temps il obtint la désignation d'Hirtius et de Pansa pour l'année 711, et celle de Décimus Brutus et de Munatius Plancus pour 712. Bien que le peuple eût renoncé en sa faveur au droit de suffrage pour une période de dix ans, il se considéra comme exclu du droit de conserver les faisceaux consulaires, loin du lieu où les auspices devaient être pris, et où l'on devait exercer d'autres fonctions locales. Les préteurs nommés pour l'année 710 furent au nombre de seize; on comptait parmi eux M. Brutus et C. Cassius. Lépidus, qui avait accepté le gouvernement de l'Espagne citérieure et de la Gaule narbonnaise, fut remplacé dans la maîtrise de la cavalerie par Domitius Calvinus. Dans l'assignation des provinces, qui n'était plus faite par le sort, mais dépendait de la seule nomination du dictateur, des hommes remarquables des deux partis furent favorisés presque indistinctement. Asinius Pollion reçut la charge de l'Espagne ultérieure, en même temps que la tâche de com-

(1) Drumann (III, 681) rassemble les autorités, principalement tirées d'indices éparpillées dans les lettres de Cicéron. Suétone (*Jul.*, 41) dit que le dictateur partagea le droit de nommer les premiers magistrats, avec le peuple, à l'exception des consuls. Ces derniers, il les choisissait sans intervention étrangère. Mais Dion remarque qu'en fait, toutes les charges supérieures furent remplies à sa recommandation, bien que les formes ordinaires de l'élection populaire fussent conservées. Dion, XLIII, 47, 51.

battre les tentatives hostiles de Sextus Pompée. Parmi les autres proconsuls et propréteurs de la même année ou de l'année suivante, étaient D. Brutus, Trébonius et C. Cassius, dont il est important de remarquer les noms en cette occasion, à raison de la perfidie qu'ils devaient montrer en retour de la confiance qu'on mettait alors en eux.

César adopte Octave pour héritier. — Il n'y avait pas de difficulté, semblerait-il, à effacer le souvenir de Pompée de l'esprit de ses anciens adhérents, et les réformes constitutionnelles mises à exécution par César étaient assez modérées et assez raisonnables pour ne donner que peu de motifs de sérieuse colère au parti qu'il avait battu les armes à la main. On peut présumer, toutefois, que les nobles furent offensés d'une façon plus sensible par l'élévation d'hommes nouveaux à leur classe. Il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux auraient pu trouver un sujet de mécontentement dans l'établissement d'un nouveau régime, sous lequel il n'y avait pas place pour les priviléges qu'ils s'étaient habitués à monopoliser. Mais quelques-uns au moins des plus cruels ennemis du dictateur n'avaient pas même ces motifs personnels d'hostilité contre lui. La vraie cause de leur haine, dans presque tous les cas, était la vanité blessée. Accoutumés à regarder tous ceux de leur classe comme leurs égaux, et les plus remarquables de toutes les autres comme leurs inférieurs, les nobles s'indignaient de voir un des leurs s'élever parmi eux à une prééminence permanente, tandis qu'ils se voyaient eux-mêmes sans distinction dans la masse commune des citoyens. Les formes de la constitution, qu'on avait violentées pour leur faire admettre l'établissement de la dictature à vie, avaient jeté tout le pouvoir réel dans les seules mains qui, à cette époque, fussent capables d'en faire usage. Toutefois ce splendide tribut payé à sa supériorité reconnue ne parvenait peut-être pas à satisfaire César lui-même. S'il aspi-

rait réellement au titre brillant de roi, que quelques-uns de ses adhérents, au moins, lui avaient voulu conférer, on ne doit point supposer qu'il cherchât à amuser sa vanité en se parant d'un nom vide. Parmi les sentiments de l'homme, aucun n'est plus naturel que celui qui le pousse à s'efforcer de perpétuer, après sa mort, ses priviléges et ses honneurs dans la personne de ses héritiers. César, il est vrai, n'avait pas d'enfants légitimes ou reconnus. L'individu le plus rapproché de lui par le sang était un petit-neveu. Satisfait des talents et des dispositions que le jeune homme montrait, c'est à lui qu'il songeait pour succéder à son nom et à sa position. L'objet de cette dangereuse faveur était C. Octavius; son père avait fondé la maison distinguée dont il portait le nom. Le premier Octavius épousa Atia, fille de la sœur cadette de César, Julie (1). Mais il mourut que son fils avait à peine l'âge de quatre ans. L'enfant avait été élevé avec soin sous les yeux de sa mère et de sa grand'mère; son beau-père, L. Marcius Philippus, avait veillé sur lui avec un intérêt paternel, et de bonne heure Jules-César lui-même s'était mêlé de son éducation. L'objet de tant de soins était né en 691, année mémorable par la conspiration de Catilina et le consulat de Cicéron. En conséquence il était maintenant dans sa dix-neuvième année, âge auquel la jeunesse noble de Rome était déjà entrée, en général, dans la carrière militaire. Mais l'extrême délicatesse de sa santé l'avait souvent empêché de prendre part aux exploits de son grand-oncle. Cette cause l'avait empêché de le suivre en Espagne dans sa campagne contre

(1) Julie, la plus jeune des deux sœurs du dictateur, fut mariée à M. Atius Balbus, dont elle eut une petite fille, Atia, femme de C. Octavius, et mère du futur Auguste. Elle mourut A. U., 702 ou 703, et son petit-fils prononça son panégyrique funèbre. Il était alors dans sa douzième année.

Afranius; et dans sa récente expédition de ce côté, il n'avait été témoin oculaire que d'un petit nombre seulement de ses opérations. Fier de la distinction avec laquelle il était traité par le premier personnage de l'État, le jeune Octave avait eu assez de présomption pour solliciter la maîtrise de la cavalerie dès l'année 709. Mais il parut trop jeune au dictateur pour être lancé tout d'un coup dans un poste si élevé, et sa requête subit un refus. Dans ses réformes, César n'avait pas tenté de fusionner les deux anciens ordres du peuple. Au contraire, il s'attacha à tenir séparées les maisons patriciennes et plébéiennes, et confirma le monopole de certaines charges que les premières possédaient. Il réserva le rang de patricien comme une sorte d'ordre de noblesse, destiné à récompenser les personnages qu'il désirait honorer (1). Ce fut donc, de sa part, une marque signalée de faveur, quand il demanda au Sénat de faire monter la maison octavienne au rang supérieur. César envoya alors le jeune aspirant achever ses études littéraires à Apollinie, en Illyrie, sous des maîtres consommés, et se familiariser en même temps avec les exercices et les habitudes du camp qui y était établi. Remarquable par la gracieuse beauté de sa bouche et de son menton, dont l'expression était d'une délicatesse presque féminine, non moins que par la largeur de son front imposant et l'éclat expressif de ses yeux, le jeune Octave était bien fait pour s'attirer la faveur des légions, et pour devenir l'enfant chéri des césariens dévoués. Le dictateur lui-même put se féliciter de la bonne fortune qui lui avait donné un tel héritier, auquel il pût léguer, si le sort le protégeait à ce point, le prix pour lequel il avait tant travaillé et tant souffert; il put se complaire dans l'espoir insensé que ce qui lui donnait

(1) La même politique fut observée par ses successeurs au pouvoir suprême. Drumann, IV, 254.

déjà peut-être un désappointement à lui-même, pourrait devenir une source de jouissances plus pures pour son successeur.

Le titre royal, symbole du pouvoir héréditaire. — Mais César aurait pu avoir un autre motif pour désirer consolider le pouvoir dont il s'était rendu maître en acquérant un titre à transmettre à sa postérité. Il n'avait fait que jeter les premiers fondements du grand édifice qu'il rêvait en imagination, et il pouvait avoir à cœur d'en léguer l'achèvement à un homme élevé par lui-même pour hériter de ses idées en même temps que de sa position. Le titre de dictateur n'était jamais descendu d'une génération à une autre. Il n'était entouré d'aucun souvenir, comme une charge héréditaire, et aucun prestige de vénération traditionnelle ne pouvait aveugler les hommes sur l'usurpation du pouvoir suprême dans toute sa nudité. Mais l'appellation de roi semblait légitimer par elle-même le droit de son possesseur à gouverner. C'était le symbole reconnu de la souveraineté héréditaire. Il éblouissait les hommes par son éclat, et les empêchait de scruter trop curieusement le fait qu'il représentait en réalité. César pouvait penser qu'il serait nécessaire à l'héritier de ses principes administratifs de s'abriter sous cette illusion pour se maintenir au poste qui lui permettrait de les appliquer. Mais si, dans sa conscience, il caressait des désirs pour le titre de roi, il s'étudia à le cacher. C'est au moins dans le conseil de ses amis que parut prendre naissance l'idée d'obtenir ce titre (1), et elle leur fut peut-être suggérée par l'habileté de ses ennemis, qui cherchaient par là à exaspérer la nation contre lui. Il y avait, comme César le

(1) Dion (XLIV, 9) dit des amis de César : βασιλέα αὐτὸν προσηγόρευον καὶ πολὺ τοῦτο τοὔνομα καὶ κατὰ σφᾶς διεθρύλλουν. Comp. Plutarque, *Brut.*, 9 : Αἴτιοι δὲ τούτων οἱ Καίσαρος κόλακες, κ. τ. λ.

savait bien, cent poignards prêts à s'enfoncer dans son sein; mais il savait aussi qu'ils étaient arrêtés par la considération que, avec la popularité dont il jouissait encore auprès de l'armée, des provinces et de la masse des citoyens, son assassin ne pourrait manquer de donner le signal d'un massacre général de tous ses ennemis réels et supposés. Il fallait une série de noires et adroites intrigues pour détourner l'affection de ces classes de la personne du dictateur, et on pourrait croire que la méthode la plus prompte de renverser un adversaire victorieux était de faire peser sur lui l'accusation d'aspirer au titre de roi.

César est salué du titre de roi. — Quoi qu'il en soit, il arriva qu'un matin, une guirlande de laurier, à laquelle se trouvait attaché un diadème, fut trouvée fixée à la statue de César, devant les rostres. Les tribuns Marcellus et Cusætius l'en arrachèrent avec indignation, et punirent l'auteur avéré du scandale, en prétendant que leur conduite était en harmonie avec les sentiments du dictateur. La populace, à ce qu'on remarqua, exprima une grande satisfaction de leur conduite et les salua du titre de nouveaux Brutus (1).

César se contenta de se plaindre publiquement, comme pour la mort de Pompée et celle de Caton, qu'ils l'eussent privé par leur empressement de l'occasion de prouver sa fidélité à la république. A la même occasion, il avait goûté les honneurs d'une ovation que lui avait décrétée le sénat : satisfaction toute gratuite donnée à sa passion pour se donner en spectacle; car il n'avait remporté aucune victoire nouvelle pour justifier cette distinction. Le plus ardent de ses adhérents résolut de profiter de cette occasion pour tâ-

(1) Dion, XLIV, 9; Appien, *Bell. civ.*, II, 108; comp. Suétone, *Jul.*, 79 et Plutarque, *Cés.*, 61, *Antoine*, 12, dont les récits se rapportent en partie à une occasion différente.

ter une seconde fois les dispositions du peuple, alors qu'on pourrait supposer son enthousiasme excité par la vue de son champion dans sa plus grande gloire. On pouvait se souvenir que le chef populaire Saturninus, à la dernière occasion où le titre fatal eut retenti aux oreilles des Romains, avait été forcé de le prendre par ses propres adhérents (1). En conséquence, on soudoya des voix officieuses pour le saluer, sur son passage, du titre de roi. Mais comme elles s'éteignaient, une à une, dans le silence, on n'en entendit aucune autre relever le cri ; au contraire, un sourd murmure indiquait suffisamment la désapprobation du peuple. « Je ne suis pas roi, mais César, » s'empressa de s'écrier le dictateur (2). Les tribuns se saisirent de quelques personnes qui s'étaient jointes à ce salut et les jetèrent en prison. Le dictateur, toutefois, jugea convenable de les blâmer de leur zèle superflu et odieux, dans lequel il découvrait le dessein de jeter sur lui d'injustes soupçons : jouant sur le mot Brutus, qui signifie un fou, il déclara qu'ils méritaient bien le nom dont ils étaient si fiers, s'ils supposaient qu'il ignorât l'intrigue à laquelle ils s'étaient prêtés. Sa mauvaise humeur ne se borna point à ces paroles mordantes. Helvius Cinna, un de leurs collègues, alla jusqu'à proposer de les punir de mort, mais César se laissa apaiser par la démission de leurs charges.

Antoine lui offre un diadème royal, qu'il repousse. — Cependant les amis de César n'étaient pas encore persuadés que César ne pût atteindre à la distinction convoitée. Ils cherchèrent à familiariser graduellement le peuple avec l'idée de royauté, en la présentant fréquemment à son imagination. Peut-être la vue du blanc bandeau de lin, le sym-

(1) Florus, III, 16.

(2) Dion, XLIV, 10; Suétone, *Jul.*, 79 et Plutarque, *Cés.*, 61, *Ant.*, 12.

bole simple de la souveraineté orientale, aurait-elle pu les désabuser de leur horreur pour un pur nom. Le 15 février, jour des Lupercales, César était assis dans sa chaise d'or, devant les rostres, pour présider aux cérémonies solennelles de cette fête populaire (1). Les flamines Juliens, étaient élevés au même rang que ceux du dieu Lupercus, ou Pan. Antoine, le consul, était à leur tête, et placé près du dictateur, occupait la place la plus en vue aux yeux de la multitude. Peut-être cette nouveauté de voir l'un des consuls, dépouillé de ses vêtements, n'ayant autour des reins qu'une étroite ceinture, brandissant dans sa main la lanière de bouc, et en frappant, tout en courant rapidement à travers les principales rues, les femmes qui s'offraient à ses coups, auxquels on attribuait la vertu de détourner la stérilité, avait-elle encore plus d'attrait que le spectacle de l'autre consul, avec la couronne de laurier, et les robes triomphales, que l'habitude avait rendus familières (2). Quand Antoine eut achevé sa course, il perça à travers la foule étonnée, et s'approcha du siége du dictateur. Il tira de dessous sa ceinture un diadème, et fit mine de le lui offrir, en s'écriant que c'était le don du peuple romain. L'action fut saluée par des battements de mains, mais faibles et courts; et l'on s'aperçut aisément qu'ils étaient concertés d'avance. Mais quand César rejeta loin de lui le présent qui lui était offert, il y eut une explosion bien plus bruyante d'applaudissements sincères. Antoine renouvela son offre, il y eut encore un léger bruit approbateur, et, pour la seconde fois, au refus de César, une expression véhémente de satisfaction. On avait tâté encore une fois le pouls de la cité, et une fois de plus les symptômes s'étaient montrés

(1) Appien, *Bell. civ.* II, 109; et les autorités citées plus haut,
(2) Plutarque, *Anton.*, 12; Cicéron, *Philipp.*, II, 34, 42.

défavorables. « Je ne suis pas roi, répéta César, le seul roi des Romains est Jupiter. » Il ordonna que le diadème fût porté au Capitole et suspendu au temple du dieu, comme un trophée commémoratif de l'offre gracieuse du peuple, et de son refus modeste. Il fit même insérer dans les fastes, que le 15 février, les Romains présentèrent un diadème à César et que César le refusa (1).

Les oracles sibyllins déclarent que la Parthie ne peut être conquise que par un roi. — Parmi d'autres intrigues pour tenir constamment devant les yeux du peuple l'idée du titre de roi, on s'attacha à répandre le bruit, que les livres sibyllins déclaraient que la Parthie ne pourrait être conquise que sous les auspices d'un roi (2). Quelle qu'eût été l'origine des vers authentiques de la sibylle, sur lesquels était basée une si grande partie de la religion d'État des Romains, ces compositions, c'était un fait notoire, avaient péri dans l'incendie du Capitole sous Sylla. Les oracles, qui, à l'époque où nous sommes arrivés, se produisaient sous ce nom, étaient supposés consister en fragments réunis à l'aide d'une recherche subséquente, ou refaits de mémoire pour remplacer les prédictions primitives. Quelque confiance que le peuple eût placée dans les documents originaux, ni les circonstances du cas, ni le caractère du temps, n'avaient permis, on peut l'imaginer, d'ajouter foi à ceux qu'on leur avait substitué. Quand

(1) Comparez, outre les autorités citées plus haut, Tite-Live, *Épit.* CXVI; Velléius, II, 56; Zonar., X, 11; Flor., IV, 2-91. Nicolas de Damas, panégyriste de la maison de César, affirmait que le peuple salua réellement César comme roi, et le conjura d'accepter le diadème. Antoine, insinuait-il, le pressait de se faire roi, dans l'espoir d'être nommé son héritier. Voyez le fragment récemment découvert de la *Vita Cæs. Octav.*, publié d'après un manuscrit de l'Escurial, par Duebner, dans les *Fragm. Hist. Græc.* de Didot. (Nicol. Dam., *Fr.* CI, § 20.)

(2) Dion, XLIV, 15; Suétone, *Jul.*. 79; *de Divin.* II, 54.

le gouvernement se hasardait, avec la sanction des prêtres auxquels ils étaient confiés, à en tirer quelques prétendue prédiction en rapport avec la politique du jour, on pouvait présumer que la manœuvre serait transparente pour l'intelligence la plus vulgaire. Nous avons vu cependant une fois avant cette époque les nobles ne pas oser offenser la croyance populaire, même dans ces oracles doublement falsifiés; et maintenant les ennemis de César craignaient les plus désastreuses conséquences du seul bruit de l'existence d'une telle prophétie. Les quindécemvirs, ou collége de quinze prêtres, au soin desquels était confié le dépôt sacré (1), examinèrent à dessein leurs archives, et affirmèrent que le fait était exact. Là-dessus les amis de César se proposèrent d'obtenir un décret du sénat pour conférer au dictateur le titre et l'autorité de roi sur les sujets étrangers de la république (2) : on pouvait aisément prévoir qu'un tel pas le porterait plus d'à mi-chemin de l'accomplissement de son dessein suprême, de devenir également roi des citoyens. Et si une fois on soumettait formellement la question à l'avis du sénat, il serait impossible aux mécontents d'éviter d'exprimer leurs opinions. Il fallait qu'ils se missent résolûment en opposition avec les intérêts de leur maître, où qu'ils laissassent interpréter leur silence comme un consentement. La crainte d'être réduits à ce dilemme ferait peut-être hâter la catastrophe, qui était depuis longtemps en projet parmi eux (3).

Une conspiration est formée contre la vie de César. — Le mécontentement qui s'était glissé dans les rangs de la noblesse romaine était fondé, comme nous l'avons vu, plutôt sur une

(1) Drumann, II, 493, note 72; III, 692, note 41.
(2) Appien, *Bell. civ.*, 110, qui ajoute que César réprima leur zèle.
(3) Idem, *ibid.*, II, 113.

envie personnelle de la prééminence du dictateur, que sur une hostilité politique à ses mesures. Sa clémence sans exemple avait été de peu d'utilité pour désarmer un pareil sentiment. Même s'il avait recouru à la politique de sang de ses prédécesseurs, et s'il avait retranché par la proscription tous les chefs du parti opposé, il n'en aurait pas été plus à l'abri des machinations de ses principaux adhérents (1). Antoine et Dolabella avaient déjà encouru tous deux l'imputation de comploter contre la vie de leur patron (2). Mais c'est une conspiration beaucoup plus étendue qui venait de se former contre lui. Il n'y entra pas moins, dit-on, de soixante, ou même de quatre-vingt personnes (3), et parmi ceux qui tenaient la tête, on remarquait les hommes mêmes qui avaient paru mériter le plus la confiance de César par une longue série de fidèles services. Tout chef de parti doit, en venant au pouvoir, se faire des ennemis, de beaucoup de ses anciens adhérents, à cause de l'inévitable mortification de leur amour-propre. Parmi les conspirateurs contre la vie de César, il y en avait, peut-être, qui ne se croyaient pas récompensés comme ils le méritaient par l'ancienneté de leur dévoûment à ses intérêts. Mais il ne pouvait en être ainsi de Décimus Brutus, qui avait reçu récemment le gou-

(1) Velléius, II, 56 : « Adjectis etiam consiliariis cædis, familiarissimis omnium et fortuna partium ejus, in summum evectis fastigium. » Comp. Suétone, *Jul*,, 83.

(2) Cicéron (*Philipp.*, II, 14) affirme comme une chose notoire qu'Antoine s'était consulté avec Trébonius pour ôter la vie à César. Toutefois une telle accusation, venant d'une telle part, ne mérite pas beaucoup d'attention. L'accusation contre Dolabella est encore moins croyable. Plutarque, *Antoine*, II. Il faisait partie de la politique des ennemis de César, de faire naître des soupçons dans son esprit contre ses adhérents.

(3) Plus de quatre-vingts, suivant Nicolas : *Fr.* CI, § 19.

vernement de la Gaule Transalpine, qui avait été nommé plus tard à celui de la Cisalpine, et qui était déjà désigné comme consul pour une année suivante. Il ne pouvait en être ainsi de Trébonius, qui ne faisait que de descendre du siége d'ivoire, et qui était sur le point de perdre l'administration d'une province. Un autre officier favori de César, devint alors un traître pour lui : ce fut Minucius Basilus; cet homme avait été préteur pendant la dernière année; mais César, ne pouvant lui assigner une province, espérait compenser son désappointement par une gratification en argent. Basilus, dit-on, était résolu, dans sa mortification, à se donner la mort (1). Cassius le trouva dans cette disposition d'affaissement; et en lui découvrant le complot contre la vie du dictateur, il lui persuada aisément de vivre pour se venger. Publius Casca avait été recommandé par le dictateur pour une place sur le banc tribunitien. Il fut désappointé, dit-on, de ne pas être élevé tout d'un coup à une plus haute charge. L. Tillius Cimber, avait été aussi récemment promu au gouvernement de la Bithynie. Ce personnage pouvait, il est vrai, nourrir une rancune privée contre le dispensateur de ces honneurs, à cause de son frère, qui, ayant été banni de la cité, ne pouvait obtenir que César intervînt pour commuer sa sentence (2). Mais de tous les adhérents de César qui se tournèrent contre lui, son ancien lieutenant Servius Galba, auquel il avait été forcé de refuser le consulat, était le seul peut-être, qui n'eût récolté ni richesse, ni avancement de l'établissement de son pouvoir (3).

(1) Dion, XLIII, 47; Appien, *Bell. civ.*, II, 113.

(2) Plutarque, *Brut.*, 17; *Cés.*, 66; Appien, *loc. cit.*

(3) Cicéron, *Philipp.*, XIII, 16; Suétone. *Galb.*, III. Le témoignage de Nicolas, un admirateur de la dynastie césarienne, peut être jugé sans valeur en pareille matière; il faut dire, cependant, que cet écrivain con-

Portrait de Cassius, l'auteur de la conspiration. — Les chefs même du parti sénatorial, qui s'étaient rangés contre César sur le champ de bataille, n'avaient pas trahi de répugnance à accepter une charge sous son autorité. Ce ne furent pas les destitués ou les désappointés parmi eux, mais ceux qu'il avait gratuitement honorés et promus, qui levèrent la main pour le tuer. Le plus actif des conspirateurs, et peut-être l'auteur primitif du plan, fut C. Cassius, qui avait récemment été nommé préteur. Cette magistrature illustre comprenait alors seize colléges; mais la première place, comme rang et comme importance, la garde de la cité, avec six licteurs qui y étaient attachés, avait été contestée entre Cassius et Brutus, et c'est en faveur du dernier que César s'était prononcé (1). Toutefois la riche province de Syrie, promise au poursuivant désappointé, aurait pu suffire pour dissiper tous les sentiments de dépit causés par ce refus. Le cri de liberté et de république, que tous les conspirateurs avaient à la bouche, ne pouvait avoir que peu d'influence réelle sur les sentiments de Cassius, dont les principes épicuriens avoués, non moins que la conduite politique qu'il avait tenue en dernier lieu, pouvaient attester de son indifférence pour les partis. On savait qu'il avait exprimé la plus extrême horreur, à la perspective d'une nouvelle domination pompéienne, sous l'épée de Cnæus qu'il flétrissait, au moins dans sa correspondance avec Cicéron, comme un monstre de cruauté (2). Mais

firme pleinement l'opinion générale quant aux motifs indignes qui influèrent sur les chefs de la conspiration, tout en accordant que parmi leurs compagnons, il y avait quelques honnêtes enthousiastes entraînés par l'autorité des noms des premiers. Nic. Dam., Fr., CI, § 20.

(1) Plutarque, *Brut.*. 7; *Cés.*, 62.

(2) Cicéron, *ad Div.* XV, 19. Il écrivait à Cicéron, A. U , 709 : « Malo veterem et clementem dominum (Cæsarem) habere quam novum et crudelem (Cn. Pomp.). »

il était de sa nature vaniteux et vindicatif; son caractère flottait entre une basse servilité et une rude indépendance; l'ascendant que la tranquille égalité d'âme de César exerçait sur lui, irritait son esprit égoïste; et dans sa résolution passionnée de renverser, à tous hasards, la suprématie qui le fatiguait, il semble n'avoir pas regardé au delà, n'avoir pris aucune précaution, mais avoir jeté le dé sans calculer les chances.

Faiblesse et inconséquence de Brutus. — Si les conspirateurs et leur principal instigateur montrèrent quelque prévoyance, c'est en cherchant pour leur tyrannicide projeté la sanction du nom de Brutus. Atticus qui, au milieu de commotions publiques, s'amusait d'études généalogiques, avait flatté M. Junius Brutus en le faisant descendre d'un troisième fils supposé du fondateur de la république, dont les aînés avaient péri, comme on le sait, sans enfants, sous la hache du licteur (1). Servilia, mère de Brutus, tirait son extraction du fameux Ahala, dont le poignard avait puni les projets ambitieux de Spurius Mœlius. Mais bien loin d'hériter du zèle de son ancêtre qu'on lui attribuait, le Brutus de la république expirante avait acquiescé à l'usurpation de César avec moins de répugnance qu'aucun autre membre peut-être du parti pompéien. Découragé à l'heure de la détresse des siens, il avait été le plus lent à rejoindre, le plus pressé d'abandonner la bannière déployée de la république. Après Pharsale, il fut le premier à chercher refuge dans le camp du vainqueur; à Rome, il fut le plus empressé à rechercher l'amitié et la confiance du dictateur; il montra son zèle à servir les intérêts du maître en remplissant des charges importantes; et il ne rougit pas de gouverner la Gaule celtique

(1) Comp. Corn. Nepos, *Att.*, 18; Plutarque, *Brut.*, I; Cicéron soutient cette origine populaire de son héros (*Tusc, Qu.*, IV, 1). Mais Plutarque reconnaît que l'exactitude en était contestée.

pour César, tandis que son oncle tenait encore Utique contre lui (1). Un faible panégyrique du sage inflexible qu'il avait abandonné, tout en affectant d'adopter ses principes et de se modeler sur lui dans la pratique, sembla à Brutus un tribut suffisant rendu à ses vertus. Il rabaissait les mérites de Cicéron, et exaltait les services de Caton, dans la destruction de Catilina, mais sa dépréciation comme son éloge furent jetées au vent par la caustique ironie de la réplique César (2). Il s'était divorcé de sa femme Claudia pour épouser la fille du philosophe, Porcia, femme d'une âme plus mâle que la sienne. Mais en dépit de cette double alliance avec la force et la vertu, Brutus ne parvint pas à acquérir la fermeté que la nature lui avait refusée. Bien que ses habitudes fussent celles d'un homme d'étude, il ne put se résoudre à quitter pour les

(1) Plutarque nous assure que son gouvernement fut une grande bénédiction pour cette province : εὐτυχίᾳ τινι τῆς ἐπαρχίας.... καὶ τῶν πρόσθεν ἀτυχημάτων παῦλα καὶ παραμυθία βροῦτος ἦν. César se plut à l'excès à rendre hommage aux bons résultats de son administration. Comp. Cicéron. *Orat.*, 10, 34.

(2) La lettre de Cicéron à Atticus, dans laquelle ce sujet est mentionné (*ad Att.*, XII, 21), est curieuse : « Catonem primum sententiam putat (Brutus) de animadversione dixisse ; quam omnes ante dixerant, præter Cæsarem : et quum ipsius Cæsaris tam severa fuerit, qui tum prætorio loco dixerit, consularium putat leniores fuisse, Catuli, Servilii, Lucullorum, Curionis, Torquati, Lepidi, Gellii, Volcatii, Figuli, Cottæ, L. Cæsaris, C. Pisonis, etiam M. Glabrionis, Silani Murenæ, designatorum consulum. » Brutus, semble-t-il, cherchait à rehausser le mérite de Caton par une falsification calculée de l'histoire. Cicéron continue à expliquer pourquoi la sentence capitale fut attribuée à l'avis de Caton, notamment, parce que, bien que le parti entier eût parlé et voté pour cette décision, ses arguments parurent les plus forts et les plus efficaces. Middleton (*Vie de Cicéron*) suppose que ce fut du récit de Brutus, plutôt que de celui de Cicéron, que Salluste tira sa propre narration. C'était un contemporain et probablement un témoin de la scène ; et il ne fallait pas de document écrit pour lui rappeler ce terrible débat.

ombrages de la philosophie, la fournaise éblouissante d'une époque de révolution. La soif du lucre le tourmentait encore; caressé du vainqueur, courtisé du vaincu, il était un plus grand homme aujourd'hui qu'hier, et la carrière des distinctions officielles semblait sûre et semée de fleurs. Avec Brutus, révolutionnaire par circonstance, sophiste par tempérament, la conspiration n'aurait jamais pris naissance; admettre sa faiblesse innée, c'est donner la meilleure atténuation de son crime. Mais la mort de tous les chefs les plus distingués, l'avait élevé à une importance imméritée parmi les restes de son parti. La renommée de son oncle semblait verser sur lui son éclat; et on supposait qu'il avait hérité de l'esprit politique du héros dont il s'était déclaré le disciple dans les tranquilles domaines de la science. Le nom de Brutus poussa forcément celui qui le portait à la prééminence, aussitôt que la royauté commença à être mise en question. Le peuple romain n'était ni moraliste ni généalogiste; mais il avait sucé dans les traditions de quatre cent cinquante ans une horreur instinctive du seul titre de roi, et une admiration non moins aveugle pour le nom du premier des consuls.

Il est courtisé par les conspirateurs, qui l'amènent à se mettre à leur tête. — On peut juger de la faiblesse du caractère de Brutus, d'après les moyens qui furent employés pour agir sur lui. Un bout de papier attaché à la statue du héros antique avec les mots : *Que ne peux-tu revivre!* des billets glissés dans sa main, et portant : *Brutus, tu dors, tu n'es pas Brutus,* ébranlèrent profondément l'âme du philosophe (1). Sa vanité avait déjà été excitée par un compliment attribué à César, et qu'on rapporta sans doute à celui qui en était l'objet : *Brutus seul attend après cette peau sèche;* ce qui impliquait que, de

(1) Plutarque, *Brut.*, 9 ; *Cés.*, 62; Dion, XLIV, 12.

tous les Romains, il était le seul capable de succéder à la prééminence. Cassius, qui était beau-frère de Brutus, et admis dans sa familiarité, épia de près l'effet de ces aiguillons à son ambition, et l'amena par degrés au point auquel il pouvait se hasarder à dévoiler l'action qui était son projet. Brutus, adroitement importuné, embrassa les desseins des conspirateurs, et assuma le poste de chef du complot', qui lui fut offert, au moins suivant les apparences. Ce nom illustre devint aussitôt un charme d'une puissance magique. Il fit lever de son lit Ligarius, malade (1). Partisan de Pompée, il avait reçu son pardon; mais la clémence de César lui rongeait le cœur. « Qu'il est triste pour Ligarius, lui dit Brutus, d'être frappé d'impuissance en un tel moment. » Le malade se souleva sur son coude et répliqua : « Si tu as quelque projet digne de Brutus, regarde, me voilà guéri. » Ligarius fut admis au secret, et prit une part active à l'acte qui suivit. Nous apprenons avec plaisir que les conspirateurs ne s'aventurèrent pas même à sonder Cicéron (2). Favonius leur refusa son appui, et déclara qu'il valait mieux reconnaître un maître que de se replonger dans les misères de la guerre civile (3). L'intrigue fatale mûrissait alors pour l'exécution. Tant que César restait à Rome, sa conduite l'exposa presque sans défense au poignard des assassins, car il avait renvoyé la garde qui l'avait d'abord entouré, et il se montrait chaque jour au forum et au sénat, sans autre suite que celle que le hasard lui formait d'amis et de solliciteurs. S'il est exact qu'il eût rassemblé jusqu'à seize légions en Illyrie, il devait

(1) Plutarque, *Brut.*, 11.

(2) Idem, *Cic.*, 17 : ἀλλ' ἔδεισαν οἱ ἄνδρες αὐτοῦ τὴν φύσιν, ὡς ἐνδεᾶ τόλμης. Antoine, il est vrai, chercha à faire peser cette charge sur lui. Cicéron, *Philipp.*, II, 11-12; *ad Div.*, XII, 3.

(3) Plutarque, *Brut.*. 11.

avoir envoyé hors d'Italie presque tous les soldats disponibles (1). Mais du moment qu'il quitterait la cité, pour prendre le commandement de ses armées, sa sécurité serait garantie par la fidélité des troupes ; une attaque contre la vie si chère de l'impérator serait difficile à exécuter et sûre d'un prompt châtiment. Une fois enivré de la splendeur de la royauté dans les provinces, il ne consentirait jamais à revenir à Rome pour n'y être que citoyen. Il avait promis, disait-on, de relever les anciennes tours d'Ilion, berceau de la race d'Enée et de Romulus ; peut-être y transférerait-il le trône que la fierté de la noblesse lui interdisait d'établir au Capitole (2). Ou, si les charmes de Cléopâtre conservaient encore leur pouvoir, il pourrait fixer son séjour à Alexandrie, et transférer le siége de l'empire au lieu qui possédait les reliques du conquérant macédonien.

Les conspirateurs se préparent à exécuter leur dessein. — Les préparatifs de départ de César étaient presque complets. Le sénat fut convoqué pour les ides de mars, le quinzième jour du mois, et à cette réunion, on s'y attendait avec pleine confiance, devait être faite ouvertement l'odieuse proposition de conférer le nom et le pouvoir de roi au dictateur,

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 110. Toutefois le même écrivain parle, dans la suite, d'une légion cantonnée à Rome dans l'île du Tibre (c. CXVIII).

(2) Suétone, *Jul.*, 79 : « Valida fama percrebruit, migraturum Alexandriam vel Ilium, translatis simul opibus imperii. » Lucain, IX, 998 :

« Restituam populos, grata vice mœnia reddent
Ausonidæ Phrygibus, Romanaque Pergama surgent. »

L'ode d'Horace (Od. III, 3) par laquelle il combat le transfèrement du siége de l'empire, montre quelle profonde impression cette rumeur avait faite, quoique je ne puisse m'imaginer qu'Auguste eût pu y penser sérieusement, ou que s'il l'avait fait, Horace l'eût dénoncé avec tant de chaleur. Voyez les commentateurs sur Horace, *loc. cit.*

dans les provinces. Les conspirateurs résolurent d'effectuer leur attaque contre lui aussitôt qu'il entrerait à l'assemblée. Parmi les propos du jour, figurait une prédiction d'après laquelle les ides de mars seraient fatales à César. Il avait reçu, paraît-il, de plus d'un côté des avertissements du danger qui le menaçait. Mais il rejeta résolûment tout avis de se prémunir à ce sujet (1), se reposant implicitement, à ce qu'il déclara, sur le bon sens et la gratitude des citoyens. C'était depuis longtemps le principe inébranlable de sa philosophie, que le seul moyen de jouir de la vie était de bannir la crainte de la mort (2). La veille du jour fatal, il fut reçu par Lépidus, et quand, dans le cours de la conversation, quelqu'un souleva la question : *Quelle espèce de mort est la meilleure?* on remarqua qu'il coupa court brusquement à la discussion, en répliquant : *celle qui est la moins attendue.* La tradition constante de l'antiquité déclarait que, parmi beaucoup de pronostics d'une catastrophe imminente, sa femme lui avait révélé le matin un songe de mauvais augure, et que, comme elle avait obtenu de lui qu'il consultât les sacrificateurs, les signes de la victime s'étaient montrés terriblement fâcheux (3). Soit que ses propres sentiments superstitieux prissent le dessus, soit qu'il fût vaincu par les instances de Calpurnia, il consentit enfin à envoyer Antoine pour congédier le sénat, ou pour excuser son absence. A ce moment Decimus Brutus arriva pour l'escorter pendant qu'il irait au

(1) Suétone, *Jul.*, 86.

(2) Plutarque, *Cés.*, 58; Velléius, II, 57. Certaines expressions communément attribuées à César à cette période de sa carrière, comme dans Cicéron, *pro Marc.*, 9 : « Satis diu vel naturæ vixi vel gloriæ, » ont été supposées indiquer qu'il était mécontent de la vie, et insoucieux des périls de sa position.

(3) Suétone, (*Jul.*, 87I) rapporte divers prodiges. Comp. Plutarque, *Cés.*. 63; Dion, XLIV, 17.

lieu de réunion. En entendant le dictateur faire malgré lui l'aveu de ses scrupules, il fut frappé de consternation, à la perspective de voir sa victime lui échapper; car les conspirateurs, sur ces entrefaites, eurent quelque temps l'appréhension d'être découverts. Brutus lui-même, tourmenté par la crainte ou par sa conscience, n'avait pas réussi à cacher son agitation depuis qu'il s'était embarqué dans l'entreprise; et sa femme, dans sa fermeté, lui fit honte de son excitation nerveuse; elle se perça la cuisse, et cacha longtemps la blessure, pour lui arracher son secret, par cette preuve d'empire sur soi-même (1). Sans doute, avec Porcia, le secret des tyrannicides était en sûreté; mais il n'en était pas de même avec un grand nombre des hommes étourdis et sans principes, auxquels il avait été confié. Chaque instant de délai rendait plus imminent le danger qu'il fût divulgué. Sous prétexte d'escorter le fils de Cassius, qui venait de prendre la robe virile, les conspirateurs s'assemblèrent de bonne heure, et se rendirent en corps au portique devant le théâtre de Pompée. La place assignée pour la réunion du sénat était une salle immédiatement adjacente (2). Il n'avait jamais été d'usage chez les Romains de porter des armes dans la ville; et quand les troubles de Milon et de Claudius furent apaisés, un décret spécial avait été rendu pour interdire une telle pratique qui se glissait déjà à la faveur de la licence et du péril des temps. Mais le sénateur Romain portait son style de fer dans un petit étui et au lieu d'instrument d'écriture, les conspirateurs s'étaient munis chacun d'une dague. En attendant l'arrivée du dictateur, Brutus et Cassius s'occupaient, comme prêteur, à écouter des affaires journalières,

(1) Plutarque, *Brut.*, 13.

(2) Suétone, *Jul.*, 80 : « Senatus idibus Martiis in Pompeii curiam edictus est. » Plutarque, *Brut.*, 14; Appien, *Bell. civ*, II, 115.

et l'on remarqua spécialement la liberté avec laquelle le premier s'exprimait, malmenant ceux qui se vantaient que César renverserait ses décisions. Mais à mesure que la matinée s'écoulait, les risques des conspirateurs redoublaient. Un sénateur s'adressant à Casca avec un sourire significatif, dit, « Vous m'avez caché votre secret, mais Brutus l'a révélé. » A un autre moment, Casca lui aurait pressé la main, et communiqué le projet; mais l'autre, continuant, fit allusion à la compétition qu'il méditait pour l'édilité, et le conspirateur vit qu'il n'était pas découvert. Popilius Léna souffla tout bas à Brutus, « Hâtez-vous de dépêcher ce vous avez en main, » et se perdit immédiatement dans la foule. On ne sut jamais de quoi il voulait parler, mais les assassins furent déconcertés et alarmés (1).

César entre dans le palais du sénat. — Sur ces entrefaites Décimus Brutus avait recouvré sa présence d'esprit. Il voyait que tout était perdu si l'on n'amenait César à l'endroit où l'embûche l'attendait. Il le railla sur la faiblesse de Calpurnia, insinua un blâme amical de la résolution du héros; et l'assura qu'il pourrait bien ne plus retrouver un moment si favorable pour faire sanctionner ses vues et ses désirs par le décret des sénateurs serviles. César céda et quitta sa demeure. A peine avait-il tourné le dos qu'un esclave demanda une audience à Calpurnia, lui déclara qu'on montait quelque dessein contre la vie de son mari, et demanda à être gardé prisonnier, jusqu'à ce que l'événement eût prouvé son assertion. Comme César s'avançait le long du Forum et du Vélabrum de la demeure du pontife suprême au théâtre de Pompée, plus d'une personne, paraît-il, se précipita vers lui, pour l'avertir de son sort. Mais les conspirateurs auxquels cette portion de l'entreprise était assignée se serrèrent

(1) Plutarque, *Brut.*, 14-76.

étroitement autour de lui, et la presse de ceux qui le suivaient fut presque trop grande pour permettre l'approche d'un seul étranger. Un homme, il est vrai, réussit à lui glisser un billet dans la main, et l'exhorta ardemment à le lire sur-le-champ. On supposa qu'il contenait l'annonce claire et distincte du danger imminent, mais César était accoutumé à recevoir des pétitions de cette façon, et n'y fit pas immédiatement attention, bien qu'il l'eût encore roulé dans la main, quand il entra au palais du sénat. Tandis qu'on le portait en litière (car il affectait d'être malade pour soutenir l'excuse que Calpurnia lui avait persuadé d'envoyer au sénat) il fit observer complaisamment à l'augure Spurinna, qui lui avait présagé un malheur pour ce jour fatal que « les Ides « de Mars étaient venues ; » « Oui, murmura le sage, mais non encore passées (1). »

César assassiné. — Au moment où César descendit de sa litière à la porte de la salle, Popilius Léna, le même qui venait de parler si mystérieusement à Brutus, s'approcha de lui, et on observa qu'il entamait avec lui une conversation animée. Les conspirateurs se regardaient l'un l'autre ; et se révélaient mutuellement leur désespoir par un regard. Cassius et d'autres saisissaient leurs dagues sous leurs robes ; leur dernière ressource était de se tuer. Mais Brutus, remarquant aux manières de Popilius qu'il semblait supplier plutôt qu'avertir, rendit à ses compagnons leur confiance par un sourire (2). César entra : ses ennemis se refermèrent en une masse compacte autour de lui, et en le conduisant à son siége, tinrent à l'écart tous les intrus. Trébonius fut chargé spécialement de retenir Antoine en conversation à la porte. A peine la victime fut-elle assise que Tillius Cimber s'appro-

(1) Suétone, *Jul.*, 81 ; Val. Max., VIII, 11-2.
(2) Plutarque, *Brut.*, 17.

cha avec une pétition pour le pardon de son frère. Les autres, comme c'était concerté, joignirent leurs supplications à celles du solliciteur, prenant les mains et embrassant le cou de César. Celui-ci d'abord les écarta doucement, mais comme ils devenaient plus importuns, il les repoussa avec force. Tillius saisit sa toge des deux mains, et la lui jeta violemment sur les bras. Alors P. Casca, qui était derrière, tira son arme et lui effleura l'épaule d'un coup mal dirigé. César dégagea une de ses mains, et saisit le poignard par le manche, en s'écriant, « misérable Casca, qu'est-ce donc? — Au secours » cria ce dernier à son frère Lucius, et au même moment les autres dirigèrent chacun leur dague vers l'objet de leur agression. César pendant un instant se défendit et blessa même de son stylet un des assaillants; mais quand il distingua Brutus dans la presse, et vit la lame qui brillait également dans sa main : « Quoi! toi aussi, Brutus (1)? » s'écria-t-il; et lâchant Casca, il attira sa robe sur son visage sans faire plus de résistance. Les assassins le percèrent de tous côtés, car ils s'étaient engagés, l'un envers l'autre, à baigner leurs poignards dans son sang. Brutus lui-même reçut une blessure dans leur hâte et leur tremblement. La victime fit quelques pas en chancelant, soutenu par les coups qu'il recevait de part et d'autre, jusqu'à ce qu'il allât tomber mort au pied de la statue de Pompée (2).

(1) Καὶ σὺ τεκνον, est l'expression donnée par Dion et par Suétone. Plutarque dit seulement qu'en voyant le poignard de Brutus, César ne résista pas longtemps. Le « Et tu, Brute, » avec lequel Shakespeare nous a familiarisés, n'a pas d'autorité classique : voyez les commentateurs de Jules César. Mais une exclamation quelconque de ce génie paraît naturelle; tandis que l'allusion à la prétendue parenté de l'assassin a un air d'invention plus récente.

(2) Plutarque, *Cés.*, 66; *Brut.*, 17; Suétone, *Jul.*, 82; Valère Max., IV, 5, 6; Dion, XLIV, 19.

CHAPITRE VI

Réflexions sur l'assassinat de César. — Sa personne, son caractère et ses capacités. — César représente les vertus et les défauts de son âge. — Influence de la vieille discipline étrusque sur les Romains : elle est graduellement supplantée par la civilisation des Grecs. — Caractère de la civilisation grecque à son déclin. — La philosophie et la libre pensée introduite à Rome. — Décadence de la vieille foi italienne, et commencement des superstitions orientales. — Influence des idées grecques sur les principes de la loi romaine. — Tendances libérales de Cicéron et des jurisconsultes contemporains. — Influence de la littérature grecque sur les Romains. — Conflit entre le génie grec et le génie italien : Ennius, Nœnis, Lucilius. — Esprit d'imitation répandu dans la littérature romaine. — Étude des rhéteurs grecs : son effet sur l'éloquence romaine. — Décadence de la discipline militaire. — La familiarité avec les cours et les armées permanentes de l'Orient démoralise les consuls et les légions, — Effets fatals de la contemplation de la royauté à l'étranger. — Remarques pour conclure.

Mort prématurée de César. — César fut assassiné dans sa cinquante-sixième année. Il tomba percé de vingt-trois blessures, dont une seule, à ce qu'affirma le médecin qui examina son corps, était mortelle par elle-même (1). Dans les premiers temps de sa vie, sa santé avait été délicate; et plus tard, il fut sujet à des attaques d'épilepsie, qui lui prirent dans la campagne d'Afrique, et de nouveau avant la bataille de Munda (2). Cependant l'énergie et la rapidité habituelle

(1) Suétone, *Jul.*, 86.

(2) Idem, *ibid.*, 45; Plutarque, *Cés.*, 17; Dion, XLIII, 32; Appien, *Bell. civ.*, II, 101. Comparez les *Essais* de sir Henry Halford : « Beaucoup d'attaques d'épilepsie sont seulement symptomatiques de quelque irritation dans le canal alimentaire, ou de quelque maladie éruptive sur le point

de ses mouvements semblent prouver que sa constitution était robuste, au moins dans l'âge mûr. On peut présumer que s'il avait échappé au poignard de l'assassin, il aurait, suivant le cours de la nature, atteint un âge avancé; et contre toute attaque ouverte, sa position était inexpugnable. Il aurait vécu pour effectuer lui-même les plans libéraux qu'il fut en état seulement de concevoir. Mais il était ordonné, pour des raisons qu'on ne peut scruter, que le premier inventeur de ces desseins périrait, et les laisserait à exécuter à son successeur, dans l'espace d'un quart de siècle.

Jugement des anciens sur cet assassinat. — Le jugement des anciens sur cette action fameuse a varié suivant leurs intérêts et leurs prédilections. Si la république avait été rétablie d'une façon permanente, son sauveur aurait peut-être été salué d'applaudissements sans mélange, et aurait emporté la faveur des Romains jusqu'à une postérité reculée. Cicéron, bien qu'il se fût abstenu de participer à l'action, jugea à propos de la justifier, et d'en saluer les auteurs, en accents enthousiastes, comme des tyrannicides et des libérateurs (1).

de se déclarer, ou d'autres maux accidentels et passagers. Dans ces limites, Jules César était épileptique... Mais ces attaques n'eurent aucunement pour effet de diminuer la force virile de son âme. » Napoléon, comme on sait, eut plus d'une attaque de la même nature. La description de Michelet est pittoresque (*Hist. de France*, I, 50) : « J'aurais voulu voir cette blanche et pâle figure, fanée avant l'âge par les débauches de Rome, cet homme délicat, épileptique, marchant sous les pluies de la Gaule à la tête des légions, traversant nos fleuves à la nage, ou bien à cheval, entre les litières où ses secrétaires étaient portés. » Suétone, ajoute que César fut troublé dans ses dernières années par des terreurs nocturnes.

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 4. 6-14; *Philipp.*, I, 14 ; *de Off.*, I, 31 ; II, 7 ; III, 4 : « Num se astrinxit scelere si qui tyrannum occidit quamvis familiarem? Populo quidem Romano non videtur, qui in omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat. »

Mais les courtisans des Césars qui suivirent, la flétrirent comme un meurtre, ou la passèrent sous un silence significatif. Virgile, qui ose rendre un noble hommage à Caton, et se réjouit du châtiment éternel de Catilina, n'accorde pas un mot à l'exploit de Brutus (1). Lucain même, qui vit là un sacrifice magnifique aux dieux, admet l'horreur dont il était l'objet en général (2). Sans doute, Auguste, dans sa sage tolérance, permit à Massala de parler à la louange de Cassius; mais Tibère ne souffrit pas que Crémutius l'appelât le dernier des Romains (3). Velléius, Sénèque, et surtout Valère Maxime expriment leur horreur pour le meurtre d'un ton énergique et viril. Ce fut, disent-ils, la mortification des conspirateurs de la supériorité de leur victime, leur désappointement de la lenteur avec laquelle le fleuve des honneurs coulait vers eux, leur envie, leur vanité, tout plutôt que leur patriotisme, qui les poussa au crime (4). Les écrivains grecs, que moins de préjugés poussaient à pallier cette action, en parlent sans réserve comme d'une monstrueuse et haïssable atrocité (5). En outre, pendant que Tacite jette un regard philosophique sur les opinions des autres, et s'abstient de porter lui-même aucun jugement, Suétone en

(1) Virgile, *Énéide*, VIII, 668 :

> « Et te, Catilina, minaci
> Pendentem scopulo Furiarumque ora trementem;
> Secretosque pios; his dantem jura Catonem. »

(2) Lucain, VII, 596 :

> « Vivat, et ut Bruti procumbat victim, regnet. »

Comp., VI, 791 et VIII, 609.

(3) Tacite, *Ann.* VI, 34.

(4) Velléius, II, 56; Sénèque, *de Ira*, III, 30; Valère Max., I, 7, 2; III, 1, 8, etc.

(5) Dion, XLIV, 1, 20, 21, etc.; Appien, *Bell. civ.*, IV, 134.

disant que César périt par une juste rétribution, ne lui impute aucun crime légal, et n'atténue pas davantage la culpabilité de ses assassins (1). De Tite-Live et de Florus, et de l'abréviateur de Trogues, nous pouvons inférer que les sentiments exprimés par Plutarque étaient ceux que les plus raisonnables des Romains adoptaient généralement ; le sage

(1) Suétone, *Jul.*, 76 : « Jure cæsus existimetur. » Comme le jugement de cet écrivain a été cité en justification de l'assassinat, il sera bon de l'examiner de plus près. En s'en référant au texte de ce passage, on verra que Suétone n'avait pas l'idée de revendiquer le principe usé d'une antiquité barbare, que l'usurpation de la royauté autorisait le meurtre (voy. Tite-Live, II, 8), principe que les adversaires de l'ascendant sénatorial répudiaient; mais il ne faisait qu'exprimer son indignation personnelle de la vanité extravagante de l'usurpateur. Suétone connaissait les anciennes traditions de la république et s'en souciait peu ; mais il se plaisait au châtiment de la grandeur et de ses manifestations extérieures. A la conclusion de sa biographie, il répète la remarque commune que tous les assassins périrent de mort violente, évidemment avec la complaisance d'un homme qui les regarde comme *jure cæsi*, tout autant que leur victime. Je transcris le passage entier : « Prægravant « tamen cœtera facta dictaque ejus, ut et *abusus dominationis* et jure « cæsus existimetur. Non enim honores modo nimios recepit; ut con- « tinuum consulatum, perpetuam dictaturam, præfecturamque morum, « insuper prænomen imperatoris, *cognomen Patris Patriæ*, statuam inter « reges, suggestum in orchestra ; sed et *ampliora etiam humano fastigio* « *decerni sibi passus est :* sedem auream in curia, et pro tribunali, « tensam et ferculum Circensi pompa, templa, aras, simulacra juxta « Deos, pulvinar, flaminem, Lupercos, appellationem mensis a suo no- « mine. » Ce n'était pas la *dominatio* elle-même, mais l'*abusus dominationis*, que Suétone jugeait digne de la mort ; sa farouche vertu était enflammée, non par les consulats successifs, la dictature perpétuelle, etc., moins encore par le surnom de Père de son pays, qu'un Camille et un Cicéron avaient porté, mais par les honneurs divins affectés par César. Les mots *jure cæsus* peuvent avoir été empruntés à une formule légale; mais l'écrivain, je le répète, s'en sert par allusion à une justice rétributive non légale, mais morale.

moraliste déclare que les désordres du corps politique réclamaient l'établissement de la monarchie, et que César fut envoyé par la Providence pour le conserver, comme le plus doux des médecins (1). En somme, quand nous considérons les vices du temps, et le relâchement général de principes justement attribué aux derniers siècles du paganisme grec et romain, il est intéressant d'observer de combien peu de sympathie l'antiquité entoura un exploit qui y faisait si audacieusement appel.

Personne de César. — Les descriptions qui nous sont parvenues de la personne de César, nous le montrent comme pâle de teint, d'une stature haute et décharnée, avec des yeux noirs et perçants, un nez aquilin, une chevelure rare et sans barbe. Son extérieur, au moins dans sa jeunesse, était d'une beauté remarquable et d'un caractère délicat, et presque féminin. Il continua, même dans ses dernières années, à être vain de sa personne, et il avait coutume de donner à entendre, qu'il avait hérité sa beauté, de sa divine aïeule. Sa calvitie, qu'il cherchait à cacher en ramenant ses cheveux sur le haut de sa tête, était regardée par les anciens comme une difformité; et une légère enflure de la lèvre inférieure, qu'on peut remarquer dans quelques-uns de ses meilleurs bustes, devait indubitablement ôter quelque chose à l'admirable contour de son visage. Nous ne pouvons nous figurer son aspect dans la première partie de sa vie, que par une induction incertaine, à l'aide des bustes et des médailles qui nous restent de lui ; car toutes ces images appartiennent à la période de sa grandeur, et à un âge plus avancé. Il y a aussi une grande diversité dans les traits que ces monuments

(1) Sénèque, *Qu. nat.*, V, 18 : « A Tito Livio positum in incerto esse utrum eum magis nasci reipublicæ profuerit, an non nasci. » Florus, IV, 292 ; Eutrop., IV, fin ; Plutarque, *Cés.*, 69.

nous ont conservés. En effet, on peut dire qu'il y a une différence marquée entre l'expression des bustes et celle des médailles. Les premiers, qui sont assurément, des deux catégories, ceux qui se rapprochent le plus de la vie, représentent une longue face maigre, avec un front plutôt haut que vaste, sillonné de fortes lignes, qui lui donnent une expression de patiente endurance, et même de souffrance, telle qu'on pourrait l'attendre de fréquentes maladies et d'une vie de labeur sans mélange de dissipation. C'est du témoignage plus douteux des dernières figures, que nous tirons nos notions communes de l'animation vivante et de l'héroïque majesté des traits de César.

Sa moralité relachée. — Les tentations auxquelles l'ardent jeune homme était exposé à cause des grâces de sa personne, ne furent pas combattues par la rigueur de ses principes moraux, ni même peut-être par un sentiment de dignité personnelle. Dans les temps de grande dépravation sociale, comme celle qui dégradait particulièrement la classe à laquelle César appartenait, c'est par les femmes plus encore que par les hommes, que la dissolution est provoquée et encouragée. On peut voir dans le jeune âge auquel il devint notoirement l'amant de la matrone Servilia, la preuve qu'il suça les rudiments du vice à l'école d'une femme maîtresse en fait d'intrigues. Depuis cette époque, il continua, sans honte ni scrupule, à poursuivre le plaisir sous quelque forme qu'il s'offrît à lui comme pour le séduire. Ses amours furent célébrées en vers et en prose dans les épigrammes de Catulle et dans les satires de Cécina et de Pitholaüs. Ses compatriotes énuméraient avec horreur les liaisons qui choquaient leurs préjugés nationaux. Quand toutes les bouches répétaient que César avait des intrigues avec les femmes d'un Crassus, d'un Pompée, d'un Gabinius, ou d'un Sulpicius, on ne manifestait ni sympathie pour le mari outragé, ni

indignation contre le séducteur sans cœur, moins encore de dégoût pour la sensualité à laquelle il s'abandonnait. Mais la séduction d'une matrone romaine, d'une épouse en vertu du rite sacré du pain rompu, était un scandale public, haïssable aux yeux des dieux comme à ceux des hommes : elle pouvait attirer un châtiment sur la nation elle-même; le coupable était dénoncé comme un ennemi national. Si l'on ne ressentait pas universellement des sentiments si austères, il était au moins aisé de les feindre; on pouvait décemment stigmatiser le rival domestique comme un criminel public; et la mise en circulation de tant de contes dirigés contre la conduite morale de César, quelque ample matière qu'il y fournît, faisait sans doute partie d'un système d'hostilités organisées contre lui. La même remarque s'applique aux récits qui couraient sur ses intrigues avec des princesses étrangères. Ces dernières aussi furent stigmatisées, non comme des faiblesses privées, mais comme des crimes publics. Plus il mit de constance dans l'attachement qu'il manifesta pour une étrangère, vouée à d'étranges divinités, plus sa culpabilité fut flagrante. Eunoë, épouse du roi de Mauritanie Bogude, ne fut l'objet que d'un désir passager; mais Cléopâtre, comme nous l'avons vu, établit sur lui son empire d'une façon durable. Bien qu'il méprisât ces préjugés, dont il ne se donnait pas la peine d'examiner le fondement, et qu'il défiât la clameur qu'ils soulevaient, il eut des raisons de se repentir de ses faiblesses, parce qu'elles prêtaient le flanc à des accusations plus infâmes, les seules attaques qui semblent l'avoir sérieusement ennuyé : mais, à ces attaques si faciles à faire et si vulgaires alors, il faudrait au moins quelque preuve, dont elles n'ont pas même l'ombre, pour me décider à les mentionner à charge de sa mémoire (1).

(1) Dion, XLIII, 20. Ces accusations semblent, après tout, reposer uni-

Sa tempérance et sa générosité. — C'est surtout dans la débauche de la table que s'étalaient les mauvaises pratiques du siècle. Les excès dans le manger comme dans le boire étaient chose commune, et qu'on laissait passer presque sans réprobation. L'usage avait sanctionné l'abus et l'on ne peut s'empêcher de sourire aux « folies des sages » en voyant une grave discussion philosophique unie à la plus vile gloutonnerie. César prit les mœurs de son temps, comme il les trouva; mais il ne fut pas adonné à des excès licencieux sous ce rapport; et au sein de la classe de jeunes émeutiers qui se firent remarquer en sapant les institutions du pays, lui seul, suivant la parole de Caton, vint sobre à la tâche de la destruction (1). Il n'y eut pas non plus de basse cupidité dans l'empressement avec lequel il se saisit des dépouilles des provinces conquises. Les perles de Bretagne, les statues et les pierreries d'Asie, l'or amassé à Gadès et à Antioche, les esclaves d'une rare beauté et de talents accomplis, qui deviennent la rançon de ses victoires furent, entre ses mains, les instruments d'une ambition élevée, et non les objets d'une sordide avarice. Il mit plus de libéralité à donner que de rapacité à prendre. Mamurra, Balbus et bien d'autres, pouvaient attester sa facilité à enrichir ses serviteurs de prédilection, et en instituant Octave son principal héritier,

quement sur l'autorité de C. Memmius, un bouffon de mauvaise vie (Suétone, *Jul.*, 49, 73), à qui elles furent empruntées par Catulle, Cicéron et d'autres. Pour la réputation de Memmius, comparez Ovide, *Trist.*, II, 433; Pline, *Epist.* V, 3; Aulu-Gelle, xix, 9.

(1) Suétone, *Jul.*, 53 : « Verbum M. Catonis est, unum ex omnibus Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse. » Il continue par une histoire agréable pour mettre en lumière sa modération. Comp. Velléius, II, 41 : « Magno illi Alexandro sed sobrio neque iracundo simillimus. »

il réduisit l'héritage en léguant 300 sesterces à chaque citoyen romain (1).

Sa clémence. — La douceur et la bienveillance des procédés de César dans ses relations avec ses partisans présente un trait aimable dans le caractère d'un homme qui leur était si supérieur. Peu d'hommes publics ou privés conservèrent jamais tant d'amis personnels, et, à cet égard, il contraste favorablement avec les plus éminents de ses rivaux, Crassus et Pompée. La clémence qu'il déploya envers ses adversaires ne peut, en bonne justice, être attribuée purement à la politique. Les Romains eux-mêmes ne la ravalèrent jamais à ce point; et quand ils se rappelèrent avec quelle activité son successeur mania l'épée de la proscription pour soutenir sa puissance, ils purent, avec raison, regretter et louer la douceur de leur ancien maître. Nous pouvons, il est vrai, hasarder le soupçon que si César avait atteint dans sa première jeunesse à sa dangereuse élévation, il aurait été moins scrupuleux quant aux moyens de se protéger; mais il y a, semble-t-il, des motifs de penser qu'au temps où il arrivait à l'apogée de son ambition, le vétéran du plaisir et des aventures avait commencé à sentir le vide que laisse la satisfaction des passions, et à se garder de violenter sa nature meilleure. César, sans doute, avait autour de lui trop d'objets d'intérêt pour se laisser absorber par aucun. Même la sphère de ses travaux littéraires embrassait presque tous les sujets connus de préoccupation intellectuelle.

(1) 300 sesterces = près de 3 liv. sterl. Le nombre de citoyens urbains, nous l'avons vu dans une récente occasion, montait à 170,000, et était probablement beaucoup plus grand à la mort de César. Il légua aussi au peuple ses jardins de l'autre côté du Tibre, dans lesquels Cléopâtre avait été logée. Suétone, *Jul.*, 83; Plutarque, *Brut.*, 20; Appien, II, 143 Dion, XLIV, 35. Suivant ce dernier, cependant, Octave affirma que le legs

Son excellence en littérature. — Son talent et son esprit dans la narration historique sont suffisamment attestés par les ouvrages qui nous sont parvenus sous son nom; et il faut se rappeler que, à une époque où la seule habileté dans la composition constituait un mérite rare et difficile, la publication, rien que de quelques livres dans un langage élégant et vigoureux, impliquait la nécessité d'être profondément familier avec les maîtres de la littérature. Le style historique de César demande à être mis en opposition, à son avantage, avec la rudesse de Caton et de Varron, et même avec la rhétorique artificielle de Cicéron et de Salluste, si on ne peut le comparer à l'élégance châtiée de Tite Live ou à la gravité sententieuse de Tacite. Mais, dans sa liberté, son aisance et sa sincérité, il réfléchit nettement l'image de l'esprit dont il émane, confiant dans sa simplicité et supérieur à l'artifice. Dans les luttes de parole du barreau et du forum, ses compatriotes déclarèrent que César aurait pu rivaliser avec le grand orateur lui-même, s'il n'avait pas préféré se lancer dans l'action. Il composa, en outre, un traité sur la grammaire, ainsi que la célèbre satire sur Caton, essai qui semble avoir fait une grande impression sur le jugement de ses contemporains. Bien que dépourvu, peut-être lui-même, de cette vivacité d'esprit qui fait le charme de la société (1), c'était un fin observateur et un penseur profond, et il fit une collection de paroles sages et ingénieuses, amassant, comme lord Bacon, l'expérience condensée des âges écoulés, pour servir de base à un nouvel

aux citoyens était beaucoup plus petit; à savoir 30 drachmes à chacun, au lieu de 75.

(1) Dans ce sens, l'observation attribuée à Niebuhr (*Lecture sur l'histoire romaine*, II, 45), qu'on ne rapporte aucun bon mot de César, est parfaitement vraie. Mais ses répliques sérieuses étaient souvent spirituelles autant que sévères.

édifice philosophique. Dans sa première jeunesse, il avait écrit des tragédies sur le modèle de celles des Grecs; pendant sa marche rapide d'Italie en Espagne, avant sa dernière campagne, il s'amusa à composer des vers, nés peut-être d'une verve plus légère et plus originale, sous le titre de son *Voyage*. Comme grand pontife, il compila un ouvrage officiel sur les augures; et l'on peut conjecturer, d'après le travail spécial qu'il consacra à la science astronomique, qu'il prit une part effective dans la réforme du calendrier effectuée par ses savants associés.

Universalité de son génie. — Mais tandis que d'autres hommes illustres ont été réputés grands pour avoir excellé dans un département du génie humain, la voix unanime de l'antiquité déclare que César excella dans tous. Il avait le génie, l'intelligence, la mémoire, le goût, la réflexion, l'activité et l'exactitude (1). « Il fut grand, répète un écrivain « moderne, dans tout ce qu'il entreprit : comme capitaine, « homme d'État, législateur, juriste, orateur, poète, histo-« rien, grammairien, mathématicien et architecte (2). » Le secret de cette supériorité multiple fut découvert par Pline dans l'énergie sans pareille de ses facultés intellectuelles, qu'il pouvait consacrer sans distraction à plusieurs sujets à la fois, ou jeter à tout moment d'une occupation dans une autre avec la brusquerie et la rapidité de l'éclair (3). César savait en même temps écrire et lire, dicter et écouter, il avait l'habitude d'occuper quatre secrétaires à la fois; et on l'avait vu, en certaines occasions, en employer jusqu'à sept ensemble (4). Et comme pour compléter le portrait du plus

(1) Cicéron, *Philipp.*, II, 44.
(2) Drumann, III, 746.
(3) Comparez l'expression remarquable de Cicéron (*ad Att.*, VIII, 9-4) : « Sed hoc τέρας horibili vigilantia, celeritate, diligentia est. »
(4) Pline, *Hist. nat.*, VII, 25.

parfait spécimen de la capacité humaine, on nous affirme que dans tous les exercices du camp sa vigueur et son habileté n'étaient pas moins remarquables. Il se battit aux moments les plus périlleux dans les rangs des soldats : il savait conduire son coursier sans se servir de rênes (1), et il sauva sa vie à Alexandrie, par son adresse dans l'art de nager (2).

César représente son siècle dans ses qualités et ses défauts. — Mais il ne faut point confondre la fonction de l'historien avec celle du biographe. Pour le premier, l'examen du caractère de César tire son principal intérêt de la manière dont il éclaire l'époque où il occupe une place si éminente. Les penchants et la conduite du grand homme que nous avons considéré, correspondent fidèlement avec le développement intellectuel et moral du siècle dont il était le plus parfait représentant. Il combinait la culture des lettres avec l'action, l'humanité avec la rigueur, la libre pensée avec la superstition, l'énergie avec le goût des voluptés, une noble et libérale ambition, avec un terrible manque de principes moraux. Par ces frappantes discordances, que lui seul pouvait marier dans un tempérament harmonieux, il représentait la multiplicité de tendances contraires qui apparaissaient en diverses proportions dans le caractère de la noblesse romaine, à une époque où elle avait rejeté les restrictions formalistes de la discipline étrusque, et où la spécieuse indulgence de la civilisation hellénique l'initiait au vice, à l'égoïsme et à l'impiété.

L'idée fondamentale des institutions étrusques. — L'idée fondamentale des institutions étrusques était qu'elles dérivaient immédiatement d'une autorité divine. Le Lucumo ou

(1) Plutarque, *Cés.*, 17; Suétone, *Jul.*, 57.

(2) Suétone, *loc. cit.* : « Si flumina morarentur nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus. »

chef militaire était en même temps le prêtre et l'augure de la religion nationale. Par la fiction merveilleuse de l'apparition du nain Tagès, que l'on représentait comme ayant surgi du sol pour enseigner le culte exigé par les dieux, il donnait aux archives de sa foi le caractère de l'inspiration et de l'infaillibilité. Il revêtait de la même sanction divine toutes les institutions politiques et sociales de son pays; les lieux, non seulement de culte, mais de séjour ordinaire, les murs des cités non moins que les enceintes des temples, les coutumes domestiques et les cérémonies publiques, les relations de famille, et les fonctions officielles, naissances, mariages et funérailles, jeux, spectacles et sacrifices, tout était inauguré et sanctifié par des formules saintes et mystérieuses. Les détails minutieux dans lesquels s'étendait nécessairement une loi de cérémonial si compréhensive, exigeaient pour être observés le dévoûment d'une profession particulière, et même d'une caste héréditaire. Les Étrusques divisaient l'humanité en deux classes, ceux qui enseignent et ceux qui croient; et la première de ces classes était facilement amenée à prétendre à une sainteté particulière, et peut-être à y croire. Cependant, les prétentions qu'ils élevaient à la soumission de l'entendement humain, demandaient la production de quelques preuves apparentes. Les augures étrusques affirmaient qu'ils possédaient l'art de prédire les événements par divination. Suivant eux, les secrets des dieux n'étaient pas livrés directement par le moyen d'oracles inspirés; mais l'homme devait en acquérir la connaissance à l'aide d'une discipline sacrée d'observation et d'expérience. Ils scrutaient, guidés par des règles techniques, les propriétés cachées de la nature, particulièrement celles des phénomènes électriques (1), et à chaque pas qu'ils firent

(1) Cicéron, *de Div.*, I, 41, 42; Diodore de Sicile, V, 40; Sénèque,

dans la science positive, ils eurent l'art de faire servir leurs découvertes à étayer leurs institutions.

Les Romains adoptent la discipline étrusque sous certaines limitations. — Ce fut à ces initiateurs que les anciens Romains empruntèrent la partie rituelle de leur religion. Mais, tout en embrassant avec une terreur superstitieuse les cérémonies compliquées du culte étrusque, ils ne se laissèrent jamais enchaîner si complétement par leur formalisme dogmatique que le peuple dont ils le tirèrent. Leur race dès le début fut trop mêlée dans sa constitution, pour s'asservir d'une façon exclusive aux idées d'aucun de ses éléments composants. Les prêtres et les devins romains ne réussirent jamais à se séparer du reste du peuple en une caste distincte. Bien que dans les âges primitifs, les patriciens aient prétendu à la possession exclusive de tous les secrets religieux de la nation, le progrès de l'affranchissement politique amena les plébéiens à partager ce privilége comme tous les autres. Quoique la science des augures ait continué pendant des siècles à être assidûment cultivée, et qu'on maintînt avec zèle son infaillibilité, il ne manqua jamais d'esprits hardis pour braver ses arrêts, chaque fois qu'ils s'opposaient fortement à quelque action opportune. Les Romains n'en continuèrent pas moins à se vanter, en somme avec justice, de la solidité et de l'ardeur de leur foi. Ils se plaisaient à y attribuer le succès de leurs armes et de leur politique : ce que les Grecs incrédules admiraient avec un

Nat. Qu., II, 32 : « Hoc autem inter nos et Tuscos, quibus summa persequemdorum fulminum est scientia, interest. Nos putamus, quod nubes collisæ sunt, ideo fulmina emitti ; ipsi existimant nubes collidi, ut fulmina emittantur. » Il expose et discute la croyance des Étrusques sur ce sujet. Comparez Micali, *l'Italie*, etc., trad. de Raoul-Rochette, II, 246 et ss.

soupir (1). La civilisation supérieure des Étrusques exerça une influence dominante sur Rome, non seulement en matière religieuse, mais en fait de mœurs, d'art et de littérature. C'est de l'Étrurie qu'elle tira sa musique, et les acteurs de son théâtre, qui étaient proprement des chanteurs (2). Le génie des Étrusques, quoiqu'il ne paraisse jamais s'être tourné vers la poésie, excellait dans des travaux d'investigation scientifique, aussi bien que dans la culture des arts (3). Jusqu'au cinquième siècle, ce fut la mode d'exercer régulièrement la jeunesse romaine dans la littérature de l'Étrurie, comme plus tard dans celle de Grèce (4).

L'effet de la discipline théocratique à laquelle les Romains soumirent à un si haut degré leurs imaginations, teignit pendant plusieurs siècles d'une couleur tranchée leur caractère national. L'histoire d'aucune nation ne présente un tel tableau de dévoûment aveugle à l'intérêt public ; une si entière soumission du citoyen aux droits de la communauté, une si héroïque abnégation de toutes vues égoïstes. Brutus et Manlius offrirent leurs fils sur l'autel de la république. Curtius et Décius firent de leurs vies le plus généreux sacrifice. Régulus tint sa parole à Carthage pour maintenir l'honneur de son pays, plutôt que le sien propre. Fabricius rejeta les présents corrupteurs de Pyrrhus. Cincinnatus abandonna, à l'appel du patriotisme, le repos, plein d'une

(1) Polybe, VI, 56 ; Denys, *Art. Rom.*, II, 18, 19.

(2) Voyez Niebuhr, *Hist. rom.*, I, 133, édit. trad.

(3) Niebuhr s'en refère à Varron, de *Ling. Lat.* IV, 9 : « Volusius qui tragædias Tuscas scripsit, » c'étaient probablement des traductions ou des arrangements du drame grec, pour être représentés aux théâtres grecs de Fésules et ailleurs, dans la dernière période de la civilisation étrusque.

(4) Tite-Live, IX, 36 : « Habeo auctores vulgo tam Romanos pueros sicut nunc Græcis, ita Etrucsis litteris erudiri solitos. »

noble simplicité, mérité par toute une vie consacrée au service public. Ces traits historiques, quelle que soit leur vérité réelle, servent au moins à peindre l'idéal héroïque de la nation. La légende du débat avec Brennus, et du triomphe final de la résolution patiente dans l'extrémité du désastre, fut mise en action dans la vie réelle pendant la mortelle agonie de la seconde guerre punique. Les mœurs des vieux héros romains correspondaient à leurs vertus militaires. Simples, frugaux et honnêtes dans leur conduite privée, ils étaient justes et généreux, suivant leurs propres principes, dans leurs relations avec les ennemis. C'était au moins ce dont s'enorgueillissaient leurs compatriotes, et ces qualités n'auraient pu être totalement étrangères à la pratique d'un peuple qui leur rendait tant d'hommages en théorie. Mais, avec cette hauteur de sentiment moral, il y avait de graves fautes à mettre en balance. La passion des Romains pour les conquêtes endurcissait leurs cœurs contre les sentiments naturels de pitié. Cette cruauté qu'ils avaient apprise dans leur lutte contre l'ennemi sur le terrain, ils l'exerçaient avec non moins de rigueur chez eux contre leurs esclaves, leurs enfants, leurs femmes et leurs parents. Les châtiments ordinaires de la loi étaient sanguinaires et impitoyables. Le créancier patricien emprisonnait et torturait son débiteur plébéien (1). Les terreurs superstitieuses du peuple demandaient, comme calmants, des sacrifices humains. Les principes de la religion qu'avait enseignée l'Étrurie, nourrissaient des prétentions intolérantes à la faveur exclusive des divinités. Ils observèrent longtemps

(1) Le fragment des Douze Tables sur ce sujet : « Secanto; si plusve minusve secuerint se fraude esto, » peut s'interpréter comme une division du bien du débiteur plutôt que de son corps : les rigueurs qu'il était permis au créancier d'infliger à la personne de son débiteur sont assez connues sans forcer le sens littéral de ces mots.

comme un principe religieux de rejeter et de persécuter les formes étrangères du culte; et le relâchement graduel de leur bigoterie marqua seulement un déclin dans l'influence vitale de leur foi. C'est sur ce principe que se fondait leur orgueil national, et c'est en lui qu'il trouvait son plus solide soutien. Les Romains regardaient tous les étrangers comme des barbares, longtemps avant d'avoir aucune prétention, comme les Grecs, à la supériorité de raffinement social. Dans leur langage primitif, comme dans leurs sentiments originaux, les noms d'étranger et d'ennemi étaient synonymes. Leur éducation religieuse, si elle avait continué à exercer sur eux son influence primitive, aurait eu pour effet d'isoler leurs idées et de rétrécir la sphère de leurs sympathies, jusqu'à ce qu'ils fussent tombés épuisés, après avoir dépensé toute leur vie et toute leur énergie. L'austérité, en décadence, devient une avilissante hypocrisie. Les Romains eussent été victimes, comme les Égyptiens et les Mexicains, d'une civilisation formaliste et d'un rituel rigide. Le progrès de leur développement social eût été pure corruption. Aucune expansion du cœur ni de l'intelligence n'aurait pu jaillir au milieu d'eux, sans l'infusion de principes de vie nationale plus conformes à la nature.

Corruption intérieure des Étrusques. — La domination d'une caste de prêtres peut maintenir les formes extérieures d'un rituel et d'un credo dogmatique, longtemps après que la vitalité de la foi s'est éteinte. Si les Étrusques ne donnèrent point de preuve directe qu'ils fussent secrètement déchus de la croyance de leurs ancêtres, cependant, comme il était impossible à la classe à laquelle était assignée l'interprétation de la volonté divine, de continuer longtemps à être dupe des impostures qu'elle pratiquait, nous ne pouvons guère douter que la discipline étrusque n'eût graduellement perdu prise sur l'esprit populaire à l'époque de la conquête ro-

maine. Moins encore le respect extérieur que les Étrusques conservaient pour leur forme de culte empêcha-t-il lès germes de la corruption de mœurs de croître dans une atmosphère de richesse, de luxe et de sécurité. Il y a des raisons de croire qu'ils ne tombèrent devant les Romains que parce qu'ils avaient déjà succombé aux séductions de voluptés licencieuses. L'état des arts dans la dernière période de leur gloire témoigne d'un grand raffinement sensuel (1), tel qu'on le rencontre rarement uni avec les mâles vertus nécessaires pour soutenir l'assaut d'un ennemi aussi vigoureux qu'était alors leur jeune voisin. Les peintures de leur dépravation, que les Grecs accueillirent et mirent en circulation, sont peut-être de fortes exagérations (2) : néanmoins, il serait peu raisonnable de douter qu'elles ne reflètent une image de la vérité; car les Grecs n'avaient pas, comme les Romains, de penchant particulier, soit à dénigrer eux-mêmes les Étrusques, soit à les entendre diffamer. Sans doute les Romains auraient descendu à leur tour la même pente de scepticisme et de corruption que leurs prédécesseurs, même s'ils avaient su se préserver de la contagion des idées helléniques, qui donnèrent en réalité l'impulsion la plus vigoureuse à leur décadence morale. Le relâchement des liens moraux et religieux, le débordement de la luxure, la multiplication de goûts impurs et extravagants, étaient autant de sujets de plainte pour les sages de la république, avant que la conquête de la Sicile et de la grande Grèce, et plus encore de la Grèce d'outre-mer, eût ouvert les portes à ces flots de

(1) Micali, IV, 276.

(2) Théopompe et Timée dans Athénée, XII, 14, auquel se réfère Niebuhr, *Hist. rom.*, I, 139, qui les discrédite en se basant sur ce qu'on ne trouve point de représentations licencieuses sur les œuvres d'art étrusques. Mais des investigateurs récents affirment le contraire. Voyez *Quarterly Review*, t. LXVI, pag. 392.

libre pensée et de mauvaise vie dont Rome fut si rapidement inondée (1.

État de dégradation de la Grèce au point de vue intellectuel et moral au sixième siècle de notre ère. — Qu'avaient les descendants des grands maîtres de l'art, de la littérature et de la philosophie à offrir aux jeunes aspirants aux honneurs de la civilisation? La vieillesse des nations, comme on l'a remarqué, est rarement vénérable (2). Dans l'homme, les années, pendant qu'elles domptent l'âme et courbent l'enveloppe corporelle, élèvent souvent le caractère en mortifiant les passions. Mais chez les nations, l'ardent esprit de progrès intellectuel est généralement suivi d'une fébrile agitation à la poursuite des satisfactions sensuelles. Les mâles appétits de l'instinct sont remplacés par le prurit conscient de l'imagination. L'égoïsme succède à l'abnégation. On fait une idole du plaisir et non de la vertu; les raffinements subtils de l'esprit remplacent la discipline de l'intelligence. Au sixième siècle de la ville, la littérature grecque était encore brillante, mais elle avait renoncé à toute noble tendance. Le goût pour les arts esthétiques avait cédé la place au désir de jouissances sensuelles. La peinture, la sculpture et la musique étaient devenues des raffinements privés de vie sur les créations spontanées de l'âge d'invention qui avait expiré. La poésie avait déchu des sublimes proportions de l'épopée et du drame à l'élégance concise de l'épigramme, et avait perdu plus encore en esprit qu'en forme. La littérature grecque, telle qu'elle se recommandait à l'admiration des

(1) Salluste, *Frag. Hist. ap. Augustin. Civ. Dei.*, II, 18 : « Ex quo tempore majorum mores non paulatim ut antea, sed torrentis modo præcipitati. » Comparez Tite-Live, XXXIX, 6; Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 7; Velléius, II, 1.

(2) Comparez Duruy, *Hist. des Romains*, II, 14, de qui cette image a été tirée.

conquérants romains, était le produit morbibe d'une cour orientale, plutôt que le rejeton vigoureux de libres Athéniens. Une luxure voluptueuse régnait en maîtresse dans tous les arrangements de la vie privée; c'est comme cuisiniers, parasites et bouffons, que les Grecs servaient tous les goûts encore développés par leurs rudes maîtres; ils demandaient à une philosophie frivole de décorer le plaisir du nom de vertu, et déclaraient à un auditoire admirateur, que les jouissances de la table sont dignes de la plus sérieuse attention du sage.

Déclin et chute de la religion des Grecs. — Tandis que cette corruption énervée envahissait les arts et la littérature, les mœurs et la moralité des Grecs, leur religion, l'élément le plus important de toute civilisation, souffrait plus que tout le reste dans la décadence générale. Les Grecs, nonobstant leur brillante mythologie, et l'inépuisable fertilité de leur faculté inventive, dans la découverte d'objets pour tous les caractères et tous les penchants pieux de l'humanité, n'avaient jamais été un peuple croyant. Même dans l'âge de simplicité des poèmes homériques, leurs héros sont représentés comme défiant l'autorité des présages, et en appelant de ces oracles au tribunal de la conscience et de la raison (1). C'est en vain que les caractères assignés aux régents du monde furent mis plus en harmonie avec les exigences de l'intelligence; que la déification de la guerre, de la concupiscence et de la fourberie cédèrent la place au culte plus honnête de la compassion et de la vigilance, de la chasteté et de la renommée, de la persuasion et de la concorde (2). On ne souffrit jamais que le premier appel à la raison suc-

(1) Comme dans le fameux vers (*Ill.*, μ. 246) : Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

(2) Constant, *Polythéisme romain*, I, 18, de Pausanias.

combât devant les prétentions de la tradition. Obscurs comme étaient les fondements des usages religieux des Grecs, qu'il ne serait pas à propos d'honorer du nom de croyances, ils ne pouvaient faire mine de résister aux assauts de l'intelligence et aux spéculations hardies de dialecticiens consommés. La raison se reposait dans l'athéisme à une époque où la science se contentait de croire que le soleil avait à peu près les dimensions du Péloponèse. Les sceptiques de l'époque de Périclès étaient vivement excités à nier une cause première, chaque fois que l'expérimentation élargissait le domaine des causes secondaires. Si ces spéculations desséchantes provoquèrent une réaction passagère du côté de la foi, les timides réclamations des disciples de Socrate en faveur de la Providence et de Dieu, furent bientôt emportées dans le torrent d'admiration vulgaire, qui salua l'exaltation du plaisir par la philosophie du Jardin.

Influence fatale de la philosophie sur les principes de la foi et de la morale. — Le crédit universel que ce système obtint, ne pouvait manquer de devenir fatal à toutes les hautes vertus qui dépendent du principe de foi. Le patriotisme, l'honneur, même la vulgaire probité, n'eurent plus aucune base solide ; les affections qui obéissent à l'instinct humain conservèrent seules leur influence, et encore furent-elles dégradées et sensualisées. Les épicuriens construisirent l'édifice du matérialisme dont Aristote avait jeté les fondements. L'impiété fut fortifiée alors par des recherches empiriques dans les causes des choses, et les fondateurs mêmes du système des stoïques purent à peine se soutenir au dessus de la dénégation universelle d'un état de rétribution future. Suivant eux, l'âme du sage arrivé à la perfection passait, il est vrai, après sa mort, dans le soleil et les étoiles, ou dans les lumineuses régions situées entre notre atmosphère et le ciel, pour y jouir des intuitions divines jusqu'au jour de la

conflagration générale; mais sur l'avenir du commun troupeau, ils gardaient un silence triste et de mauvais augure. Leur stérile idéal de vertu n'avait point d'attrait pour la multitude. Elle resta chez les Grecs la curieuse spéculation de quelques subtils visionnaires; et elle ne se fit point jour même dans l'âme romaine qui lui offrait un terrain ayant plus d'affinité avec elle, jusqu'au moment où elle descendit de la hauteur de ses conceptions extravagantes à une vue plus juste et plus pratique de la nature humaine.

Ennius introduit à Rome la poésie grecque. — Ce fut au milieu du sixième siècle de la ville qu'Ennius commença à familiariser les Romains avec les modèles de la littérature grecque. Originaire lui-même de la grande Grèce, il avait appliqué à des sujets de croyance populaire les notions relâchées qui prévalaient parmi les lettrés partout où l'on parlait grec. Ses imitations ne se bornaient pas aux vieux maîtres du chant épique et tragique. En même temps qu'il sentait la poétique beauté de l'ancienne mythologie, qu'il se mit à reproduire en vers romains, il était si peu pénétré d'aucun sentiment de révérence envers ces mythes, qu'il traduisait l'histoire sacrée d'Euhémérus (1), auteur qui avait été dénoncé de son temps même et dans son propre pays, comme dégradant les conceptions populaires des divinités jusqu'à en faire la pure déification des mortels illustres. Les Romains, ne soupçonnant pas encore les conséquences qu'il y a à toucher aux dogmes reçus, montraient moins d'indignation de cette profanation, que leurs prédécesseurs corrompus de la même école. Même pendant que les idées importées d'outre-mer continuaient silencieusement à miner les formes de la croyance populaire, les principes moraux qui

(1) Cicéron, *de Nat. Deor.*, I, 42; Plutarque, *de Isid. et Osir.* Opp. VII, 420, Reiske; Lactance. *de fals. Relig.*, I, 2.

sont basés sur un sentiment instinctif de responsabilité et d'appréhension d'une rétribution future, étaient trop profondément enracinés dans l'esprit sérieux des Italiens pour être facilement ébranlés. Il arriva cependant, qu'à la fin du même siècle, les Athéniens envoyèrent une ambassade à Rome pour négocier la remise d'une somme que la république leur avait commandé de payer à un État voisin (1). Malheureusement les hommes qu'ils chargèrent de plaider la cause de la justice devant le tribunal du pouvoir, étaient précisément les mieux faits, par leur étalage de sophistique spécieuse, pour confirmer les principes d'une tyrannie sans remords. Les envoyés étaient les plus éloquents représentants des trois grandes écoles philosophiques : Diogènes, des stoïciens, Critolaüs, des péripatéticiens, et Carnéade, des académiciens. Tandis que le sénat délibérait, ou ajournait hautainement la question, ces habiles disputeurs s'amusaient à haranguer la jeunesse de Rome sur les sujets les plus impénétrables des investigations humaines, et trouvaient parmi eux un auditoire empressé et curieux. La nouveauté de leurs sujets était encore moins attrayante que le charme de leur conversation (2). Les subtilités de la logique, et les grâces de la rhétorique étaient également nouvelles pour l'admiration de leurs élèves. Ils s'accordèrent pour établir les larges principes du matérialisme, et sur cette base l'Académie éleva

(1) Cicéron, *de Orat.*, II, 37 ; Gell., VII, 14 ; XVII, 21. On a quelque raison de douter de l'authenticité de cette histoire, mais elle peut servir au moins à mettre en lumière le fait indubitable de la jalousie avec laquelle la littérature grecque était regardée par les Romains de cette époque, et les mesures hostiles qu'ils adoptèrent contre elle. Dans le livre intitulé : *Suetonius de claris oratoribus* (in princ.), est copié le décret du sénat par lequel, dit-on, les rhéteurs et les philosophes furent expulsés de la ville en l'an U. C., 592. Comparez Aulu-Gelle, XV, 11.

(2) Elien, *Var. Hist.*, III, 17.

son inextricable labyrinthe de doute et d'indifférence, confondant le juste et l'injuste, le vrai et le faux, et présentant l'utile comme l'étoile polaire, seule immuable, de la sagesse humaine.

Caton prémunit les Romains contre la littérature grecque. — Parmi les hommes sages de la vieille génération, un seul sonna l'alarme à cause de la licence de cet enseignement à la mode. Caton le censeur, qui approchait alors de sa quatre-vingtième année, employa toute l'autorité que lui donnaient son âge et sa réputation de sagesse, pour obtenir qu'on réglât promptement l'affaire en litige, et que l'on renvoyât les dangereux négociateurs (1). Sa longue expérience des hommes et des choses avait confirmé en lui les antiques préjugés de son enfance. Les Grecs, avait-il coutume de dire, sont pères de tous les vices; si jamais ils introduisent leur littérature parmi nous, ils répandront les semences d'une corruption universelle (2). Ses solennels avertissements firent une forte impression sur les sénateurs; les philosophes furent renvoyés en toute hâte, mais il fut moins facile d'effacer le souvenir de leurs leçons. Le goût fatal avait été implanté, et de nouveaux successeurs arrivèrent pour le cultiver. Tous les arts et toutes les sciences de la civilisation grecque eurent bientôt à Rome leurs professeurs étrangers, et tous ensemble ils conspirèrent pour renverser les préjugés desquels s'était si longtemps nourri la foi salutaire de la nation.

La libre pensée introduite à Rome. — Le relâchement des entraves religieuses avait surpris les Grecs dans l'impuis-

(1) Plutarque, *Cat. maj.*, 22; Quintil., *Inst.*, XII, 4.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XV, 4; XXIX, 7. Plutarque, *Cat. maj.*, 23. Il remarque sur ce point : *ἀλλὰ ταύτην μὲν αὐτοῦ δυσφημίαν ὁ χρόνος ἀποδείκνυσι κενήν, ἐν ᾧ τοῖς τε πράγμασιν ἡ πόλις ἤρθη μεγίστη καὶ πρὸς Ἑλληνικὰ μαθήματα καὶ παιδείαν ἅπασαν ἔσχεν οἰκείως.*

sance de la vieillesse; et les vices auxquels il donna carrière étaient ceux de la décrépitude et de la dégradation d'une nation. Ils ne firent que s'enfoncer plus profondément dans les bassesses et les lâches tromperies d'un peuple d'esclaves. Ils se servirent de la licence qu'ils avaient acquise nouvellement, pour inventer des subterfuges afin d'échapper au châtiment, plutôt que pour se tremper contre le remords à causes d'acte de rapine et de cruauté. Mais quand la même pernicieuse science du faux raisonnement s'introduisit à Rome, elle y trouva un peuple de héros et de conquérants, juste à l'aube de la conscience nationale, juste au moment où il commençait à remplacer le pur instinct par un sens sérieux du devoir, et à se demander quel était le penchant naturel de son génie, et de quelle responsabilité il le chargeait. Il ne manquait aux Romains que l'esprit d'irréligion pour faire taire tout scrupule naissant, et les encourager à donner toute l'énergie et l'enthousiasme de leur jeunesse à une carrière de conquête, de tyrannie et de pillage. Alors ils se déchaînèrent sur le monde, irrésistibles et impitoyables. Ils avaient la force des géants : ils en eurent les vices. L'orgueil, l'ambition, la rapacité et la violence s'assirent sur les trônes vacants du divin Saturne, du généreux Ops, du juste Jupiter et de l'inébranlable Terme.

Le ton de libre pensée s'harmonise avec l'esprit du siècle. — Le ton de libre pensée dans les matières religieuses qui devint à la mode parmi les hommes biens élevés à Rome, correspondait, dans son assurance hardie, avec l'esprit d'entreprise qui marqua à cette époque leur carrière politique. Ils se jetèrent dans les nouveaux sentiers de la science, non sans doute comme de curieux spéculateurs ou de patients chercheurs de la vérité, mais avec cette aventureuse intrépidité qui signalait leur caractère public. Les sentiments moraux des Romains avaient autant de grossièreté et de

rudesse que leurs sensibilité nerveuse (1). Ils n'éprouvèrent point le sacrifice, si pénible pour des consciences tendres et scrupuleuses, de rejeter les supports de la foi et de la tradition. Ils virent sans crainte la contrainte des anciens principes reculer devant la raison victorieuse; et regardèrent chaque licence nouvelle acquise par eux comme une province arraché à la domination de l'ennemi. Des crimes de violence et de rapacité s'étalèrent avec l'espoir de l'impunité, aussi bien de la part des lois humaines que des lois divines, sur une échelle sans parallèle, peut-être dans l'histoire de l'humanité. En même temps, les barrières de l'antique sévérité furent rapidement balayées, Les immenses trésors de l'Europe et de l'Asie coulèrent dans Rome en torrents débordés. La luxure précéda le raffinement. L'art fut adopté comme une mode avant que l'intelligence eût appris à l'apprécier. Le patricien dédaigneux patronnait tous les maîtres de l'ancienne littérature; mais en allant chercher à Alexandrie et à Cyrène des modèles à imiter, il montra combien peu il savait faire de distinction entre leurs mérites. La civilisation continua longtemps à n'être que le vernis tout extérieur donné par l'éducation à une classe restreinte; et elle fut recherchée et louée comme un ornement, plutôt que comprise comme pouvant rendre le cœur plus humain.

Introduction de superstitions orientales. — Mais la superstition était prête à venger la religion, comme il arrivera toujours tôt ou tard. Les premiers symptômes du déclin des vieilles traditions italiennes, comparativement pures et austères, furent suivis, à un court intervalle, de l'introduction de

(1) Les Romains, dit Augustin (*Civ. Dei*, II, 12), défendaient aux poètes d'exciter au mépris des magistrats, mais ne leur imposaient aucune entrave quand il s'agissait de ridiculiser les dieux. Il se réfère à une expression de Scipion sur la république et ajoute : « Poetas Romanos nulli Deorum pepercisse. »

mystères hideux et brutaux d'origine étrangère. A la chute de la croyance des Grecs en une Providence divine et juste, sage et bienfaisante, avait succédé une vulgaire attache à la magie, c'est à dire la foi aux puissances du mal, ou comme les Hindous la définissent, la science des anges tombés (1). Quand l'homme a une fois abandonné l'idée de la rétribution et d'un bien compensateur, il n'a d'autres ressources que de se prosterner devant les puissances du mal, qui sont autour de lui et en lui-même. Cet esprit de crainte peut, il est vrai, coexister longtemps avec l'esprit d'amour, et c'est ainsi que nous trouvons même dans la loi des Douze Tables, les pratiques de la magie interdites par l'autorité. Mais c'est quand les dieux de la Grèce furent tombés dans le dernier mépris, que le culte du diable se dressa pour la première fois, avec fierté, à côté de leurs temples. Les sorciers et les astrologues de Babylone avaient suivi en Occident les armées macédoniennes. Le magicien Osthane enseigna aux Grecs, sous le patronage d'Alexandre, les sciences occultes de la Perse (2). Des rites mystiques rattachés ostensiblement aux noms respectables de divinités familières, furent promenés de contrée en contrée; et les curieux et les mécontents furent amenés à s'y faire initier par la promesse de lumières supérieures, ou de pouvoirs extraordinaires. Ce fut à l'époque où l'attaque d'Ennius contre la divinité des maîtres de l'olympe avait attiré l'attention générale, qu'un Grec obscur apporta d'abord en Étrurie, et peu après sur le sol mieux approprié de Rome, les mystérieuses orgies de Bacchus qui avaient déjà acquis une infâme célébrité en Orient. Les horreurs qui se perpétraient aux initiations, où les passions de la jeunesse des deux sexes étaient enflammées

(1) Constant, *du Polythéime romain*, I, 105.
(2) Pline, *Hist. nat.*, XXX, 2.

par le vin et la musique, le secret et la sécurité, avaient été pratiquées sans remords par les dévots quelque temps avant d'être découvertes. Elles le furent par les révélations d'une esclave à son amant, pour la pureté ou la sûreté duquel elle était inquiète. La chose fut portée devant les consuls, et les résultats d'une investigation profonde, soumis à la multitude frappée d'effroi. Les orgies de Bacchus furent dénoncées comme une monstreuse association de débauches, portant comme fruits des adultères, des meurtres, et peut être des complots séditieux. C'est par elle, disait-on, que le crime d'empoisonnement était devenu familier aux matrones romaines; et après que la première racine du mal eut été extirpée dans la ville, l'inquisition qui fut faite dans tout le reste de l'Italie ne livra pas moins de deux mille mécréants de cette espèce à la justice (1).

Elles sont proscrites, mais continuent à reparaître. — Autre chose était, cependant, de proscrire un culte indécent, et de punir ses affiliés comme ils le méritaient, autre chose de déraciner le besoin moral et d'étouffer l'inquiétude spirituelle qui poussait les hommes à étancher à ces sources impures leur soif d'une croyance fixe. Les Bacchanales, bien que constamment interdites, continuèrent à reparaître dans la ville. Les mystères thraces ou orphéiques, dans lesquels on disait que Jupiter était adoré sous le titre de Sabazius, ne causaient guère moins de scandale aux défenseurs politiques des anciennes institutions (2). Esculape et Cybèle,

(1) Tite-Live, XXXIX, 8, 19, 41; Cicéron, *de Leg.*, II, 15; Valère, Max., I, 3, 1. Comparez Augustin, de *Civ. Dei.*, VII, 21; Tertull., *Apolog.*, 6, A. U., 557.

(2) Valère-Max., I, 3, 2: « C. Cornélius Hispullus prætor peregrinus... edicto Chaldæos... abire... jussit. Idem qui Sabazii Jovis cultu simulato mores Rom. inficere conati sunt domos suas repetere coegit. » A. U., 614.

furent admis aux honneurs de la religion nationale (1), et d'autres divinités étrangères placées, par une curieuse analogie, sur le pied de tributaires de l'État (2). Toutefois, on proscrivit avec plus de rigueur les monstres de l'Égypte : le sénat renversa leurs autels; mais leurs partisans étrangers, soutenus sans doute par la secrète faveur de la populace, les rétablirent chaque fois en cachette (3). Rome, sur ces entrefaites, fut inondée de l'engeance impure de la superstition. Ces jureurs, exorciseurs, astrologues, et diseurs de bonne aventure remplirent les rues et s'introduisirent dans la vie domestique. On rapportait gravement les rêves de César et de Pompée (4). Cicéron rassemblait les souvenirs de phénomènes surnaturels (5); Vatinius invoquait les ombres des morts, et lisait, dit-on, la volonté des dieux dans les entrailles d'un enfant sacrifié (6). Sextus demandait les secrets de l'avenir à une sorcière thessalienne (7); Figulus,

(1) Tite-Live, XXIX, 14; Ovide, *Mét.*, XV, 625.

(2) Tertull. (*ad Nation*, I, 10) les appelle « vectigales Dei. » Le gouvernement subordonnait à un tribut la permission de les honorer.

(3) On dit qu'on a trouvé sur quelques vases étrusques des représentations des rites égyptiens. Heyne, *Opusc.*, VI, 194; comparez Tertull., *loc. cit.* : « Ceterum Serapim et Isidem et Harpocratem et Anubim prohibitos Capitolio Varro commemorat eorumque statuas a senatu disjectas, non nisi per vim popularium restructas. Sed tamen et Gabinius consul Kal. Jan. cum vix hostias probaret, præ popularium cœtu, quia nil de Serape et Iside constituisset, potiorem habuit senatus censuram quam impetum vulgi, et aras institui prohibuit. » Cicéron (*de Leg.*, II, 8) dénonce la célébration publique de rites étrangers, mais permet qu'on les observe en particulier.

(4) Nous pouvons supposer que Plutarque et d'autres ont emprunté à des autorités contemporaines.

(5) Cicéron, *de Divin.*, I.

(6) Idem, *in Vatin.*, 6.

(7) Lucain, VI, in fin.

l'augure étrusque, acquérait la réputation d'un prophète (1). Appius Claudius consultait l'oracle de Delphes (2). La croyance dans les prodiges et les présages exerçait une secrète influence sur des milliers d'hommes, qui en public, raillaient tous les êtres spirituels, et des athées de profession tremblaient en secret devant la mystérieuse puissance d'incantations magiques.

Principes austères de la vieille loi romaine sur la famille : 1° Sur le mariage. — Néanmoins, bien que quelques-uns des hommes d'État les plus sages s'unissent pour saper les fondements de la croyance vulgaire, bien que Cicéron écrivît pour ruiner la science de la divination (3), et que même Caton le Censeur se fût étonné qu'un augure pût en rencontrer un autre sans sourire (4), les usages formels de la religion romaine continuèrent pendant des siècles à survivre aux empiétements de la libre pensée sur la foi qu'ils symbolisaient à l'origine. Les prescriptions fondamentales de la vie sociale n'opposèrent point une résistance moins obstinée aux éléments d'innovation. Les relations de famille et de pro-

(1) Suétone (*Oct.*, 9, 4) affirme comme une tradition ayant cours, que Figulus prédit au père d'Auguste, que son fils deviendrait maître du monde. Comparez Dion, XLV, 1.

(2) Lucain, V, 70, voir plus haut.

(3) Dans la seconde partie du traité *de Divinatione*, Cicéron argue en son nom personnel contre la possibilité d'aucune découverte des événements futurs, et particulièrement contre la science étrusque concernant les augures (voyez II, 12). « Ut ordiar de haruspicina quam ego reipublicæ causa communisque religionis colendam censeo; sed soli sumus; licet verum exquirere, etc. »

(4) Cicéron, *de Divinatione*, II, 24. Cette remarque était dirigée contre les empiétements du sacerdoce étrusque contre lequel Caton nourrissait une jalousie surannée. Il ne paraît pas qu'il fût autre chose qu'un croyant dans l'efficacité de rites qu'il croyait purement nationaux. On ne peut dire la même chose de Cicéron.

priété chez les Romains, étaient réglées selon un système singulièrement artificiel. Le premier principe de leur loi était le droit éminent de l'État sur le citoyen. Soit comme chef de famille, soit comme propriétaire, il n'avait pas de droits naturels en propre; ses priviléges étaient créés par la loi aussi bien que définis par elle. L'État, dans la plénitude de son pouvoir, déléguait une partie de son irresponsabilité au citoyen qui satisfaisait aux conditions qu'il exigeait, afin de devenir le père de ses enfants; mais en même temps il demandait de lui le sacrifice de sa libre action à ses rudes idées de nécessité politique. Le droit de contracter l'union qu'il décorait du nom de mariage légitime, était restreint aux personnes dûment qualifiées, non seulement par les conditions ordinaires et raisonnables de la maturité de l'âge, du consentement des parents, de l'éloignement de parenté et du célibat actuel, mais aussi par le statut de bourgeoisie (1). Les modes suivant lesquels on pouvait contracter un tel mariage étaient au nombre de trois : la confarréation, cérémonie religieuse simple mais solennelle, la coemption, représentation symbolique de la coutume primitive de vendre et d'acheter; et l'usage, reste de l'état de barbarie de la société, alors qu'on jugea utile de consacrer par un titre honorable la fidèle cohabitation durant une période déterminée. Par l'un de ces modes, la femme passait de la famille de son père dans celle de son mari, et devenait participante à tous ses priviléges religieux et sociaux. Elle acquérait ainsi un droit au titre de maîtresse de maison (mater familias), plus vénérable que celui de matrone (matrona); qui appartenait en droit strict à la femme unie à

(1) La restriction était originairement encore plus rigoureuse. C'est en 300 (U. C,) que le tribun Canuléius émit l'autorisation du mariage entre patriciens et plébéiens. Tite-Live, IV, 2.

l'homme par un lien inférieur (1). Elle était livrée, en langage légal, entre les mains de son mari; la domination de ce dernier sur elle était reconnue comme absolue; il devenait maître de sa personne et de ses biens presque par droit de conquête; seul, ou plus tard avec le concours de simples proches parents à elle, il pouvait la condamner à mort (2). Dans sa relation civile avec lui, elle n'était que sur le pied de ses propres enfants. Elle héritait de lui comme une fille adoptive, et après sa mort recevait un gardien légal dans la personne d'un de ses nouveaux alliés, ou de n'importe quel autre que son mari pouvait lui nommer par testament.

2° *Sur l'autorité des parents.* — La même sévérité présidait aux vieilles idées romaines sur l'autorité des parents. Dans le sanctuaire de la demeure de famille, le père régnait en maître absolu. Il exerçait le pouvoir de vie et de mort sur ses enfants comme sur sa femme (3). Le père pouvait vendre son enfant, et, si l'enfant recouvrait sa liberté par l'émancipation, pouvait le revendre, et jusqu'à trois fois, avant qu'il échappât enfin entièrement à la domination paternelle (4). Les juristes romains remarquaient avec raison qu'on ne voyait dans les institutions d'aucun autre État, une telle étendue d'autorité du père sur l'enfant, sanctionnée par la loi (5).

(1) Heineccius, *Antiq. Rom.*, I, 10, 1. Cicéron dit, *Topiq.*, 3 : « Genus enim est uxor, ejus duæ formæ; una matrum familias earum quæ in manum convenerant, altera earum quæ tantummodo uxores habentur. »

(2) Les autorités auxquelles on renvoie sont Denys, *Ant. rom.*, II, 25. Aulu-Gelle, II, 23; Pline, *Hist. nat.*, XIV, 13; Suétone, *Tib.*, 35; Tacite, *Ann.*, II, 1; XIII, 32; Valère Max., VI, 3-8.

(3) Outre les jurisconsultes, voy. Denys, II, 26, 27; Valère Max., V, 2; Sénèque, *de Clem.*, I, 15; Salluste, *Bell. civ.*, 39.

(4) Denys, II, 27.

(5) Gaius, I, 55 : « Fere enim nulli alii sunt homines qui talem in filios suos habent potestatem qualem nos habemus. »

Mais on ne regardait jamais cette autorité comme fondée sur aucun principe naturel. C'était une pure création de l'état politique : elle dérivait comme un corollaire de l'idée de mariage civil, et n'avait point place là où l'union des parents, comme dans le *contubernium* ou le *concubinatus*, bien que sanctionnée et protégée par la loi, n'était pas consacrée par le titre de mariage juste, ou proprement dit. Elle se reliait intimement à une idée religieuse suivant laquelle le chef de chaque famille était tenu d'observer les sacrifices qui lui étaient particuliers. Chaque maison civile formait une unité dans l'agrégat qui composait ce qu'on peut appeler la famille politique, la *gens* de la communauté romaine. Soit qu'elles fussent originairement liées par le sang, soit qu'elles fussent unies seulement par une fiction légale, l'identité de nom, la participation aux mêmes devoirs, aux mêmes obligations, aux mêmes services religieux, maintenaient le lien de clan entre les divers membres de ces société indépendantes.

Ces idées sont mineés par les principes plus larges de l'équité naturelle. — Un système aussi artificiel que celui-là ne pouvait fleurir que dans un état de société particulier et exceptionnel. Aussitôt qu'il se ferait une fissure par où pourraient faire irruption de nouvelles manières de penser, ce système était assurément condamné à périr, bien que les circonstances pussent retarder sa. chute pour un temps. La libre opération des principes de l'équité naturelle ne pouvait manquer de miner par degrés les préjugés sur lequel un tel système reposait. Mais l'extrême ténacité des formes qui caractérisait les anciens Romains, voilait profondément les premiers progrès de toutes nouvelles idées parmi eux. Quand il convint aux vues de Cicéron d'adopter le ton du conservatisme social, il put se plaindre des grandes lumières de la jurisprudence romaine, et même de la génération qui avait précédé la sienne, pour la tendance qu'elles avaient mon-

trée à relâcher la rigueur primitive de la loi de famille. Sans doute, la charge d'observer les sacrifices de famille était devenue de plus en plus lourde à mesure que l'intérêt qu'on prenait à leur signification, et les membres du clan avaient diminué. On fit prêter à l'illustre Scévola l'autorité de son nom, non pas, il est vrai, pour renverser les vieux principes, mais pour arriver sur ce point à une interprétation libérale de la loi (1). L'exemple de Clodius et de Dolabella, qui recoururent ouvertement à une fiction légale pour obtenir leur adoption dans des maisons étrangères, montre le relâchement qui envahissait les idées de leur temps (2). Clodius lui-même avait laissé tomber en désuétude les sacrifices de sa propre famille (3); un démagogue ne se serait pas exposé à cet égard à l'animadversion, s'il avait eu quelque sujet de craindre les préjugés du peuple. Les femmes de Rome déclamaient contre la tyrannie de la vieille loi qui les plaçait sur un pied si inégal avec leurs maris sous le rapport nuptial. Les hommes eux-mêmes s'unissaient à leurs épouses pour demander de plus grandes facilités mutuelles pour le divorce. La confarréation permettait, il est vrai, au mari de répudier la femme dans quelques cas strictement limités, et au moyen d'une procédure religieuse pleine de solennité; mais elle ne donnait à la femme aucune licence pour s'émanciper (4). De telles restrictions étaient incompatibles avec le relâchement de morale qui commençait à prévaloir, et il est probable qu'au temps de César, cette forme particulière de

(1) Cicéron, *de Leg.*, II, 19. Comparez *pro Murenâ*, 12 : « Sacra interire illi (majores) noluerunt. horum (jctorum) ingenio senes ad coemptiones faciendas interimendorum sacrorum causa, reperti sunt. »

(2) Cicéron, *pro Dom.*, 13; Suétone, *Tib.*, 2; Dion, XXXVIII, 12; XLII, 29.

(3) Cicéron, *pro Dom.*, 12.

(4) Tserteo, in voc. *Diffarreatio*.

mariage était déjà presque tombée en désuétude (1). Mais la coemption, ou achat fictif de la femme à ses parents, admettait la rémancipation ou la restitution du prix d'achat symbolique de la part de la femme ; et c'est de cette forme que les Romains se servirent si librement, sous l'influence de la passion, du caprice, ou d'un intérêt pécuniaire (2). Cette facilité de séparation ne pouvait manquer d'introduire de nouvelles règles en faveur de la femme, quant à la fixation du douaire, et quant à d'autres points non moins importants (3). En même temps l'influence de l'opinion publique imposait en fait des limites à l'exercice du pouvoir des parents. Par de nouvelles mesures d'exception, l'enfant obtint une propriété indépendante, avec le pouvoir de la transférer et de la léguer. Mais il est impossible d'assigner la date exacte d'aucune de ces innovations ; et tout ce que nous pouvons affirmer avec certitude de l'époque que nous considérons aujourd'hui, c'est qu'en pratique les principes de l'équité et de la raison naturelle commençaient à tempérer les dures formalités de la vieille loi dans toutes les relations sociales.

Loi originelle de la propriété. — Les idées qui réglaient originairement la tenure de la propriété étaient encore plus rigides et plus exclusives. La cupidité des guerriers aux mœurs simples de l'ancienne Rome se bornait à des terres et à des maisons, à des esclaves et à des bestiaux (4). Tels étaient conséquemment les seuls objets que la loi romaine

(1) Comparez ce que Tacite en dit au temps de Tibère (*Ann.*, IV, 16) :

(2) Voyez sur ce sujet une lettre de Cælius à Cicéron, *ad Div.*, VIII, 7.

(3) Cicéron, *pro Murenâ*, 12 : « Mulieres omnes propter infirmitatem consilii majores in tutorum potestate esse voluerunt : hi (jcti) invenerunt genera tutorum quæ potestate mulierum continerentur. Comp. Gaius, II, 118.

(4) Ulpien, *Regul.*. tit. 19, 1.

primitive reconnaissait comme propriété, c'est pour ces biens que le citoyen combattait et vainquait; ce sont eux que l'État lui garantissait en plaçant tous les modes de procédure y ayant rapport sous la sanction des formes religieuses. C'est là ce qu'il nommait choses *mancipi*, ou propriété de main-mise; et la protection de la loi ne s'étendait sur elles qu'au profit des membres de la cité. Aucune occupation, quelle qu'en fût la durée, ne pouvait obtenir la garantie de la loi pour toute propriété de ce genre placée entre les mains d'un étranger (1). Dans le cours des temps, sans doute, d'autres besoins se firent sentir. Les métaux précieux, les étoffes d'ornement, les tableaux, les statues et les bijoux de toute espèce acquirent une valeur aux yeux de gens qui avaient pillé les trésors de l'univers entier. C'est pourquoi tous les objets de cette nature furent confondus en une classe multiple, que distinguait seulement de la première la particule négative. C'étaient les choses *nec mancipi*. Tandis que la vente et le transfert de la première classe d'objets étaient placés sous la garantie de l'État, qui pensait protéger l'acheteur contre toute fraude en requérant la stricte exécution de la lettre du contrat (2), les derniers étaient acquis simplement aux risques de l'acheteur. Il était obligé de se garantir contre la tromperie à l'aide de sa propre adresse; aucunes cérémonies religieuses ou sacramentelles n'intervenaient pour sanctifier ces transactions de hasard; le simple passage d'une main à une autre, la tradition pure, comme parlaient les juristes, était un mode de procédure suffisant. Bref le trans-

(1) XII Tables, 3.

(2) Suivant la formule, « Uti lingua nuncupassit, ita jus esto. » XII. Tab., 6. Comparez Cicéron, *de Orat.*, I, 57; *de Off.*, III, 16, où il raconte une curieuse histoire, qui montre à quel point la loi manquait son but. Comparez Troplong, *de l'Influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, pag. 19.

fert de choses *nec mancipi* suivait la loi naturelle, tandis que celui des autres était retenu dans le cercle magique de la loi de la cité.

Les décisions des préteurs agissent sur elle. — Mais on trouva impossible de laisser ainsi sans protection une portion si grande et toujours croissante d'objets de valeur. Par degré les décisions des préteurs, fondées sur les principes d'équité, s'accumulèrent de manière à former un nouveau corps de loi à ce sujet. A côté de la loi civile, qui établissait la définition exclusive et originelle de la propriété quiritaire, il s'éleva un nouveau système de propriété naturelle sous la sanction des édits du préteur. Cette loi secondaire était applicable à la grande masse du territoire provincial. Tandis que l'*ager* romain pouvait être tenu en possession pleine ou quiritaire, sous les garanties de mancipation et d'usucapion, le sol des provinces était supposé, par une fiction de la loi, appartenir exclusivement à l'État, et ses possesseurs actuels étaient regardés comme des occupants et des tenanciers. En fait, ce droit de tenure équivalait à une possession réelle; il était perpétuel et irrévocable, et pouvait être transféré par échange, vente, don ou succession. Mais, en tant qu'il ne rentrait pas dans l'idée primitive de la propriété, il ne réussissait pas à réaliser le plein *dominium* qui seul était qualifié de possession quiritaire. Aussi une telle propriété ne pouvait être transférée que sous les formes de l'équité. L'étendue et la grandeur des transactions de cette espèce qui s'offraient tous les jours, contribua rapidement à augmenter l'importance de cette nouvelle branche législative, et en répandant une connaissance générale des principes sur lesquels elle reposait, à en propager le respect.

Les principes de la religion naturelle la modifient. — La tentative d'infuser l'esprit plus libéral de la raison naturelle dans les formes strictes de la loi originelle, ne pouvait man-

quer de produire beaucoup de confusion et de contradictions, et de donner prise aux sarcasmes par lesquels un habile avocat pouvait trouver convenable d'attaquer tout le système. Dans le discours pour Muréna, Cicéron caractérise audacieusement la loi civile comme une masse de fictions et d'inconséquences, et déclare avec toute la présomption de l'avocat à succès, que la raison ne mérite pas les trois jours d'étude qui suffiraient pour se rendre maître de ses principes réels (1). Mais ce qui donne quelque valeur à son témoignage, c'est que les plus illustres jurisconsultes de son temps et de la génération précédente s'accordaient pour élever l'équité bien au dessus de la loi stricte. Telles étaient les idées de Sulpicius et de l'orateur Crassus (2). Scévola, nous l'avons déjà vu, favorisa le mouvement de l'opinion publique dans la même direction. Cicéron lui-même, bien qu'en quelques occasions il n'hésitât pas à se faire l'avocat de l'antiquité, était en somme partisan des innovations libérales, et son influence ne contribua pas peu au progrès des idées nouvelles en ces matières (3). Il proclama qu'il voulait baser son administration de la justice dans sa province sur les principes de l'humanité et de la raison. Comme philosophe et comme homme d'État, il déclarait qu'il ne fallait pas chercher la source et la règle du droit dans les lois des Douze Tables, mais dans les profondeurs de l'intelligence humaine; que l'équité est la véritable idée de la loi, la raison suprême gravée dans la nature de l'homme, écrite dans son cœur,

(1) Cicéron, *pro Muren.*, 12, 13.

(2) Idem, *Philipp.*, IV, 5, de Servius Sulpicius : « Jus civile semper ad æquitatem et facilitatem referebat. » De Crassus *(de Orat.*, I) : « Multa tum contra scriptum pro æquo et bono dixit. »

(3) Idem, *ad Att.*, VI, 1 ; *de Leg.*, II, 5, 6; de Fin., III, 20, *de Off.*, I, 7; *de Rep.*, I, 17, III, 17 : « Natura enim juris explicanda est nobis, neque ab hominibus repetenda natura. »

immuable et éternelle, s'étendant plus loin que la juridiction du sénat, gouvernant l'humanité entière; cette loi, la divinité seule l'a conçue, établie et promulguée.

Morale pure de Cicéron. — Ces nobles sentiments constituaient, pour ainsi dire, l'essence que les plus sages des Romains avaient distillée des monuments de la philosophie grecque. Plus que toutes les autres, cette doctrine portait le parfum du génie de Platon, et des maîtres doux et libéraux de l'école académique. Ce fut le don inestimable que la Grèce apporta à ses vainqueurs, pour contrebalancer jusqu'à un certain point l'influence maligne de tant de ses leçons. Nous aurons occasion ci-après de signaler les vestiges de l'action humanisante de la philosophie grecque sur la loi romaine. La secte des stoïciens, qui commençait précisément alors à exciter l'attention et à soulever l'admiration à Rome, devint, par le caractère logique de ses spéculations et le sentiment grandiose de la justice et du devoir qu'elle imprimait dans les âmes, un instrument efficace de cette salutaire réforme. Pour l'instant, nous devons nous contenter d'observer le progrès de l'humanité dans son action sur quelques hommes de la classe la plus raffinée et la plus intelligente. La morale pure du traité de Cicéron sur les devoirs, et l'exposition pratique de bienveillance et de piété naturelle qui caractérise ses écrits éthiques et religieux (1), n'aurait pu surgir du sein d'une société totalement incapable de les apprécier.

Les effets bienfaisants de la philosophie grecque, limités à une classe restreinte. — On peut présumer, toutefois, que le mal que les Romains apprirent de leurs précepteurs grecs pénétra plus profondément que le bien. La facilité de principes et l'indifférence sceptique avaient des attraits pour le

(1) Tels, par exemple, que les traités *de Senectute, de Amicitia, de Naturâ Deorum.*

vulgaire, tandis que les leçons plus nobles de la philosophie, ses idées d'équité et de droit naturel ne pouvaient être appréciées que par la classe polie et cultivée. Les prêtres, qui appartenaient à cette dernière classe, pouvaient repousser l'atrocité des sacrifices humains (1) et atténuer la signification littérale des dogmes nationaux les plus scandaleux; les nobles pouvaient adoucir la rigueur de l'ancienne loi; mais, pour le commun du peuple, ces changements silencieux étaient coupables et inintelligibles. La littérature de Rome, empruntée qu'elle était à la Grèce, était un instrument pour élargir les idées des hommes et raffiner leurs sentiments;

(1) Les Romains affirmaient que les sacrifices humains avaient été abolis par Brutus l'ancien (Macrob., I, 7). Mais en trois occasions, au moins, on exigea des victimes de ce genre à une époque fort postérieure; notamment en l'année U. C., 527 (Oros., IV, 13) et de nouveau U. C., 536 (Tite-Live, XXII, 57 : « Minime Romano sacro »); et une fois encore, U. C., 640 (Plutarque, *Qu. Rom.*, pag. 284). Bientôt après cette dernière date, le rite fut dénoncé par un décret du sénat. Pline, *Hist. nat.*, XXX, 3, A. U. C., 657. Mais comparez XXVIII, 3 : « Boario vero in foro Græcum Græcamque defossos, aut aliarum gentium cum quibus tum res esset, etiam nostra ætas vidit. » Dion Cassius, il est vrai, affirme qu'un sacrifice de ce genre eut lieu au triomphe de Jules César (XLIII, 24), et ajoute qu'il ne peut trouver qu'aucun oracle le demandât. Les assertions des Grecs sur tout sujet de cette nature doivent être reçus avec précaution, aussi bien à cause de leur ignorance des mœurs des Romains, que de leur préjugé contre eux. C'est ainsi qu'Eusèbe (*Paneg.*, 13) affirme que les sacrifices humains continuèrent à Rome jusqu'à son temps, faisant allusion, peut-être, aux paroles de Lactance (*de Fals. Relig.*, I, 21) : « Etiam nunc sanguine colitur humano (Jupiter Latialis); » ce qui n'a sans doute rapport qu'à une libation du sang des gladiateurs. L'assertion de Dion est peut-être quelque fausse idée de la nature d'une punition militaire. Dans les temps anciens, le consul, préteur ou dictateur, pouvait consacrer à Mars une victime choisie dans la légion. Tite-Live, VIII, 10. L'histoire des sacrifices humains d'Octave à la prise de Pérusia (Suétone, *Octav.*, 15) est douteuse et obscure.

mais elle restait une lettre morte pour la masse des citoyens, pour lesquels les spectacles brillants du Cirque et de l'Amphithéâtre étaient plus attrayants que la culture intellectuelle d'un ennemi vaincu.

Influence des Grecs sur la littérature romaine. — Ce fut vers la fin de la seconde guerre punique, que la haute Italie commença à se remplir de colons grecs. Ils vinrent, il est vrai, au début, entraînés par la conquête, et comme esclaves. Mais leurs talents exercés leur assurèrent bientôt un ascendant, et ils se rendirent maîtres de leurs vainqueurs (1). Durant le sixième siècle de la cité, les professeurs étrangers de science et de littérature affluèrent à Rome. Archagathus, le premier médecin grec, vint en l'année 534, et les écoles de grammaire et de rhétorique furent représentées à la fin du siècle par Cratès de Mallus, le commentateur d'Homère. La langue grecque fut mise à la mode par Scipion l'Africain et son ami Lélius. Paul Emilien (2), et à la génération suivante Scipion Emilien (3), furent célèbres pour l'intérêt qu'ils prenaient à la littérature de l'antiquité grecque. Ce fut avec un vers d'Homère que le dernier prédit que Rome périrait un jour, comme Ilion, la ville sacrée (4). Assez tôt dans le siècle, on com-

(1) Horace, *Epist.*, II, 1, 156 :

« Græcia capta ferum victum cepit. »

(2) Plutarque, *Emil.*, 28; Pline, *Hist. nat.*, XXXV, 40, 30.

(3) Scipion Emilien fut adopté par le fils du premier Africain et porta aussi son cognomen. Chacun d'eux eut un ami nommé Lélius, et les deux Scipions et les deux Lélii se distinguèrent également par leur zèle pour la littérature grecque.

(4) Iliad, VI, 448.

Ἔσσεται ἦμαρ ὅτάν ποτ' ὀλώλη Ἴλιος ἱρή.

Voy. Appien, *Pun.*, 132.

mença l'application des mètres grecs à la langue latine (1). Ennius et Livius, sous le patronage des nobles libéraux du jour, familiarisèrent leurs compatriotes avec les modèles de l'épopée et du drame (2). Mais ces innovations ne laissèrent pas tout le monde indifférent. Il ne manque pas d'indices d'une lutte entre la vieille école et la nouvelle, la nationale et l'étrangère, dans la littérature, comme dans la religion et dans la législation. Les Romains possédaient à la vérité, même à cette époque reculée, une littérature de leur cru, que beaucoup d'entre eux n'étaient pas disposés à voir étouffée par une croissance exotique. Aucune nation, peut-être, ne fut jamais si riche en poésie de ballade; aucune n'avait tissu plus complétement en vers le cycle entier de ses anciennes traditions. Sans doute, le rhythme en était dur, et le ton grossier (3); mais le sujet en était cher, par l'appel qu'il faisait aux souvenirs de famille. Le mépris avec lequel les imitateurs des Grecs, comme Ennius, regardaient ces essais imparfaits, mais dignes d'intérêt, de poésie héroïque, excita, on peut le penser, un esprit d'opposition acharnée. La victoire de l'hexamètre, sur le vers saturnien,

(1) Porcius Licinius, dans Aulu-Gelle, XVII, 21, parle d'une muse étrangère.

> « Punico bello secundo Musa pinnato gradu
> Intulit se bellicosam in Romuli gentem feram. »

Comparez Horace, *Epist.*, II, 1, 161.

> « Serus enim Græcis admovit acumina chartis;
> Et post Punica bella quietus quærere cœpit
> Quid Sophocles et Thespis et Æschylus utile ferrent. »

(2) Suétone, *de Ill. Gramm.*. I : « Antiquissimi doctorum, qui iidem, et poetæ et semi Græci erant, Livium et Ennium dico. »

(3) Horace, *loc. cit.*:

> « Sic horridus ille
> Defluxit numerus Saturnius. »

symbolisait une totale révolution d'idées, et effaçait les traditions chéries d'un grand nombre de siècles.

Nævius, champion de l'ancienne littérature romaine. — Tout obscure que soit l'histoire d'un débat, depuis longtemps oublié, il semblerait que Nævius fut le champion de la vieille littérature romaine. Il fut l'ennemi et l'accusateur de Scipion, et, d'autre part, l'ami de Caton l'ancien (1); la poésie satirique, dont il est le premier auteur connu, continua d'être la production la plus originale de la muse romaine (2); ses pièces dramatiques semblent, d'après les titres d'un grand nombre d'entre elles, avoir dépeint les mœurs de la populace urbaine (3); il combattit pour la sévère pureté du vieux langage envahi de toutes parts, en forme et en substance, par l'innovation; et il sentait qu'avec lui cette pureté périrait. C'est assurément dans ce sentiment qu'il composa pour lui-même une épitaphe, pleine d'un sentiment douloureux de ce changement imminent. « Si les immortels, dit-il, pou-« vaient pleurer sur les hommes sujets au trépas, les divines « Muses pleureraient sur le poète Nævius; car, depuis qu'il « est descendu à la sombre demeure, on a oublié à Rome « l'usage de la langue latine (4). »

Son rival Ennius. — Lucilius. — Le style mélancolique de Nævius contraste d'une manière frappante avec le ton d'exaltation sur lequel son rival victorieux parle aussi de son tombeau. « Que personne, s'écrie Ennius, ne pleure sur

(1) Cicéron, *de Senect*, 14.

(2) Quintil., I : « Satira tota nostra est. »

(3) Comme par exemple, Agitatoria, Ariolus, Bubulcus, Cerdo, Figulus, Fullones, Lignaria, Tunicularia. Duruy. *Hist. des Romains*, II, 26.

(4) Nævius, apud Aulu-Gell., I, 24.

« Mortales immortales flere si foret fas
Flerent Divæ Camenæ Nævium poetam :
Itaque postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ loquier Latina lingua. »

« moi. Pourquoi? Je vis dans la bouche de mes compa-« triotes (1). » L'influence de l'école hellénisante devint alors prédominante. La carrière tracée par Ennius fut suivie par une longue suite d'écrivains, principalement dramatiques, qui se vouèrent à l'arrangement, ou à l'imitation servile de modèles grecs. Cécilius, Pacuvius, Plaute et Térence raffinèrent successivement sur le langage et le goût de leurs prédécesseurs. Accius seul se hasarda à composer quelques pièces sur des sujets romains; mais elles tombèrent rapidement en oubli. Mais, cependant, le manteau de Nævius avait passé à Lucilius, dont la veine satirique s'enflammait d'une généreuse indignation contre l'invasion d'idées étrangères. Respecté pendant sa vie, et longtemps admiré après sa mort, la sévérité aveugle avec laquelle il censura ses contemporains semble annoncer qu'il combattait certains principes, plutôt que des vices personnels. Tous les grands poètes de son temps tombèrent également sous sa férule; car tous outrageaient également l'indépendance de la muse romaine. Il exerça la liberté de sa plume même sur Emilien et sur Lélius ; mais il contint sa raillerie dans de telles bornes qu'il échappa à la persécution qui avait atteint Nævius (2). Il y avait une grande amertume dans ses sarcasmes contre les vieux patriciens romains ou sabins qui méritaient plutôt, d'après leurs manières, d'être appelés grecs (3), et il exposait, on peut le croire, avec un mépris

(1) Ennius, apud Cicéron, *Tusc. Disp.*, I, 15 :

« Nemo me lacrymis decoret, nec funera fletu
Faxit : cur? Volito vivus per ora virûm. »

Aulu-Gelle, XVIII, 21.

(2) Horace, *Sat.*, II, 1, et les scoliastes sur ce passage. Il attaqua aussi M. Scévola. Cicéron, *de Orat.*, I.

(3) Lucilius, dans Cicéron, *de Fin.*, I, 3 :

« Græcum te, Albuti, quam Romanum atque Sabinum
Maluisti dici. »

sanglant les sophismes et l'impiété des philosophes étrangers (1). En conséquence, Lucilius fit une profonde impression sur son temps en ralliant les austères vertus de la nation autour des principes antiques. Plus d'un grave maître de maison, à Rome, dégoûté de la dissolution, des modèles de goût empruntés à la Grèce, enveloppa dans une condamnation générale tous ceux qui cultivaient le langage détesté (2), et résista longtemps au courant de la mode, en élevant ses enfants dans les habitudes frugales et la discipline modeste de ses ancêtres (3).

La littérature romaine est imitative. — Mais rien ne put résister aux séductions du plus harmonieux, du plus flexible et du plus riche des langages. Lucilius même ne put s'empêcher de tisser des mots grecs dans la rude trame de son style latin. Dans les relations ordinaires de la vie, le grec devint un véhicule à la mode pour l'échange de sa pensée. L'exemple de Cicéron dans ses lettres confirme les allusions faites par Lucrèce à la pratique de mêler librement les deux langues dans la conversation familière. Les nobles romains,

(1) Lactance, *div. Inst.*, V, 15 : « Lucilius apud quem disserens Neptunus de re difficillima, ostendit non posse id explicari, nec si Carneadem ipsum Orcus remittat.

(2) Cicéron, *de Orat.*, II, 66 : « M. Cicero senex... nostros homines similes esse Syrorum venalium, ut quisque optime græce sciret ita esse nequissimum. »

(3) Horace fait allusion à l'éducation pratique, à la vieille mode, d'une partie de la jeunesse romaine, même de son temps. (*Ars poet.*, 325.) Cicéron dit (*de Leg.*, II, 23) que dans son enfance on faisait apprendre par cœur les Douze Tables : « quos nunc nemo discit : » Varron, apud Non. in V. Assa Voce : « In conviviis pueri modesti ut cantarent carmine antiquo in quibus laudes erant majorum, » c'est à dire les vieilles ballades de famille : comparez Denys, *Ant. rom.*, I, 79. Cicéron voulait faire revivre la déclamation de ces souvenirs de famille comme une pratique recommandable, mais tombée en désuétude (*de Leg.*, II, 24).

quand ils s'appliquaient gravement à composer leurs mémoires historiques, adoptaient quelquefois l'idiome de l'étranger vaincu de préférence aux leurs (1); ou s'ils aspiraient à la distinction d'une originalité plus grande, se vouaient à l'imitation de ses auteurs les plus illustres. Cette initiation prématurée aux modèles les plus parfaits fut plus fatale à l'excellence des Romains dans la poésie, que dans tout autre genre de littérature. On vit rarement l'imagination survivre à la naissance de la conscience et de la réflexion. Les plus nobles compositions poétiques du siècle de César ne furent que des imitations ou des paraphrases. Une invention sublime et de vigoureuses facultés de versification furent entravées chez Lucrèce par les difficultés d'un sujet indigne de son génie, vers lequel il fut attiré par une admiration mal placée pour des modèles étrangers. Les morceaux où Catulle a reproduit les formes grecques, malgré leur élégance, sont loin d'égaler ses pièces fugitives pour le charme d'une simplicité naïve. Chaque fois, en effet, que les Romains osèrent marcher seuls, leurs productions peuvent se ranger parmi les plus nobles efforts du véritable tempérament poétique.

Éloquence romaine. — Toutefois cette rage d'imitation servile, on n'en peut douter, détourna l'esprit de la politique et du côté pratique et sérieux de la vie, et devint ainsi un

(1) Albinus, Lucullus, et peut-être Sylla, écrivirent leurs mémoires en grec. Le dictateur adoptait le nom d'Epaphrodite quand il s'adressait à des correspondants grecs. Polyb., XL, 6; Plutarque, *Lucullus*, I. Le fils du premier Scipion l'Africain écrivit un ouvrage historique en grec. Cicéron, *Brut.*, 19. De l'usage familier du grec dans le discours ordinaire, nous avons deux exemples remarquables. On se rappellera que César, en voyant Brutus parmi ses assassins, s'écria, dit-on, en grec, *καὶ σὺ τέκνον*, et Casca appela au secours dans la même langue : *ἀδελφὲ βοήθει*. Suétone, *Jul.*, Plutarque, *Cés.*, *Brut.*

instrument d'une importance considérable pour préparer le peuple romain à une usurpation monarchique. La diffusion générale du goût littéraire parmi la noblesse élargit le cercle de son intérêt, et, plongés dans l'étude d'écrivains d'un siècle écoulé depuis longtemps, ils purent oublier les troubles et les périls du leur. Il ne restait qu'une occupation intellectuelle, propre à les ramener habituellement aux scènes de la vie de chaque jour, et à les lier solidement à la roue de l'agitation politique. Le noble romain était orateur par position et par éducation. Dès sa première jeunesse, il était formé à l'éloquence comme à un art; il était dressé et discipliné pour la pratique du forum, avec autant de soin, au moins, que pour le camp. Pour parler au peuple romain, il était forcé d'employer le langage du peuple lui-même; il pouvait revêtir sa harangue d'une phraséologie plus à la mode pour la donner à lire à ses confrères : mais il devait parler de façon à être entendu par une populace grossière et sans éducation. Quelque chose qu'on accorde à la révision que Cicéron faisait probablement de ses discours écrits, ils restent encore, en somme, un monument impérissable du langage parlé de la nation. Aussi l'habileté de l'orateur politique ne se montrait nulle part davantage, que dans la combinaison d'une connaissance technique des règles de la rhétorique avec la pureté et la propriété du style latin. Ce fut le grand mérite de la mère des Gracches que d'avoir élevé ses enfants dans la simplicité de leur langue native, dont ils se servaient avec effet dans leurs harangues populaires (1). Q. Catulus et L. Crassus furent célèbres aussi pour leur diction de terroir, à une époque où l'étude des mo-

(1) Cicéron, *Brut.*, 58 : « Legimus epistolas Corneliæ matris Gracchorum : apparet filios non tam in gremio educatos quam in sermone matris. »

dèles grecs avait corrompu la plupart des orateurs contemporains (1). Mais ces hommes illustres s'étaient eux-mêmes abreuvés profondément aux sources de l'art étranger : ce que leur éloquence avait de persuasif venait en grande partie de leur connaissance de la science empirique des rhéteurs. Ils avaient rejeté le joug des antiques préjugés qui essayaient encore de restreindre les études de la jeunesse romaine, et se plaçaient au premier rang comme les patrons du style oratoire moderne ou libéral. Car, dans cette sphère d'exercice intellectuel, on voyait aussi le même combat, déjà remarqué dans tant d'autres, entre l'ancien et le nouvel élément, le domestique et l'étranger. Dans la période florissante de la république romaine, l'art de parler était en fait l'art de gouverner. Ce n'était que dans la société familière des maîtres de l'État, qu'on pouvait aller chercher la communication de mystères si importants (2). Les nobles virent d'abord avec une jalouse appréhension les prétentions des rhéteurs grecs qui ouvraient leurs écoles publiques pour y enseigner l'éloquence. A plusieurs reprises, on ordonna aux auteurs étrangers de quitter Rome; mais le goût qu'ils avaient inspiré, les intérêts qu'ils avaient développés, ne pouvaient être étouffés : les jeunes aspirants aux honneurs du forum allèrent chercher les écoles d'art oratoire par delà la mer, et revinrent d'Athènes et d'Apollonie, de Mytilène et de Rhodes partisans respectivement du style attique ou de l'asiatique, mais dédaignant également le vieux et rude style italien. Enfin, des professeurs romains même commençaient à don-

(1) Cicéron, *Brut.*, 35 : « Fuit in Catulo sermo Latinus, quæ laus dicendi non mediocris ab oratoribus plerisque neglecta est. » De Crassus (c. 58) : « Latine loquendi et sine molestia diligens elegantia. »

(2) Idem, *ibid.*, 72 : « Nec id solum domesticæ consuetudinis, ut dudum de Læliorum et Muciorum familiis audiebamus. »

ner des leçons publiques sur l'art de la rhétorique (1); mais ou ils étaient incapables de rivaliser avec les maîtres grecs, ou la mode leur refusa son appui. Comme Cicéron dans sa jeunesse voulait mettre à profit les exercices latins auxquels Plotius présidait, ses conseillers lui recommandèrent plutôt de se préparer à la vie publique, en déclamant en grec (2).

Décadence de la discipline militaire. — Mais la décadence des anciennes idées étaient encore plus apparente d'un autre côté. Les parties vitales de la république étaient corrompues par la corruption de ses légions. Dans le courant des deux derniers siècles, un grand changement avait eu lieu dans la composition des armées romaines, un plus grand encore dans leurs habitudes et leurs sentiments. Anciennement il n'y avait que les plus riches citoyens qui servissent dans les légions. Ils s'armaient et s'équipaient suivant la classe qui leur était assignée par le censeur. Ils avaient coutume de quitter leurs foyers pour une expédition de peu de jours, et de revenir, à l'issue d'une campagne de quelques semaines, prendre part aux élections et aux cérémonies de la cité, et jouir des douceurs de la vie domestique. A l'origine, l'État ne donnait pas de paie à ses défenseurs pour un service exigé également de tous ceux qui pouvaient s'entretenir en campagne de leurs propres facultés. Il s'était, à la vérité, présenté fréquemment des occasions où les citoyens avaient résisté aux injonctions du consul, et refusé de servir jusqu'à

(1) Suétone, (*de Cl. Rhet.*, I) cite l'édit des censeurs, A. U., 662, par lequel les rhéteurs latins étaient flétris comme de pernicieux innovateurs. On ne voit pas qu'ils furent expulsés, ou leurs écoles fermées. Plotius et ses principaux successeurs, Gniphon, Otacilius et Clodius étaient des hommes libres. Les Romains ne croyaient pas leur profession honorable pour un homme de naissance libre. Voyez Ellendt, *Proleg. in Cicéron, Brut.*, pag. 15.

(2) Cicéron, *Epist., ad Titinium* apud Suétone, *de Cl. Rhet.*, 2.

ce que leurs griefs fussent redressés par le sénat; mais une fois enrôlés et liés par le serment militaire, leur conduite avait été aussi exemplaire que leur courage, et l'impérator romain avait rarement à lutter contre l'esprit de mutinerie de sa généreuse armée. Mais cette admirable discipline semble avoir commencé à se dissoudre dans les longues série d'années que les légions furent occupées à la conquête de l'Espagne. Éloignées trop longtemps et par une trop grande distance de leurs foyers, ainsi que des souvenirs qui s'y rattachaient, démoralisés en même temps par la licence répétée du pillage, les vigoureux efforts de Caton et de Scipion Emilien ne purent rétablir que pour un moment une saine obéissance dans le camp des vainqueurs (1). Sur ces entrefaites, la rapide décroissance de la classe moyenne de citoyens dont les soldats de la république étaient tirés, rendit le recrutement des légions de plus en plus difficile. C'est en vain que C. Gracchus, parmi les diverses mesures de son tribunat pour se concilier la faveur du peuple, chercha à les attirer au service militaire en faisant payer leur équipement par l'État. C'était un grand pas, au moins en principe, vers la conversion du service temporaire du citoyen en l'établissement d'une armée permanente. Mais la réforme de Marius frappa d'un coup plus profond les institutions de la république naissante. Il ouvrit les rangs à toutes les classes de citoyens sans distinction pécuniaire (2). Tout important que fût ce changement, la nécessité en était si clairement sentie, qu'il ne paraît pas avoir soulevé d'opposition décidée de la part des nobles. Les prolétaires de la populeuse Rome remportèrent les grandes victoires sur Jugurtha et sur les Cimbres; mais la nouvelle recrue, sans feu ni lieu, sans épouse

(1) Velléius, II, 5; Florus, II, 18.
(2) Salluste, *Bell. Jug.*, 86; Florus, III, 1; Valère Max., II, 3, 1.

ni famille, transporta à son chef le dévoûment qu'elle devait à l'État. Le camp et non la cité devint le centre de ses plus chers intérêts. Les noms du sénat et du peuple par lesquels il avait juré étaient vite oubliés; mais il aimait son centurion, et il adorait ses aigles. Le service militaire devint alors une profession pour toute la vie; les mœurs et les sentiments de l'homme d'épée à gages correspondaient à ses occupations; le légionnaire fut connu dans la Suburra à son allure et à son langage, aussi sûrement qu'à ses armes et à son accoutrement. Partout où on annonçait une expédition promettant du butin, comme celles vers les opulentes régions de l'Orient, les rangs de l'armée se remplissaient de volontaires, n'ayant ni principes ni retenue; le vétéran méprisait la récompense de quelques acres de terre, et quittait la charrue pour ceindre son glaive à l'appel d'un chef favori (1). Il réclamait comme son bien les dépouilles de l'ennemi vainçu, et s'il était frustré de sa paie, refusait de continuer la poursuite. Quand un proconsul, comme Lucullus, cherchait à tempérer les sévérités de la guerre par la clémence et la modération, il était bafoué par l'esprit mutin de ses troupes, et arrêté au milieu de sa carrière victorieuse. L'audace du simple soldat était encouragée par l'exemple des centurions et des tribuns; le général trouvait, la plupart du temps, plus aisé et plus avantageux de lâcher la bride à la licence que de la réprimer. Cependant, les cohortes transplantées loin des rives du Tibre prenaient racine sur le bord du Nil et de l'Oronte. Les garnisons des frontières de Syrie passaient, pendant une série d'années, successivement sous les ordres de chaque proconsul. Les troupes que Gabinius transporta en Égypte y fixèrent leur demeure après son

(1) Comparez Tite-Live, XXXIX, 22.

retour à Rome (1). Les soldats de la république se comparaient aux bataillons réguliers qui gardaient les trônes des monarques orientaux; ils imitaient la splendeur de leurs équipements et la profusion de leur paie, par dessus tout, les honneurs que leur rendaient les nobles, et la crainte qu'ils inspiraient au peuple.

Corruption des généraux romains. — Dans les jours plus purs de la république, le sénat avait été composé d'une assemblée de rois: en dignité et en puissance substantielle, chaque membre de cet ordre auguste s'était cru l'égal ou le supérieur de monarques sur leurs trônes. Le consul qui s'éloignait de Rome à la tête de ses concitoyens pour renverser les dynasties de Grèce et d'Asie, retournait réprendre sa place dans la ville avec la fière simplicité d'un sénateur ordinaire. Mais ces antiques vertus ne tardèrent pas à se corrompre au contact des formes et des pompes de la royauté. La série d'années à laquelle le commandement du proconsul s'étendait fréquemment, le détachait de la patrie et l'accoutumait à un faste et à un pouvoir incompatibles avec les mœurs républicaines. Entouré d'officiers dont la fortune dépendait de sa faveur, soutenu par une soldatesque qui ne connaissait d'autre loi que son épée, et flatté par des potentats vassaux et courtisans, il oubliait les sentiments de sa naissance et se résignait aux charmes de la souveraineté. Sylla fut fasciné, comme le Spartiate Pausanias, par les séductions de la pompe asiatique et le contagieux exemple du despotisme. Pompée rêvait, dans sa villa Albaine, de la garde souveraine, de la robe d'honneur et des baldaquins de soie de Syrie et d'Arménie. L'Orient fut le tombeau de mainte

(1) César, *Bell. civ.*, III, 110; Duruy, *Hist. des Romains*, II, 44. Les légionnaires vaincus de Crassus furent contents de fixer leur demeure en Parthie.

grande vertu romaine, et nous avons remarqué un changement opéré jusque dans le caractère de César par les séductions fatales de la capitale de l'Égypte.

Remarques finales. — Tel fut l'affaissement général des principes et la corruption de mœurs qui marqua l'ère de la fondation du gouvernement impérial. Sans doute, des éléments de bien et de mal y étaient contenus, et la suite de cette histoire tirera quelque chose de son principal intérêt, de la tentative de distinguer entre eux. Nous avons vu une nation, encore pleine de vie et d'énergie, arrivée justement au point culminant de sa gloire dans la carrière la plus appropriée à son génie; le monde conquis gît terrassé à ses pieds, et, pour un moment, elle semble avoir remporté un second et plus grand triomphe sur ses propres passions. La tâche qui lui incombe maintenant est de consolider ses acquisitions et de départir à ses sujets la civilisation. Dans les temps modernes, toute spéculation morale et politique a de lointaines visées et promet en abondance de nouvelles découvertes dans les régions du bonheur et de la science. Mais l'homme d'État et le philosophe romains, avec leurs instincts fortement pratiques, ne jetaient point un si large coup d'œil sur les destinées de leur race. On fouillerait en vain, je pense, les écrits de Cicéron pour y trouver une seule expression de confiance dans l'amélioration progressive de l'humanité. Les deux pôles entre lesquels sa philosophie flotte dans une perpétuelle oscillation, sont le regret du passé et la résignation au présent. César, tandis que le mécanisme prématuré de ses institutions menaçait ruine autour de lui, ne demandait point de consolation à la croyance en un gouvernement providentiel du monde. Au moment de lancer sa patrie, comme il se l'imaginait follement, dans un courant de tranquille expansion et de civilisation compréhensive, le fondateur de l'empire fermait les yeux à l'avenir,

et évitait même de conjecturer la fin de tout cela. Les vieilles croyances des âges primitifs, qui avaient fait quelque chose au moins pour modérer la prospérité et adoucir les maux de la vie, avaient péri comme un fruit dont le cœur est gâté dans son enveloppe ridée. La science morale était évidemment épuisée. Elle avait terminé sa carrière en un désappointement confus, et manquait de foi et de courage pour la recommencer de nouveau. Alexandre pleura sur le rivage de l'Océan oriental parce qu'il n'avait plus de terres à conquérir; César, de la limite extrême de la spéculation philosophique, put confesser, avec un soupir, qu'en deçà de l'horizon visible des intuitions humaines, il ne restait plus de provinces à soumettre pour la raison. Le grand dispensateur avait encore une autre page à tourner dans le livre de ses dispensations infinies; mais la naissance et le progrès d'une nouvelle religion, assez vigoureuse pour dominer les préjugés discordants des nations et des classes, affirmant des faits surnaturels et prétendant à une autorité divine, faisant appel, avec une égale hardiesse, d'un côté à l'histoire, de l'autre à la conscience; érigeant un credo extérieur, et révélant des idées intérieures, loi du simple et science du sage; exaltant l'obéissance à la place de l'ambition, et élargissant le patriotisme jusqu'à la philanthropie : tel était le dernier fruit des entrailles du temps que César eût pu imaginer, ou que Cicéron se fût hasardé à prévoir.

CHAPITRE VII

Actes postérieurs à la mort de César. — L'exploit des libérateurs ne rencontre pas la faveur du peuple. — Antoine s'unit à Lépidus et obtient les trésors et les papiers du dictateur. — Offre de compromis et décret d'amnistie. — Les actes de César sont ratifiés et son testament ouvert. — On lui vote des obsèques publiques. — Antoine prononce l'oraison funèbre, qui enflamme le peuple contre les libérateurs et donne naissance à un tumulte, pendant lequel ils sont forcés de se cacher.

Consternation des citoyens à la mort de César. — La lutte était finie. César avait cessé de respirer, et un instant les regards de ses assassins se croisèrent au dessus de son corps. Quand ils regardèrent autour d'eux, la salle était déjà vide. Les sénateurs avaient fui avec précipitation ; centurions, licteurs et esclaves, qui avaient accompagné le dictateur dans l'enceinte de la curie, s'étaient évanouis de la scène (1), et la harangue que Brutus se préparait à débiter, n'aurait point eu d'auditeurs. Antoine, à qui, en le retenant à la porte, on avait donné la meilleure occasion de s'échapper, s'était glissé à travers la foule, avait changé d'habits avec un esclave ou un client, et avait fait route, inaperçu, jusqu'à sa maison dans

(1) Cicéron (*de Div.*., II, 9) parle de César comme tué, « tot centurionibus suis inspectantibus. » Il faut admettre dans cette description un peu d'amplification de rhétorique.

les Carènes. *Fuyez; fermez vos portes, fuyez!* tel était le cri des sénateurs frappés de panique (1); car nul ne pouvait dire où tomberait le coup suivant des assassins, ou quel mouvement leur action pourrait exciter parmi les adhérents de l'homme tué. Les deux partis avaient des armes sous la main. D'une part, Décimus Brutus avait pourvu à la défense de ses amis en plaçant un corps de gladiateurs dans le théâtre de Pompée situé tout près, où la populace s'assemblait déjà pour assister aux spectacles de l'arène; d'autre part, la ville était pleine de vétérans du dictateur, qui s'y étaient amassés en nombre inconnu, les uns pour l'accompagner dans une expédition projetée, d'autres pour lui rendre les derniers honneurs la veille de son départ, plus, peut-être, par pure turbulence et licencieuse paresse. Les sentiments de la populace elle-même étaient ignorés : durant le court espace où César avait occupé le pouvoir, elle avait montré dans ses variations plus de caprice encore qu'à l'ordinaire; personne ne pouvait deviner jusqu'où la conspiration avait poussé ses ramifications, quand on la voyait comprendre des membres de factions si profondément divergentes. Lépidus, le maître de la cavalerie, justement sur le point alors de prendre son gouvernement en Gaule et en Espagne, était occupé, hors des murs, à compléter ses préparatifs militaires. Son « imperium » lui interdisait de passer les portes, mais ne l'avait pas empêché d'assister à la réunion du sénat, qui avait lieu en dehors; et il fut probablement témoin de l'acte qui avait jeté Rome dans la consternation. En ce moment de crise, il ne manqua pas d'énergie. Il avait une légion cantonnée dans l'île du Tibre; cette force suffisait peut-être, dans la confusion générale, pour saisir le commandement de la ville. Il la rejoignit sur-le-champ. Au premier moment de tranquil-

(1) Dion, XLIV, 20; Βοῶντες, φεῦγε, κλεῖε, φεῦγε, κλεῖε.

lité, il passa le fleuve pour se rendre au Champ-de-Mars, et dépêcha à Antoine l'assurance qu'il le soutiendrait (1).

Les libérateurs se rendent au forum, et Brutus harangue le peuple. — L'effroi des sénateurs se communiqua bientôt à la populace, et envahit tous les recoins de la cité. La confusion et le tumulte régnaient partout; des maisons étaient forcées, des violences commises; même, suivant quelques récits (2), le sang coula. Les spadassins de Décimus occupèrent les places désertées des pères conscrits, et les assassins acceptèrent avec joie cet appui, pendant qu'ils s'éloignaient du palais du sénat, brandissant dans leur main droite leurs dagues ensanglantées, et enroulant leurs toges autour de leur bras gauche pour se défendre contre une attaque soudaine. Ils atteignirent le forum, précédés d'un bonnet de liberté porté au bout d'une lance, et s'écriant qu'ils avaient tué un roi et un tyran (3). Ayant gagné les rostres, Brutus se mit à réciter une harangue étudiée, de nature, croyait-il, à mériter les applaudissements de ses compatriotes. Mais ses paroles se perdirent dans le tumulte : les conspirateurs s'efforcèrent d'exprimer par des gestes l'assurance que la justice était satisfaite, qu'on ne verserait plus de sang; et leur chef invoqua au milieu du bruit le nom de Cicéron, peut-être comme le gage le plus fort de leurs intentions

(1) Appien, *ibid.*, II, 118.

(2) Idem, *ibid.* Si le sang fut versé, ce fut probablement l'œuvre de voleurs et de pillards. Décimus tenait ses gladiateurs bien en bride, et ne leur eût pas permis des excès tels que ceux que raconte cet écrivain. Le récit que donne Appien de ces affaires est bien lié et net; mais il n'est pas toujours appuyé par les autres autorités.

(3) Sur une médaille de Brutus nous lisons lib. P. R. restitu., avec un bonnet phrygien (pileus) entre deux poignards. (Eckhel. VI, 24.) Le symbole du pileus fut employé quelquefois par les empereurs postérieurs.

pacifiques. L'orateur se flatta qu'ils parlaient de lui comme du *père de son pays;* mais Antoine osa par la suite affirmer qu'ils s'en réclamaient comme d'un complice (1).

Manquant leur effet, ils se retirent au Capitole. — La consternation avec laquelle les sénateurs s'étaient dispersés au moment du meurtre, aurait pu révéler aux conspirateurs le peu de faveur que leur action rencontrerait dans cet ordre. Elle prouvait non moins clairement pour la masse des citoyens, que l'assassinat était un coup sauvage de vengeance ou de rivalité, et non l'acte de justice d'une autorité légitime. L'appel fait ensuite au peuple échoua complétement. La populace contempla la troupe sanglante avec étonnement et alarme, mais elle était trop agitée pour réfléchir, ou pour être commandée. Frustrés dans leurs premières espérances, les assassins n'avaient ni plan ultérieur ni politique. Mais chaque minute était précieuse. Sous prétexte d'offrir leurs vœux dans le temple de Jupiter, ils gravirent le mont Capitolin, occupé alors par leur poignée de satellites armés, et prirent ainsi possession des hauteurs, imparfaitement fortifiées, qui couronnaient le forum. Ce mouvement hardi dut, on n'en peut douter, être attribué à Décimus, à qui appartenaient les gladiateurs, le plus froid et le plus maître de lui parmi les conjurés. Cette retraite les sauva d'une collision avec la force armée de Lépidus, qui occupa le forum dans le courant de la nuit suivante (2).

Le corps de César est porté à sa demeure. — Sur ces entrefaites, la curie était abandonnée par les vivants, et l'effigie

(1) Cicéron, *Philipp.*, II, 12; Dion, XLIV, 20; Appien, II, 119.

(2) Outre les autorités citées plus haut, le lecteur peut consulter Tite-Live, Epist. CXVI; Plutarque dans les vies contemporaines, Florus, Velléius, etc. Il y a quelque confusion entre eux quant à l'ordre des événements qui suivent, mais Drumann a réussi à la débrouiller.

de marbre de Pompée abaissait ses regards en silence sur le corps gisant de son puissant rival. Les assassins s'étaient proposés, d'abord, de faire subir au cadavre les formalités outrageantes réservées au châtiment des traîtres, et de le traîner ignominieusement au Tibre; mais ils virent bientôt que leur position était trop précaire pour leur permettre un acte de nature à provoquer l'indignation populaire, et ils n'eurent souci que de pourvoir à leur propre sûreté. Durant les premières heures qui suivirent, quelques rares curieux seulement contemplèrent furtivement la triste scène : enfin trois des serviteurs du mort rassemblèrent leur courage pour entrer dans la salle et emportèrent le corps, étendu sur une litière, qui n'avait de porteurs qu'à trois coins, pendant que sur le côté un bras pendait sans qu'on y prît garde (1). Soit que cela eût lieu dans l'obscurité de la nuit, ou soit que le peuple se fût, au milieu du jour, retiré dans ses demeures, aucune sensation ne fut causée, paraît-il, par le passage de ce cortége boiteux, vers la demeure pontificale, au forum. Quand les conspirateurs se furent retirés au Capitole, le calme se rétablit graduellement; on affirmait qu'ils avaient abjuré dès le commencement l'extension de leur vengeance même aux adhérents immédiats de leur victime. Quelques-uns, il faut le reconnaître, avaient insisté pour qu'on massacrât également Antoine, comme une précaution indispensable; mais Brutus, conséquent dans les principes qu'il assignait à son crime, avait interdit un acte qui pourrait paraître souiller d'un indice de passion humaine la pureté de leur sublime sacrifice. Le philosophe fut probablement le seul ainsi disposé à s'arrêter; peut-être ses compagnons se laissèrent-ils d'autant plus aisément persuader d'y acquies-

(1) Appien, II, 119, dit, avec une concision pleine d'exactitude, ἀνωμάλως οἷα τρεῖς.

cer, à cause de soupçons répandus qu'Antoine n'était pas ami sincère de César, qui l'avait offensé personnellement, et dont la supériorité le blessait (1).

Les conspirateurs délibèrent dans le Capitole et sont rejoints par Cicéron et d'autres nobles. — Assurément la modération du chef ne fut ni ressentie ni comprise par la plus grande partie de la bande égoïste qui avait placé l'entreprise sous sa direction. Mais au début, peut-être, connaissaient-ils trop bien leur réelle faiblesse, et l'isolement dans lequel ils se trouvaient, pour proposer de faire suivre le meurtre projeté du chef de la proscription de ses adhérents. A considérer les motifs privés par lesquels ils étaient personnellement influencés, ils ne pouvaient qu'être convaincus que les murmures contre l'usurpateur qu'ils entendaient ou qu'ils proféraient eux-mêmes, n'avaient d'autre source, pour la plupart, que la malice, la jalousie et le dépit: il n'existait point d'indignation générale contre lui, aucun sentiment de rancune causé par l'injustice, lequel seul pouvait servir de sanction à des mesures de vengeance contre ses partisans. En conséquence, dans l'intérêt de leur propre sûreté, ils transigèrent avec la trahison et temporisèrent avec des hommes qu'ils dénonçaient comme des ennemis de l'État.

La politique de Brutus était, en fait, la plus prudente aussi bien que la plus clémente. Le meurtre d'Antoine à ce moment

(1) Il put exister, à l'époque, des bases suffisantes pour un pareil soupçon; néanmoins il faut remarquer que la conduite subséquente d'Antoine n'y prête aucune apparence de vérité. Il n'y a du moins aucune autorité connue à l'appui de l'accusation d'ingratitude portée contre lui par Sénèque (*de Benef.*, V, 16). « Ingratus Antonius in dictatorem suum, quem jure cæsum pronuntiavit. » Nous apprenons dans le fragment récemment découvert de Nicolas de Damas (Cl, 36) que des amis de César exprimèrent leur satisfaction de son assassinat; ἅλις τυράννου θεραπείας, telle fut la remarque de l'un d'eux.

aurait, il est vrai, retranché l'homme qui était destiné, dans l'avenir, à étouffer les dernières convulsions de l'oligarchie expirante ; néanmoins, le respect qu'on eut alors pour sa vie, détourna la violente et suprême révolution qui était à redouter de la fureur des césariens exaspérés. Il donna à la république au moins le temps de respirer, de rassembler ses forces, de concerter ses mesures et de se défendre en combat loyal sur un terrain sans embûches. Il n'en est pas moins clair, toutefois, que les conspirateurs, en adoptant le conseil de leur chef, se trompaient sur l'effet de leur acte sanglant. Cachés derrière les remparts du Capitole, ils attendaient avec des prévisions anxieuses la réunion tardive de leurs amis politiques. Mais les chefs du vieux parti républicain s'étaient mis à l'écart de l'orage qui se préparait, et le jour passa sans explosion, avant qu'ils eussent l'audace de sortir de leur retraite et de braver les périls qu'ils redoutaient. Parmi ceux qui se présentèrent alors devant les portes closes de la citadelle de la liberté, un des premiers fut Cicéron lui-même, qui, bien qu'il n'eût pas osé répondre à l'appel de Brutus au forum, avait rapidement repris courage et montrait alors un généreux empressement à s'enrôler dans le parti qui seul prenait une attitude d'autorité. Un à un, à mesure que tombèrent les ombres du soir, les nobles timides montèrent au Capitole et se présentèrent aux conjurés occupés à des débats fiévreux. Les nouveaux venus comptaient Lentulus Spinther, fils du feu consulaire, Favonius, l'ombre de l'austère Caton. M. Aquinus, Octavius Balbus, un Murcus, un Patiscus, et d'autres. Il est triste de se rappeler, en traçant ces noms obscurs, que de victimes la guerre civile avait faites, et combien peu restaient des grands contemporains des triumvirs pour soutenir la république, vacillante alors par sa dernière chute. Les délibérations de la soirée furent interrompues par les félicitations empressées qui intervin-

rent. Les nouveaux adhérents de la cause avaient à cœur de prétendre, par leur bruyante approbation, à une part dans le mérite de l'acte déjà accompli ; et Cicéron lui-même, il faut le croire, ne rougit pas de déplorer les scrupules qui l'avaient privé d'être initié au complot. Mais les libérateurs, qui s'inspiraient des événements du moment pour diriger leur marche, n'étaient encore ni résolus ni prêts à rien. Cicéron pouvait légitimement, à cause de ses vues de sagesse et d'expérience, réclamer le rôle de conseiller. Il pressait Brutus et Cassius de réunir le sénat comme préteurs, en l'absence des consuls, et de prendre les rênes du gouvernement. Quel plan de politique il leur suggéra pour la suite, c'est ce qu'on ne sait point : plus tard, il se plaignit de l'inactivité qui prévalait dans leurs conseils, et soupira sur l'occasion perdue, alors que, à ce qu'il affirmait le courage des patriotes était exalté, et les brigands, comme il appelait les césariens, abattus et consternés. Si le reste des sénateurs, alors réunis au Capitole, s'étaient déclarés assemblée légitime de l'ordre, et avaient fulminé un décret pour annuler les actes du dictateur, un tel pas eût, au moins, été hardi et décisif ; et Cicéron, s'il avait pu s'attribuer le mérite d'y avoir poussé, eût rencontré dans la suite beaucoup d'occasions où il n'eût pas manqué de le faire. Mais il ne nous fait part ni de ce conseil, ni de tout autre comme étant sorti de sa bouche ; et nous sommes forcés de conjecturer que son avis s'étendit seulement à convoquer le sénat, et à laisser la conduite future des affaires à la chance et aux circonstances.

Vues erronées de Brutus et de ses associés.—Il est probable, toutefois, que Cicéron vit, ce à quoi Brutus et ses associés fermaient les yeux pour la plupart, la folie de négocier avec Antoine et les césariens. Le plus réfléchi des hommes d'État romains savait à merveille que l'assassinat de l'usurpateur avait ouvert et non résolu, la question de savoir comment l'État se-

rait gouverné; il sentait que le parti du tyran devait être, sinon abolument proscrit et massacré, du moins exclu de toute part dans les affaires publiques. Mais il se trompait fatalement s'il s'imaginait que l'autorité du sénat pourrait servir à rétablir l'ordre légitime, et il n'appréciait pas justement les passions de la multitude, la fureur des vétérans, la cupidité des légionnaires, l'amour et l'admiration universelles qui revêtaient d'une auréole de gloire le corps du héros massacré. L'homme des mots et des principes ne put comprendre la triste vérité, que la république ne pouvait être sauvée que par l'or et par le fer, en achetant le consentement de la populace, ou l'appui de la soldatesque. Brutus, il est vrai, par une aberration plus grande encore, se cramponnait à l'espoir qu'Antoine se laisserait convertir aux vues généreuses que, lui seul peut-être, attribuait à ses associés. Il croyait que les partisans de César avaient été trompés sur ses véritables intentions; qu'ils s'étaient attachés à lui comme au candidat proscrit et outragé, à un avancement légitime, et non comme à l'agresseur de propos délibéré des lois de son pays: il se figurait que la pleine conviction de sa trahison envers l'État produirait un repentir tardif; au moins il pensait que l'ambition d'Antoine serait satisfaite de conduire, comme consul, le mouvement de légalité et de liberté que les libérateurs avaient commencé. En conséquence, Brutus pressa Cicéron de devenir l'intermédiaire de communications avec le fugitif; mais l'orateur déclina la commission, la déclarant inutile, et craignant, peut-être, qu'elle ne fût dangereuse pour lui-même. Car Antoine, enfermé dans sa demeure privée, s'était sans doute entouré de troupes de vétérans césariens, hommes féroces, qui s'inquiétaient peu de distinguer entre un acteur dans la détestable tragédie, et un instrument des acteurs.

Actes d'Antoine dans la nuit du 15 au 16. Il obtient les trésors et les papiers de César, et conclut une ligue avec Lépidus.

— Durant la nuit du 15 au 16, Antoine n'avait pas été paresseux. Dans sa cachette, il avait été informé à la fois des mouvements des libérateurs et de l'attitude prise par Lépidus. Il avait à se mettre à l'abri de la violence redoutée de l'un des partis, et en même temps à guetter l'occasion de flatter l'autre. En effet, Lépidus, à la tête de la seule force régulière qui fût alors à portée, était entré dans le forum, abandonné par les libérateurs ; et bien qu'il se tînt en rapport avec Antoine, se trouvait de fait en position d'intimider les puissances de l'État et, indépendant à la fois des consuls et du sénat, de prendre les rênes tombées du gouvernement. La malheureuse Calpurnia reçut le corps de son mari des mains de ses fidèles serviteurs, et comme elle tremblait encore pour sa propre sûreté, elle résolut de sauver ce qu'elle avait de plus précieux en effets et en documents. De sa demeure, planant sur le forum, elle voyait le campement de nuit de Lépidus ; mais Antoine avait déjà obtenu sa confiance. Dans le courant de la nuit, elle réussit à transporter un trésor montant à quatre cents talents à la maison du consul, ainsi qu'un autre dépôt qui devint de bien plus grande importance pour lui, les papiers privés du mort. En possession de ces écrits, parmi lesquels se trouvaient le testament et d'autres monuments des plans du dictateur, Antoine sentit d'un coup le terrain avantageux sur lequel il s'appuyait, et conçut un dessein profond pour assurer un appui efficace à ses prétentions. Aussitôt qu'il s'aperçut que les libérateurs reculaient, au lieu de poursuivre leur premier coup en redoublant de violence, il attendit avec confiance les ouvertures qu'ils se préparaient à lui adresser. En même temps il se mettait à attaquer le seul rival à la faveur des césariens, qui eût encore paru sur la scène, à l'aide d'offres calculées pour ébranler l'attitude hardie qu'il avait prise si soudainement. Antoine savait assez que chez Lépidus, la fièvre d'ambition n'était

qu'une excitation momentanée. Son indolence naturelle le porterait bientôt, après réflexion, à embrasser l'offre d'une place au second rang, plutôt que d'aspirer à la hasardeuse prééminence du premier. Le consul proposa d'abord de lui assurer la succession de la grande-prêtrise, vacante par la mort de César; en même temps il ouvrit des négociations avec lui pour une alliance entre le fils de l'un et la fille de l'autre. Tandis que les libérateurs hésitaient encore sur leur marche, et méditaient les harangues sans but de leur associé de fraîche date, Antoine et Lépidus marchaient rapidement à une entente mutuelle, et la seule force qu'il y eût à Rome était sur le point de se mettre à la disposition de la seule volonté capable de la diriger.

Le 16, les conjurés résolvent de faire un nouvel appel au peuple. — Dolabella se met de leur côté. — Les libérateurs ne pouvaient guère se hasarder à rester, bien que non attaqués, dans une position qui ne conservait plus de sa force défensive que la tradition, pendant que chaque moment de leur absence loin du centre des affaires tendait à renforcer les moyens d'attaque. Les citoyens, à ce qu'ils espéraient, après une nuit de réflexions, seraient mieux disposés à les écouter : la modération de leurs vues avait été attestée, à ce qu'ils croyaient, à l'heure de la victoire, par leur renonciation volontaire à toute vengeance ultérieure. Ils brûlaient de faire un second appel au peuple dans le forum ; s'ils y rencontraient une réception favorable, ils pourraient se faire ouvrir les portes de la curie, et inviter le consul, ainsi que le reste des sénateurs, à se réunir à ceux des membres de leur ordre qui avaient déjà sanctionné le renversement du tyran. Des membres de leur corps avaient déjà dépêché des émissaires pour se procurer des voix vénales, chargées de pousser le cri de paix et de réconciliation mutuelle. Il était politique de paraître accorder à leurs ennemis la pro-

tection qu'en fait ils désiraient obtenir pour eux-mêmes. Ce cri ne fut pas mal reçu; mais la tentative d'arracher à la multitude une expression d'approbation pour les assassins eux-mêmes, échoua totalement : le plus léger reproche jeté sur la mémoire de l'homme assassiné, fut ressenti avec la plus vive colère. Quand Cornélius Cinna, un des préteurs, parent du dictateur, s'avança et rejeta loin de lui les insignes de sa charge, reçus des mains de celui qu'il dénonçait maintenant comme un tyran, le peuple le hua comme un traître et un apostat. En cette occurrence cependant, Dolabella vint en aide à la faction découragée. On lui avait promis la succession au consulat que César était sur le point de résigner. Sûr de l'inimitié d'Antoine, il se jetait du côté opposé et cherchait à s'assurer le prix de son ambition, en rendant un service signalé aux meurtriers de son patron : il déclara spontanément qu'il avait été initié à leur dessein, et réclama, avec une faconde obstinée, une part dans leurs honneurs et dans leurs dangers comme un associé qui n'avait été empêché que par accident de prendre part à leur exploit. Il eut l'audace, à ce que quelques-uns affirmèrent, de proposer que l'anniversaire du meurtre fût célébré comme le jour de naissance de la république. Les crieurs payés furent encouragés par cette démonstration à élever de nouveau leurs voix, et invitèrent les libérateurs à descendre. De leur côté, ils furent charmés d'avoir l'appui d'un consul (car Dolabella était sorti avec les insignes de la charge à laquelle il prétendait) et oublièrent qu'en l'acceptant, ils donnaient leur sanction à l'un des actes les plus irréguliers du tyran. Il aurait mieux valu pour eux, qu'une fois compromis dans cette voie, ils eussent accepté les services du prétendant aussi franchement qu'ils étaient offerts, et l'eussent placé ouvertement à leur tête, afin qu'il déployât en leur faveur son habileté éprouvée comme orateur de po-

pulace et homme de parti sans scrupule. Mais, tout en l'admettant comme associé, ils rougissaient de suivre comme chef une des créatures les plus notoires de l'usurpateur.

Brutus harangue la populace au forum. — L'étoile de Brutus était encore à l'apogée. Les conjurés n'avaient rien perdu de leur confiance enfantine en la puissance magique de son vieux nom, et se figuraient que la lie de la populace romaine, qui vivait de largesses, pourrait s'enflammer d'un pur amour pour la liberté constitutionnelle. Sur ce point la classe moyenne financière elle-même, qui avait accepté les arrangements financiers de César et qui en avait tiré profit, avait déjà montré une suprême indifférence. La cité, en outre, regorgeait comme nous l'avons vu, des vétérans de la campagne, dont un grand nombre, ennuyés de la solitude de leurs fermes écartées, avaient quitté les terres qui leur avaient été assignées, et affluaient à Rome pour s'enrôler dans quelque entreprise plus conforme à leur esprit remuant. Ils se pressaient au seuil des temples, des forums et des autres places publiques, prêts à se vendre au premier aventurier, et pleinement insensibles aux spécieuses abstractions de liberté, de patriotisme et de justice. Un tel auditoire était peu fait pour prendre en considération intelligente les raisonnements des libérateurs. Brutus personnellement fut écouté avec respect : on lui permit de prendre un ton d'orgueilleux défi envers l'usurpateur massacré, d'exalter le courage et la magnanimité de ses complices, et même de remercier Décimus au nom de l'État pour le secours opportun de sa bande de gladiateurs. Il compara l'acte des conjurés à l'expulsion des Tarquins par son ancêtre : mais en ce dernier cas, remarqua-t-il, le souverain congédié était au moins légitime possesseur de son trône ; dans l'autre, la victime d'une juste indignation n'était pas seulement un tyran, mais un usurpateur. Il se mit à demander la faveur des citoyens pour

Sextus Pompée, dans le combat inégal qu'il soutenait encore pour la liberté romaine contre les lieutenants de César; et il réclama en même temps, le rappel de Cæsétius et de Marullus, les hardis défenseurs de la république, bannis à l'instigation du dictateur.

Il est froidement reçu et retourne avec ses associés au Capitole. — Antoine saisit le trésor public, et, à la requête des libérateurs, convoque le sénat. — Ces appels étaient téméraires et inopportuns. Ils ne rencontrèrent point de réponse favorable chez la populace. Les conspirateurs retournèrent tête basse au Capitole. La citadelle croulante de la république au berceau n'était pas tenable contre une force régulière, et les nobles, qui s'y étaient rendus, dans le premier moment d'incertitude, l'abandonnaient alors pour la plupart, et regagnaient, un à un, leurs demeures respectives, ou les quartiers d'Antoine lui-même. Il était hors de doute, désormais, que l'acte libérateur n'était pas populaire parmi les citoyens. Même en affirmant solennellement que César était résolu à garder le pouvoir qu'il avait saisi et à jeter tout déguisement aux vents, ils n'avaient pas réussi à ébranler la faveur avec laquelle ses compatriotes le regardaient. La nuit suivante se passa des deux parts en préparatifs inquiets. Antoine n'eut jamais un moment d'hésitation. Comme consul, il pouvait ouvrir les portes du trésor public, et dans le temple d'Ops il trouva des sommes accumulées par César jusqu'au montant de sept cent millions de sesterces. Ayant dans les mains ces ressources sans rivales, il pouvait déjà se croire maître du monde romain. Il fit illuminer la ville de torches et de pots à feu, et requit les magistrats de se rendre à leur poste, et d'expédier les affaires, comme s'il faisait grand jour. Les libérateurs envoyèrent alors une députation conférer avec lui, et le sollicitèrent, d'un ton humble, de convoquer le sénat, offrant de soumettre leur action à son jugement. En

même temps, ceux des adhérents de César qui étaient le plus intéressés dans l'événement, notamment les vétérans dans la ville, qui avaient reçu de lui des terres ou des charges, s'agitaient anxieusement. Appréhendant une décision qui renverserait les actes de leur patron, ils envoyaient des agents sûrs de maison en maison, pour menacer les sénateurs d'une prompte vengeance, s'ils osaient toucher à leurs droits. Les sénateurs, quel que fût le nombre de ceux d'entre eux qui pouvaient incliner et favoriser les libérateurs, furent alarmés de ce mouvement; et Antoine apprit bientôt qu'il pouvait en toute sûreté les réunir, et se fier à son adresse pour l'emporter sur ceux que ne terrifierait pas la perspective de violences militaires. Ainsi tout se réunissait pour rendre le consul maître de la crise. Au lieu d'inviter le sénat à s'assembler dans la curie au pied du mont Capitolin, où la bande armée de Décimus pourrait intimider ses délibérations, il lui assigna dans ce but le temple de Tellus, près de la maison de Pompée, qu'il occupait lui-même dans les Carènes.

Réunion du sénat le 17. Le préteur Cinna est maltraité par la populace. — Inquiet et éperdu, le grand conseil de la république se réunit donc avant le lever du soleil le matin du 17, fête des Liberalia. Malgré la quantité des membres qui devaient leurs siéges à la seule nomination de César, tout étrangers qu'ils fussent par le sang, et attachés, à ce qu'on pouvait présumer, par tous les intérêts, à la cause de leur patron originel, cependant leur penchant naturel s'était conformé si avant à l'esprit de la classe, et à l'influence des traditions oligarchiques, que les libérateurs espéraient pouvoir en appeler à leur décision avec quelque confiance. Des émissaires des tyrannicides avaient également été à l'œuvre pendant la nuit, allant de porte en porte, et réclamant les suffrages des timides et des récalcitrants par tous les argu-

ments de menace et de persuasion. De bonne heure, Cornélius Cinna se rendit à la curie dans les vêtements de préteur, qu'il avait si récemment affecté de rejeter. Reconnu par la multitude, il fut maltraité, et n'échappa qu'avec peine au danger d'être mis en pièces. Il fut entraîné dans une maison voisine, et la populace aurait assouvi sa vengeance en y mettant le feu, s'il n'avait été sauvé par un détachement de soldats de Lépidus. Cette violence était significative. Elle alarma les sénateurs, et donna aux conspirateurs le premier avertissement pratique de leur péril. Si elle avait été directement machinée, comme c'était peut-être le cas, par leur ennemi déguisé, elle n'aurait pas mieux répondu aux desseins qu'il se proposait, car jusque-là le consul s'était abstenu de mettre une force armée sous les yeux de l'assemblée; il laissa alors Lépidus amener ses cohortes sur la place, et entourer le sénat délibérant de files de glaives nus. L'agression de Pompée au procès de Milon était ainsi retournée contre les vengeurs de sa chute. En outre, les insignes de charge revêtus par Cinna indiquaient que les créatures de César n'étaient pas disposées à vendre sans combat les avantages dont ils jouissaient par sa nomination; et ensuite, qu'ils recouvraient alors l'espoir de les garder, qu'ils semblaient avoir perdu la veille. Dolabella aussi arriva avec les faisceaux consulaires; les libérateurs, comme nous l'avons vu, s'étaient engagés à soutenir sa prétention, et Antoine, qui vit leur faute à l'instant, prit soin de n'y témoigner aucune opposition. Les nobles donnèrent tête baissée dans le piége. Ils regardèrent la conduite conciliante du consul envers le plus acharné de ses ennemis comme la plus forte preuve de son désir d'un compromis pacifique; et en discutant entre eux les termes de l'arrangement, ils se reposèrent sur l'éloquence et l'adresse de Cicéron, qui s'était si souvent montré capable de convaincre et de cajoler les hommes d'État de la république.

La discussion découvre les puissants intérêts opposés à toute condamnation des actes de César. — Les plus hardis parmi les amis des conspirateurs insistèrent alors pour qu'ils fussent invités, avec garantie pour leur sûreté personnelle, à paraître à la réunion, et à mêler leur suffrage à ceux de leur ordre. C'était les élever d'un coup, de la position de criminels ou au moins de défendeurs, à siéger comme juges de leur propre action. Cependant Antoine ne crut point convenable de résister à cette demande : il était bien sûr que les personnes en faveur desquelles on la faisait, n'oseraient pas quitter leur asile ; et, en effet, ils ne le firent point. Toutefois, quelques-uns des sénateurs, attribuant sa concession à la faiblesse, s'enhardirent à applaudir ouvertement à l'exploit, à saluer les libérateurs du nom populaire de tyrannicides, et à demander une récompense publique pour leur généreux dévoûment. Mais ici intervinrent des patriotes plus purs encore et des moralistes plus rigides, et ils arguèrent qu'en récompensant leur vertu, on lui enlèverait de sa sublime simplicité ; la récompense la plus convenable d'une telle action, ajoutaient-ils, serait la conscience de sa magnanimité. Il y en eut qui insistèrent pour que l'approbation publique ne fût signifiée que par un acte de remercîments solennels aux dieux. Par degrés, à mesure que plus de voix et de passions en lutte se mêlèrent à la discussion, on toucha avec moins de ménagements aux mérites des acteurs eux-mêmes. Le langage approbateur devint plus froid et plus mesuré ; les vues, les tendances et le caractère des conspirateurs furent examinés avec une sévérité plus grande. L'assemblée, ébranlée en sens contraires par des orateurs successifs, trouva de plus en plus ardue la tâche de tailler la phrase par laquelle le coup devait être légitimement qualifié. Les meilleurs et les plus purs d'entre eux ne cessèrent pas de repousser l'action avec dégoût, et ne votèrent pour qu'on

en épargnât les coupables auteurs que par considération pour le rang et la naissance de ces derniers : quant à l'idée de les récompenser comme bienfaiteurs publics, ils la rejetèrent avec horreur. Antoine observait le va-et-vient de l'opinion avec une satisfaction secrète. A mesure que le progrès de la discussion dispersait les brouillards de la passion et du préjugé, on voyait de plus en plus combien toute condamnation de César comme tyran conduirait droit à renverser ses actes et à annuler ses nominations. Trop de gens dans l'assemblée étaient intéressés à la dispensation d'honneurs et de charges qu'il avait faite, pour passer aucun décret qui invaliderait leur droit personnel. Non seulement les magistratures actuelles de l'année courante étaient en péril, mais celles de plusieurs années à venir. Un grand nombre des personnes au lot desquelles elles étaient tombées, se trouvaient en fait, à raison de leur jeunesse ou à cause d'autres empêchements, légalement incompétentes pour en jouir. Dolabella lui-même n'avait jamais rempli la préture, et n'avait pas atteint l'âge requis pour le consulat. La restauration des anciennes coutumes de la république serait immédiatement fatale à ces prétentions. Ce n'est pas la destruction de l'usurpateur, mais la condamnation de sa politique, qui devait constituer le principe de leur contre-révolution. Pour détourner ce résultat, mille intérêts étaient prêts à se lever en armes. Au premier moment ils auraient pu être écrasés, en silence et sans résistance ; mais quelques heures de réflexion et de débat avaient suffi pour leur permettre de s'affirmer, et endurcir leur résolution. Ils étaient déjà assez forts pour entraver les votes hostiles des ennemis du dictateur, pour appeler la conciliation et braver la violence.

Antoine emploie le peuple, au forum, à effrayer le sénat. — Cependant, tandis que le débat durait encore, et qu'un grand nombre de ceux qui étaient personnellement hostiles à

César s'efforçaient de découvrir un moyen terme, par lequel son usurpation serait dénoncée, en même temps, que sa distribution de place serait respectée, le consul prit ses mesures pour hâter la décision par une clameur du dehors. La populace au forum attendait impatiemment le résultat de la discussion. Un message arriva réclamant la présence immédiate d'Antoine pour l'apaiser. En conséquence, il quitta la curie, prenant Lépidus avec lui, et se présenta au peuple. Une voix s'éleva, l'avertissant de prendre garde aux poignards des nobles. Il ouvrit les plis de sa toge, et dévoila une cuirasse brillante qu'il portait dessous : c'était déclarer à la fois qu'il connaissait le danger, et qu'il était préparé à le repousser. Les vétérans, dispersés parmi la multitude et reconnaissables à leurs gestes fiers et à leurs cris licencieux, rappelés ainsi au souvenir de l'acte sanglant par lequel leur chef avait succombé, jetèrent de grands cris de vengeance; mais ces exclamations furent reçues, et peut-être étouffées, par des cris plus généraux encore de paix et de conciliation. Antoine répliqua que la paix était sans doute l'objet des délibérations du sénat : « Mais comment, ajouta-t-il, « pouvons-nous espérer l'assurer, depuis que les serments « les plus solennels n'ont pas suffi pour préserver la vie de « César. » Pour ceux qui demandaient vengeance, il s'exprima plus hardiment encore : il applaudit à leur zèle pour leur favori assassiné, et se déclara prêt à se mettre à leur tête pour soutenir leur demande; mais comme consul, ajouta-t-il, il était de son devoir d'attendre les actes du sénat, pour agir comme l'instrument de ses décisions, et exécuter ses décrets pour la prospérité commune. « Et voilà, ajouta-t-il avec soupir, « ce que César lui-même avait coutume de faire : il faisait passer avant sa « satisfaction per- « sonnelle le service de l'État : et voyez comme il en a été « récompensé. » Pendant que le peuple était suspendu à

ses lèvres, retenant son haleine, tant son intérêt était grand, Antoine quitta brusquement le forum, et se hâta de retourner à la curie, où son retour était attendu avec anxiété. Sur ces entrefaites, Lépidus, qui resta derrière, comme c'était sans doute concerté entre eux, fut invité à monter aux rostres, et à exposer à la multitude, dans un discours en règle, la conduite qu'il était prêt à suivre. Ses conseils, comme ceux de ses associés, étaient calmes, mais résolus : il persistait à dissuader la violence, tout en reconnaissant l'ample provocation; à la demande de paix et de conciliation, qui signifiait la confirmation des actes de César et la condamnation virtuelle du meurtre, il inclina la tête avec un assentiment affecté, bien qu'il prît soin d'insinuer que la paix n'aurait pas de ferme garantie, tant que la trahison se promènerait le front levé avec le poignard hors du fourreau. La populace, instiguée peut-être, ou corrompue pour l'occasion, lui offrit par acclamation la grande-prêtrise. La volonté du peuple fut ainsi distinctement signifiée. Ils demandaient la paix; mais ils pleuraient sur César; ils abhorraient ses assassins, ils désiraient l'honorer dans la personne de ses amis et de ses associés, et maintenir, par respect pour sa mémoire, les dispositions qu'il avait prises. Telle était précisément la conduite qu'Antoine voulait recommander, et il put alors se vanter au sénat que son influence avait réussi à apaiser la fureur des césariens, et à les détourner d'une revanche sanglante.

Antoine presse le sénat de ratifier les actes de César et de confirmer ses nominations. — Quand il éleva de nouveau la voix au sein de l'assemblée distraite, la conscience du service qu'il avait rendu ainsi donna un nouveau poids à ses paroles. Dolabella avait plaidé chaleureusement pour la ratification des nominations de César, à laquelle personne n'était plus directement intéressé que lui-même. Ce n'est

pas seulement la nomination des magistrats, ajouta Antoine, qui était en péril par une proposition tendant à justifier le meurtre ou à en récompenser les auteurs; tout le cours de la législation et de la politique de César était exposé à être renversé par un décret qui déclarerait sa suprématie une usurpation illégale. Les droits qu'il avait étendus aux sujets de la république, la franchise qu'il avait prodiguée aux cités et aux nations, les colonies qu'il avait fondées, les terres qu'il avait distribuées, l'arrangement qu'il avait fait des dettes et des cautions, toute la substance de la législation des cinq dernières années tremblait dans la balance; et le sénat, troublé et divisé comme il l'était, oserait-il, provoquer les conséquences d'un anéantissement aussi universel? Ce serait assurément commencer une révolution, et où était la puissance qui pourrait en maîtriser le progrès?

Cicéron plaide la même politique. — Tout cela fut habilement remontré par Antoine. Il pressa le sénat de passer complétement sous silence l'action fatale, et de laisser les actes de dictateur, comme il les trouvait, valides et indiscutés. Pendant ce temps, la grande majorité de l'assemblée en était arrivée à la conclusion que cette voie était la plus sûre et la plus sage; et ils abandonnèrent, avec quelque compensation, l'exploit des libérateurs au jugement de la postérité, tout en s'abstenant de prononcer sur ce point aucune sentence de leur chef. Cicéron succéda au consul, et plaida en faveur de la même politique spécieuse. « Que dit « Cicéron... il parla grec (1). » Il orna son éloquence des phrases qu'il avait lues dans l'histoire des révolutions athéniennes, sur l'amnistie ou l'oubli. « Que le passé soit ou« blié, dit-il, et que chacun aille librement et sans être

(1) Shakespeare, *Julius Cæsar*.

« inquiété pour la part qu'il y a prise (1). » L'action était accomplie, et il était oiseux d'en discuter les mérites ; mais la sanction solennelle, qu'on proposait de lui donner, envelopperait l'innocent avec le coupable : la justice et la politique demandaient que l'affaire fût étouffée, une amnistie générale proclamée, un décret non de pardon, non de miséricorde, non même de tolérance, mais simplement d'oubli. Tel fut l'avis de Cicéron, quand ce fut à son tour d'opiner parmi les pères conscrits : en particulier, il s'était déclaré dans les termes les plus forts comme approuvant le tyrannicide : la note qu'il adressa à Basilus doit avoir été bien connue, et les sentiments qu'elle exprime avaient, sans doute, été répétés, et renforcés au sujet d'autres. « Je vous « félicite, avait-il écrit, je me réjouis en vous, je vous aime, « je fais de votre cause la mienne, donnez-moi votre amour « et votre confiance, et faites-moi connaître tout ce que vous « faites et tout ce que vous proposez (2). » Mais, bien qu'à cette époque, il exprimât ce sentiment et continuât longtemps après à s'en vanter en toute occasion publique, il confessait que la paix de la ville et la dernière et faible chance de l'ascendant sénatorial réclamaient un compromis avec l'ennemi ; et plus tard, quand il vit comme il s'était grossièrement trompé en en espérant la réussite, il ne regretta pas la politique conciliatrice qu'il avait recommandée alors.

Le parti le plus sûr pour les libérateurs était d'y accéder. — On ne peut douter que l'action téméraire des libérateurs n'eût amené les affaires en telle passe, que tout conseil plus hardi était plein de périls divers. Si le sénat avait résolu d'exalter et de justifier le meurtre, il aurait dû être prêt à

(1) Cicéron, *Philipp.*, I, 1. (Comp. Plutarque, *Cic.*, 42; Dion, XLIV, 23-33, Vell., II, 58). L'ἀμνηστία fut proclamée à Athènes après le renversement des trente tyrans. Val. Max. IX, 1, 4.

(2) Cicéron, *ad Div.*, IV, 15.

proscrire tous les adhérents de César, et à les défier du même coup au combat. C'est ce dont les patriotes n'avaient ni la force ni le courage. Les gladiateurs de Décimus au capitole pouvaient être soutenus, il est vrai, pendant quelques jours par les troupes régulières qui attendaient ses ordres, comme proconsul des Gaules, dans la province Cisalpine. Les nobles opulents pouvaient armer, en outre, leur tenancier et, comme aux jours de Clodius et de Milon, remplir les rues de leurs adhérents soldés. Mais la légion de Lépidus occupait déjà le forum, les vétérans, assemblés dans la ville, étaient déterminés à maintenir leurs intérêts personnels, et la faveur de la populace urbaine s'appuyait sur l'inclination bien connue de la grande masse de la population provinciale. Une lutte, prolongée au cœur de l'empire pendant quelques jours seulement, serait rapidement décidée par les armées assemblées sur la côte d'Epire, que commandaient les meilleurs des officiers du dictateur, et qui brûlaient déjà d'admiration pour l'héritier présumé de ses richesses. Avec Antoine, ou même Lépidus à leur tête, ils se rangeraient du côté de l'autorité formelle; et parmi les patriotes, il n'y en avait pas, peut-être, à ce moment, qui eût assez de courage et de résolution, pour braver en face, même l'ombre du pouvoir légitime. Un Scipion, un Domitius, un jeune Pompée, auraient risqué de s'élever au dessus de cette abjecte sujétion à la forme et à la prescription pures; mais les plus grands hommes du parti avaient tous péri. De tous les conspirateurs, si Décimus était l'intrigant le plus froid, Cassius seul, peut-être, avait les talents d'un homme d'État et d'un général. Si son rang avait été plus élevé et sa supériorité sur ses associés plus librement admise, il aurait pu se dégager alors de la superstitieuse déférence que ses amis continuaient à rendre aux noms vides de consul et d'impérator. Mais il fut tenu en respect,

en partie par la conscience de l'obscurité relative de son nom et de son lignage, en partie sans doute par l'ascendant que Brutus exerçait sur ses compagnons.

Néanmoins, la politique de la conciliation assurait le pouvoir à Antoine.—Cicéron avait pu faire toutes ces réflexions, et probablement il en fut confirmé dans la politique de conciliation et de compromis à laquelle il était naturellement porté, et dont il ne s'était écarté qu'une fois dans le cours de sa carrière, quand il donna l'ordre fatal pour la destruction des complices de Catilina. La persécution qui avait suivi cet acte hardi, l'avait frappé d'une profonde aversion pour les coups d'État brusques et violents. Il aurait été le dernier à conseiller l'acte désespéré du tyrannicide : une fois accompli, il l'acceptait et cherchait à le justifier par amour de la paix ; mais il reculait quand il s'agissait d'en faire jaillir les conséquences et d'élever sur cette base l'édifice d'une contre-révolution. Assurément, il ne s'y trompait pas. Le tyran était mort, mais la tyrannie, il le savait bien, survivait. Le tyran était renversé, mais son ami et principal conseiller, l'homme qui ne reconnaissait de supérieur que César, quant à toutes les qualités requises pour perpétuer cette tyrannie, restait en possession de la plus haute charge de l'État. Antoine avait assumé l'héritage politique du puissant mort. Et maintenant, par cet acte d'amnistie, il semblait confirmé dans cette terrible prééminence ; l'héritage lui était, pour ainsi dire, formellement garanti. Le silence des pères conscrits sur le meurtre de César était profondément significatif. Il aboutissait à stigmatiser le tyrannicide comme un crime inutile, ou au moins comme la satisfaction d'un sentiment morbide, non comme la juste sanction d'un principe. Quoi qu'on puisse penser des difficultés dans lesquelles le sénat était plongé par la violence inconsidérée de l'acte des ides de Mars, il est clair que le spécieux

compromis des Liberalia riva les chaînes qu'il craignait et qu'il exécrait le plus.

Une amnistie décrétée par le sénat.—Le sénat décréta qu'on ne ferait point d'enquête sur l'assassinat de César, et que tous ses règlements et toutes ses dispositions resteraient valides « pour maintenir la paix (1). » Mais c'est en vain que les patriotes reculèrent devant leurs principes, à l'abri de cette phrase plausible. Il y eut peu d'esprits, même dans les murs du temple, qui espérèrent réellement que la paix résulterait de cette décision. La fureur des vétérans pouvait être apaisée pour un moment, mais on ne connaissait pas encore les dispositions des légions lointaines. On ne pouvait que conjecturer l'attitude du jeune Octave. Les provinces n'avaient pas encore appris le destin de leur unique bienfaiteur. Matius pouvait prophétiser une explosion immédiate dans le Nord et menacer Cicéron épouvanté, d'un *tumulte gaulois*, d'un soulèvement général des nations au delà du Pô (2). En même temps, les vétérans, inquiets et mécontents d'eux-mêmes pour la facilité avec laquelle ils avaient accepté le compromis offert, menaçaient d'éclater en violences à la première cause subite de trouble.

Pison demande des funérailles publiques pour César. — On avait sous la main une occasion de ce genre. La timidité manifestée par les patriotes enhardit Calpurnius Pison, le beau-frère du dictateur, à demander au sénat de sanctionner des funérailles publiques en son honneur. Il demanda aussi que les dispositions de son testament fussent divulguées. Les conséquences fatales qui pouvaient résulter d'un spectacle public à un pareil moment et pour un tel objet, étaient

(1) Cicéron, *Philipp.*, II, 39 : « Pacis causa. » Comparez Appien, *Bell.*, *civ.*, II, 135.

(2) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 1 : « Matius affirmat... minus XX diebus umultum Gallicum. » XIV, 4 : « Vereor gallica etiam bella. »

généralement prévues et craintes. Atticus, fin observateur, souffla à Cicéron: « Permettez les funérailles, et tout est perdu (1). » Mais Antoine, pour cette raison même, s'empressa d'appuyer la demande. Il n'était pas sans motifs, il est vrai, pour désirer que le testament fût tenu secret; car il avait besoin de dépenser l'argent, sans en rendre compte. Mais, parmi les sénateurs, il y en avait sans doute beaucoup qui espéraient se trouver nommés dans le testament de leur généreux chef, et, tandis qu'ils parlaient en faveur de la publication dans leur intérêt privé, le consul était content d'abandonner un avantage, pour un autre qu'il apercevait clairement en perspective. En conséquence on passa le décret fatal, que le corps serait honoré de magnifiques obsèques et solennellement réduit en cendres au Champ de Mars (2).

Brutus fait au peuple un discours conciliant. — Pendant le cours de ces discussions, Brutus et Cassius avaient convoqué le peuple au Capitole, pour plaider devant lui la cause de la république, du ton que l'aspect des affaires semblait réclamer alors. L'auditoire prit moins d'intérêt à la justification des conspirateurs qu'à leur renoncement à des plans ultérieurs au préjudice de l'acte et des promesses de leur victime. Brutus garantit aux vétérans, au nom de ses associés, les terres qui leur étaient déjà assignées. Il leur donna un gage supplémentaire de possession paisible, en entreprenant d'obtenir, pour leurs récents occupants, une compensation de la part du trésor public. Cette récompense, à ce qu'il déclarait, leur revenait de droit. Ils avaient servi l'État fidèlement en Gaule et en Bretagne : quant à leurs derniers actes moins loyaux, il consentait à les attribuer à leur impé-

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 10.
(2) Suétone, *Jul.*, 74; Appien, *Bell. civ.*, II, 136.

rator seul, auquel ils avaient été liés par le serment militaire. Il était d'usage, en accordant des terres aux vétérans, d'imposer pour condition qu'on ne pourrait les revendre avant un terme de vingt ans ; c'était non seulement pour récompenser le soldat, mais pour le confiner à une place fixe et le forcer à la tranquillité. Brutus offrait maintenant de le dégager de cette restriction. On proposa de publier ce discours comme le manifeste délibéré du parti républicain. Cicéron semble avoir été consulté, afin de le réviser (1). Il en approuva le style et la substance. Mais le vétéran de la déclamation déplora qu'il ne fût pas revêtu d'un langage plus brillant, propre à enflammer les passions du peuple, plutôt qu'à convaincre son jugement (2). Brutus, comme orateur, était sec, logique et précis : il avait tenté, peut-être, de préciser la somme de provocations, sous l'influence de laquelle il avait agi contre César, après l'avoir si longtemps servi, et d'élucider les conditions exactes sous lesquelles un serment de fidélité pouvait cesser de lier. Des raisonnements si raffinés convenaient peu à la circonstance. Cicéron se rappelait l'éloquence véhémente de ses invectives contre Catilina, et l'effet foudroyant de ses révélations complètes et sans voiles des projets coupables de l'ennemi. Il avait espéré voir ses compatriotes touchés encore une fois de l'étincelle électrique d'un enthousiasme populaire, semblable à celui qu'il avait alors jeté dans leurs rangs; mais tout en regrettant le défaut de généreuse ardeur du chef des conspirateurs, il déclinait la tâche

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, I. B. : « Brutus noster ad me misit orationem suam habitam in concione capitolina petivitque a me, ut eam nec ambitiose corrigerem ante quam ederet. »

(2) Cicéron. *ibid.* : « Est autem oratio scripta elegantissime sententiis, verbis ut nihil possit ultra. Ego tamen si illam causam habuissem, scripsissem ardentius. »

déplaisante de souffler de la flamme dans leur proclamation glaciale (1).

Les conspirateurs font un arrangement avec Antoine et Lépidus, et sont traités par eux. — Cependant la harangue de Brutus, par la considération qu'elle prouvait pour les classes intéressées à la ratification des actes de César, avait touché au moins une corde de sympathique reconnaissance. Quand le récent décret du sénat vint à être soumis au peuple réuni au forum, la disposition générale fut d'accepter la solution qu'il offrait pour la crise. Cicéron monta aux rostres avec plus d'empressement qu'il n'en avait ressenti depuis plusieurs années : le projet dont il se fit l'avocat était plausible, il fut écouté d'une oreille favorable, et au moins, à ce qu'il croyait, il lui appartenait en propre. Les conspirateurs, encore cramponnés à leur roc, demandaient des otages pour leur sûreté : Antoine leur inspira confiance par sa promptitude à leur envoyer son fils comme gage de sa fidélité. Il avait su, non sans peine, maîtriser Lépidus, qui avait exprimé son impatience d'employer la force contre les assassins (2). La force, répétait-il, était inutile pour compléter une victoire, qu'une apparence d'amitié avait déjà assurée. Il persuada à son collègue d'offrir son fils comme un otage supplémentaire, et de les attirer de cette façon hors de leur forteresse, par l'assurance de leur sûreté personnelle. Les libérateurs descendirent une fois encore du Capitole, et la feinte réconciliation des chefs rivaux fut ratifiée par l'hospitalité privée (3). Lépidus invita Brutus, frère de sa femme, pendant qu'Antoine recevait chez lui Cassius ; le reste de la bande fut traité par d'autres

(1) Cicéron s'excuse avec Atticus, dans un langage assez hypocrite de la tâche d'amender le discours de Brutus : « Nemo unquam neque poeta neque orator fuit, qui quemquam meliorem quam se arbitraretur. »

(2) Dion, XLIV, 34.

(3) Plutarque, *Brut*,, 19 ; Dion, *loc. cit.*

chefs des césariens. On rapporte une anecdote qui peut jeter du jour sur les mœurs brutales du temps. Antoine, dit-on, avec cet étalage de franche et insoucieuse gaîté qui semblait aussi naturel chez lui que la politique et la guerre, raillait Cassius sur l'action sanglante. *Avez-vous encore*, lui demanda-t-il, *un poignard sous votre bras?* A quoi Cassius répondit, avec un peu d'irritation : *Oui, vraiment, et un assez grand pour vous tuer aussi, si vous osez aspirer à la tyrannie.*

La soirée se passa dans ces vains divertissements. Le matin, tous les partis se réunirent encore une fois dans la curie, et l'assignation de provinces faite par le dictateur fut de nouveau formellement confirmée. M. Brutus fut nommé au gouvernement de la Macédoine, où étaient assemblées les légions, dont il ignorait encore le caractère et les dispositions. Cassius obtint la Syrie, où il s'était déjà distingué et avait acquis une influence personnelle. Trébonius reçut l'Asie, Cimber la Bithynie, Décimus la Gaule cisalpine. Cette ratification des actes de César pouvait être célébrée comme une victoire par chaque parti : les césariens la signalaient comme une preuve de l'estime dont le patron qu'ils avaient perdu était encore l'objet, pendant que les nobles triomphaient, avec autant de raison en apparence, de voir leurs propres patrons et vengeurs investis de commandements si importants. On pourrait, cependant, douter qu'il fût de bonne politique, de leur part, de permettre à leurs chefs d'être ainsi éloignés du centre des affaires. Aller chercher les armées en province, c'était abandonner le foyer de l'intrigue à Rome. Mais ces arrangements n'étaient, nécessairement, que de pure provision. Brutus et Cassius au moins avaient à remplir leur année de charge, et leurs fonctions prétoriales les attachaient étroitement à la ville.

Antoine a confiance dans sa position. — Néanmoins Antoine serrait dans sa main la clef du pouvoir. Il avait feint d'ac-

cepter l'amnistie, mais il avait résolu de la contre-miner, et il ne doutait pas de la renverser : sa position était solide, et il y avait solidement pris pied. Lui-même, consul actuel et légitime, il avait en outre à sa disposition le rang, le poste et la force militaire de Lépidus. Dolabella, son collègue au consulat, bien que son ennemi personnel, était engagé avec lui dans la même politique, et ne pouvait se passer de son appui. Ses frères Caius et Lucius occupaient des siéges, l'un parmi les préteurs, l'autre parmi les tribuns. Le rival qui était réellement le plus à craindre, méprisé de tous les partis, était encore à Apollonie ; et Antoine pouvait aisément se flatter que lui, qui avait été plus fin que sénat et hommes d'État, saurait gouverner à son gré ce faible jouvenceau d'Octave. Le sénat lui avait voté des remercîments pour sa vigueur à étouffer au forum les cris séditieux, et maintenant qu'on demandait pour César des funérailles publiques, il se fiait à la résolution du consul pour ôter tout danger à cette cérémonie.

Cassius, s'opposant aux funérailles publiques et à la lecture du testament de César, est vaincu par Brutus. — Cassius, dit-on, s'opposa fortement à cette concession. Quelque souple et spécieuse qu'elle fût en elle-même, il prédit néanmoins qu'elle produirait une fatale confusion. Officier expérimenté, il connaissait les orageuses passions des vétérans ; comme magistrat civil, il pouvait prévoir le danger de rallumer la furie de la populace. Mais Brutus, encore confiant, après tant de preuves du contraire, dans l'effet moral du sacrifice patriotique, céda aux instances de Pison, et employa son fatal ascendant sur ses associés à calmer leurs pressentiments. De même quand on proposa de lire le testament de César, Cassius fit des représentations, dans la conviction qu'on le trouverait dressé de manière à concilier la faveur populaire aux héritiers et aux adhérents du dictateur. De

son côté Brutus, avec le même orgueilleux dédain des conséquences, refusa de soutenir cette opposition; et Antoine, qui avait le moyen de faire tourner dans tous les cas la décision à son avantage, permit que la prière de Pison fût couronnée de succès.

Le testament de César déclare Octave héritier principal. — Les héritiers de César étaient les trois petits-fils de ses sœurs. L'aînée de celles-ci avait épousé successivement un Pédius et un Pinarius, hommes d'anciennes et honorables familles (1). Leur grand-oncle partagea un quart de ses possessions entre leurs deux descendants de la seconde génération; mais il avait légué les trois quarts restants à Octave, le petit-fils de sa plus jeune sœur, et par le même acte il avait formellement adopté ce jeune homme pour son fils. Mais César, dans son ardent désir de fonder une dynastie, et de léguer sa fortune et sa politique à un successeur direct, avait encore espéré une postérité naturelle. Pour le cas où cette espérance se serait réalisée pendant son absence de Rome, il avait nommé des gardiens pour l'enfant, et les avait choisis, paraît-il, parmi les hommes mêmes qui à ce moment complotaient contre sa vie. Tant il s'attendait peu à trouver la trahison dans les rangs de ses partisans les plus chers. Il avait même placé Décimus sur la liste des personnes auxquelles il désirait que son héritage fût dévolu, en cas d'abandon par ses héritiers institués, ou de leur décès préma-

(1) Suétone, *Jul.*, 83. Le premier de ces noms ne se rencontre pas auparavant dans l'histoire romaine, mais il semble choisi comme un exemple d'illustre descendance par Perse. *Sat.*, I, 85. Suétone dit expressément que Q. Pédius, l'héritier du dictateur, était son petit-neveu, et non comme quelques-uns l'ont supposé son neveu. Il était, toutefois, plus âgé qu'Octave de plusieurs années, ayant servi comme légat en Gaule l'an 696. L'antiquité de la maison des Pinarii est attestée par Tite-Live, I, 7.

turé (1). L'abus d'une si généreuse confiance, quand elle vint à être connue, fit une pénible impression sur l'esprit public.

Désappointement de Cléopâtre. — Le dictateur, on l'a dit, bien que marié trois fois, n'avait jamais eu d'enfants mâles provenant d'une union légitime. Sa fille unique Julie était morte prématurément, bientôt suivie dans la tombe du rejeton de son hymen néfaste. On devinait déjà bien son intention d'instituer Octave son héritier, à défaut de descendants directs; mais Cléopâtre comptait sur le pouvoir de ses charmes, et sur le projet qu'on attribuait communément à César d'en faire sa femme; et elle avait nourri l'espoir de lui arracher la reconnaissance d'un enfant né d'elle, dont elle le proclamait le père (2). C'est pour les intérêts de cet enfant, nommé par elle Césarion, qu'elle était venue à Rome, du moins on le soupçonnait : durant les terribles journées qui suivirent l'assassinat de son amant, elle s'était dérobée aux regards du public; et quand la lecture du testament eut frustré ses espérances, elle partit, presque sans qu'on y prît garde, de la ville dans laquelle elle avait espéré naguère occuper un trône (3). Elle s'imaginait peu, en ce moment d'amer désappointement, avec quelle rapidité il lui serait permis de concevoir de nouveau les mêmes espérances, et combien elle approcherait encore une fois d'une si brillante élévation.

César lègue au peuple romain ses jardins au delà du Tibre. — Le splendide héritage que le maître de la république pou-

(1) Suétone, *Jul.*, 83; Plutarque, *Cés.*, 64; Appien, II, 143.

(2) Cicéron paraît discréditer cette prétention et prédire qu'on l'oubliera bientôt. *Ad Att.*, XIV, I. A. : « De regina rumor extinguetur. » Mais Oppius fut employé par Octave, plus tard, à en publier une réfutation (Suétone, *Jul.*, 52), et le maître de Rome ne se crut pas en sûreté tant qu'un tel rival exista.

(3) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 8.

vait conférer à ses favoris, était grevé de legs magnifiques au profit du peuple auquel il devait sa prééminence. Le même esprit d'ostentation de générosité qui lui avait fait rechercher leurs applaudissements en érigeant ses portiques et ses salles pour les affaires publiques, l'avait porté à léguer aux citoyens pour s'y récréer, le palais et les jardins qu'il possédait au delà du Tibre (1). Les pentes inférieures du Janicule étaient à cette époque abandonnées presque entièrement aux humbles demeures des pauvres. C'était dans ce district que les Juifs se groupaient pour la plupart, avant le temps d'Auguste (2). On y montrait quelques tombes d'hommes illustres, particulièrement celle de Numa (3), mais il renfermait peu d'édifices publics à l'exception du temple de Fors Fortuna. Bien qu'enfermée dans les murs de la ville, la région transtévérine conservait toute l'apparence d'un faubourg, et une grande partie en était comprise dans les vastes jardins dont nous parlons. Le temple que nous venons de mentionner s'élevait à la première pierre milliaire en partant de la porte Flumentane, on porte de la rivière (4), et marquait le point extrême de la propriété de César. Les jardins s'étendaient jusque-là le long de la rive du Tibre, depuis le pont du Palatin, dont quelques arches mutilées sont désignées maintenant sous le nom de Ponte Rotto. Le pont Sublicien y aboutissait à leur centre, et nous pouvons nous amuser à imaginer que le palais des Pamphili, situé près de sa tête, occupe exactement la place de la demeure qui fournit une résidence temporaire à la reine de beauté du monde antique. Quand cette propriété fut livrée à l'usage

(1) Suétone, *Jul.*, 83; Dion, XLIV, 35; Appien, *Bell. civ.*, II, 143; Plutarque, *Brut.*, 20.

(2) Philon, *Leg. ad Cai.*, 23.

(3) Denys d'Halic. *Antiq.*, II, 76; Plutarque, *Num.*, 22; Tite-Live, XL, 29.

(4) Voyez le calendarium dans Orelli, *Inscript.*, II, 392.

du peuple romain, les salles et corridors devaient être consacrés à recevoir des ouvrages d'art, et des objets de divertissement intérieur; pendant que les jardins, plantés de bosquets et entrecoupés d'allées, devaient offrir une agréable alternance d'ombre et de soleil, pour la récréation en plein air (1). Ils devaient être ornés d'arbrisseaux toujours verts, taillés en mille formes capricieuses. Des statues d'un travail admirable, dépouilles de mainte capitale de l'Orient, devaient surgir de promenades sablées, ou de parterres de fleurs indigènes et exotiques; et on devait habituer le lierre à grimper autour d'elles avec une négligence étudiée. De longues rangées de pavements en mosaïque devaient faire assaut de bigarrures et de brillantes couleurs avec les roses et les violettes, les jacinthes et les pavots, qui satisfaisaient le goût simple des fleuristes anciens (2). Ces jardins, occupant la rive droite de la rivière, faisaient face immédiatement à la pente du mont Aventin, et s'enveloppaient presque dans son ombre matinale. Plus tard, Auguste ajouta à leurs agréments, en creusant à côté un réservoir pour de grands spectacles navals (3); et ils restèrent, pendant plusieurs générations, le patrimoine chéri du peuple

(1) Cicéron loue un jardin bien exposé au soleil (*ad Div.*, XVI, 18); mais un passage de Properce donne une vive peinture des plantations nombreuses qui entouraient les villas patriciennes sur les bords du Tibre : « Tu licet abjectus Tiberina molliter unda, etc. » I, 14, 1.

(2) Columelle, *de R. R.*, X, donne une longue liste des gloires d'un jardin romain; quelques-unes de ces fleurs étaient d'origine étrangère; mais la plupart formaient le produit naturel des champs et des bois italiens, perfectionné sans doute par la culture.

(3) Comparez le *Monument d'Ancyre*, col. 4 : « Navalis prælii spectaculum populo dedi trans Tiberim ; » Tacite, *Ann.*, XII, 56 : « Ut quondam Augustus structo cis Tiberim stagno. » Ce lac s'étendait apparemment du couvent de Saint-François à l'église de Sainte-Cécile. Comp. Suétone, *Tib.*, 72.

romain (1). Dans un siècle postérieur, ils furent éclipsés aux yeux de la renommée et de la mode, par les créations plus somptueuses de Titus, de Caracalla et de Dioclétien.

Il lègue aussi une somme de trois cents sesterces à chaque citoyen. — Outre ce magnifique présent fait au peuple romain collectivement, le dictateur avait légué à chaque citoyen la somme de trois cents sesterces, ou plutôt moins de trois livres sterling. Il est vrai que l'argent même n'était pas prêt à prendre. Car Antoine avait déjà disposé du trésor entier qui était tombé entre ses mains. Mais Octave n'était pas encore arrivé pour acquitter les legs de son patron; il y avait bien des formalités et bien des chances entre l'aveu public de ces intentions généreuses et l'exigence de leur accomplissement, et Antoine, dans l'intervalle, pouvait faire tourner à son profit la reconnaissance du peuple pour une largesse dont il pouvait être destiné à ne jamais jouir. La simple lecture du testament de César agit sur les sentiments du peuple de la manière la plus favorable aux intérêts d'Antoine. Alors, pour la première fois, il ouvrit complétement les yeux sur les iniquités essuyées par leur bienfaiteur. Alors, pour la première fois, la noire ingratitude de Décimus et des autres, ses confidents et ses assassins, fut révélée dans toute son horreur. Le sentiment d'une perte personnelle anéantit tous les arguments spécieux qu'on pouvait mettre en avant pour atténuer le crime. Les lois vengées, la liberté affermie, le renversement d'un tyran et d'une dynastie de tyrans, tout s'abîma à la fois devant l'iniquité suprême qu'il y avait à tuer le seul bienfaiteur réel que le peuple romain eût jamais eu.

(1) Stace, *Sylv.*, IV, 4, 5.

« Continuo dextras flavi pete Tybridis oras,
Lydia qua penitus stagnum navale coercet
Ripa, suburbanisque vadum prætexitur hortis. »

Sans doute bien des magistrats et des vainqueurs avaient prodigué aux Romains les spectacles et les fêtes; la ville devait ses plus nobles ornements à la rivalité des courtisans de popularité; mais ces derniers étaient des candidats aux honneurs et aux distinctions. Tous avaient à servir un intérêt personnel; tandis que le legs du Jules, qui n'était plus, était jugé comme un acte de pure générosité; car les morts ne sauraient avoir d'intérêts égoïstes.

Les funérailles publiques du dictateur. — Les hérauts proclamèrent par toute la ville la place et l'heure fixées pour les obsèques. Un bûcher funèbre fut construit au Champ de Mars, près du lieu où reposaient les cendres de Julie; car les lois défendaient la crémation dans l'intérieur des murs, et les lois, émises dans un but sanitaire, étaient renforcées par des sentiments superstitieux. Mais l'oraison funèbre devait être prononcée au forum, et une chapelle temporaire, ouverte de tous côtés, sur le modèle, dit-on, du temple de Vénus l'ancêtre, fut érigée devant les rostres, et splendidement dorée pour recevoir le corps (1). La bière était une couche marqueté d'ivoire et ornée de draperies d'or et de pourpre. Au chevet était suspendue, en façon de trophée guerrier, la toge dans laquelle le dictateur avait été tué, percé de part en part des dagues des assassins. Calpurnius Pison marchait à la tête de la procession comme chef de deuil; le corps était porté par les plus hauts magistrats et les personnages les plus considérables de l'État; le peuple était invité à faire des offrandes pour le bûcher, en habillements, en armes, en bijoux et en épices. Si grand était le concours des offrants, que l'ordre dans lequel on avait fixé qu'ils se pré-

(1) Suétone, *Jul.*, 84 : « Pro rostris aurata ædes ad simulacrum templi Veneris Genetricis collocata. » C'étaient des honneurs divins, et impliquant l'apothéose du héros.

senteraient, ne put être conservé ; mais on permit à chacun de s'approcher du lieu, par quelle route il lui plairait de tous les coins de la ville. Quand les restes mutilés furent déposés à l'endroit fixé, ils furent cachés aux regards de la multitude : mais à leur place, une effigie de cire fut élevée en l'air ; un mécanisme la faisait tourner, de manière que le peuple pût distinctement compter les vingt-trois blessures qui s'y trouvaient fidèlement figurées (1). Des représentations dramatiques formaient, comme d'ordinaire, une partie de la cérémonie. Des passages de l'*Electre* d'Attilius, et du *Débat pour les armes d'Achille*, une pièce célèbre de Pacuvius, furent joués à cette occasion. Le meurtre d'Agamemnon et la récompense réservée à Ajax, qui se plaignait qu'en sauvant les Grecs il avait sauvé ses propres assassins, fournirent de poignantes allusions aux circonstances du temps et excitèrent la sensibilité d'une populace inflammable (2).

Le consul Antoine prononce l'oraison funèbre. — Tandis que le cœur des citoyens était ainsi attendri de compassion, ou bouillant de ressentiment, Antoine s'avança, comme premier magistrat de la république, pour prononcer l'éloge funèbre dû au grand homme qui n'était plus. Les historiens et les poètes ont senti l'intérêt intense de la position qu'il occupait en ce moment, et ont rivalisé à qui dépeindrait, avec les touches les plus délicates, l'adresse que déploya l'orateur en

(1) Appien, *Bell. civ.*, II, 147. Ἀνέσχε τις ὑπὲρ το λέχος ἀνδρείκελον αὐτοῦ Καίσαρος εκ κηροῦ πεποιημένον· τὸ μὲν γὰρ σῶμα, ὡς ὕπτιον ἐπὶ λέχους οὐχ ἑωρᾶτο ; τὸ δὲ ἀνδρείκελον ἐκ μηχανῆς ἐπεστρέφετο πάντη, καὶ σφαγαὶ τρεῖς καὶ εἴκοσι ὤφθησαν. Tant est vieux le goût des Italiens pour les marionnettes.

(2) Ces pièces étaient choisies pour la circonstance. « Inter ludos cantata sunt quædam ad miserationem et invidiam cædis ejus, accommodata ex Pacuvii armorum judicio. Men' servasse, ut essent qui me perderent ? et ex Attilii Electra alia ad similem sententiam. » Suétone, *Jul.*, *loc., cit.*

maniant les passions de son auditoire. Suétone affirme, il est vrai, qu'il ajouta peu de mots de son crû à la simple lecture des décrets du sénat, qui avaient accumulé sur la tête de César tous les honneurs humains et divins, et du serment par lequel ceux qui disaient être ses assassins s'étaient engagés à le défendre. Mais Cicéron fait un récit différent. Il parle avec une âpre indignation des louanges, de la commisération et des appels ardents, qu'il entremêla à son discours (1). Avec une telle autorité contemporaine devant nous, nous pouvons croire que le discours rapporté par Appien n'est pas une fiction de rhétorique, mais qu'il nous représente complétement, tant en forme qu'en substance, la harangue réelle. La plus belle scène de celle des peintures de Shakespeare qui offre le plus de vérité, ajoute peu de chose, hormis le charme des vers et la vie de l'action dramatique, à l'exacte description du document original.

Caractère de sa harangue. — Ce fameux discours était, en fait, une pièce consommée d'art dramatique. L'éloquence d'Antoine fut moins émouvante que les gestes qui la soutinrent, et que les circonstances accessoires qu'il sut faire plaider en sa faveur. Il s'adressa aux yeux non moins qu'aux oreilles de son auditoire. Il déclina le rôle d'un panégyriste funéraire : son amitié avec le défunt pouvait rendre son témoignage suspect. Il était, du reste, indigne de louer César : la voix du peuple seule pouvait prononcer un éloge qui lui convînt. Il produisit les actes du sénat et de la faction sous les coups de laquelle César était tombé, comme fondement de son appel et preuve de ses assertions. Il fit cet exposé d'une voix que la douleur faisait trembler, et avec la conte-

(1) Suétone, *Jul.*, 84 ; Cicéron, *Philipp.*, II, 36 : « Tua illa pulchra laudatio, tua miseratio, tua cohortatio. » Comp. Plutarque, *Brut.*, 20; *Antoine*, 14.

nance d'un homme qui lutte contre son émotion. Il lut les décrets qui, dans l'intervalle d'une année, avaient entassé les honneurs sur César, et qui déclaraient sa personne inviolable, son autorité suprême, et lui-même le chef et le père de son pays. Si ces honneurs étaient excessifs ou dangereux pour l'État, c'est le Sénat qui les lui avait prodigués ; s'ils empiétaient sur les attributs des dieux, les pontifes eux-mêmes les avaient sanctionnés. Et quand il en vint aux mots *consacré, inviolable, père de son pays*, l'orateur montra, avec une habile ironie, le corps saignant et sans vie, que ni les lois ni les serments n'avaient préservé d'outrage. Il fit une pause, et le chœur dramatique fit entendre quelque ancienne lamentation, telle que des siècles auparavant on en avait consacré au deuil de héros qui, comme César, avaient été rois parmi les hommes, et de maisons qui, comme celle des Jules, descendaient des dieux et des déesses. Ensuite, de ces exemples de haute fortune et de leurs issues tragiques, il passa à la répétition du serment solennel par lequel le sénat, les nobles et, de ce nombre, les conspirateurs eux-mêmes avaient dévoué leurs cœurs et leurs mains à la défense de leur héros; et là-dessus, se tournant avec une vive émotion vers le temple de Jupiter, qu'on remarquait au Capitole, il s'écria : « Et, pour ma part, je suis prêt à tenir mon ser- « ment, à venger la victime que je n'ai pu sauver. » De telles paroles, venant du premier magistrat de l'État, firent une impression profonde. Les sénateurs froncèrent les sourcils et murmurèrent. Antoine feignit de maîtriser son impétuosité, et de s'adresser à lui-même pour dissiper leurs alarmes. Après tout, dit-il, ce n'était pas une œuvre humaine, mais le jugement des dieux. César était trop grand, trop noble, trop au dessus de la race des hommes, trop près de la nature des immortels, pour être renversé par un autre pouvoir que celui de la Divinité même. « Courbons-nous, s'écria-t-il, sous

« le coup comme de faibles mortels. Ensevelissons le passé « dans l'oubli. Transportons ces restes vénérables aux de- « meures des bienheureux, avec de justes lamentations et « des éloges mérités. »

Il excite le peuple à la rage. — Le peuple fait brûler le corps au forum. — En disant ces mots, l'acteur consommé ceignit étroitement ses robes autour de ses flancs, et, s'avançant à grands pas jusqu'à la couche funèbre, en inclinant la tête devant elle, murmura une hymne au cadavre comme à l'image d'un dieu. En vers rapides, ou dans une prose solennellement modulée, il chanta les grandes actions et les gloires du mort, les trophées qu'il avait gagnés, les triomphes qu'il avait célébrés, les richesses qu'il avait versées dans le trésor. « Toi seul, César, ne fus jamais vaincu dans le combat. Toi « seul a vengé nos défaites et effacé la trace de notre dés- « honneur. Par toi les insultes de trois cents ans sont enfin « payées. Devant toi est tombé l'ennemi héréditaire qui a « brûlé la ville de nos pères. » Ainsi les Potitii et les Pisanii récitaient leurs hymnes à Hercule : ainsi l'hiérophante frénétique chantait les louanges d'Apollon (1). Le flamine de Julius semblait enivré de l'inspiration de l'autel et du trépied, pendant qu'il exhalait la dévotion exaltée de l'ancienne foi. L'image sanglante était tournée de ce côté, de manière à ce que tous les yeux pussent la contempler, et, comme elle semblait se tordre dans l'agonie de la mort, les gémisse-

(1) Comparez avec les paroles d'Appien (*Bell. civ.*, II, 146) l'invocation d'Hercule dans Virgile, Énéide, VIII, 293, et l'hymne à Appollon dans Stace, Thébaïde, I, in Fin. Le brusque passage à la seconde personne, tant dans Virgile que dans Appien, offre une frappante coïncidence, et me persuade que le poète a strictement conservé la forme propre de l'hymne, et l'histoire, la tradition originale de cet acte du culte héroïque. Shakespeare a négligé ou évité de toucher la corde qui réveillait le sentiment religieux des Romains.

ments des hommes et les cris des femmes couvraient les accents plaintifs de l'orateur. Soudain Antoine souleva le vêtement déchiré, jeté sur le corps lui-même, et l'agitant devant le peuple, découvrit les trous faits par le poignard des meurtriers. L'élan du peuple devint alors irrésistible. L'enthousiasme religieux soufflait la flamme de la sympathie personnelle. On s'opposa à ce que le corps fût transporté au Champ de Mars pour la crémation. Quelques-uns désignèrent le temple de Jupiter, où l'effigie du demi-dieu avait été intronisée en face de la divinité elle-même, et demandèrent qu'on le brûlât dans l'enceinte sacrée, et que les cendres fussent déposées parmi les divinités, ses parents. Les prêtres se jetèrent au devant pour empêcher cette profanation, et l'on proposa alors de consumer le corps dans la curie pompéienne, d'où le puissant esprit avait pris son vol vers les demeures éternelles. Cependant, chaises, bancs et tables avaient été arrachés des édifices adjacents; un amas de bois fut élevé devant la porte de la demeure pontificale, au forum, et le corps traîné par des mains tumultueuses fut jeté dessus dans un transport d'enthousiasme. Deux jeunes gens, l'épée ceinte et une javeline à la main, furent vus y appliquer la torche (1). Pareille vision était apparue aux temps anciens dans la chaleur de la bataille. Castor et Pollux, on le croyait, étaient descendus plus d'une fois sous une forme humaine pour sauver la république. L'acte recevait ainsi une sanction divine: tout scrupule s'évanouissait, et l'on résolut de consumer les restes du héros au cœur de la cité même. Le peuple continua à empiler des branchages et du menu bois, les musiciens et les acteurs ajoutèrent au bûcher leurs coûteux costumes, les

(1) Les narrations de Suétone et d'Appien demandent à être comparées entre elles. La prétendue vision fut sans doute inventée pour combattre la répugnance superstitieuse qui s'exposait à la crémation dans les murs.

vétérans leurs armes, les matrones leurs bijoux : jusqu'aux babioles qui ornaient les robes d'enfants furent arrachées et livrées aux flammes. César était aimé des Romains : il n'était pas moins cher aux étrangers qui devaient tout à son ascendant, et en espéraient encore davantage. Gaulois, Ibères, Africains et Orientaux, se rassemblèrent par groupes successifs autour du bûcher, et donnèrent cours à l'émotion que leur inspirait leur commune infortune. Parmi eux se remarquaient les Juifs : César était le seul Romain qui eût respecté leurs sentiments et leur eût prouvé sa sympathie. De nombreux membres de ce peuple continuèrent pendant plusieurs nuits à se rassembler sur l'emplacement, avec douleur et ressentiment, et ils chantèrent de nouvelles funérailles sur les espérances perdues de leur nation.

Le peuple tourne sa fureur contre les assassins.—Une si violente démonstration de regrets ne pouvait s'arrêter là. Des brandons arrachés du bûcher flamboyant suggéraient la vengeance la plus prompte et offraient des armes toutes prêtes. La foule se rua par torrents loin du forum à travers les rues : les maisons de Brutus et de Cassius furent les premiers objets de son attaque. Les libérateurs, à la vérité, avaient fui, et les émeutiers furent repoussés. A Rome, en effet, chaque maison de noble, avec ses esclaves, ses clients et ses partisans, formait une forteresse domestique, à l'épreuve d'un assaut soudain. Quand l'excitation de la multitude fut un peu épuisée par ces attaques infructueuses, on lui persuada enfin de s'abstenir de violence ultérieure. L'assurance que les chefs des assassins avaient fui loin de la ville aida peut-être à calmer ses passions vengeresses. Un seul malheureux tomba victime de sa fureur. Helvius Cinna, adhérent dévoué et flatteur du dictateur, fut pris pour Cinna le préteur, contre lequel la populace avait précédemment exprimé son indignation ; et, malgré ses cris désespérés, il fut écharpé sur la

place (1). Mais ce fut là, semblerait-il, le seul sang versé. Caïus Casca afficha à la porte de sa maison un papier pour notifier qu'il n'était pas le Publius Casca qui avait pris une part importante à la conspiration (2). La maison de Bellienus, un affranchi, connu pour son attachement obstiné à la faction pompéienne, fut brûlée jusqu'aux fondements. Mais on n'a pas de raison de supposer qu'aucune autre violence ait été commise (3). Après tout, il faut avouer qu'une commotion populaire dans l'ancienne Rome était une affaire peu redoutable en comparaison des émeutes auxquelles notre génération semble condamnée à assister périodiquement. Qu'on n'oublie pas que la classe la plus dégradée et la plus dangereuse de la population des cités modernes était presque inconnue pendant l'existence de l'esclavage, et que les intérêts mêmes de la lie des citoyens romains étaient opposés à une rapine et à une destruction aveugles. Encore cette considération ne suffit-elle pas à expliquer l'innocuité relative de leurs orages populaires. Formés dès l'enfance à des habitudes d'obéissance et pénétrés d'un sens profond de la majesté de la loi, ils n'avaient pas encore été dépravés par la conscience fatale de leur force. Le temps approchait où les rênes du gouvernement, qu'ils avaient alors sur le cou, seraient ramassées par une main plus ferme et plus vigoureuse que jamais; et Rome, au milieu de tous les excès de ses nobles et de la dégradation de ses principes, ne fut jamais un seul jour à la merci d'une horde de pillards.

(1) Plutarque, *Brut.*, 20, qui l'appelle ποιητικὸς ἀνήρ. Voyez l'histoire de son rêve; Plutarque, *Cés.*, 68. Comp. Dion, XLIV, 50; Appien, *Bell. civ.*, II, 147; Suétone, *Jul.*, 85; Valère Max., IX, 9, 1.

(2) Dion, XLIV, 52.

(3) Comparez le Cicéron réel, *Philipp.*, II, 36, avec le Pseudo-Cicéron, dans l'histoire de Dion, XLV, 23.

CHAPITRE VIII

Antoine rassure les nobles par sa politique patriotique. — Il abolit pour toujours la dictature et réprime les manifestations césariennes. — L'habile usage qu'il fait des papiers de César. Il assigne des terres en Campanie. — Octave revient en Italie et réclame l'héritage de César. — Il est favorablement accueilli des nobles et des citoyens. — Il acquitte les legs du dictateur, et remplit ses obligations. — Antoine voit ses actes avec jalousie. — Les libérateurs abandonnent Rome. — Décimus prend le commandement de la Cisalpine. — Antoine amène le sénat à enlever la Syrie et la Macédoine aux libérateurs, et à les confier à Dolabella et à lui-même. — Brutus tente de recouvrer la faveur du peuple par les jeux Apollinaires. — Son désappointement. — Feinte réconciliation d'Antoine et d'Octave, grâce à laquelle Antoine obtient du peuple la province Cisalpine, avec l'armée de Parthie, en échange de la Macédoine. — Découragement de Cicéron. — Il quitte l'Italie, mais revient aussitôt et rentre à Rome. (A. U. 710; avant J.-C. 44.)

Antoine rassure le sénat par sa modération. — Tel fut le désastreux effet de la concession inopportune qui avait appelé la populace à voir un spectacle, et à écouter des paroles qui ne pouvaient manquer d'enflammer jusqu'à la folie son sang séditieux. L'acte libérateur fut répudié et condamné ; les auteurs en furent forcés à fuir ou à se cacher ; les noms de loi, de patriotisme, de république, furent rendus odieux à la masse des citoyens et la tyrannie fut justifiée, applaudie et vengée. La demande de funérailles publiques n'avait pas été faite par Antoine, ni, selon toute apparence, de concert avec lui. L'ouverture du testament même, qui ne pouvait se séparer de la première, contrariait quelques-uns

de ses plans, et il n'avait jusque-là fait autre chose que d'accepter une proposition faite et appuyée par les autres. Mais, une fois l'affaire résolue, il en avait pris en mains l'arrangement. Le choix des scènes dramatiques qui furent représentées, la couleur religieuse qu'on s'était étudié à jeter sur toute la cérémonie, l'intervention machinée des prétendus Dioscures, et même les moyens imaginés pour calmer l'effervescence, devaient tous être attribués à l'adresse du consul. L'explosion soudaine de la fureur populaire tomba non moins soudainement. Les mouvements d'Antoine peuvent se comparer à la crue et au déclin d'une inondation (1). Tant que le torrent balaie tout devant lui, il n'y a partout que terreur et confusion; mais aussitôt qu'il rentre dans son lit, la confiance du laboureur renaît. Tout alarmés que les nobles eussent été par le furieux éclat auquel le consul avait manifestement présidé, il n'eut pas plutôt calmé l'agitation et réussi à rétablir l'ordre, que leurs espérances renaquirent encore une fois, et qu'ils saisirent avec empressement la première assurance qu'il leur donna de sa détermination de conserver la paix. Triomphant de la terreur qui avait forcé à se cacher ses plus dangereux adversaires, il assuma une conduite généreuse et franche envers leurs adhérents, et invita les chefs de tous les partis à délibérer avec lui en particulier dans sa demeure. Le résultat de ces délibérations fut transformé par lui en mesures destinées à être soumises au sénat assemblé. A chaque question qui lui fut proposée, il répondit, rapporte Cicéron, avec fermeté et logique; sans dire encore un seul mot du contenu des papiers de César (2). Le dictateur avait rappelé du bannissement un grand nombre des victimes de l'oligarchie; mais il avait rigoureusement résisté

(1) Drumann, I, 105.
(2) Cicéron, *Philipp.*, I, 1.

à toute sollicitation en faveur des agitateurs justement proscrits qui avaient pris part aux troubles de Clodius. Les nobles appréhendaient qu'on n'étendît la récente amnistie jusqu'à couvrir ces criminels; et ils étaient préparés à regarder comme une marque de grande indulgence de la part du consul, la proposition qu'il fit de ne gracier qu'un seul du nombre des bannis. C'était Sextus Clodius, homme de basse extraction, mais client et agent du fameux tribun. Antoine, ayant épousé la veuve du tribun, s'intéressait à un homme qui s'était montré actif et sans scrupule pour la cause d'un tel patron. Il existe une curieuse lettre qu'il adressa à Cicéron en faveur de Clodius. Le consul déclare qu'il demande comme un acte de grâce (1) le pardon de cet adhérent dévoué du plus mortel ennemi de l'orateur. Cicéron, qu'aucun vain compliment ne pouvait réellement tromper, ne manqua pas cependant de répliquer sur un ton correspondant d'égards affectés. Tous deux étaient également faux et avaient également conscience de la fausseté de l'autre. Mais ils écrivaient sans doute pour le public, auquel ils savaient que leurs lettres seraient communiquées, et chacun d'eux avait à cœur de paraître un pacificateur aux yeux de ses compatriotes. Il y avait un autre point qui excitait la jalousie des nobles. Ils murmuraient des immunités de tribut que César avait accordées à divers États et cités, parce que cette faveur contrecarrait la politique traditionnelle de leur administration. En cela aussi ils désiraient vivement extorquer au consul la promesse qu'il s'abstiendrait de suivre l'exemple du dictateur. Grande fut leur satisfaction quand il les assura qu'il ne méditait point de grâces de ce genre (2). Sulpicius,

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 13, 14.

(2) Idem, *Philipp.*, I, 1 : « Num qui exules restituti? unum aiebat, præterea neminem. Num immunitates datæ? Nullæ, respondebat. »

un des plus hautains de la faction républicaine, se mit alors hardiment en avant, et demanda qu'on n'enregistrât plus désormais dans les archives aucune grâce politique ou privée du dictateur; et Antoine aussitôt plia devant l'orage et consentit de bonne grâce à prier le sénat de passer un décret à cet effet. Bien d'autres actes et d'autres paroles du consul répondirent à cet heureux commencement.

Il accepte Dolabella pour collègue au consulat, et abolit pour toujours la dictature. — Le sénat devint de plus en plus chaud en sa faveur. Il accepta Dolabella pour collègue, et quelque fausse que fût leur soi-disant réconciliation, les nobles se contentèrent de ce semblant d'harmonie, et y virent un gage de la bonne foi de leur ennemi. Mais le coup de maître de son habile politique fut de proposer qu'on abolît pour toujours le nom et la charge de dictateur. Le sénat assemblé approuva avec enthousiasme. Antoine avait apporté son décret tout préparé; on ne perdit pas une parole à le discuter, et il fut voté sur-le-champ par acclamation (1). En général, les mesures d'Antoine n'étaient pas destinées à durer, mais ce monument de sa législation subsista. Jules César fut le dernier dictateur de Rome.

Imposture du prétendu Marius. — Grande fut la joie de Cicéron et des patriotes sur lesquels les phrases politiques avaient encore une influence extraordinaire. Abolir le nom de dictateur, c'était, déclaraient-ils, assurer la liberté de la république. *Nous sommes délivrés*, s'écriaient-ils, *non seulement du pouvoir royal, mais de toute appréhension de pouvoir royal* (2). Quelques jours plus tard, le sénat put se féliciter

(1) Cicéron, *Philipp.*, I, 13 : « Hæc inusta est a te, inquam, mortuo Cæsari nota ad ignominiam sempiterna. » Il compare ce décret à celui par lequel fut aboli le nom de M. Manlius.

(2) Cicéron (*Philipp.*, I, 2) put dire, longtemps après que la vanité

d'être préservé des dangers encore plus imminents de l'anarchie. Le peuple continuait à s'assembler en groupes agités autour de la place où l'holocauste avait été offert. Il y répétait de nuit en nuit la solennité de brûler le mort en effigie; et chaque fois que cette cérémonie se renouvelait, la paix de la cité, et la vie de tous les ennemis de César couraient des périls manifestes. Dans une ère de révolution, il y a toujours des intrigues accessoires qui suivent quelque temps parallèlement l'action principale du drame. Avant même la mort de César, l'esprit du peuple n'était pas tranquille, et un homme d'État clairvoyant pouvait voir venir avec une grande anxiété tout événement de nature à exciter l'imagination de la multitude, et à réveiller ses passions assoupies. Il paraît qu'un homme, du nom d'Hérophile, exerçant l'humble profession de vétérinaire, après avoir pris, pour déguiser son origine grecque, le nom latin d'Amatius, fut enhardi par la longue absence de César dans sa dernière expédition d'Espagne, et par les sinistres rumeurs qui circulaient à son sujet, à rechercher la faveur du peuple en se déclarant un des descendants de son vieux héros Marius (1). Il signait Caïus Marius, fils de Caïus et petit-fils de Caïus, et comme tel, il se prétendait parent de César lui-même ainsi que de Cicéron (2). Cette imposture se fit aisément accepter des ordres inférieurs des citoyens, d'un grand nombre de vétérans dans les colonies, et de quelques petites villes d'Italie.

de ces espérances apparut : « Non modo regno quod pertuleramus, sed etiam regni timore sublato. »

(1) L'histoire d'Hérophile est racontée par Appien, *Bell. civ.*, III, *init.*; Valère-Max., IX, 15, 1. Comparez les allusions qui y sont faites dans la correspondance de Cicéron, *ad Att.*, XII, 49; XIV, 5, 6, 7, 8; *ad Div.*, IX, 14; et *Philipp.*, I, 2.

(2) Le grand-père de Cicéron avait épousé une tante de Marius. Voyez *de Leg.*, III, 16.

Pendant l'absence de César, l'aventurier s'était adressé à Octave, lui demandant de reconnaître publiquement la justice de ses prétentions ; ce que le jeune homme terrifié esquiva, sans oser le refuser. Octave même se laissa voir dans la foule qui se groupait autour de cet homme dans les places publiques (1) ; la faveur de la populace se manifestait par d'ardentes marques d'admiration ; et quand le vainqueur de Munda revint à Rome et donna une fête publique dans ses jardins, il fut surpris de voir cet audacieux parvenu se placer au côté opposé sur le même perron qu'il occupait lui-même, et partager, sinon détourner les applaudissements des citoyens assemblés. Menacé d'accusation pour cette audacieuse imposture, Amatius eut l'impudence de faire appel à Cicéron au nom de Marius, leur commun parent, pour le défendre devant les juges. L'orateur, avec une affreuse ironie, le renvoya à César lui-même, comme son parent au même titre, et en possession d'un pouvoir beaucoup plus grand. César, de son côté, se servit de sa puissance, sans hésitation, pour écraser ce rival présomptueux. Le prétendant fut rapidement exilé de Rome ; mais le dictateur donna une preuve signalée de sa clémence, en le laissant échapper vivant. Terrifié par l'énergie du gouvernement, le faux Marius s'abstint de faire parler de lui tant que vécut César. Mais la fermentation de la populace qui suivit les fatales obsèques lui fournit une occasion tentante. Au commencement d'avril, il reparut au forum et se mêla aux groupes qui hantaient encore le lieu consacré. Il invoqua de nouveau le nom vénéré de Marius, et souffla la flamme toujours ardente de leur excitation. Il se déclara prêt à prendre en main la défense de la cause populaire, que semblaient avoir reniée les successeurs naturels de César. Il menaça d'une vengeance

(1) Nicolas Damas., CI, 14.

signalée les assassins et le sénat en général. La populace avait déjà érigé une colonne d'un marbre précieux sur les cendres de son héros, avec cette inscription : *Au père de la patrie.* Son nouveau chef insista pour qu'on plaçât devant un autel, pour y sacrifier à César comme à un dieu. Les gens du peuple prenaient le nom de César à témoin de leurs engagements, et décidaient leurs différends en jurant par sa divinité (1). Cicéron s'était retiré à cette époque à la campagne. Ces désordres lui furent rapportés d'abord comme l'œuvre d'affranchis de César : leur origine ayant été bientôt plus exactement révélée, il attendit avec anxiété les mesures que le consul prendrait pour y mettre fin. Il soupçonnait peut-être Antoine de complicité dans un mouvement calculé pour tenir en éveil les craintes du sénat, et le forcer, en l'absence de Brutus et de Cassius, à se jeter plus complétement dans ses bras. Quoi qu'il en fût, Antoine jugea utile d'anéantir le démagogue populaire. Il dispersa les perturbateurs avec la force armée, saisit l'aventurier et le jeta dans une prison, où il le fit mettre à mort, sans forme de procès (2).

Antoine commence à user pour ses propres fins de l'autorité des papiers de César. — Ce déploiement vigoureux d'autorité, auquel les deux consuls coopérèrent de bon cœur, était calculé pour rassurer jusqu'à un certain point les nobles, qui prenaient alarme de l'usage inattendu qu'Antoine commençait à faire du fatal décret par lequel les actes de César étaient ratifiés. Ces actes embrassaient à proprement parler les lois que le dictateur avait fait passer, les nominations qu'il avait faites et les immunités ou priviléges qu'il avait expressément conférés aux pays, aux villes et aux individus.

(1) Suétone, *Jul.*, 85 ; Dion, XLIV, 56 ; Cicéron, *ad Div.*, XI, 2.

(2) Appien, *Bell. civ.*, III, 3 : χωρὶς δίκης μαλὰ θρασέως.

Mais Antoine, en possession des papiers et des notes privées trouvées dans les archives du mort, pouvait invoquer, pour chaque mesure qu'il désirait effectuer, pour chaque faveur qu'il lui plaisait de répandre, le désir et les intentions qu'avait d'avance l'illustre mort. Il réclamait audacieusement pour les simples suggestions et les pures notes du dictateur le même respect qu'on avait accordé à ses décisions réelles. Ce manifeste abus du décret, essayé peut-être d'abord avec précaution et furtivement accepté dans des matières de peu d'importance, était alors poussé plus loin ; et par degrés le consul s'enhardit à couvrir tous les projets qu'il avait à cœur, du manteau commode du testament de César. Pour se maintenir sur l'isthme étroit où il se trouvait, et combattre de part et d'autre les partis et les personnages en lutte qui tous avaient pour lui de la crainte et de la haine, il fallait dépenser à profusion les places, les promesses et l'argent. Les vétérans et le peuple, les Italiens et les provinciaux demandaient à être amusés par des spectacles, ou gorgés de pillage. Si Dolabella n'abandonna point le parti de son collègue, c'est que les dépouilles du temple d'Ops, servirent à éteindre ses dettes. En outre, les plaisirs privés du consul étaient coûteux. Il avait à attacher à lui un parti qui n'avait pour fondement aucun intérêt de classe, par des habitudes et des relations purement personnelles. Il ne fallait rien moins que les ressources de l'État lui-même pour cimenter le vaste édifice de camaraderie sur lequel s'étayait son influence. Pour forger les chaînes du dévoûment personnel, Antoine s'empara de toutes les nominations ; et la volonté présumée du dictateur était invoquée tout à coup, chaque fois qu'on avait besoin d'une excuse, pour chasser un adversaire, ou avancer une créature (1). Le sénat restait

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 20 : « Ita ne vero, ut omnia facta, scripta,

stupéfait de l'audace avec laquelle de si faibles titres étaient mis en avant.

Faux de Fabérius. — Mais Antoine ne s'appuyait pas sur des assertions dénuées de preuves. Quand les notes et les memoranda de César manquaient, il trouvait dans un de ses scribes, nommé Fabérius, un habile instrument pour forger un assortiment complet de documents supposés. Cet homme savait produire en rapide succession, à la demande de son patron, l'ébauche d'édits et de décrets, qu'il affirmait avoir été préparés par les ordres de César pour recevoir la sanction empressée du sénat et du peuple (1). C'est en vain que beaucoup d'intimes du dictateur certifiaient que ces dispositions étaient opposées à ses désirs bien connus, pendant qu'un grand nombre qu'il désirait réellement étaient supprimées; leurs explications étaient étouffées sous les cris, ou facilement méprisées. Le nom de César, dans la bouche d'Antoine balayait tout devant lui. Tout document auquel cette illustre souscription fut attachée passa sans discussion sérieuse, et fut gravé sur un impérissable airain, en dépit des murmures des tribuns, des avertissements des augures, et des réclamations indignées des sénateurs hors d'eux-mêmes (2). Avec un pareil instrument dans les mains, il n'est pas étonnant que le plus habile des intrigants, ait réussi à corrompre les

dicta, promissa, cogitata Cæsaris plus valerent quam si ipse viveret. » Comp. *Philipp.*, I, 7, 8; *ad Att.*, XIV, 14.

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 18; Appien, *Bell. civ.*, III, 5; Velléius, II, 60.

(2) L'*Epistola ad Octavium* (Cicéron, *Epist. ad Brut.*, II, 8), bien que supposée sans aucun doute, contient quelques passages de déclamation chaleureuse, qui ne sont pas indignes du grand orateur, ni trop différents de son style. Il est dit d'Antoine : « Publicam dilapidabat pecuniam, ærarium exhauriebat, minuebat vectigalia, donabat civitates, ex commentario dictaturam gerebat, leges imponebat, prohibebat dictatorem creari plebiscito, ipse regnabat in consulatu. »

patriotes et à fixer les hésitants. En un court espace, il étendit son influence sur l'Italie, les provinces et les alliés. Il conféra à la Sicile le plein droit de cité. Il chercha à écraser les suffrages hostiles du sénat, en introduisant dans ses rangs des fournées de nouveaux membres. Il relâcha des prisonniers, rappela des exilés, et réintégra dans leurs possessions et leurs priviléges des victimes des divers partis. Pour tous ceux qui durent cet avancement et cette réhabilitation à la faveur présumée du grand homme qui n'était plus, le peuple inventa un sobriquet familier de dérision, qui a été transmis à l'histoire. On les appela Orcini, ou Charonitæ; vassaux de la Mort, et soudoyés du passeur Stygien (1).

Antoine pourvoit à sa propre sûreté au moyen d'une garde du corps. — Antoine ne sut pas moins tirer parti de la fureur de la populace urbaine, qu'il avait tournée contre lui par divers actes de répression. Il arracha au sénat la permission d'armer, pour la protection de sa personne, une garde du corps de six mille soldats. Sans doute les trésors amassés par son maître pour les dépenses de la guerre de Parthie aidèrent à acheter les votes par lesquels cette nouvelle tyrannie fut érigée sur le corps du tyran assassiné. Ces troupes formaient une bande choisie et fidèle. Elles consistaient pour la plus grande partie en centurions, et en autres bas officiers des vétérans. Ils entourèrent nuit et jour la demeure du consul, et lui donnèrent bientôt l'apparence, sinon la réalité, d'une forteresse au milieu de la cité (2). En vain le sénat stipula-t-il qu'on réduirait graduellement leur nombre. Au milieu des acclamations partielles et de la jalousie déguisée qui avaient suivi ses récents exploits conservateurs, Antoine quitta la ville au mois d'avril. Brûlant de fortifier sa

(1) Suét., *Oct.*, 35. Plut., *Ant.*, 15, Comp. Cic., *Philipp.*, I, 10.
(2) Appien, *Bell. civ.*, III, 5.

position, à la veille du jour où Octave devait revenir d'Apollonie, il avait fait proposer une loi agraire par son frère Lucius le tribun. Cette loi donna au consul le pouvoir de faire de nouvelles assignations de terres aux vétérans ; elle avait été enlevée de haute lutte, en dépit d'un orage mêlé de tonnerre qui, en d'autres temps, aurait arrêté les opérations.

Il va en Campanie présider à une nouvelle assignation de terres. — Antoine fit alors une excursion en Campanie pour surveiller l'exécution de la mesure, et veiller sur ses intérêts personnels dans une affaire si délicate. L'obscurité pèse en général sur ces mesures agraires, avec lesquelles les Romains semblent avoir été eux-mêmes assez familiers, pour juger toute explication superflue : aussi ignorons-nous la nature précise des dispositions de cette loi particulière. Cicéron en parle en termes plus extravagants que d'habitude. Il affecte d'être sérieusement alarmé pour ses propres terres et villas, même pour sa retraite de Tusculum. *César,* dit-il, *proposait d'assécher les marais Pontins ; son successeur a donné toute l'Italie à partager à son frère.* Il semblerait que, sous prétexte de disposer des terres nouvellement mises à sec dans ce district stérile, la mesure s'étendait à l'allocation d'autres lots dans des régions plus éloignées, et spécialement en Campanie. Il était de principe dans la loi romaine que des terres du domaine public allouées à des colons devaient revenir à l'État, quand, par la mort ou la désertion de leurs légitimes possesseurs, elles cessaient d'être occupées. Les nouveaux propriétaires de ces biens étaient si remuants, que cette extinction de droits arrivait presque constamment. Cela donnait fréquemment naissance à de nouvelles divisions de terre, et à l'introduction de nouveaux propriétaires dans les colonies existantes. Il est possible qu'à l'abri de cette pratique, Antoine ait dépouillé quelques occupants effectifs, qu'il ait fondé entièrement de nouvelles

colonies au lieu de remplir les vides des anciennes. Quelques cas d'une injustice de ce genre auraient suffi pour donner texte à la foudroyante invective de Cicéron. En pareil cas, on offrait, au moins d'ordinaire, une compensation; mais qu'on l'ait fait ou non dans l'occasion présente, les vieux colons sans doute se regardèrent comme lésés, et ne tardèrent pas à trouver le moyen d'exprimer leur ressentiment (1).

Les nobles applaudissent au zèle que met Dolabella à réprimer les manifestations césariennes. — Les orgies par lesquelles, suivant les sarcasmes répétés d'un ennemi mordant, les voyages d'Antoine étaient ordinairement souillés, ne purent lui cacher les nuages qui s'amoncelaient autour de sa route (2). Il n'était pas tranquille sur la conduite de Dolabella, qui, resté seul en possession du pouvoir dans la cité, jouait alors le jeu des patriotes, et écrasait avec une énergie redoublée, toute expression populaire de regret pour la mémoire de César. Antoine avait porté ses mesures de répression jusqu'au point extrême au delà duquel elles eussent cessé d'être compatibles avec son caractère comme césarien : mais son collègue n'était retenu par aucune considération de ce genre. Non content de la punition infligée au prétendu Marius et à ses turbulents adhérents, il avait été jusqu'à renverser l'autel qu'ils avaient élevé à César au forum, et même le pilier de marbre qui rappelait ses obsèques. Dolabella encourageait ses soldats à renverser de leurs piédestaux les statues du dictateur; et quand le bruit

(1) Voyez Cicéron, *Philipp.*, II, 39, 40; Dion, XLV, 9.

(2) Cicéron s'était réconforté peu auparavant par la remarque qu'Antoine semblait penser plus à ses débauches qu'à des intrigues politiques. *Ad Att.*, XIV, 3 : « Quem quidem ego epularum magis arbitror rationem habere quam quidquam mali cogitare. » Jamais homme d'État ne fut plus grossièrement trompé par ses propres désirs.

se répandit que ces monuments de la vénération populaire avaient été traînés chez le fondeur, et qu'on en transformait les têtes à la ressemblance d'autres originaux, le peuple éclata encore en excès séditieux, et il fallut pour le calmer l'emploi sans mesure de la force militaire (1). Encore ne lui suffit-il pas de réprimer le tumulte par les armes : il terrifia les mécontents par les plus sévères châtiments, et fit niveler et paver pour l'usage public la place des monuments qui lui étaient odieux (2). Les nobles, dont la plupart s'étaient esquivés à leurs maisons de campagne pour leur santé, à ce qu'ils affirmaient, portèrent aux nues leur nouveau libérateur. Cicéron, qui ne croyait pas sa personne en sûreté dans l'état d'agitation où se trouvait l'esprit public, écrivit de sa retraite éloignée de Puteoli, que l'acte était universellement approuvé, même par les classes inférieures, que la république était restaurée, et que Brutus pourrait, sans être molesté, traverser le forum avec une couronne d'or. Cette hâtive et enfantine joie, au premier symptôme d'une réaction supposée, est méprisable dans un homme d'État de tant d'expérience, et ayant subi tant de revers ; mais elle est trop bien d'accord avec le caractère qu'il montra communément, pour exciter aucune surprise. Seulement, le sentiment qu'on éprouve est plus pénible, quand on voit le sage et le patriote se dégrader ainsi devant l'intrigant indigne qui avait divorcé d'avec sa Tullia tant pleurée. Et notre chagrin n'est pas diminué par le soupçon que l'orateur encourt justement,

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 3. Il ne peut y avoir de doute, comme Drumann l'a remarqué, que cet écrivain a pris ici l'un des consuls pour l'autre.

(2) Cicéron, *ad. Att.*, XIV, 15, écrivait de Puteoli le 1er mai : « O mirificum Dolabellam meum! jam enim dico meum, antea, crede mihi subdubitabam. Magnam ἀναθεώρησιν ista res habet : de saxo; in crucem; columnam tollere; locum illum sternendum locare. » Comp. *Epp.*, 16, 18.

d'avoir été poussé en partie à cette flatterie, dont il sentait lui-même la fausseté, par son inquiétude au sujet du douaire de sa fille que Dolabella n'avait pas encore eu la bonne grâce ou l'habileté de lui restituer (1). En effet, le caractère et l'extérieur de Dolabella étaient également méprisables : Cicéron lui-même, à une autre époque, put railler le guerrier chétif, et lui demander, *qui l'avait lié à sa longue épée* (2)? Pendant qu'à Rome, l'époux de Tullia était noté comme prodigue et débauché, il ne montra ni courage, ni conduite en campagne. Son beau-père le salue au moment de cette crise comme un autre Agamemnon : nous pourrons entendre tantôt la même voix le dénoncer en termes applicables seulement à un Thersite.

Octave passe en Italie à la nouvelle de la mort de César. — Un plus grand acteur apparaît maintenant sur la scène. Octave, le petit neveu de Jules César, avait été envoyé par lui, comme nous l'avons vu, pour combiner l'étude des arts et celle des armes au camp d'Apollonie. Il devait y rester sous la tutelle du rhéteur Apollodore, et s'acquitter chaque jour de ses exercices militaires, jusqu'à ce que le dictateur arrivât pour prendre le commandement de l'armée, et le con-

(1) Comparez Cicéron, *ad Att.*, XIV, 19, 1 et 5. Il semble que ce qui préoccupa surtout Atticus dans cette terrible crise de la république, ce fut d'importuner ses amis au sujet de ses affaires d'argent. Dolabella était aussi en dette avec lui, ce qui lui causait beaucoup d'inquiétude. Il n'y a guère rien de plus triste dans toute la série des lettres de Cicéron, quand on considère toutes les circonstances, que la pensée suivante : « Sed totum se ab te alienavit Dollabella ea de causa quæ me quoque sibi inimicissimum reddidit. O hominem pudentem! Kal. Jan. debuit, adhuc non solvit; præsertim cum se maximo ære alieno Faberii manu liberavit, et opem ab eo petierit. » Comparez *ad Div.*, XVI, 24; *ad Att.*, XIV, 20, 21, 22.

(2) Macrobe, *Saturn.*, II, 3.

duire à la frontière parthique. Ces occupations lui permirent de se faire connaître familièrement des officiers et des légionnaires, et, avec une intelligence sagace de ses intérêts, il s'étudia', dès le début, à s'assurer leur affection. Il était à peine depuis quatre mois sur la côte d'Épire, quand arrivèrent les nouvelles des ides de Mars. Les premières lettres écrites en toute hâte par Atia à son fils, ne pouvaient que lui annoncer le foudroyant événement; elles ne renfermaient aucun avis quant à la cause, ni quant aux circonstances qui s'y rattachaient. Elle ne pouvait dire si c'était l'exécution judiciaire d'une résolution du sénat, ou la violence téméraire de quelque ennemi privé, si les citoyens l'avaient saluée avec joie, ou s'ils en avaient dénoncé les auteurs comme de lâches assassins. Encore moins pouvait-elle l'assurer qu'il avait été institué héritier par le dictateur; elle pouvait seulement lui permettre de compter sur sa proche parenté et sur les faveurs qu'il avait déjà reçues. Néanmoins, elle le pressait de regagner Rome; de se comporter en homme; de se confier hardiment à la fortune. Quand il communiqua ces exhortations à ses amis, un grand nombre d'entre eux le dissuadèrent chaudement de suivre une telle marche. M. Agrippa et Q. Salvidienus lui conseillèrent de se jeter sous la protection des légions cantonnées au delà de l'Adriatique (1); en même temps plusieurs officiers de ces légions l'invitaient à se mettre à leur tête, et lui garantissaient l'empressement avec lequel les soldats le suivraient pour aller venger leur héros massacré. Mais il déclina, non sans protestations reconnaissantes, ces services qu'on lui offrait, et passa aussitôt la mer suivi de quelques serviteurs seulement. Ses mouvements furent combinés avec une extrême prudence, afin d'éviter le bruit, et de désarmer

(1) Velléius, II, 59. Comparez le fragment nouvellement découvert de Nicolas de Damas.

les soupçons. Au lieu de se diriger vers le port habituel de Brundisium, il atteignit la côte à Lupia, obscure ville du voisinage, située hors du grand chemin. Il put y rester quelque temps sans attirer l'attention, rassembler ses informations, et mûrir ses plans.

Il prend la résolution de réclamer l'héritage. — Arrivé sur la côte d'Apulie, le jeune aventurier apprit bientôt plus exactement l'état réel des affaires. Des copies du testament et des décrets du sénat lui furent transmises, et armé de ces documents il prit hardiment les noms de Caïus Julius César Octavianus, et se présenta à la garnison de Brundisium, comme le fils adoptif du grand impérator. En agissant ainsi, il méprisait résolûment l'hésitation de sa mère, et les pressantes dissuasions de son beau-père Philippe : ils lui avaient rappelé en vain que son oncle, après avoir vaincu tous ses ennemis, avait péri des mains de ses plus intimes amis. L'avis, il est vrai, se grava profondément dans l'âme du jeune aspirant et le pénétra de la conviction solennelle que l'épée ne pouvait accomplir que la moitié de la besogne d'une révolution heureuse. Mais quand ils le pressèrent de se contenter de l'obscurité d'une position privée, et de renoncer à son splendide héritage de péril et de domination, il pesa leurs conseils et les rejeta de propos délibéré. Il est difficile, en nous mettant à sa place, de frapper son ambition d'une condamnation rigoureuse. Il sentait tout ce qu'il y avait d'illusoire dans la sécurité qui lui était promise. Le sort l'avait jeté dans un temps de révolution, où le neveu de César devait être le point de mire de tous les traits de la fortune. Une terrible alternative pesait fatalement sur lui : il fallait qu'il saisît le pouvoir de César, pour se mettre à l'abri du destin de César.

Il est chaudement reçu par les vétérans dans le sud de l'Italie. — A Brundisium, les cohortes de vétérans accueillirent cet

appel par leurs acclamations. Le second pas en avant d'Octave, fut de transmettre au sénat, aux libérateurs, et à Antoine, sa réclamation solennelle de l'héritage promis. Au milieu de la confusion d'idées et du mépris de principes qui prévalaient, une prétention légitime rencontra, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, une indulgence générale. On se détournait des simples prétendants au pouvoir, et on fixait les yeux sur celui qui s'appuyait sur un droit naturel et prescriptible : on ne considérait pas bien à fond, et on ne concevait pas distinctement quelle était l'étendue de sa réclamation, qu'on ne pouvait, en fait, limiter à l'héritage privé. Mais l'aspirant désavouait toutes vues politiques ; son langage était spécieux; sa position semblait si précaire qu'aucun de ceux qui s'engageaient vis-à-vis de lui ne pouvait croire qu'il contractât une obligation sérieuse : les dieux mêmes semblaient épouser la cause de l'orphelin, et sa marche était accompagnée de signes et de prodiges palpables. Le parti d'Octave grossissait à chacun de ses pas en avant. Dans les premiers jours de son retour en Italie, le jeune étudiant s'éleva de l'enfance à la maturité.

Il a une entrevue avec Cicéron, sur lequel il fait une impression favorable. — Avec une prudence et une modération au dessus de son âge, Octave réprima le zèle des vétérans qui se rassemblaient autour de lui, et offraient de venger sous son commandement le meurtre de leur vieux général. Il déclina même l'escorte qu'ils lui offraient, et se contenta, tandis qu'il s'avançait lentement par l'Ouest, d'avoir à sa suite un petit nombre d'adhérents. Cependant il tâtait le pouls aux cités et aux colonies sur sa route, et comparait activement le résultat de cet examen avec les rapports qui lui arrivaient chaque jour sur la tournure des affaires à Rome. C'est ainsi qu'il arriva à Naples, le 18 avril, et dans le voisinage, il rencontra et entretint Cicéron, rempli de

joie à l'aspect d'un nouveau rival d'Antoine (1). Octave le flatta par les plus belles protestations d'égards et de vénération, et s'exprima avec modération, et même avec respect, au sujet des libérateurs. Ses serviteurs intimes, comme Ciceron le remarqua avec quelque alarme, lui donnaient le nom de César; mais non Philippe, l'homme réservé (2). Le vétéran patriote frissonna en entendant cette désignation de mauvaise augure, et craignit déjà que les conseils plus violents de ses associés ne vinssent à corrompre le jeune homme et à le conduire au mal, en dépit de la bonté de son caractère.

Antoine évite de le rencontrer. — Le 21 avril, c'était la fête des Parilia, une époque d'un grand intérêt dans la carrière de Jules César; et pendant sa vie, certains nobles avaient entrepris, pour lui faire honneur, de pourvoir aux frais des spectacles accoutumés (3). Ils reculèrent alors devant leur promesse, et le jeune prétendant à l'héritage de César, informé de la circonstance par ses agents comme il était encore éloigné, ordonna de procéder aux jeux, et s'engagea à payer la dépense. Il continua d'avancer lentement et avec une rare circonspection. A Terracine, il fit halte quelques jours. Le consul Antoine était absent de Rome, et évita de se rencontrer avec lui quand il arriva à la fin du mois. Pendant ce temps, toute la ville brûlait de contempler le jeune homme, dont on affirmait qu'il était près de se déclarer l'héritier de César. Le cœur de la populace s'échauffait pour lui; les nobles, dans leur haine d'Antoine, et leur espoir de détacher

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 10, 11, écrit, les 19 et 20 avril, de sa villa de Puteoli.

(2) Idem, *ibid.*, XIV, 12 (22 avril) : « Cæsar... quem nego posse esse bonum civem. »

(3) Dion, XLV, 6.

de lui un personnage à la traverse duquel il s'était mis si directement, n'étaient pas moins empressés dans leurs favorables pronostics.

Il entre dans la ville sous de favorables auspices. — On sentit un présage de succès dans l'attitude résolue et imperturbable du jeune homme. L'apparition d'une brillante auréole autour du soleil, le matin de son entrée dans la ville, fut bientôt saisi comme un heureux signe : les hommes y virent l'expression de leurs espérances et de leurs inclinations, et teignirent leurs prévisions des couleurs de l'arc-en-ciel (1).

Effet réel des prodiges qu'on dit avoir accompagné la carrière d'Octave. — Les prodiges qu'on prétend avoir accompagné la carrière des personnages distingués n'ont, dans la plupart des cas, été inventés pour la première fois, ou du moins le souvenir n'en est revenu que quand ils ont eu acquis leur illustration. Nous pouvons rarement posséder la certitude que de prétendus avis de la divinité ont été réellement observés avant l'événement qui est venu les vérifier. La fidélité de tels récits ne peut être qu'imparfaitement attestée, même par le consentement d'autorités le plus général et le plus unanime. Cependant on ne rapporte peut-être aucun présage qui soit accompagné de plus d'authenticité que celui que nous venons de citer. Le phénomène en lui-même peut être aisément expliqué par des causes naturelles : la coïncidence peut n'avoir rien de particulièrement frappant ; mais si elle eut lieu réellement comme on le mentionne, et si elle fut observée au moment même et interprétée comme on nous le dit, elle acquiert de l'importance comme un agent naturel dans le développement des événements. Car, on ne peut en douter, dans un temps superstitieux, une telle croyance dut

(1) Tite-Live, *Epist.* CXVII ; Suétone, *Oct.*, 95 ; Velléius, II, 59, et toutes les autorités.

être un puissant instrument pour accomplir sa propre fin. Mais l'histoire des prodiges d'Octave se confond avec celle de sa vie. Depuis l'enfance jusqu'à la jeunesse, et depuis l'âge viril jusqu'à l'heure de sa mort, sa carrière, si nous pouvons croire ce qu'on raconte, fut assidûment accompagnée de ces ministres célestes. Le matin de sa naissance, quand le sénat était occupé de l'enquête sur la conspiration de Catilina, son père Octave, retenu par l'événement domestique, était arrivé tard à la curie : il fut solennellement attesté qu'en cette occasion Nigidius l'astrologue, s'étant enquis de la cause du retard, et assuré de l'heure de la naissance, déclara que le maître du monde était né. Quelques mois plus tard, le père consulta l'oracle de Sabazius en Thrace au sujet du destin de son fils et les prêtres rendirent une réponse semblable. Le prodige qui révéla le fait extraordinaire, fut le même qui avait présidé à la destinée d'Alexandre le Grand, et dont aucun autre mortel n'avait été honoré. Pendant tout le cours des tendres années de l'enfant, on affirme que des prodiges semblables avaient été observés; les grenouilles cessaient de croasser à son commandement; un aigle vint remettre dans ses mains le pain qu'il en avait arraché. Le plus grave sénateur, l'illustre Catulus, rêva de ses honneurs futurs deux nuits consécutives; Cicéron vit le roi des dieux et des hommes lui placer un fouet entre les doigts, tandis que ni Catulus ni Cicéron ne le connaissaient encore de vue. César fut porté à l'adopter comme son fils par un prodige qu'il observa sur le champ de bataille de Munda. Au camp d'Apollonie, il consulta avec son ami Agrippa, le devin Théogène. Pour Agrippa, qui fut le premier à interroger, le sage prédit une grande et merveilleuse destinée; Octave, dépité et craignant pour lui-même une réponse moins favorable, hésitait d'abord à révéler sa propre naissance; mais on ne lui eut pas plutôt arraché l'heure fortunée, que Théogène,

glissant de son siége, tomba sur ses genoux pour l'adorer. Voilà des indications de sa future grandeur prises parmi celles qu'on rapporte (1). Quelques-unes, au moins, peuvent avoir été réellement observées; la jeunesse du futur héritier de Jules César peut avoir fixé les regards de ses compatriotes, comme le centre auquel convergeaient de mystérieuses prédictions. Assurément de tels présages furent soigneusement notés et rappelés à cette époque; toutes les indications réelles de génie ou de fortune formaient le noyau autour duquel venaient s'attacher des histoires de ce genre. Il n'est pas improbable que la superstition ne fût déjà en éveil au sujet du succès du nouveau candidat à la prééminence, et qu'elle ne guidât vers lui les vagues espérances, et les pressentiments flottants du jour.

Octave fait sa cour au sénat, et s'engage à acquitter les legs de son oncle. — Octave entra à Rome. Ses amis et ses parents le pressèrent encore une fois de retirer sa prétention d'exécuter le testament de son oncle; mais leurs instances furent vaines. Plus il jouait le jeu dans lequel il avait résolu de risquer sa vie et sa fortune, plus il se passionnait pour lui. Il fallait, en vérité, une bien grande prudence pour diriger sa marche entre les prétentions rivales et les intrigues des divers aspirants à l'ascendant. Antoine, Lépide, Sextus Pompée, étaient autant de candidats au pouvoir, pendant que le parti des oligarques veillait sur eux tous et tâchait avec une frivole et futile inquiétude de faire battre l'un par l'autre. Mais le sénat fut le premier pouvoir politique auquel Octave fit sa cour : il en sollicita les membres un à un. En réclamant l'héritage du dictateur, il cacha soigneusement tous plans ultérieurs. Il argua de ses devoirs filiaux envers un père adoptif,

(1) Ces prodiges et d'autres sont rapportés par Suétone. *Oct.*, 94, 95, et Dion, XLV, 2.

et de sa reconnaissance personnelle envers un si grand bienfaiteur. Son premier acte fut de se présenter devant C. Antoine, le préteur de la ville, et de faire la déclaration en forme requise de celui qui assumait les droits et les devoirs d'un héritage. Mais il était nécessaire d'obtenir la sanction du peuple à son adoption, par une loi curiale, et Octave plaida sa cause dans une harangue publique, par laquelle il fit appel aux sympathies césariennes. Les nobles furent blessés du ton de ce discours. Cicéron vit avec déplaisir l'indépendance déjà manifestée par un jeune homme, qu'il avait espéré peut-être attacher, au prix d'un peu de flatterie, aux intérêts des oligarques (1). Cicéron désirait le voir attaquer Antoine; et il eût voulu en même temps lui voir abandonner les droits qui formaient la seule base de leurs différends. La ferveur et l'éloquence du panégyrique qu'Octave prononça du dictateur, sans observer aucune mesure, et en laissant déborder ses sentiments naturels, allèrent droit au cœur de ses auditeurs. Ils attribuèrent bien plus de sincérité à ses paroles brutes et incorrectes, qu'à la harangue étudiée d'Antoine, qui, dans sa pompeuse énumération des hauts faits de César, avait omis de promettre le paiement de ses legs au peuple. Sur ce point intéressant, Octave s'était engagé de lui-même (2).

Entrevue d'Octave et d'Antoine. — Antoine était absent, dans le sud de l'Italie, pendant que son rival s'avançait lentement vers la ville. Il semble avoir évité de le rencontrer sur sa route; mais quand il apprit la conduite qu'Octave avait décidé de tenir, le consul se hâta de revenir à Rome, qu'il atteignit vers le milieu de mai. Il voulait affronter, et, à ce qu'il espérait, intimider l'intrus. Antoine, toutefois, jugea au

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, 2.
(2) Dion, XLV, 6.

dessous de sa dignité de rechercher un adversaire si jeune et si peu célèbre; il attendit sa visite dans les jardins de Pompée. C'est là conséquemment que se rendit Octave, et l'entrevue qui suivit révéla à chacun d'eux l'étendue de l'ambition de l'autre. Octave commença par réclamer sans ambage, comme héritier, les sommes que le dictateur avait laissées après lui: Antoine répliqua que l'argent était entièrement dépensé; que ce n'était pas la propriété privée du testateur, mais un trésor public; que le testament dont Octave se réclamait, aurait été mis de côté avec le reste des actes de César, sans l'intervention d'Antoine lui-même. Il y avait de la déraison, ajouta-t-il, et de l'ingratitude de la part d'Octave, à poursuivre d'une telle demande son bienfaiteur; il était téméraire à lui d'assumer toutes les responsabilités qui pesaient sur un nom si odieux à un formidable parti dans l'État. Mais l'autre n'était pas homme à se laisser démonter ainsi. Après s'être assuré qu'il n'y avait pas moyen d'arracher l'argent des mains entre lesquelles il était tombé, il déclara hardiment qu'il s'était engagé à payer les legs, et qu'il lèverait la somme nécessaire sur ses ressources privées. Et ce n'était pas une vaine forfanterie. Il fit vendre les effets du mort, obtint de ses parents, de sa mère Atia, de Philippe de Pédius et de Pinarius qu'ils rendissent leurs parts dans l'héritage, emprunta peut-être de ses amis personnels et de ceux qui lui voulaient du bien, et amassa ainsi une somme suffisante pour éteindre l'obligation qu'il avait assumée (1). Par cet acte de munificence politique, il jetait le fondement de sa fortune future. Cependant le peuple concevait un amer ressentiment des prétextes sous lesquels le consul refusait à l'honnête exécuteur ce à quoi il avait droit, et cherchait à

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 23; Dion, XLV, 5; Plutarque, *Anton.*, 16; *Brut.*, 22.

les frustrer de ce qui leur était dû sans conteste. La loi curiale, par laquelle l'adoption devait être sanctionnée, ils l'auraient ratifiée avec une gratitude obséquieuse; mais Antoine avait gagné quelques tribuns, et par leur intervention réitérée, l'affaire fut entravée et remise de jour en jour (1).

Octave donne les jeux auxquels s'étaient obligés les amis du dictateur. — César avait fait vœu, au matin de Pharsale, de bâtir un temple à Vénus l'Ancêtre, dont il adopta ce jour-là le nom pour son cri de guerre. Après la victoire il n'avait pas oublié son vœu : le temple fut érigé, et un collége de prêtres institué, auquel Octave lui-même appartenait, et dont le devoir était de donner des spectacles annuels en l'honneur de la déesse. Mais après la mort de leur patron, les membres de ce corps ou reculèrent devant la dépense, ou en furent détournés par la crainte d'offenser les patriotes; et ce ne fut que lorsque Octave se présenta, pour remplir leurs obligations, que le peuple jouit de la fête que le héros avait instituée pour lui. Ainsi encore une fois le jeune héritier se montra digne de son héritage. Mais il ne lui fut pas permis de porter seul la charge d'un divertissement qui avait pour but de faire rejaillir de l'honneur sur son fondateur. Les amis privés de César, Matius, Postumius et Saserna, offrirent de larges contributions. Quand Cicéron remarqua avec amertume qu'ils semaient les germes d'une autre guerre civile, Matius au moins pouvait répondre qu'il était l'ami de César, et non son partisan. Quand on insistait sur son devoir de préférer son pays à son ami, il pouvait répondre encore que sa philosophie ne s'était jamais élevée à une telle hauteur de dévoûment patriotique. Il avait toujours dissuadé César d'entrer dans la guerre civile; dans la conduite de la guerre,

(1) Florus, IV, 4; Dion, XLV, 5.

il lui avait conseillé la clémence et la modération : il n'en avait jamais reçu aucune faveur politique, et nulle intrigue, nulle violence politiques ne pourraient l'empêcher de lui rendre hommage comme à son ami. La meilleure manière d'honorer le mort était de rendre service à son représentant vivant (1).

Popularité d'Octave.—Le nom de Quintilis changé en Julius, et apothéose de César. — Cicéron essayait, de son côté, avec peu de succès, de construire un parti conservateur parmi les républicains, qui tiendrait la balance entre les césariens et les plus violents des patriotes. Pendant qu'Antoine réussissait par l'intrigue et la corruption à renforcer la faction de ses adhérents personnels, ceux de ses premiers partisans que son insolence ou sa rapacité avaient aliénés de lui, ne se rapprochèrent pas pour cela davantage du parti des nobles. Hirtius se déclarait dégoûté de la conduite du consul, et spécialement de ce qu'il s'était emparé des trésors que son patron avait amassés pour le service public : néanmoins il admettait que lui et les libérateurs avaient également raison de fortifier leur position par les armes (2). Également effrayé des conséquences du succès de chacun d'eux, il salua probablement, avec Pansa, Matius, et d'autres, la résurrection de la vieille politique de son maître, dans la personne de son représentant direct. Octave était poussé en avant par l'ardeur de ces partisans dévoués. Il se hasarda alors à demander que le trône d'or et la couronne ornée de joyaux que le sénat avait décrétés pour son père, seraient exposés à la place qui leur revenait, lors de la célébration de la fête. Les tribuns, instigués par Antoine, refusèrent de sanctionner cette marque d'honneur, et les chevaliers, si nous

(1) Cicéron, *ad Div.*, XV, 27, 28.
(2) Idem, *ad Att.*, XV, 10.

pouvons croire le récit qu'Atticus envoya à Cicéron, le soutinrent dans ce déploiement d'autorité. Le consul menaça même Octave de l'arrêter pour un appel si hardi aux passions de la multitude; mais il y eut un grand nombre d'hommes de caractère et d'influence sur lesquels la fermeté de ce dernier fit une profonde impression, et ce ne fut pas seulement parmi la populace que son caractère et ses prétentions atteignirent le plus haut degré d'estime. Comme il travaillait à faire élire un Flaminius au tribunat, à la place d'Helvius Cinna, le peuple menaça de l'élever au banc lui-même, bien qu'adopté alors dans une maison patricienne, et n'ayant pas encore l'âge requis. Antoine intervint pour arrêter les opérations, le peuple ne voulut élire personne autre, et la place resta vacante (1). La fortune favorisa le jeune homme qui méritait tant d'elle : pendant la durée de la fête de Vénus, qui fut de onze jours, il apparut une comète d'un éclat extraordinaire, qui resta sept jours visible. Octave salua ce phénomène favorable comme un signe que le grand Jules avait été reçu dans la demeure des dieux, et le peuple romain s'empressa d'adopter cette interprétation. Il fut encouragé et érigea une statue d'airain à la nouvelle divinité dans le temple de Vénus ; la tête en était surmontée d'une étoile d'or, la petite-ourse des poètes de cour de la génération suivante (2), un symbole qui est visible sur un grand nombre de monnaies et de pierres précieuses arrivées jusqu'à nous. L'enthousiasme ainsi excité à propos demandait qu'on rendît de nouveaux honneurs à un nom déjà si illustre : il fut décrété que la désignation du mois quintilis, le cinquième du calendrier de Numa serait changée en celle de Julius,

(1) Suétone, *Oct.*, 10; Dion, XLV, 2, 6.

(2) Virgile, *Ecl.*, IX, 47 : « Ecce Dionœi processit Cæsaris astrum. » Comparez Ovide, *Métam.*, XV, 847; Horace, *Od.*, I, 12, 46; Properce., IV, 6, 30.

qu'il a portée jusqu'à ce jour dans tout le monde civilisé, et un rituel spécial fut fixé pour le culte du demi-dieu, le premier que le sénat eût transféré à l'olympe depuis l'apothéose de Romulus (1).

Brutus et Cassius s'éloignent des affaires publiques. — Durant ces événements, qui portaient dans leurs flancs le destin de la république, les noms des principaux libérateurs se sont évanouis de la page de l'histoire. Ils se tinrent si complétement à l'écart du courant des affaires publiques, qu'on croyait généralement qu'ils avaient fui de Rome, à l'occasion des premiers troubles qui suivirent les obsèques de César, et le meurtre du malheureux Cinna. S'ils quittèrent en effet la ville pour le moment, il semblerait qu'ils y revinrent bientôt. Ils s'y trouvaient certainement au milieu d'avril; mais Cicéron, qui fait allusion à leur présence, se désole de ce qu'ils se trouvent forcés d'éviter les regards, et sans doute ils s'abstinrent d'exercer publiquement leurs fonctions. Ce fut probablement au renouvellement des troubles publics, sous les auspices du prétendu Marius, qu'ils opérèrent leur évasion finale de la ville. Leur première retraite fut Lanuvium, dans le voisinage immédiat. Décimus, qui avait au moins le courage du soldat, prit encore le poste du danger. La province Cisalpine lui avait été assignée par César, le sénat avait confirmé sa nomination : mais le consul lui interdit de s'en prévaloir, le menaçant de la vengeance du peuple romain, qui, à ce qu'il déclarait, était si furieux contre les meurtriers de César, qu'aucun d'eux ne pourrait demeurer en sûreté à Rome (2). Décimus jugea alors prudent de

(1) Stace, *Sylv*..

« Primus iter nostris ostendit in æthera Divis. »

(2) Voyez la lettre de Décimus à Brutus et Cassius (Cicéron, *ad Div.*, XI, 1), écrite en avril.

plier sous cette injonction arbitraire. Il conféra, il est vrai, avec Hirtius, qui l'assura que le bruit qu'on faisait de la fureur populaire était exagéré, et que le consul n'ignorait pas qu'il ne pourrait maintenir son pouvoir dans l'État, si quelque patriote était en position de disposer d'une force militaire imposante. Décimus hésitait toutefois à braver les menaces du consul; il cherchait autour de lui un soutien contre la nouvelle tyrannie, mais il se défiait de Sextus et de Bassus, les chefs pompéiens, et déclarait que ce ne serait qu'en désespoir de cause qu'il joindrait ses forces aux leurs. Il se serait contenté, dans le découragement où il était, des moyens de faire une honorable retraite; dans cette vue il sollicita le pur semblant d'un service public au loin, pour lui et ses associés. Antoine promit de lui procurer la *legatio libera*; mais cette pauvre faveur même fut de sa part l'objet de délais outrageants. Enfin Décimus résolut de pourvoir à sa sûreté par une fuite ouverte. Il déclara qu'il allait abandonner la vie publique et chercher une retraite à Brindes ou dans quelque autre asile paisible, ou la dignité de son exil volontaire serait au moins respectée. Cette résolution fut manifestée peut-être comme un prétexte; en tout cas, il n'y fut point constant.

Décimus assume le gouvernement de la Cisalpine. — Immédiatement après la date de la lettre par laquelle il l'annonce, nous le trouvons dans le gouvernement cisalpin, où il s'était placé à la tête des forces de la république, et espérait retirer une aide puissante des municipes et des colonies, avec quelques-unes desquelles Cassius avait d'intimes relations (1). Mais la

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 13 (19 avril) : « Quamvis tu magna et mihi jucunda scripseris de D. Bruti adventu ad suas legiones. » Comp *Philipp.*, III, 15; V, 13; X, 5; *ad Div*., XII, 5. Les véhémentes assertions de Cicéron quant aux bons sentiments des provinciaux étaient hasardées pour encourager le sénat. Elles ne paraissent point s'être vérifiées par le résultat.

province était dévouée à César : ni les troupes ni les provinciaux n'étaient disposés à s'attacher à leur nouveau proconsul. Si près des portes de Rome, où il n'y avait encore qu'une légion sous les armes pour la protection du consul, Décimus n'osa pas faire l'unique enjambée qui l'eût mis en face de ses ennemis. Il s'amusa, dans cette agonie de la république, à faire des incursions dans les vallées des Alpes, et à châtier les maraudeurs sur les frontières. Il pouvait prétendre devant ses associés que le butin qu'il obtenait ainsi, dépouilles des rochers et des neiges, était nécessaire pour contenter ses soldats, mal payés et à moitié nourris à l'aide des ressources de son commandement. Mais son véritable objet était la puérile ambition d'aspirer à un triomphe. Il écrivit au sénat pour solliciter l'honneur d'une supplication, le premier pas vers l'accomplissement de ses désirs, et il demanda à Cicéron d'employer son influence en sa faveur (1). Mais ces rêves devaient être dissipés par les événements qui suivirent.

Brutus et Cassius traînent dans les voisinages de Rome. — Tandis que Trébonius se dirigeait vers son gouvernement dans la province d'Asie, et que Cimber prenait le commandement en Bithynie, les chefs de la conspiration passée restaient dans le voisinage de Rome. Ce fut toujours la faiblesse des chefs de l'oligarchie, de croire qu'au fond la populace de Rome était fidèle à la vieille constitution, et qu'il ne fallait que lui donner du temps et la laisser se reposer de l'agitation des factions en lutte, pour qu'elle reprît une saine allure d'obéissance à ses chefs naturels. En même temps ils se cramponnaient encore à l'espoir qu'Antoine défendrait la cause du bon gouvernement contre l'anarchie qui, à leurs yeux, entraînerait une ruine générale. Ils se repaissaient avec une sombre satisfaction de leur acte désespéré, se

(1) Cicéron, *ad Div.*, XI, 4.

fiant qu'il détournerait au moins le consul d'aspirer à une semblable prééminence. Ils comptaient avec plus de confiance sur Dolabella, comme l'ancien ennemi et le rival récent de son collègue actuel. En Octave, ils voyaient au moins un autre gage que la république ne serait pas livrée sans résistance entre les mains d'Antoine ; et au delà de ce dernier, ils ne voyaient aucun prétendant possible au pouvoir suprême. Se berçant de ces espérances, ils n'essayèrent pas de fortifier leurs mains en prévision de la guerre civile ; et bien que quelques villes du sud de l'Italie, comme par exemple Putéoli et Téanum, les choisissent pour patron, il s'abstinrent soigneusement de tout mouvement hostile pour assurer leur sécurité personnelle, ou leur paisible succession aux gouvernements auxquels ils avaient été nommés. La loi, il est vrai, interdisait aux préteurs de s'absenter pendant plus de dix jours de la cité, où leurs devoirs judiciaires étaient continus. Cependant Brutus et Cassius, ne pouvant croire leurs personnes en sûreté à Rome, furent forcés de s'arrêter hors des murs. Naturellement ils n'avaient pas le droit d'entrer dans les provinces qui leur étaient assignées avant l'expiration de leur charge. Antoine se proposa de tirer avantage de ce dilemme. Il convoque le sénat pour le 1er juin. Les préteurs, qui s'étaient volontairement exilés, se consultèrent avec leurs amis pour savoir s'ils se présenteraient devant l'assemblée : l'affluence continue des vétérans semblait rendre leur apparition en public à Rome, plus périlleuse que jamais. Leurs conseillers, toutefois, furent divisés d'opinion. Cicéron approuvait la marche la plus hardie, mais il recula devant la responsabilité de la conseiller. A la fin, ils s'adressèrent au consul pour découvrir s'ils seraient en sûreté dans la ville, et bien que sa réponse ne soit pas connue, nous pouvons conjecturer qu'elle n'était pas de nature à les encourager : car bien

qu'une question qui les intéressait personnellement fût discutée dans la séance qui suivit, il ne leur plut pas d'y paraître. Le sénat, laissé sans chefs, se débattait en désespéré dans les filets du consul. Celui-ci résolut de pousser son avantage, et de s'assurer le gouvernement d'une province importante avec une puissante armée à commander. La Syrie et la conduite de la guerre des Parthes étaient le plus grand prix que la république pût offrir : mais aussi ses ennemis auraient voulu bander tous leurs ressorts pour le lui ravir.

Antoine obtient la Syrie pour Dolabella, et la Macédoine pour lui-même. — Il instigua Dolabella à le demander. Le sénat résista avec langueur et irrésolution, et les tribus cédèrent aux instances d'Antoine. Immédiatement après, il obtint pour lui-même la Macédoine : ses adversaires en furent moins jaloux, parce que la grande armée qui s'y trouvait rassemblée, était destinée pour la frontière d'Orient, et devait par conséquent lui glisser des mains (1), à ce qu'ils supposaient. Antoine cependant, comme nous le verrons bientôt, avait un autre coup à jouer. Dans l'intervalle, les provinces promises à Brutus et à Cassius furent perdues pour eux presque sans effort. C'est en vain que le sénat avait confirmé les actes de la dictature. On découvrit alors qu'Antoine n'entendait les respecter que pour autant qu'ils servissent ses desseins, et le sénat ne pouvait rien faire que se plier à l'interprétation qu'il lui plaisait de donner à son décret (2). Le 5 juin, ces nouvelles nominations furent suivies d'un nouveau décret, qui assigna en compensation à Brutus et à Cassius

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 7, 8.

(2) Antoine, suivant Appien, se hasarda à déclarer que la confirmation des actes de César n'avait pour portée que de satisfaire le peuple dans le moment ; et qu'elle n'était point destinée à s'exécuter pleinement sous tous les rapports. Appien, *Bell. civ.*, III, 22.

la charge de pourvoir la cité de grains, avec l'autorité convenable dans certains districts sur les côtes de la Méditerranée (1). Il est remarquable que la violence et l'injustice manifestes de cette mesure n'aient excité aucune condamnation indignée de la part des écrivains qui la rapportent. Cicéron, sans doute, y fait allusion comme à une marque de l'approbation du sénat; et tout en admettant qu'une charge si inférieure n'est pas à la hauteur de leurs services, il se plaint seulement qu'ils puissent en paraître redevables, jusqu'à un certain point, à la faveur d'Antoine (2).

Entrevue de Cicéron avec les libérateurs à Antium. — Cicéron, dans une lettre à Atticus, déchire le voile qui couvre les conseils flottants et les plaintes impuissantes des libérateurs au moment de cette crise. Le lendemain du jour où cet important décret avait été porté, il alla les voir à Antium, où ils séjournaient alors. Brutus fut heureux de le voir. Il était environné d'un groupe d'amis; parmi eux se trouvait sa mère Servilia, sa femme Porcia, et Tertulla sa sœur, la femme de Cassius, qui prirent une part active à leurs débats (3). Favonius, qui avait refusé de participer à l'assassinat, était venu aider de ses conseils les assassins. Cicéron leur con-

(1) Je parle vaguement ici à cause de l'étrange divergence qui règne au sujet du nom des provinces. Cicéron, dans une lettre de l'époque, mentionne distinctement l'Asie et la Sicile (*ad Att.*, XV, 11, 20), pendant que dans ses Philippiques (III, 38; XI, 12), il assigne la Crète à Brutus. Appien affirme que Cassius devait avoir la Cyrénaïque, qui était comprise en fait dans le même gouvernement que la Crète. L'arrangement, quel qu'il fût, ne reçut jamais d'exécution.

(2) Cicéron, *Philipp.*, II, 13; *ad Att.*, XV, 9.

(3) Tertulla s'était relevée récemment d'une délivrance prématurée. Cicéron se plaignait de ce qu'elle avait accouché d'un enfant mort-né : « Tertullæ nollem abortum; tam enim Cassii sunt jam quam Bruti serendi, » *ad Att.*, XIV, 20, écrit le 11 mai. La lettre dans laquelle cette scène est décrite (*ad Att.*, XV, 11, est datée du 9 juin.

seilla de prendre la charge qui leur était assignée, ce dont ils venaient justement de recevoir information. Il considérait qu'elle servirait au moins à sauvegarder leur sûreté personnelle. Cassius là-dessus prit un air rodomont (telle est la description du narrateur), et jura qu'il n'irait pas dans la province qui lui était destinée, qu'il n'accepterait pas comme une faveur ce qui lui était offert comme une insulte (1). Que ferait-il donc? lui demanda son adversaire. Il se retirerait dans l'Achaïe, province remplie de pompéiens dévoués. Et où se dirigerait Brutus? A Rome, si tel était l'avis de Cicéron. *Non*, répliqua l'autre, *en aucune façon; vous n'y seriez pas en sûreté... Mais si j'y étais en sûreté*, répondit Brutus, *seriez-vous content alors?... Oui, certes*, dit Cicéron; *je me réjouirais que vous ne dussiez jamais aller en province, ni maintenant, ni l'an prochain, après l'expiration de la préture : mais je ne veux pas vous donner l'avis de vous confier à la ville.* Et il se mit à expliquer sur quoi reposait son appréhension pour la sûreté des libérateurs à Rome. Là-dessus, tous de s'écrier, de se répandre en plaintes et en lamentations, Cassius plus haut que tous les autres; revenant sans cesse sur les occasions qu'ils avaient laissées s'échapper, ce qui voulait dire, sans doute, sur ce qu'ils avaient négligé de mettre à mort Antoine aussi bien que César; et accusant Décimus de manquer de courage et d'activité dans sa province : *Pour ma part*, dit Cicéron, *je les exhortai à cesser de commenter le passé, bien que j'eusse les mêmes sentiments là-dessus. Et quand je me mis à leur dire ce que je pensais qu'ils eussent dû faire* (avait-il oublié si vite son avis si sage), *encore n'y avait-il rien de neuf là-dedans, rien que ce que tout le monde avait dit et répété plusieurs fois, et je ne donnai pas à entendre que per-*

(1) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 20 : « Fortibus sane oculis Cassius, Martem spirare diceres. »

sonne autre eût dû être mis hors du chemin, mais seulement qu'on aurait dû rassembler le sénat, enflammer le zèle du peuple, saisir et faire jouer toute la puissance du gouvernement; quand j'eus commencé à parler ainsi, Servilia s'écria qu'elle n'avait jamais entendu personne donner un conseil si hardi et si énergique! Cicéron contint, à ce qu'il paraît, l'indignation inopportune de la matrone. Brutus et Cassius parurent rentrer complétement en eux-mêmes, et se montrèrent disposés alors à acquiescer aux dispositions prises à leur sujet. Ils hésitèrent seulement quant à la charge d'approvisionner la cité, qu'ils jugeaient au dessous de leur dignité : Servilia entreprit d'user de son influence auprès des amis de César pour les en relever. Et là-dessus, l'écrivain se félicite de s'être acquitté d'un pénible devoir, et d'avoir donné son dernier avis à des amis dont le manque absolu de sens, de prévoyance et de méthode, le faisaient déjà désespérer de leur succès. Il ne lui reste plus, dit-il, qu'à fuir bien loin, là où il n'entendra plus *parler des actes et de la renommée des Pélopides*, nom qui, pour les Romains lettrés, symbolisait une dynastie de tyrans.

Leur hésitation et leur imbécillité. — Tel est le récit animé d'un homme qui prétend avoir été le principal acteur de cette scène intéressante. Après avoir fait une large part à la vanité de l'écrivain, qui cherche, même dans sa correspondance la plus intime, à se représenter comme le directeur de toutes les affaires auxquelles il participe, et à son inquiète préoccupation de s'excuser s'il n'épouse pas ouvertement une cause qui lui paraît désespérée, il est impossible de ne pas lire, dans ce curieux monument, l'entière condamnation des chefs patriotes, en tant qu'hommes de conduite ou d'énergie. Ils avaient assumé le rôle d'hommes d'État et de héros; mais leur politique consistait à s'accrocher au premier avis qu'on leur donnait; leur ardeur se

déployait en chagrin puéril, ou en tardives récriminations. Pour la première fois dans l'histoire de Rome, nous découvrons un groupe de politiques féminins en délibération avec les hommes d'État de la république. Quant à Porcia, nous avons déjà vu qu'en courage et en résolution, elle était au moins l'égale de son mari. Mais dans la voluptueuse intrigante Servilia, la matrone qui débaucha pour la première fois la jeunesse de César, nous ne sommes pas préparés à découvrir la conseillère la plus décidée et la plus vigoureuse de tout le conclave. L'autorité maternelle que, comme plus âgée que lui de plusieurs années, on dit qu'elle avait exercée sur son demi-frère Caton, révèle sans doute une âme forte, à laquelle nous pouvons attribuer l'influence qu'elle exerça toute sa vie sur son illustre amant (1). Même dans ses dernières années, il avait continué à lui faire la cour. Elle avait obtenu de lui plusieurs propriétés confisquées; dans le nombre elle retenait encore la villa napolitaine de Pontius Aquila (2); et son engagement de faire modifier les termes de la nomination de son fils, prouve une pleine confiance dans l'ascendant qu'elle possédait encore sur ses adhérents après sa mort. Unie comme elle l'était par les liens les plus étroits tant avec Brutus, son fils, qu'avec Cassius, le mari de sa fille, elle se jeta sans réserve dans leurs intérêts après l'acte fatal, et semble avoir tâché vainement d'affermir leur courage et de rendre leur politique plus vigoureuse. Parmi les histoires scandaleuses du temps, il y en a une d'après laquelle, au déclin de ses propres charmes, elle aurait livré à

(1) Arcinius *in Scaur.*, pag. 19 : « Servilia apud Catonem maternam habebat auctoritatem. » Étant mère de Brutus, qui n'avait que dix ans de moins que Caton, elle doit avoir été considérablement plus vieille que son demi-frère.

(2) Cicéron, *ad Att.*, XIV, 21 : « Multa ὑποσόλοικα. Pontii Neopolitanum a matre tyrannoctoni possideri. »

son adorateur la vertu de sa fille Tertulla (1) : il y au moins des preuves beaucoup plus fortes pour attester son dévoûment à son fils, cet assassin de son amant.

Brutus donne les jeux Apollinaires. — Brutus et Cassius répugnaient encore à quitter l'Italie. Le plan formé pour les éloigner avait échoué ; sous prétexte de faire des préparatifs pour entreprendre leur nouvelle charge, ils continuèrent à traîner sur la côte du Latium et de la Campanie, surveillant les événements, et attendant la fortune. Il n'y avait qu'indécision dans leurs plans ultérieurs. Ils brûlaient de faire encore un effort pour gagner la faveur de la populace urbaine, et ils espéraient y arriver par le spectacle des jeux Apollinaires, que Brutus, comme préteur de la ville, avait pour mission de donner. Dans l'intervalle, ils couraient de place en place ; d'Antium ils retournèrent à Lanuvium, de là ils gagnèrent Anagnia, et finalement ils attendirent à Nésis, une île de Baïes, le résultat de leur dernière manœuvres. Les jeux furent offerts au nom de Brutus ; mais en son absence, son collègue C. Antoine les présida seul. Brutus n'avait épargné aucun frais pour engager des acteurs pour le théâtre, et pourvoir l'arène de bêtes féroces. Il fut assez heureux dans son objet qui était de mériter les applaudissements des spectateurs. Mais cette vaine reconnaissance

(1) Suétone cite (*Jul.*, 50) un bon mot qu'il attribue à Cicéron, et Macrobe le copie, *Saturn.*, II, 2. Le nom de la fille était proprement Junia Tertia. Sa mort à un âge très avancé est rapportée par Tacite, *Ann.*, III, 76, A. D. 22. Le premier mari de Servilia, M. Brutus fut tué av. J.-C., 82. Elle épousa ensuite Junius Silanus (consul av. J.-C. 62), et la fille qu'elle eut de lui peut ainsi avoir atteint sa centième année av. J.-C. 22. Servilia elle-même semble avoir été la Ninon de l'antiquité. Elle doit avoir été de quelques années plus âgée que César, et avoir eu par conséquent de cinquante à soixante ans, quand son admirateur lui prodiguait encore les dépouilles des Pompéiens.

de ses efforts pour plaire avait perdu son ancienne signification (1). Le peuple romain avait été trop grossièrement alléché par des spectacles et des divertissements, pour ressentir aucune gratitude réelle envers ses amuseurs intéressés. Sur ces entrefaites, à l'horreur de tous les vrais patriotes, le septième jour du mois de Quintilis, celui pour lequel la représentation était annoncée, fut alors pour la première fois désigné publiquement comme les nones de Jules (2); et Brutus put s'indigner du stratagème de son collègue, qui substitua une pièce d'Accius sur l'insipide thème de Térée et Philomèle, au drame passionné sur le bannissement des Tarquins, que le descendant du héros républicain avait eu soin d'annoncer (3).

Les républicains sont encouragés par les succès de Sextus Pompée. — Les apparences n'étaient pas suffisamment favorables à Rome, pour encourager les espérances de Brutus, et de Cicéron, qui l'avait rejoint alors. Le voisinage de Rome, peut-être même la Péninsule dans toute son étendue, devenait de jour en jour moins sûre. On craignait un coup de violence des légions de Macédoine; il paraît qu'on s'attendait à les voir passer la mer, et se jeter soudain en Italie. Les libérateurs avaient assemblé un certain nombre de vaisseaux, sous prétexte de les envoyer au loin chercher du grain. Ils résolurent alors de s'en servir pour se mettre en

(1) Cicéron (*ad Att.*, XVI, 2) se plaint, « Pop. Rom. manus suas non in defendenda republica sed in plaudendo consumere. »

(2) Idem, *ad Att.*, XVI, 4.

(3) Cicéron dit, il est vrai (*ad Att.*, XVI, 2), « Delectari mihi Tereo videbatur (Brutus); » et nous pouvons supposer qu'il y avait dans le drame d'un poëte républicain sur un tel sujet beaucoup de passages relatifs à la tyrannie. Un auditoire moderne pourrait appliquer l'histoire de Térée à la carrière ordinaire d'une usurpation couronnée de succès, laquelle d'abord corrompt la presse, et puis lui coupe la langue.

mer (1). Cicéron, qui avait aussi résolu de se retirer, aurait été heureux de profiter de leur convoi, car les eaux de la Méditerranée étaient de nouveau infestées de pirates (2). Quelque mauvais, cependant, que fût l'aspect des affaires à Rome, une lueur de satisfaction se répandit parmi eux par suite du succès que, comme ils l'apprirent alors, les armes de Sextus Pompée avaient remporté. Bien que le jeune aventurier combattît, de son propre aveu, pour ses intérêts personnels, et qu'il eût juré simplement de ne pas licencier ses troupes avant d'être rentré en possession du patrimoine de sa maison, bien que son frère Cnæus eût depuis longtemps répudié ses liens de famille avec la cause de l'oligarchie, cependant la diversion que sa valeur faisait dans l'Ouest, pouvait aider au progrès de la bonne cause à l'extrémité opposée de l'empire. Sextus, échappé du champ de bataille de Munda, s'était caché au pays des Lacétani, dans les Pyrénées orientales, où la mémoire de son père vivait dans le cœur du peuple, non moins que dans le trophée qu'il avait érigé sur les hauteurs (3). Il était descendu de ces défilés avec une bande de compagnons dévoués, aussitôt que le vainqueur eut retiré de la Péninsule la plus grande partie de ses légions. Asinius Pollion avait été laissé en Baltique avec trop peu de forces pour étouffer cette nouvelle révolte. Sextus s'était emparé des cités du Midi, une à une, et la nouvelle de la mort de César donna une impulsion plus grande au succès de son entreprise, déjà consommée par une brillante victoire, et la mort supposée du commandant rival. Avec une force s'élevant à six légions, il avait alors la Péninsule entière en sa puissance. Il savait, toutefois, que

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, 12.
(2) Idem, *ibid.*, XVI, 2.
(3) Dion, XLV, 10.

les consuls ne laisseraient pas aussi aisément cette noble province échapper de leurs mains. Lépidus assemblait une grande armée pour lui arracher ses conquêtes; il était probablement pressé d'argent, et disposé en conséquence à essayer l'effet des négociations. Il demanda hardiment un désarmement général, et les patriotes, dénués comme ils se trouvaient alors des ressources militaires que César leur avait promises, pouvaient voir avec une égale satisfaction une paix conclue dans ces conditions, qui les placerait encore une fois sur un pied d'égalité avec leurs ennemis, ou l'alternative d'un renouvellement d'hostilités, dans lesquelles ils auraient à dos un auxiliaire si puissant.

Cicéron s'écarte de la lutte qui s'approche. Ses tristes prévisions. — Cependant Cicéron, tout en voyant la guerre civile inévitable et en se laissant aller à puiser dans l'attitude imposante de Sextus quelque espoir d'un résultat favorable à la cause de la république, avait pleinement résolu dans son esprit de décliner toute part dans la lutte. Il n'avait jamais cessé de regretter la part qu'il avait prise aux conseils de Pompée en Épire; les mortifications que son amour-propre y avait éprouvées, avaient fait sur lui une profonde impression; sa vie avait été menacée par la véhémence de Cnæus, et il était peu disposé à gaspiller ses sages avis en faveur d'un frère non moins violent et non moins déraisonnable. Mais il sentait que le caractère de la guerre civile était changé. On ne lui permettrait plus de garder la neutralité. Les études auxquelles il s'était livré récemment avec plus de dévoûment que jamais, l'avaient énervé pour les devoirs du camp; mais elles n'eussent pas rencontré d'indulgence chez les féroces gladiateurs qui étaient prêts alors à se ruer dans la lutte. De César et Pompée, les polis et les lettrés, à Antoine et Sextus, les égoïstes et les sauvages, il y avait une grande et triste différence. D'ailleurs Cicéron

sentait que son indépendance ne serait pas même respectée par quelques-uns des chefs des patriotes, tels par exemple que Cassius et Décimus. Il avait peu de confiance dans les protestations d'équité d'Hirtius et de Pansa, les consuls élus, qu'il savait être encore sincèrement attachés à la mémoire du dictateur, et presque disposés à tirer l'épée contre ses meurtriers. Il ne pouvait se dérober alors à l'humiliante conviction, que le meurtre de César était un exploit inutile. Que le tyran eût été tué, que la liberté eût été vengée d'une manière signalée, c'était là une amère satisfaction, et un homme capable de renier si complétement toute gratitude pour les faveurs qu'il avait briguées et obtenues de la victime, pouvait encore continuer à se déguiser à lui-même ce qu'il y avait de bas et de perfide dans l'acte des conjurés (1); mais il devenait chaque jour de plus en plus évident que les auteurs du crime ne savaient comment en profiter. Exilé volontaire de Rome, où sa voix était impuissante et sa personne en danger, Cicéron errait de place en place, cherchant peut-être à se distraire en changeant de milieu. Dans le cours de deux mois, nous apprenons qu'il passe successivement à Tusculum, à Lanuvium, à Fundi, à Formies, à Sinuessa, à Putéoli, à Pompéi, et à Naples. Mais ni la promenade sur la plage à ses villas marines, ni les côteaux inondés de soleil, ni le large horizon de ses biens de terre ferme, ne purent détourner ses pensées des dangers qui l'assiégeaient de toutes parts. La côte charmante de Baïes et de Naples était fréquentée pendant les mois d'été par les nobles romains, et Cicéron était tourmenté par la foule des flâneurs aristocratiques, qui envahissaient sa solitude, et troublaient peut-être ses rêves de neutralité. Cependant au plus profond de

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, 4 : « Gratiosi eramus apud illum, quem Di mortuum perduint. »

son abattement, il savait trouver un sûr refuge contre ses inquiétudes dans la composition de ses immortelles dissertations. Il y employait les heures d'inaction qui pesaient lourdément à ses mains ; il remplaçait par là l'occupation du forum et de la curie sénatoriale, où il avait vainement espéré que la chute du tyran ouvrirait une nouvelle et splendide carrière à un champion de tribune. Ses Traités sur la vieillesse, l'amitié, la gloire et la destinée, empruntèrent leur ton de spiritualisme élevé à la discipline mentale sous laquelle ils furent écrits. Leur auteur avait atteint alors un état d'esprit plus rapproché de la résignation religieuse, que dans aucune de ses afflictions précédentes. Par ses lettres de cette époque, nous apprenons, qu'il y avait plus de charité dans ses jugements sur les autres, moins d'outrecuidance dans sa confiance en lui-même, plus de calme dans ses vues en général. Nous pouvons le croire alors quand il nous assure que la vie lui est devenue indifférente, que s'il fuit le centre des affaires, ce n'est point par appréhension du danger, mais pour conserver son nom sans tache. Il est chargé d'années, sa réputation est moissonnée; tout ce qu'il désire, c'est de quitter la vie avec dignité. Athènes, le refuge des affligés, *la cité de l'âme*, est le lieu qu'il aimerait surtout à choisir pour retraite. Outre les attraits classiques de la terre de Grèce, c'est là que son fils étudiait en ce moment. Le premier désir de son cœur était alors de nourrir le sentiment de l'affection paternelle. Dans le naufrage de sa fortune privée, qui participait aux embarras généraux, il a encore souci d'entretenir son fils d'une façon convenable à son rang et à ses espérances (1). Mais

(1) Cicéron, *ad Att.*, XV, 15 : « Id etiam ad dignitatem meam pertinere, eum non modo liberaliter a nobis sed etiam ornate cumulateque tractari. »

en abandonnant l'Italie, il prit congé de ses plus intimes amis, et quand il apprit qu'Atticus avait versé des larmes à leur départ, il déclara, que s'il avait seulement été témoin de cette manifestation de tendresse, il aurait peut-être au dernier moment abandonné son projet de voyage.

Antoine intrigue pour obtenir le gouvernement de la Cisalpine, ainsi que les légions destinées pour la guerre des Parthes. — Pendant que ses ennemis, dont l'opposition aurait été la plus formidable pour lui, se tenaient ainsi à l'écart du centre des affaires, et ne semblaient attendre qu'une occasion de se retirer d'Italie avec honneur, les plans d'Antoine s'étaient mûris. La province de Macédoine, qu'il avait déjà extorquée, ne lui suffisait pas. Il lui fallait le gouvernement de la Cisalpine, d'où il pourrait garder une main étendue presque jusqu'aux portes de la ville. En même temps, il convoitait le commandement des légions destinées pour la guerre des Parthes, six légions sans général, dont plusieurs compétiteurs ambitionnaient déjà d'avoir les épées sous leurs ordres (1). C'était la fleur des forces de la république, et les lieux où elles campaient, sur la côte du golfe Ionien, étaient en vue de l'Italie. Qu'il transportât ces soldats à Ravenne, et la république serait à sa merci, le Rubicon avait cessé d'être une barrière contre un disciple si docile dans l'art de l'usurpation militaire. Il avait déjà gratifié son collègue Dolabella, en obtenant pour lui la province de Syrie. La conduite de l'expédition contre les Parthes devait nécessairement s'attacher à ce commandement; mais Antoine avait résolu d'arracher des mains de son rival, les forces destinées à cette guerre. En conséquence, il fit arriver à Rome des avis, rapportant que les Gètes, au nord de la Macédoine, avaient passé la frontière, et commettaient des

(1) Cicéron, *ad Att.*, XVI, 7.

déprédations sur les colons et les provinciaux. Sous le coup de cette alarme, le consul demanda au sénat une force militaire pour châtier les maraudeurs. Il mit en avant que le dictateur lui-même avait résolu de faire passer, avant sa vengeance sur les Parthes, la pacification de cette province; et il ajouta, qu'il n'y avait pas de danger immédiat en Orient, où les vainqueurs de Crassus se contentaient de se reposer sur leurs lauriers. Dolabella se laissa persuader d'accepter une seule légion, et de permettre le transfert du reste de ses forces à son collègue; le sénat fut amené à y consentir, bien que les émissaires, envoyés par lui pour s'informer de l'état de la province, déclarassent qu'ils ne rencontraient aucun vestige des envahisseurs prétendus. Ils disaient, cependant, que bien que les Gètes n'eussent pas réellement pénétré au delà de la frontière, on pouvait s'attendre à ce qu'ils le fissent, aussitôt après le départ des légions (1). Il fut décidé que ces troupes ne seraient pas envoyées en Syrie. Elles restèrent dans leurs anciens quartiers, et Antoine put envoyer son frère Caïus en prendre le commandement. Ce point gagné, il serait aisé de les faire venir en Italie, quand le moment de les employer serait arrivé.

Repoussé par le sénat, il effectue une feinte réconciliation avec Octave. — L'assurance que le consul intriguait pour échanger sa province, alarma le sénat. On eut des pourparlers avec Décimus; on le mit en garde contre les machinations qui se tramaient contre lui, et on l'exhorta à défendre

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 25 : εἴτ' ἀληθὲς εἴθ' ὑπ' Ἀντωνίου διδαχθέντες. Cet écrivain explique le consentement du sénat en supposant qu'Antoine présenta à ce moment son décret pour l'abolition de la dictature. Cela avait sans doute eu lieu auparavant. Il faut présumer que le consul acheta l'acquiescement de ce corps par quelque autre concession.

son bien contre l'ennemi. Ce qui ne pouvait être arraché à l'assemblée des nobles, Antoine médita de l'obtenir du peuple. Si le sénat refusait de soumettre la nomination aux comices, il savait qu'il n'oserait résister à une nomination que les comices décréteraient eux-mêmes. Mais le peuple, qu'il avait si longtemps amusé ou tenu en bride, tombait sous l'influence d'un rival. Octave, abrité derrière le nom du grand Jules, avait dirigé plusieurs coups cachés contre la popularité du consul. Antoine avait irrité un grand nombre de ses partisans par les mesures de répression qui lui avaient valu les acclamations du sénat; en étendant sa protection aux assassins, en négligeant d'acquitter les legs du dictateur, et plus encore en permettant à un autre de fournir la somme de ses fonds privés, il avait mis des armes entre les mains de son adversaire, qui s'en servait avec une rigueur et une adresse au dessus de son âge. Antoine avait non seulement insulté l'héritier de César, il l'avait menacé. Octave mit à profit cette échappée de caractère, pour entourer sa personne de serviteurs armés, et il n'en fit que plus assidûment sa cour aux vétérans par de brûlantes harangues, où il glorifiait le chef, qu'ils pleuraient, et défiait le consul qui avait hésité à le venger. Les officiers, mêmes de la garde du corps du consul, répondaient à ses appels subversifs. Malgré les honneurs et les richesses qu'ils devaient à leur nouveau maître, ils ne pouvaient perdre la mémoire de leurs premières obligations. Ils entouraient leur impérator, le pressant avec d'importunes clameurs, pour eux, pour lui même, d'abjurer son outrageant mépris envers leur commun bienfaiteur. Antoine sentit le terrain trembler sous ses pieds. Il était nécessaire de ramener ses partisans ; il ne l'était pas moins de traiter avec Octave. Le jeune parvenu était monté au rang de puissance politique. En conséquence, le vétéran de l'intrigue fit les ouvertures

requises, et une conférence entre eux eut pour résultat une feinte réconciliation (1).

Avec son secours il obtient du peuple un échange de provinces. — Sa position ainsi heureusement fortifiée, le consul n'hésita plus à s'adresser au peuple pour un échange de provinces. Il désirait que la Macédoine passât à son frère Caïus; les provinces gauloises, à lui-même. Les misérables razzias que Décimus avait permises à ses légions dans les vallées des Alpes, auraient pu le mettre à couvert de l'imputation d'intentions hostiles contre le gouvernement de Rome; mais il convenait à Antoine de l'accuser de préparer une attaque contre les césariens, et de soutenir par les armes la cause des tyrannicides; et il pressa le rappel de l'armée de Macédoine en Italie, pour la défense de la république. Le sénat était agité et perplexe. Pour un moment, il menaça d'interposer le veto tribunitien. On suggéra une méthode plus sage et plus digne d'hommes d'État, pour déjouer l'intrigue. On proposa alors pour la première fois d'enfermer la totalité de la gaule Cisalpine dans les limites de l'Italie; et de la placer ainsi, avec le reste de la péninsule, sous le contrôle direct du gouvernement central. Un tel arrangement devait obvier au danger que faisait courir à la liberté de l'État, le voisinage immédiat d'un commandant militaire. Il n'y aurait plus une armée proconsulaire cantonnée à dix jours de marche de Rome. Une telle mesure, toutefois, était trop hardie et trop vigoureuse pour l'étreinte de la faible assemblée devant laquelle l'idée fut produite alors. Elle ne fit l'impression qu'elle méritait que sur un seul homme d'État à Rome, et c'était le plus jeune de tous. Octave sentit aussitôt toute l'importance d'un tel changement dans les relations de la provinces avec la métropole, et quand le temps et l'occasion

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 28, 30.

se présenta de le faire tourner à son propre avantage, nous verrons qu'il ne la négligea pas. Alors néanmoins, quand une motion fut faite dans les comices pour transférer la Gaule à Antoine, il s'employa en sa faveur, et la fit sanctionner par les tribus. Ce qui dut naturellement le porter à cette conduite, c'est qu'il était de sa politique d'arracher un si grand pouvoir à Décimus, l'ennemi juré de sa maison. Il désirait en outre fonder là-dessus un droit aux services du consul dans une occasion peu éloignée. Les tribuns, corrompus par un habile emploi des trésors du dictateur, s'abstinrent de s'interposer; et Antoine semble n'avoir plus cherché d'autre prétexte pour ordonner l'embarquement des légions macédonniennes, en destination de l'Italie (1).

Il est difficile de démêler l'ordre et les dates de cette série d'événements des récits confus dans lesquels ils nous sont rapportés. Je présume que l'échange des provinces fut fait au mois de juillet. Les légions n'atteignirent pas l'Italie, comme nous le verrons, avant le commencement d'octobre; mais c'est toujours une œuvre qui demande du temps que de mettre en mouvement une grande force établie depuis longtemps dans des cantonnements éloignés. Il faut pour cela une caisse militaire bien pleine, ce qui, sans doute, faisait défaut. Antoine, sur ces entrefaites, sûr d'avoir derrière lui une force imposante, pouvait voir sans alarme les intrigues des républicains.

Brutus et Cassius obtiennent la permission de rester absents de Rome. — Les préteurs Brutus et Cassius avaient demandé d'être relevés en forme de leur obligation de résider à Rome. Tout en se proposant de remplir leurs commissions au loin, ils ne voulaient pas abandonner l'avantage de leur position comme préteurs dans la ville. Ils demandèrent

(1) Appien, *Bell. civ.*, III, 30.

alors au consul de convoquer le sénat pour passer ce décret en leur faveur : et quand il eut indiqué le premier août pour le jour d'assemblée, il adressèrent d'urgentes sollicitations aux plus considérables et aux plus influents de l'ordre pour qu'ils assistassent à la séance. La crainte de violences personnelles, un sentiment de dignité froissée, le dégoût peut-être de leur propre insignifiance, avaient poussé un grand nombre de consulaires et d'hommes d'autorité à se retirer à leurs maisons de campagne. Ils revinrent, cependant, à cette invitation solennelle, et aidèrent sans doute à faire passer l'objet pour lequel les préteurs avaient désiré leur présence. La séance fut marquée par une furieuse invective prononcée contre Antoine par Calpurnius Pison, le beau-père du dictateur. Ayant des alliances dans les deux principaux partis de l'État, il avait jusque-là oscillé entre eux. Son attaque soudaine contre la politique du proconsul fut saluée par les républicains comme un symptôme de réaction. Mais quand Antoine répliqua avec une égale acrimonie, le courage des sénateurs faiblit, et Pison ne trouva pas de soutiens. Ni Brutus ni Cassius ne s'étaient hasardés à paraître. Ils répondirent, il est vrai, quelques jours après, par un manifeste plein de fierté, mais impuissant (1). Ils déclaraient que s'ils jugeaient nécessaire de défendre la république par les armes, les menaces du consul ne les en empêcheraient pas. Ils l'invitaient à se rappeler, non combien César avait vécu, mais quel peu de temps il avait régné. Mais Antoine savait qu'ils n'osaient pas l'affronter dans le sénat, et il traita leur bravade avec un mépris assez mérité.

Cicéron s'embarque. — Il est repoussé en Italie. — Cicéron,

(1) Ce document est conservé dans la collection de la correspondance de Cicéron (*ad Div.*, XI, 3). Il est daté du 4 août.

comme nous l'avons vu, avait quitté les bords de l'Italie, laissant entendre qu'il reviendrait le premier de janvier, quand les nouveaux consuls commenceraient leur année de charge. Tant qu'Antoine resterait à la tête du gouvernement, l'orateur ne pouvait espérer être l'auteur ou le témoin d'aucun bien, mais il attendait le commencement d'une ère nouvelle et plus heureuse sous l'administration d'hommes vertueux et honorables, tels qu'Hirtius et Pansa, bien qu'ils fussent aussi césariens. Mais il ne fut pas permis à l'homme d'État patriote d'abandonner la république à la consommation de sa longue agonie. Il s'était embarqué de sa villa de Pompéi vers le milieu de juillet, en compagnie de trois autres vaisseaux; et il longea la côte jusqu'à Rhégium, abordant, plus d'une fois, pour visiter des amis. De là il passa le détroit vers Syracuse, qu'il atteignit le premier août. Soigneux d'éviter tout ce qui pourrait exciter la jalousie de ses ennemis (et à Syracuse celui qui avait poursuivi Verrès se croyait trop populaire pour s'y attarder sans éveiller de soupçon), il resta dans l'île quelques jours seulement, et il faisait voile droit vers la côte de Grèce, quand des vents contraires le rejetèrent deux fois sur le promontoire de Leucopétra, près de l'extrémité de la péninsule du Brutium. Il y fut accueilli par le bruit que Brutus et Cassius, qu'il avait laissés à Nésis, étaient près d'en venir à une entente amicale avec Antoine. Le sénat, disait-on, était convoqué pour le premier août, et on s'attendait à voir les républicains se réunir en force.

Il se résout à retourner à Rome. — Ceux qui lui donnaient ces informations allèrent jusqu'à l'assurer que sa présence était vivement désirée à Rome, où sa fuite avait été l'objet d'un blâme sévère. Quelque danger qu'il pût y avoir à retourner, et il y en avait assurément, on lui rappelait qu'il avait proclamé devant l'univers ses sentiments inébranlables, en

disant que mourir pour sa patrie était la plus heureuse des morts (1). Il était trop tard pour attendre la réunion dont on parlait, et peut-être n'avait-il pas grand espoir d'un résultat favorable : mais Rome avait encore ses impérissables attraits pour le patriote qui l'avait sauvée jadis, et c'est avec de solennels pressentiments qu'il tourna encore une fois ses pas dans la direction de la ville. Sur sa route il rencontra Brutus et Cassius à Vélia. Il apprit de leur bouche l'issue de la délibération du premier août, la défaite de Pison, la prostration du parti républicain : ils parlèrent avec résignation de leurs propres infortunes, et quand il déclara sa résolution d'aller en avant malgré tout, ils l'encouragèrent par leur approbation à continuer sa route vers le martyre. Il sentait le moment venu d'obtenir une couronne de gloire immortelle, et il n'avait plus d'autre but dans la vie que de la quitter avec honneur. Le 31 août, il rentra dans la ville, résolu à attendre le sort qui lui était réservé, et à ne plus abandonner désormais le poste auquel le devoir, l'honneur et l'affection conspiraient à l'attacher (2).

(1) Cicéron, *ad Att.*, XVI, 7, écrit le 19 août : « Scripsisti his verbis, veni igitur, tu qui εὐθανασίαν, veni. Relinquis patriam? » Appien peut avoir eu en vue le passage des *Tusculanes*, I, 45 : « Sed profecto mors, etc. » Billerbeck, *in loc.* Ou peut-être le traité sur la gloire, qui est perdu, aura fourni l'allusion.

(2) Idem, *ibid.*, Comparez *Philipp.*, I, 3, 4.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII
